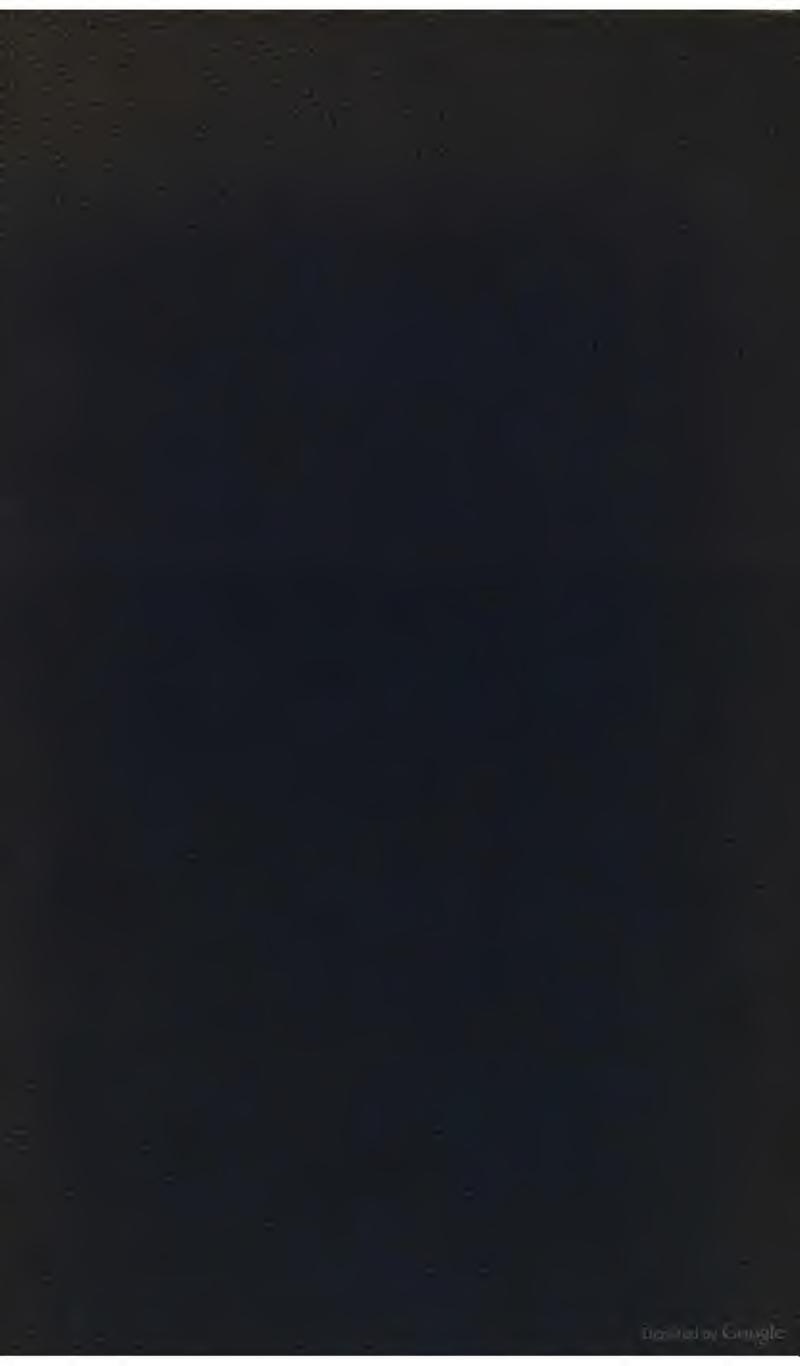





VE
RI
TAS



ESSAI HISTORIQUE

SUR LA VILLE

DE BAYEUX.

A Bayeux, chez Clément Groult, imprimeur-libraire.

A Rouen, chez Ed. Frère, libraire sur le port, n°. 5.

A Paris chez Lance, libraire, rue Croix-des-petits-Champs, n°. 50.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA VILLE

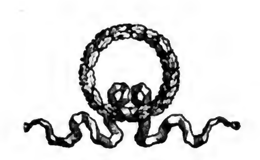
DE BAYEUX

ET SON ARRONDISSEMENT.

PAR FRÉDÉRIC PLUQUET,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES DE CAEN, DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, etc.

Et pius est patriæ facta referre labor.
OVID. ELEG.



CAEN,
CHEZ T. CHALOPIN, LIBRAIRE,
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1829.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE d'une petite ville se compose ordinairement d'une série de faits particuliers qui n'intéressent guère que ses habitans. Quelques écrivains, étendant leurs vues, ont voulu lier chronologiquement les évènemens de leurs histoires locales aux grands évènemens de l'histoire de France ; mais les ouvrages conçus sur ce plan sont en général fort ennuyeux et dépourvus d'intérêt.

Mon but, en publiant ce livre, est de mettre sous les yeux de mes concitoyens les titres qui attestent l'antique illustration de leur cité, et de publier quelques détails sur les mœurs et les usages de nos ancêtres. Je me suis peu occupé de l'histoire ecclésiastique de Bayeux, parce que MM. Hermant et Beziers, dont les ouvrages

sont entre les mains de tout le monde, ont traité ce sujet avec toute l'étendue possible, et que ce serait singulièrement abuser de la patience du lecteur de répéter ce qu'ils ont dit.

J'ai suivi un plan entièrement différent du leur, et je publie beaucoup de choses qu'ils ont ignorées ou négligées. Ces écrivains n'en ont pas moins droit à toute notre reconnaissance, pour avoir les premiers exploré le champ de nos antiquités civiles et ecclésiastiques.

Puisse, en faveur du sentiment qui l'a inspiré et de l'indépendance avec laquelle il est écrit, cet ouvrage être reçu avec bienveillance par mes concitoyens; c'est l'unique récompense à laquelle j'aspire.

Si contre mon attente, quelque passage, quelque omission pouvait blesser un individu, une corporation, un établissement, je proteste contre toute interprétation défavorable, et je déclare que jamais je n'ai eu le dessein dans ce livre d'offenser ni de nuire à qui que ce soit.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA VILLE

DE BAYEUX.

CHAPITRE Ier.

DE L'ORIGINE DE BAYEUX.

Il reste fort peu de chose à dire sur l'origine de Bayeux, après la savante dissertation de M. l'abbé Beziers, placée en tête de son Histoire sommaire de la ville de Bayeux, et le Mémoire de M. l'abbé Belley sur le même sujet, inséré dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Pline a le premier désigné les peuples du Bessin sous les noms de *Vadicasses*, *Vadiocasses* ou *Bodiocasses* (1). Ptolomée, qui vivait sous Antonin-le-Pieux, a désigné Bayeux d'une manière assez claire sous le nom de *Næomagus Biducassium*. L'*Aragenus*, *Arœgenus* ou *Argenus* de cet auteur, paraît être la même

(1) *Badiocasses* pour *Vadiocasses*, habitans des Vés de *Vadum* ou *Badum*.

chose que l'*Aragenue* de la table de Peutinger, et s'appliquer plutôt à Vieux qu'à Bayeux.

Quant au nom de *Juliobona* que Baudrand et d'autres géographes peu estimés lui donnent, c'est un nom qui ne convient qu'à Lillebonne et qui n'a été donné à notre ville que par une équivoque qu'il est fort inutile d'expliquer ici (1). Bayeux perdit son nom de *Nœomagus* sous la domination romaine, et ne fut plus désigné que sous le nom de *Civitas Bajocassium*. Du dernier mot abrégé on a formé ceux de *Baïæ*, *Bajocæ*, *Bajocum*, *Bajoga*, *Bagia* : *apud Bagias*, lit-on sur la tapisserie de la reine Mathilde. Le nom français a de même beaucoup varié et éprouvé toutes les vicissitudes de la langue. Nos vieux trouvères normands (2) ont écrit *Baex*, *Baeves*, *Baiex*, *Baiues* et même *Baines*. Enfin on a écrit *Baieux* et ensuite *Bayeux*. L'orthographe la plus étymologique et la plus raisonnable serait *Baïeux* ; mais l'usage a prévalu, il faut s'y conformer, et l'on écrit généralement *Bayeux*. Cette ville existait sous les Celtes ; elle devint importante sous les Romains, et fut envahie par les Saxons

(1) Voyez Hermant, hist. du diocèse de Bayeux, p. 72.
(2) Benoît de Ste-More, Wace, Geoffroy Gaimar, etc.

et les Normands. Je ne m'arrêterai point à répéter les origines fabuleuses que certains auteurs ont attribuées à Bayeux ; j'excepterai seulement Robert-le-Roquez de Carentan, parce que son ouvrage intitulé *le Miroir d'éternité, ou les sept âges du monde*, imprimé à Caen en 1589, est fort rare.

Voici comme le poëte Carentinois s'explique sur la fondation de notre ville :

Ainsi qu'un jour il (Bélus) estoit sur la mer
Entre les flots, quasy prest d'asbymer
Et qu'il taschoit de se renger à bort,
Il vint surgir vers les parties du North
Es environs de la Basse-Neustrie
Où fist bastir d'une grande industrie
Un fort chasteau, qui d'ancien renom
De Bélocase a retenu le nom
Ou de *Bayeux* est la ville fondée
Pour le jour d'hui fort bien accomodée :
Car Bélocase en termes résolus
Nous signifie la maison de *Bélus*.

Dans un autre passage, il raconte ainsi la conversion des habitans de Bayeux au Christianisme :

Au mesme temps Sainct Clément envoya
Sainct Lucian, qui ne se desvoya
De son chemin, ains vint jusqu'à *Bayeux*
Où il trouva ce peuple vicieux
Et qui portoit honneur à la Déesse
Nommée *Isis :* mais sa parole expresse
Leur enseigna de Jesus-Christ la foy.

CHAPITRE II.

BAYEUX SOUS LES CELTES OU GAULOIS.

M. Dulaure soutient que les Gaulois n'avaient point de villes; mais l'opinion de ce savant est vivement combattue. Il n'y a peut-être dans tout ceci qu'une dispute de mots, car la différence entre nos villes actuelles et celles des Gaulois est immense. Littéralement on doit entendre par ville une réunion plus ou moins considérable de maisons et d'édifices publics, abstraction faite de leur forme et de leur disposition. Bayeux, sous les Gaulois, ne se composait que de cabanes disséminées sur les bords de l'Aure et de la Drôme. Le mont *Phaunus*, appelé depuis *Chrismat* ou des églises, et aujourd'hui

Saint-Vigor, était couvert d'une sombre forêt de chênes où se célébrait le culte, et où habitaient les Druides. Du côté de Saint-Loup existait aussi une forte aggrégation de cabanes, et plusieurs autels druidiques. La tradition et les légendes, qui à défaut d'autres autorités sont nos guides, rapportent que ce fut St.-Vigor qui détruisit les restes du culte druidique sur le mont *Phaunus*, et que St.-Loup en fit autant sur les bords de la Drôme.

Quoique rien, dans les commentaires de César, ne puisse faire conclure que les *Bajocasses* eussent une place forte ou *oppidum*, il est pourtant assez probable qu'à l'exemple de presque tous les autres peuples de la Gaule, ils avaient une enceinte fortifiée où ils se retiraient en temps de guerre, et alors on ne peut raisonnablement la placer que sur l'un des points occupés aujourd'hui par Bayeux. Nous parlerons dans un autre chapitre de ce qui nous reste d'antiquités celtiques et de traces du culte druidique.

CHAPITRE III.

BAYEUX SOUS LES ROMAINS.

César envahit les Gaules ; Titus Sabinus, un de ses lieutenans, pénétra dans le Bessin et soumit ce pays à la domination romaine. Les vainqueurs se conduisirent avec modération, et bientôt les vaincus adoptèrent leurs usages, leurs arts et une partie de leurs dieux. Les sacrifices humains cessèrent, les mœurs s'adoucirent, et la cité des *Vadicasses* prit bientôt une face nouvelle.

Aux cabanes de terre et de chaume des Gaulois succédèrent des maisons commodes et solides, les Romains bâtirent des temples et d'autres édifices publics (1). Le palais des magistrats, les thermes et le gymnase comprenaient tout l'espace occupé aujourd'hui par l'église Saint-Laurent, les rues de la Brétagne, Saint-Quentin, etc. La rue des Bouchers, qui longeait ces édifices, a conservé jusqu'au XIIIe siècle le nom de

(1) Les maisons particulières étaient bâties en bois et couvertes en tuile ; les édifices publics étaient seuls construits en pierre.

Grande-rue (*magnus vicus*). Ce quartier, alors le plus populeux et le plus beau de la ville, communiquait au mont Phaunus (St.-Vigor) par un pont sur l'Aure que les chartres du moyen âge appellent *Pons Isberti*, et dont l'emplacement est encore connu sous le nom de *Pont Trubert*.

Le sol romain est environ à trois pieds du sol actuel; sa présence est signalée par des fragmens de briques, de tuiles et de poteries, et souvent par du charbon, des cendres, des scories et des morceaux de silex rougeâtres, ce qui semble indiquer que la cité romaine a été détruite par le feu.

CHAPITRE IV.

BAYEUX SOUS LES SAXONS.

Vers la fin du IIIe siècle de l'ère vulgaire, les saxons attirés par la fertilité du sol firent quelques excursions sur les côtes du Bessin: Port était le lieu ordinaire de leur débarquement. Des troupes romaines, placées en observation sur

la butte d'Escure (1) et le Mont-Cauvin, les repoussaient et protégeaient l'intérieur du pays; mais à mesure que la puissance romaine déclinait, l'audace de ces barbares augmentait. Dans le IVe siècle ils s'établirent sur notre côte, qui prit le nom de rivage saxon *Littus Saxonicum*; dans le siècle suivant ils se rendirent entièrement maîtres du pays et reconnurent l'autorité des rois francs. D'autres peuplades saxonnes attirées par le succès des premières, arrivèrent ensuite avec femmes et enfants, et leurs irruptions ne finirent que vers 560.

Ces peuples étaient animés d'un esprit de destruction inconcevable, ils employèrent le fer et le feu pour détruire les édifices publics : partout on trouve des traces d'incendie. Les thermes et le palais prétorial furent renversés et leurs ruines recouvertes de terre (2). Ces peuples pirates détestaient le séjour des villes et ne voulaient habiter que des cabanes voisines de la mer, où ils s'établirent d'abord comme pêcheurs et comme marchands.

(1) On y voit encore l'emplacement bien conservé d'un camp romain qui dominait la droite de la côte, où se trouve un point de débarquement appelé *Goulette de Vari*.

(2) Mémoire de M. de Surville sur les thermes de Bayeux; Mémoire de M. Édouard Lambert sur le même sujet, 1822 et 1825, in-8°.

Peu à peu leur horreur pour les villes diminua, ils formèrent des établissemens dans l'intérieur du pays, principalement sur le bord des rivières, et bâtirent des édifices solides dans un style dégénéré du romain.

Ces Saxons devenus auxiliaires de nos rois, furent appelés *Saxones Bajocassini* Saisnes du Bessin (1).

Charlemagne ayant dompté les Saxons, en dissémina, vers le commencement du IX.e siècle, dix mille dans ses états, afin de leur faire embrasser le Christianisme. Un certain nombre de ces malheureux fut relégué dans le Bessin; ils y entrèrent en vaincus, soumis et humiliés, et un canton particulier leur fut assigné pour résider. C'est ce canton qui est désigné dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, sous le nom d'*Otlingua Saxonia*, petite colonie saxonne, petite Saxe.

L'abbé Le Bœuf pense que ce canton était placé entre Bayeux et Isigny et comprenait les villages de Saon et Saonnet, qui ont tiré leur nom de celui des Saxons. Cette opinion, quoique assez probable, n'est appuyée d'aucune preuve historique ni monumentale.

Beaucoup d'historiens ont confondu les Pirates

(1) Grégoire de Tours. Le président Fauchet.

saxons qui envahirent le Bessin dans le IVe siècle, avec les Saxons vaincus par Charlemagne qui y furent relégués dans le IXe. Il est évident que c'est au canton qu'habitèrent ces derniers que s'applique la dénomination d'*Otlingua Saxonia*. M. l'abbé De La Rue lui-même n'a pas établi cette distinction (1) qui me semble indispensable et fondée sur des faits avérés.

Il ne nous reste des Saxons que des noms de lieu et quelques mots qui se sont conservés dans la langue rustique (2). Les églises qu'on appelle saxonnes ont été bâties par les Normands dans les XIe et XIIe siècles, suivant le style romain dégénéré (3), avec des ornemens plus ou moins bizarres, empruntés aux Saxons d'Angleterre.

(1) Essais historiques sur la ville de Caen, 1820, 2 vol. in-8°.

(2) Voyez plus bas le chapitre intitulé : de l'ancien langage.

(3) M. de Gerville, de Valognes, a donné à ce genre d'architecture le nom de *romane*.

CHAPITRE V.

BAYEUX SOUS LES NORMANDS.

En 890 les Normands assiégèrent Bayeux ; ils éprouvèrent une résistance assez vive. Bothon, l'un des compagnons de Rollon, fut fait prisonnier par les Bayeusains, qui le rendirent, et obtinrent à ce prix une trève d'un an. Au bout de ce temps, les Normands commandés par leur redoutable chef, revinrent, s'emparèrent de la ville et la brûlèrent. Voici comme Wace rend compte de cet évènement :

A cel temps de Baex esteit Berengier sire,
Quens esteit de Baessin, congnu jusques en Vire;
Cil oï par messaige è par espies dire
Ke li Normanz vencient à Baex arrière :
Sis homes furent forz et à bandon se mistrent,
As Normanz se medlèrent, à grant paine les mistrent,
Botun li plus halt prince de toz li normanz pristrent;
Por ço ke le rendirent, un an paiz en cunquistrent.
Un an dura la triève, à l'altre repairierent;
Baex assaillirent, durement l'empeirierent;

Totes li viles è la gent damagierent,
Li baronz del pays toz à elles alierent (1).

Berenger, comte du Bessin, fut tué avec beaucoup d'habitans : il avait une fille d'une rare beauté nommée Pope (2); Rollon la sauva du carnage et l'épousa, ou plutôt en *fit sa mie*, comme dit Wace ; cette circonstance sauva le pays d'une ruine totale (3).

En 912, Rollon ayant fait sa paix avec le roi de France et obtenu la Neustrie, en distribua les terres à ses officiers : son fidèle Bothon eut pour sa part le comté de Bessin, qui comprenait alors Saint-Lô, Torigny, etc., et s'étendait jusques sur les bords de l'Orne. Bayeux se releva de ses ruines ; les vainqueurs, dont l'arrivée avait été signalée par le fer et la flamme, revinrent à des sentimens plus doux, ils adoptèrent la religion, la langue et les arts des vaincus.

(1) *Le roman de Rou par Robert-Wace*, publié par F. Pluquet, 1827, 2 vol. in-8°., t. 1er., p. 67 et 68.

(2) Li quens Berengier out une fille mult belle,
Pope l'appelle l'en, mult ert gent pucelle
N'aveit encore en sein ne treian ne mamelle.
(*R. de Rou.*)

(3) M. J. B. G. Delauney, ex-constituant, a composé sur ce sujet un petit poëme intitulé : *Les amours de Rollon ou Bayeux rebâti*. Une demi feuille in-4°. à deux colonnes.

La terre normande se couvrit d'églises, partout ils élevèrent des châteaux forts, et ces peuples, après avoir conquis, sentirent la nécessité de conserver.

Bayeux, sous les ducs de Normandie, recouvra une partie de son antique splendeur; ils y résidaient souvent, chassaient dans les forêts voisines et donnaient des fêtes brillantes dans le château bâti vers 960 par Richard Ier et démoli à la fin du XVIIIe siècle.

On a trouvé dans les fondemens de cette forteresse des bornes milliaires, des chapiteaux, des bases, des fûts de colonnes, employés comme assises. Ces objets, en attestant l'antique splendeur de notre ville, nous prouvent que les Normands employèrent dans leurs constructions tous les débris des édifices romains échappés aux ravages des Saxons.

Il nous est resté beaucoup de choses des Normands, des châteaux, des églises, des usages, des noms de lieu, et surtout une physionomie et un caractère particuliers dont nous sommes fiers. Guillaume-le-Conquérant à son lit de mort, peignait ainsi le caractère des Normands:

En Normandie a gent mult fière,
Jo ne sai gent de telle manière;

Chevaliers sont pros et vaillanz
Par totes terres cunquéranz.
Se Normanz unt boen chevetaigne
Mult fait à craindre lor cumpaigne :
....
....
Orguillos sunt Normant et fier,
E vantéor et bonbancier (1).

CHAPITRE VI.

BAYEUX SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

Dans les premiers jours de mai 1417, Henri V, roi d'Angleterre, s'étant emparé de Caen, après une résistance assez vive, envoya le duc de Clarence pour assiéger Bayeux, qui se rendit après une légère défense. La ville fut traitée assez doucement, les emplois furent enlevés à ceux qui les possédaient et donnés aux partisans du roi d'Angleterre; Jean Pophamu en fut nommé gouverneur.

Tous ceux qui voulurent rendre aveu et hom-

(1) Roman de Rou, t. 2, p. 293.

mage à Henri V, conservèrent leurs propriétés. Les biens de ceux qui s'y refusèrent furent donnés à ses serviteurs et à ses partisans. La domination anglaise dura 33 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1450, que la bataille de Formigny anéantit la puissance de ces étrangers dans notre province, et les força à l'évacuer pour n'y plus revenir.

Ce fut le 18 mai 1450 que Bayeux fut repris sur les Anglais par capitulation, après 12 jours de siége. Mathieu Goth commandait dans la ville pour les Anglais, et le comte de Dunois commandait les Français.

Voici quelques articles de la capitulation :

« *Item* se despartiront ceux de ladite garni-
« son de la ville et chastel de Baieux ung baston
« en leur poing et n'en pourront emporter aucuns
« biens.

« *Item* a esté promis aux susdits gens de guerre
« de pouvoir emporter avec eux pour faire des-
« penses sur les champs, c'est à sçavoir chacun
« homme d'armes jusques à dix escus et chacun
« des autres cinq escus, avec leur vesture de corps
« aultres que habillemens de guerre, c'est à sça-
« voir chacun homme une robbe, jacquette, cha-
« peron, chausses, souliers tant seulement.

« *Item*. Toutes dames, damoiselles et aultres

« femmes d'estat mariées auront de grace, don
« et courtoisie, tous leurs joyaux et robbes à elles
« appartenantes.

« *Item.* Toutes les personnes nafrées et blessées de leurs corps qui seront gens de guerre pourront rester en ladite ville pour soi faire panser et guarir jusques à cinq mois et ensuite leur sera baillé sauf conduit bon et valable pour aller en Angleterre.

« *Item.* S'en iront tous les dessus dicts en Angleterre ou ès isles par la ville de Cherbourg, sans entrer à Caen ny séjourner ne demorer en aucunes places ou villes tenants leur parti. »

En général, la domination anglaise fut douce, et cette invasion n'eût rien de comparable à celles des temps antérieurs. Toute domination étrangère est un fléau, l'orgueil national fut humilié; mais il est juste d'observer que les Anglais respectèrent les personnes et les propriétés et protégèrent les lettres. Je ne sais pourquoi le peuple leur attribue la construction d'un assez grand nombre d'édifices, ils ont au contraire très-peu bâti, parce qu'ils sentaient bien que leur domination n'était que précaire.

CHAPITRE VII.

DES ANTIQUITÉS CELTIQUES.

On ne doit entendre par monumens celtiques ou druidiques que ceux érigés par les Gaulois avant l'invasion des Romains : ces monumens qui consistent en pierres brutes ou grossièrement taillées connues sous le nom de dolmens, pierres levées, pierres branlantes, etc.; et nous ne connaissons dans notre arrondissement aucuns monumens de ce genre : les défrichemens, la culture, la ferveur des idées religieuses, les injonctions des évêques, tout a concouru à les détruire.

En 1810, on a trouvé sur un monticule voisin de la route de Port, situé commune de Commes, sur la propriété de M. Letellier, ex-législateur, une tête humaine très-volumineuse et une hache de silex, longue de 8 pouces. Nul doute que ces objets ne remontent aux Celtes.

On trouve assez souvent sur divers points de notre arrondissement des monnaies épaisses de cuivre ou d'argent à bas titre, où l'on voit d'un côté une tête de Bélénus, l'Apollon des Gaulois,

et de l'autre un char ou un cheval en liberté, ayant une lyre et quelquefois un sanglier sous le ventre. Ces médailles, du travail le plus grossier, sans inscriptions, sont évidemment gauloises et méritent un examen sérieux.

On a dit qu'il existait à Saint-Vigor un reste de temple druidique ; l'annuaire du Calvados de 1804 a répété cette fable. Ce reste d'édifice qui sert aujourd'hui de grange, et que, par une attention louable, les religieux du monastère de Saint-Vigor ont conservé au milieu d'un bâtiment neuf, n'est autre chose que le reste d'une église chrétienne qui ne remonte pas au-delà du XIIIe siècle.

Les usages religieux survivent aux monumens les plus solides, aussi trouve-t-on encore quelques traces du culte druidique dans le Bessin. Je vais énumérer ici avec quelque détail tout ce qui est venu à ma connaissance sur ce sujet dont personne ne s'est encore occupé.

La veille des Rois, dans les campagnes, on allume des torches de paille ou des tiges de molène enduites de goudron, et les maîtres, les domestiques et les enfans courent les champs, en chantant à gorge déployée :

Couline vaut lolot,
Pipe au pommier,

Guerbe au boissey (1).
Men pere bet bien
Ma mere oco mieux.
Men pere à guichonée:
Ma mere à caudronnée
Et mei à terrinée.

Adieu Noé,
Il est passé.
Couline vaut lolot,
Guerbe au boissey,
Pipe au pommier,
Bieurre et lait
Tout a planté (2).

Taupes et mulots
Sortez de men clos
Ou je vos casse les os.
Barbacioné (3)
Si tu viens dans men clos
Je te brule la barbe jusqu'aux os.

(1) La couline (torche de paille) produit du lait, qu'un pommier fournisse une pipe de cidre, et qu'une gerbe produise un boisseau de grain.

(2) En abondance, de *plenitudo*.

(3) Génie malfaisant.

Adieu Noé,
Il est passé,
Pipe au pommier
Guerbe au boissey.

Après avoir bien chanté, bien couru et brûlé la mousse des pommiers, on revient se mettre à table, on chante de nouveau, le cidre coule à longs flots, et souvent le repas se prolonge bien avant dans la nuit. Les gens de la campagne croient que cette cérémonie, qui est évidemment un reste de druidisme, rend leurs champs fertiles.

Les fontaines du Bessin sont presque toutes sous l'invocation de quelque saint dont la petite statue, ordinairement placée dans une niche, est l'objet de la vénération des passans qui, après avoir prié, laissent une petite pièce de monnaie sur la pierre. On attribue à leurs eaux des vertus miraculeuses pour diverses maladies. Celle de St.-Siméon à Ste.-Honorine, située dans un vallon, proche le bord de la mer, et celle de St.-Sulpice à Livry, sont les plus célèbres du pays. Il y a à Castilly une fontaine désignée dans les anciens titres sous le nom de *Fontaine-Sainte*, et une autre à St.-Marcoul, appelée la *Fontaine des Fées*.

Il existe un reste de vénération pour le chêne, qui, je n'en doute point, se rattache encore au culte druidique. Les plantes parasites qui croissent sur cet arbre, passent pour avoir de grandes vertus médicinales : telles sont le gui, le lichen pulmonaire, l'agaric, le polipode, etc.

Il existait avant la révolution, sur le Mont Phaunus, proche l'abbaye de Saint-Vigor, une antique chênaie où la statue de la Vierge se trouvait placée dans un gros chêne proche un lieu que les anciennes chartres appellent l'*Egyciane*, c'est-à-dire chapelle dédiée à St^{e}.-Marie-l'Egyptienne. Ces arbres séculaires furent abattus en 1792.

Proche le prieuré de Saint-Nicolas de la Maladrerie, se trouvait aussi une chênaie qui avait fait donner à ce lieu le nom de *Saint-Nicolas-de-la-Chênée*. Ces bois de chêne, placés près de deux monastères sur le *Mont Phaunus*, centre du culte druidique dans le Bessin, me semblent avoir quelque rapport avec les bois sacrés des prêtres gaulois.

La verveine était une plante sacrée chez les Gaulois, on la cueillait en cérémonie et on lui attribuait de grandes vertus pour toutes sortes de maladies. De nos jours, quoique cette plante soit sans saveur, sans odeur et tout-à-fait inerte,

le peuple lui attribue une foule de vertus imaginaires. Dans les campagnes on croit que la verveine cueillie le jour de la Saint-Jean, préserve de la foudre et chasse les démons.

Il existait sur la butte de *Pierre Solem*, *Solain* ou *Solein*, proche la commune du Manoir, un prieuré que les Chartres désignent sous le nom de *Prioratus de Petrâ solemni*, étymologie importante d'une expression corrompue qui semblait ne présenter aucun sens. Non loin de là, sur le bord de la route de la Délivrande, on voyait encore il n'y a pas plus de quarante ans, une grosse pierre un peu creusée, sur laquelle les passans mettaient une pièce de monnaie pour avoir du bonheur en voyage. On trouve aussi une

Delle de Pierre Solem à Rye.
— de la Haute-Pierre à Magny.
— de la Blanche-Bierre à Caenchy.
— du chemin de la Pierre à Rye.

Long-temps après la destruction du paganisme, les pierres milliaires étaient encore l'objet d'une espèce de culte que les évêques eurent beaucoup de peine à détruire.

Un capitulaire de Charlemagne s'exprime en ces termes :

« A l'égard des arbres, des pierres et des

« fontaines où quelques insensés vont allumer « des chandelles et faire d'autres offrandes, « nous ordonnons que cet abus si exécrable « aux yeux de Dieu, soit aboli et détruit partout « où il se touvera établi (1). »

Un autre capitulaire porte que : « S'il se « se trouve dans une paroisse des infidèles qui « allument des flambeaux et qui rendent un ser- « vice religieux aux arbres, aux fontaines et « aux pierres, le curé qui négligera de corriger « cet abus, doit sçavoir qu'il se rend coupable « d'un véritable sacrilège (2). »

Plusieurs canons condamnent aussi ces usages superstitieux. Nous lisons ce passage dans un de ceux recueillis par l'Évêque de Worms : « Vous vous êtes rendus à une fontaine, à un « carrefour, sous un arbre, ou devant une « pierre; et là, par une vénération coupable, « vous y avez allumé une chandelle (3). »

(1) Capit. Kar. Mag. Lib. 1. Tit. 64.
(2) Capit. Kar. Mag. Lib. 7. Tit. 236, p. 109.
(3) Burchard, Collect. Can. Lib. 8, cap. 32.

CHAPITRE VIII.

ANTIQUITÉS ROMAINES TROUVÉES A DIVERSES ÉPOQUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Je me propose dans ce chapitre de donner une description de la plupart des antiquités romaines découvertes dans notre pays à diverses époques. Tous les jours on détruit ces objets par cupidité ou par ignorance ; heureux si je pouvais inspirer à mes concitoyens un peu plus de goût pour la conservation de ces honorables témoignages de l'antiquité de notre cité.

Toutes les colonnes milliaires, dont la description va suivre, à l'exception de celle n°. 3, ont été trouvées lors de la démolition du château de Bayeux, qui eut lieu de 1796 à 1803 ; toutes étaient dans les fondemens.

N°. 1.

. . . P. CAE SE . . . . SE . . .

. . ERO PIO PERTIN . . . .

PP PONTIF MA . . . .

. . . . . THICO ARABIC

. . . ABENIC IMP XII C

AVR ANTONIN

ET . . . .

AVGDVR L VI .

(N° 2.)

IPP CAESS L SEP . . . . .

SEVERO PIO PERTI . .

FEL AVG P P PONT

. . MO PARTHIC ARAB

ADIABENIC IMP XII

M AVR ANTONINO A

ET . . . .

CV . . . . . . EL ROM

. . . . . AVGVSTODVR

. . . . L IIIL (1)

Elle ne diffère de la première que parce que l'inscription en est moins endommagée ; toutes les deux furent élevées sous l'empire de Septime-Sévère, vers l'an 207 de J. C. ; elles furent trouvées

(1) La description et le dessin de cette pierre furent envoyés à M. Millin, qui les publia dans un des numéros de son journal (registre des arrêtés de la commission des arts, p. 11.)

sous les fondemens de la chapelle du château, le 1er messidor an 4. (1). Sur la première comme sur la seconde, la septième ligne était effacée, et on remarquait les traces de la pointe de l'instrument dont on s'était servi. Peut-être portaient-elles le nom de Géta, qui, d'abord associé à l'empire, fut assassiné par son frère Caracalla. L'abbé Barthélemy a publié des observations sur une inscription de Septime-Sévère, où l'on observait encore la trace des anciens caractères effacés par un instrument tranchant(2). M. Delauney, qui a publié quelques notes fort judicieuses sur ces inscriptions (3), avoue franchement que la commission des arts ne put expliquer la dernière ligne. Je pense qu'il faut lire sur la première colonne : *Augustoduro Leuga sexta ;* et sur la seconde : *Augustoduro Leuga quarta*. Ces deux inscriptions sont importantes pour fixer la position d'*Augustodurum,* poste ou station militaire, que les uns placent à Semilly, d'autres à Saint-Fromont, quelques-uns à Vieux et même à Harcourt.

(1) Registre de la commission des arts, p. 220.

(2) Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

(3) Bayeux et ses environs, poëme. 1804, in-8°, note de la page 49.

(N° 3.)

La fameuse colonne de Tétricus, conservée à Rouen dans la maison de M. Bigot, et dont Farin nous a donné l'inscription, dans son histoire de Rouen, appartient au Bessin; elle y a été trouvée à une époque inconnue, et je la revendique pour ce pays, appuyé de l'autorité de Ducange, de l'abbé Lebœuf et du monument lui-même. Voici l'inscription :

C. PESVBIO TETRICO
NOBILISSIMO CAESARI
PF AVG L I

Ducange, en citant cette inscription dans son Glossaire au mot *nobilissimus* ajoute : *Vetus inscriptio Bajocensis*. M. l'abbé Lebœuf a trouvé le véritable sens de cette inscription, qui avait embarrassé plusieurs savans; il explique l'abréviation AVG, non par *Augusto*, qui ne pouvait exister à cette époque avec le titre de César, mais par *Augustoduro*, et lit ainsi: Augustoduro *Leuga prima* (1). Ce savant pense que ce monument a

(1) Toutes les colonnes itinéraires placées par les Romains dans la Gaule chevelue, qui comprenait la Normandie, le Maine et la

été trouvé dans le territoire de Bayeux et qu'Augustodurum était placé vers l'embouchure de la Vire.

(Nº 4.)

CAES C IVLIO • • • •

• • • • INO PF AVGV • • • •

• • • TRIB P. III COS • • • •

• • • • TI MAX IM • • • •

• • • • ET • • • • •

• • • VERO MAXIMO • • • •

MAX NOBLS CAES

• • • •

Cette colonne fut aussi trouvée lors de la démolition du château de Bayeux ; l'inscription en était fort endommagée, parce qu'elle avait été un peu équarrie pour servir d'assise. La partie la plus intéressante, celle qui indiquait le lieu et la distance était détruite.

Elle fut élevée sous l'empire de Maximin l'an 237 de Jesus - Christ. La troisième année de la

Brétagne jusqu'au cap Finistère, indiquaient des lieues gauloises et jamais des milles. Le mille romain M P *millia passuum* était de 691 toises, et la lieue gauloise de 1000 toises ou 1500 pas romains. Une de nos lieues actuelles équivaut à un peu plus de deux lieues gauloises.

puissance tribunitienne de ce prince, répond à cette date.

(N° 5.)

Un fragment de pierre milliaire servait de borne à la porte de la manufacture de porcelaine, en face la place du château ; par un heureux hasard ce qui restait de l'inscription se trouvait tourné du côté du mur. Un ami de l'antiquité, M. Delauney, ancien curé de Vaucelles, le fit enlever et transporter à sa maison de campagne de Brunville. Ce fragment, dont la partie inférieure est brisée, offre encore les noms de Septime - Sévère et de Caracalla.

Voilà tout ce qui reste des sept ou huit colonnes itinéraires trouvées à Bayeux lors de la démolition du château. Il existait cependant une commission des arts (1), chargée de la conservation des monumens publics. J'ignore ce qui a pu l'empêcher de remplir le but de son institution. Les membres qui la composaient étaient amis des arts ; et je suis disposé à attribuer cette perte au malheur des

(1) Composée de MM. Delauney, ex-constituant, Le Brisoys-Surmont, La Cauve, Bonisset et Moisson-Devaux. M. Cahier de Gerville, ancien ministre de l'intérieur, partagea aussi volontairement les travaux de la commission.

temps. Ces masses énormes, qui depuis dix siècles avaient séjourné sous terre, furent abandonnées sur la place ; la gelée les endommagea. Ceux qui achetaient les pierres provenant des démolitions les brisèrent et se les approprièrent : ainsi fut consommée cette perte irréparable. Qu'il serait honorable pour les citoyens de Bayeux de voir ces antiques restes de la puissance romaine, placés honorablement dans leur hôtel-de-ville comme des titres irrécusables de la grandeur passée de leurs ancêtres !

Une pierre sépulchrale, chargée de l'incription suivante fut aussi trouvée dans les ruines du château :

DIS MANIB
MARTINI SEXTI FIL
ET PERPETVAE CONIVNG LIBERO
RVMQ EORVM TE ⊙⊙ ILLAE ET
MARTIALIS ET BOLANI PP ET
. . . . DED .. AVIT ARI

Une pierre sigillaire, genre d'antiquités rare et peu connu, fut aussi recueillie, lors de la démolition de cette forteresse, par M. Fouquet, architecte. Voici la notice que j'envoyai à ce sujet à la société royale des Antiquaires de France, en 1823 (1).

(1) M. Rever, auquel j'avais communiqué un dessin de cette

Cette pierre sigillaire fut trouvée en 1800 parmi les ruines de l'ancien château de Bayeux. C'est un petit carré long formé d'une pierre schisteuse noirâtre. Les deux tranches latérales et les deux bouts offrent une inscription en lettres romaines gravées en creux en sens inverse. Le dessin ci-joint offre avec beaucoup de fidélité la dimension de cette pierre, la disposition de l'inscription et la forme des caractères qui paraissent avoir beaucoup de rapport avec ceux des médailles d'Alexandre-Sévère, ce qui porte à croire que la gravure de ce cachet fut exécutée vers la fin du deuxième siècle ou le commencement du troisième.

Les syllabes DIC et DIA, qui se trouvent au bout, sont les finales des mots inscrits sur les côtés, de sorte qu'on doit lire d'une part : M. C. A. DIAGEDICVM, et de l'autre : M. C. A. ISOCRYDIA. Cette dernière dénomination, fort empirique, rappelle ce fameux collyre préparé avec l'or *Isochrisa ad claritatem*, mis en vogue par un certain M. J. Chariton, dont parlent Celse et Galien. Les lettres M. C. A. sont les initiales des noms de l'inventeur ou du préparateur de ces remèdes. Ce cachet est le plus petit que l'on connaisse ; il ne pèse que 84 grains.

pierre-cachet, a publié une note sur cet objet à la suite de son mémoire sur Lillebonne publié en 1824.

Ces pierres sigillaires étaient destinées à former des empreintes en relief sur des pâtes, des tablettes, des terres bolaires, etc., et le plus souvent s'appliquaient avant la cuisson sur les vases de terre destinés aux médicamens, ou sur une bande cirée assujettie au col du vase. Cet usage se pratique encore de nos jours.

Après avoir terminé tout ce qui concerne les objets antiques trouvés parmi les ruines du château de Bayeux, nous allons passer à la description d'une colonne itinéraire découverte il y a quelques années dans notre arrondissement qui, par sa haute antiquité et le lieu où elle a été trouvée, mérite la plus grande attention.

Cette pierre itinéraire fut découverte dans la commune du Manoir, canton de Ryes, à trois pieds du sol sur une pièce de terre appartenant à M. Lemarchand, le long du chemin de Bayeux à la Délivrande, non loin de l'ancien prieuré de Pierre Solem (*prioratus de petrâ solemni*), le 20 février 1819. Cette colonne, dont malheureusement l'inscription est fort endommagée, fut élevée sous l'empereur Claude, l'an 46 de Jesus-Christ. C'est le plus ancien monument romain découvert dans notre pays. Elle est conservée ou plutôt abandonnée dans la cour du propriétaire du champ où elle a été trouvée. Voici ce qui se lit encore de

l'inscription; les caractères en sont de la plus grande beauté :

DRVSI F
GVSTVS
CVS PONTIFEX
TRIBVNICIA
ГАE V
P P CO III
NAT
PV

On trouve fort souvent sur tous les points de notre arrondissement des médailles romaines du haut et bas Empire : parmi la grande quantité de celles que j'ai eues sous les yeux, je ne décrirai que les plus intéressantes.

N° 1er. Médaille consulaire de la famille *Accoleia*. Fourée en argent, trouvée dans un jardin de la rue Saint-Loup, en 1816; d'un côté une tête nue, avec cette légende : P. ACCOLEIVS LARISCOLVS; de l'autre trois dieux termes, point de légende. P. Accoleius Lariscolus fut décoré du titre de citoyen romain et créé Triumvir monétaire par Jules César. Morel a publié cette médaille dans son *Thesaurus Morellianus*.

N° 2. Médaille d'or de Tibère, pesant deux gros, trouvée, en 1812, dans la commune du Tronquay. Face, tête laurée de Tibère, avec ces

mots : TI. CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS. Revers, une femme assise tenant de la main droite une haste et de l'autre un rameau; pour légende: MAXIM. PONTIF.

N° 3. Médaille de moyen bronze, d'une belle conservation, trouvée dans la commune de Magny, en 1812. Face, la tête de Germanicus; légende, GERMANICVS CAESAR TI DIVI AVG N. Revers S C dans le champ, légende : C. CAESAR AVG GERMANICVS PON M. TR. POT.

N° 4. Moyen bronze, trouvée, en 1816, dans un jardin proche l'église Saint-Laurent. Face, tête de Marc-Aurèle; légende : M. ANTONINVS AVG. T. R. P. . . . . . Revers, une femme assise tenant de la main droite une haste, et de l'autre, une statue de la victoire; légende, IMP. VI. COS . . à l'exergue S C.

N° 5. Moyen bronze, trouvée à Saint-Floxel, dans le jardin de M. l'abbé Dufondray. Face, la tête de l'empereur Commode, recouverte d'une peau de lion; pour toute légende : L. COMM. Revers la massue d'Hercule avec cette légende dans le champ, HERCVL ROMAN AVGV. S C. Cette médaille est fort rare.

N° 6. Grand bronze, trouvée au même endroit. Face, la tête de Lucius Verus; autour IMP. CAES. L. AVREL VERVS AVG. Revers, deux personnages debout se donnant la main, et pour légende :

CONCORD . . T . . R. P. S C. Dans le champ, COS II.

N° 7. Médaille de grand bronze et de la plus belle conservation, trouvée à Saint-Patrice dans un jardin. Face, une tête de femme, ayant les cheveux élégamment nattés; autour DIDIA CLARA AVG. Revers, une femme debout, tenant d'une main une palme, et de l'autre une corne d'abondance, avec ces mots : HILAR. TEMPOR. S C, dans le champ.

Didia Clara, fille de Didius Julianus, vivait du temps de Septime-Sévère; son père parvint à l'empire, l'an 193 de Jesus-Christ.

N° 8. Moyen bronze, trouvée à Saint-Floxel. Face, la tête d'Alexandre-Sévère avec cette légende : IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Revers, un génie, tenant un flambeau; légende : P. M. TR. P. XIIII. COS III. P.P.

N° 9. Grand bronze, trouvée dans le jardin du presbytère de Saint-Laurent. Face, la tête de Posthume, avec une couronne à pointes; légende : IMP. C. M. CASS. POSTVMVS. P. F. AVG. Revers, un navire à rames, avec cette légende : LAETITIA AVG. Les médailles de Posthume le père, de ce module, sont fort rares; celles du père et du fils, en petit bronze, sont communes.

N° 10. Petit module, argent à bas titre, trouvée à Saint-Floxel. Face, la tête d'Aurélien, avec ces

mots : IMP. AVRELIANVS AVG. Revers, génie debout, couronné de rayons, avec la légende si commune : SOLI INVICTO COMITI.

Nº 11. Petit bronze, d'une conservation parfaite, trouvée avec la précédente. Face, la tête de Constantin, couronnée de laurier ; légende : CONSTANTINVS P. F. AVG. Revers, une femme assise tenant un globe de la main gauche et une palme de l'autre;légende : FELICITAS AVG. NN., et à l'exergue P. L. N.

Nº 12. Très-petit module, trouvée, il y a quelques années, avec une autre de Magnence, trop mal conservée pour la décrire, dans un jardin de la rue Saint-Loup. Face, la tête de Constantin-le-Jeune, avec cette légende : CONSTANTINVS IVN. N. C. Revers, deux soldats debout devant deux enseignes militaires, avec ces mots : GLORIA EXERCITVS.

Nº 13. Médaille d'or, pesant 82 grains, trouvée dans un jardin, rue Saint-Loup, avec plusieurs autres médailles de bronze du Bas-Empire. Face, la tête de Valentinien, avec le diadême de perles ; légende : D. N. P. L. VALENTINIANVS P. F. AVG. Revers, un guerrier debout, tenant d'une main le Labarum, et de l'autre une petite statue de la victoire, et posant le pied gauche sur la gorge d'un soldat terrassé ; légende : VICTORIA AVGGG. Dans le champ RV, et à l'exergue CONOB.

Ces trois G, qui signifient trois Auguste, offrent une grande singularité. Le P. Jobert, qui a donné la gravure de cette médaille, pense que ces trois Auguste sont : Honorius, Théodose, et Valentinien-le-Jeune. Cette pièce est le sol d'or de la première race, dont Leblanc fixe le poids à 82 grains : elle vaudrait aujourd'hui environ 14 francs de notre monnaie.

Nº 14. Moyen bronze, d'une belle conservation, trouvée dans les fondations du château de Bayeux. Face, la tête nue de l'empereur Claude; légende : TI CLAVDIS CAESAR AVG. P. M. TR. P. IMP. Revers, une femme assise tenant des épis; légende : CERES AVG. Cette médaille est remarquable par sa parfaite conservation, et par la beauté des caractères.

Parmi plusieurs autres objets en bronze trouvés à diverses époques, les seuls remarquables sont :

1°. Un petit cerf trouvé dans un jardin, rue des Terres, au mois d'avril 1816. Il a trois pouces de hauteur, les cornes ont deux jets, et l'attribut sexuel est fortement prononcé; le piédestal ou socle est d'une forme assez élégante. Je pense que c'était une de ces petites idoles ou pénates consacrés au culte de Diane que les Romains plaçaient dans leurs maisons.

2°. Un style fort bien conservé, trouvé avec des médailles et d'autres objets antiques à Saint-Floxel, chez M. l'abbé Dufondray.

Poteries antiques.

Je m'étendrai avec quelque détail sur ce sujet, parce que personne ne s'en est occupé, et que j'aime beaucoup à m'occuper de ce qui a été oublié ou négligé par les autres.

Il existait à Bayeux, sous les Romains, une fabrique de poteries qui fut détruite comme les autres établissemens lors de l'invasion des Saxons. Le quartier où elle était située a retenu le nom de la Poterie. Lors de l'établissement du Christianisme dans le Bessin, une église y fut fondée sous le nom de Notre-Dame de la Poterie. Dans le moyen âge, la rue principale de cette paroisse était désignée sous le nom de *Vicus de Poteriâ.*

L'immense quantité de débris de poterie que l'on trouve dans ce quartier, la finesse du vernis, l'élégance des formes, ne permettent pas de douter que cette fabrique n'ait été importante par la quantité et la beauté de ses produits : elle fournissait aux villes voisines ; les fragmens trouvés à Vieux et à Alauna, sont absolument de la même nature.

Un certain *Sèverus*, qui mettait soigneusement son nom au fond des vases, paraît avoir fondé ou perfectionné cette fabrique qui occupait une partie de l'emplacement du couvent des Bénédictines où est aujourd'hui la manufacture de porcelaines. En fouillant dans ce terrain on a trouvé, à quelques pieds du sol, des masses considérables de tessons de poterie rouge vernie et non vernie, plus ou moins cuite, qui attestent le voisinage d'une fabrique. Si on excepte quelques ornemens à feuillage, tous les bas-reliefs sont grossiers et mal exécutés : c'est le style de la décadence ; mais le vernis qui ne contient rien de métallique est de la plus grande beauté : des siècles de séjour dans la terre ne l'ont pas altéré. Une foule de fragmens plus grossiers, confondus avec ceux dont je viens de parler, indique qu'on fabriquait à Bayeux plusieurs espèces de poteries communes et probablement de la tuile et des briques. Voici les diverses variétés que me fournissent mes échantillons.

Nº 1er. Fragmens à vernis rouge, couleur de cire d'Espagne. Il y en a de fort épais et d'autres très-minces : tous indiquent des formes élégantes. Les fragmens de cette espèce sont les seuls où l'on trouve des ornemens en relief.

Ce beau vernis, si uniforme, si inaltérable, sur

lequel on n'aperçoit pas, après 1500 ans de séjour dans la terre, une fente, une gerçure, n'a jamais pu être égalé. Il est purement terreux, et conséquemment très-salubre. Combien ne serait-il point préférable à ces misérables vernis de plomb ou d'antimoine aussi grossiers que malfaisans qu'on emploie dans quelques poteries de notre pays.

N° 2. Poterie d'un blanc-gris, recouverte d'un beau vernis noir ressemblant à celui des vases grecs. Elle était beaucoup moins commune que la précédente.

N° 3. Poterie rouge, sans vernis, fragmens minces.

N° 4. Poterie d'un gris-bleuâtre, douce au toucher; elle paraît faite avec de la glaise ou terre à puits.

N° 5. Poterie grise ou grès, fragmens épais, rebords grossiers. On trouve beaucoup de tubes ou tuyaux de ce grès, longs de deux à trois pouces: l'une des ouvertures a un rebord, l'autre n'en a point. Je pense que ces tubes servaient de conduits pour la chaleur.

N° 6. Fragmens d'une poterie grossière et poreuse, de plus d'un pouce d'épaisseur, ayant appartenu à des vases d'une grande dimension, probablement des Amphores.

N° 7. Fonds de vase d'une poterie rouge, in-

crustés à l'intérieur de sable grossier. Ces vases étaient destinés à en contenir d'autres plus précieux pendant la cuisson : c'est ce qu'on appelle, en terme de fabrique, *cazettes*.

Ces débris qu'on trouve assez fréquemment, achèvent de prouver l'existence d'une fabrique de poterie romaine à Bayeux.

N° 8. Fragmens minces, d'un rouge pâle en-dedans, d'un brun léger en-dehors, parsemés de points micacés très-brillans, quelques ornemens en creux composés de stries en sens invers.

N° 9. Fragment unique, épaisseur moyenne, fonds rouge, bordure noire, une branche de lierre aussi en noir. Ce bel échantillon provient probablement d'un vase grec.

N° 10. Poterie blanche, recouverte à l'extérieur d'une peinture rouge sans poli ni brillant.

N° 11. Poterie d'un blanc sale, sans vernis, avec quelques ornemens en creux.

N° 12. Briques de diverses dimensions, dont plusieurs très-grandes.

N° 13. Tuiles convexes pour faitières.

N° 14. Tuiles à crans ou à double crochet. On en trouve partout et presque toujours confondues avec des os et du charbon.

N° 15. Ciment plus ou moins fin, d'une dureté excessive, composé de chaux, de sable, de tuile

pilée et d'un peu de charbon. Les thermes de Saint-Laurent en ont fourni plusieurs échantillons.

Découverte d'un édifice antique à Saint-Laurent.

En 1759 l'église de Saint-Laurent était tellement délabrée qu'elle fut interdite par M. l'évêque de Bayeux, et que ce ne fut que le 10 août 1762 qu'on y recommença l'office divin qui avait été transféré dans l'église Saint-Ouen du faubourg. Ce fut en 1760, en exécutant des réparations dans le chœur, qu'on découvrit des portions de mur, une voûte, une aire, des morceaux de marbre de diverses couleurs qui servaient de revêtement aux murs, des fragmens de corniche, etc. On conçut de suite l'idée que c'était un temple payen, sur les ruines duquel, suivant la pratique des premiers chrétiens, on avait bâti une église.

Le peu de goût que l'on avait à cette époque pour la recherche des antiquités, la crainte de la dépense et les murmures des paroissiens, qui désiraient voir leur église promptement réparée, empêchèrent de pousser plus loin les recherches,

et il n'en résulta qu'une tradition vague et des idées fausses sur la nature de l'édifice, découvert. En 1765 l'église fut allongée de 22 pieds, et on retrouva encore des murs et un pavé de marbre blanc faisant partie de l'édifice découvert en réparant le chœur cinq ans auparavant. M. Beziers (1) semble avoir confondu ces deux époques, et ne s'exprime à cet égard que d'une manière vague et équivoque. Voici comme un manuscrit du temps parle de cette seconde découverte (2).

« Le 20 juillet 1765, l'église de Saint-Laurent » fut allongée de 22 pieds par les bienfaits de « M. d'Amours de ladite paroisse, et en faisant « les fondemens de cette allonge, on trouva « les murs de l'ancien temple de Belenus, de « deux pieds d'épaisseur de pierre de taille, « contre lesquels était en dedans un placage de « marbre gris et blanc, bien mastiqué, d'un « demi pouce d'épaisseur, et dont l'aire dudit « temple est encore en partie pavée de tout « beau marbre blanc, ce que j'ai vu et ai pris

(1) Histoire sommaire de la ville de Bayeux, p. 4 et 98.

(2) Manuscrit compilé par un nommé Gassion de 1754 à 1770, formant 246 pages in-folio. L'auteur raconte naïvement ce qu'il a vu et l'explique à sa manière.

« des morceaux par curiosité et M. La Breque, « curé de ladite paroisse, en a aussi emporté « chez lui. Ledit temple de Belenus traverse « l'église et le cimetière. »

Quelques vieillards se souviennent encore de ces fouilles : parmi ce qu'ils racontent à ce sujet, voici la seule chose qui m'ait paru digne d'être notée : « MM. Le Boucher, apothicaire, et Se- « vestre, étaient présens aux fouilles ; on trouva « un bas-relief de marbre blanc qui représentait « un jeune-homme appuyé sur un cep de vigne. « Ce précieux morceau fut remis entre les mains « de M. d'Amours, et on ignore ce qu'il est « devenu. » Le pavé de la rue Saint-Laurent, en face l'église, ne remonte pas au-delà d'une quarantaine d'années ; auparavant on marchait sur les murs rasés de l'édifice, et de profondes ornières existaient dans les parties remplies de terre.

Au mois d'avril 1794, un nommé Nismes, qui avait établi une fabrique de salpêtre dans la rue de la Brétagne, fit fouiller dans la nef de l'église Saint-Laurent pour y chercher des matériaux salpêtrés ; on trouva, comme en 1760 et en 1765, des morceaux de marbre, des fragmens de corniche, etc. Quelques-uns de ces objets furent apportés à l'administration municipale.

Cette découverte engagea la commission des arts à adresser au comité d'instruction publique un mémoire tendant à obtenir des fonds pour faire des fouilles : après bien des difficultés, une somme fort minime fut accordée, la dépréciation du papier-monnaie la réduisit à presque rien, et les travaux n'eurent point lieu.

Les pièces suivantes restées inédites, et inconnues à ceux qui ont écrit sur notre édifice antique (1), m'ont paru assez importantes pour être publiées.

Mémoire que présentent les Commissaires préposés à la recherche des objets de sciences et d'arts dans le district de Bayeux, aux citoyens composant le comité d'instruction publique de la convention nationale.

Bayeux le 29 fructidor an 2e.

Citoyens,

« L'enceinte de Bayeux a été sous les Romains une station militaire. Les débris de ses remparts attestent leur ouvrage.

(1) MM. Surville et Lambert.

« Beaucoup de monnaies frappées au coin des empereurs se rencontrent dans l'intérieur de son sol ; l'histoire, les chartres, tout annonce son antiquité. De moindres indices ont souvent fait ailleurs rechercher des monumens dont l'existence était très-problématique. Il est de toute certitude que notre commune en renferme un qui peut être précieux pour l'histoire. Déjà nous en avons instruit le comité d'instruction publique, il a désiré de nouveaux renseignemens ; voici ceux que nous pouvons présenter.

« Tout près de nos casernes sont des voûtes souterraines sur lesquelles existent aujourd'hui la ci-devant église Saint-Laurent et plusieurs maisons. On s'en aperçut en 1760. Beziers, le dernier historien de Bayeux, dit qu'à l'ouverture qu'on en fit, « on découvrit une quantité de « morceaux de briques et de marbres de di- « verses espèces : il y en avait de France, « d'Italie et de l'archipel : la brique paraissait « d'une plus grande dimension que celle de nos « jours ; un peu plus avant on découvrit des « portions de murs et une aire qui, d'après « ce qui en existait, parut avoir été composée « de pierres bleues et blanches ; mais ce qui « fixa le plus l'attention, ce furent des morceaux « de marbre attachés en placage sur l'intérieur

« des murs. Il en restait assez pour voir que « ces murs en avaient été revêtus. On trouva « dans la terre les cadres, l'embasement et les « corniches de ces magnifiques lambris brisés et « mêlés confusément, etc.

« Le même auteur, pages 3 et 15 de son Histoire, observe que « dans les environs il avait « été trouvé précédemment des statues et des « vases dont M. le comte de Caylus a donné « le dessin et l'explication; que notamment en « 1737, en creusant les fondemens des casernes, « on déterra plusieurs médailles de bronze, « dont quelques-unes étaient de Jules-César et « d'autres d'Auguste. »

« Cette dernière circonstance doit d'autant plus exciter le désir des recherches, que les fondemens des casernes ne sont pas éloignés de plus d'une perche (24 pieds) de l'édifice souterrain dont nous proposons la fouille. Beziers conjecture que c'était un temple; le peu d'élévation des voûtes supérieures nous fait soupçonner que c'étaient des bains, d'autant mieux que la rivière d'Aure coule à environ dix perches de distance dans un terrain qui n'est pas abaissé de plus de 25 pieds au-dessous de celui qui recouvre tout l'édice en question. Si l'on entreprend d'y pénétrer, la dépense ne peut être excessive, car le pavé

de la rue est posé immédiatement sur une des voûtes ; quelques issues communiquent avec les caves des voisins. Enfin les fouilles faites cette année pour l'extraction du salpêtre ont pratiqué deux ouvertures dans le cimetière sous les fondemens de la ci-devant église.

« On a démoli à cette époque quelques gradins revêtus d'un placage de marbre ; il est fâcheux qu'on n'en ait point suivi la direction.

« A peine fûmes-nous instruits de cette découverte, que nous invitâmes les ouvriers de faire remettre au dépôt du district les débris qui leur tomberaient sous les mains ; nous n'en avons reçu que deux morceaux de corniches d'un très-beau marbre blanc, parce que le principal objet de leur opération étant de trouver du salpêtre, et ces voûtes n'en fournissant point, ils les ont promptement abandonnées.

« Les recherches de 1760 avaient produit des fragmens de corniche en marbre blanc, et plusieurs morceaux de placages en marbres divers, dont l'un entr'autres, de marbre blanc et cannelé, semblait avoir servi au revêtissement d'un pilastre ; beaucoup de citoyens et même l'un de nous en ont été les témoins.

« L'administration d'alors fut invoquée pour en obtenir des fonds qui missent à portée de faire

des fouilles plus en grand ; mais les murmures des paroissiens qui craignaient la destruction de leur église, firent abandonner l'idée de cette dépense.

« Nous estimons par aperçu qu'avec environ 3000 liv. on parviendrait à obtenir une notion exacte du local. Si le Gouvernement se détermine à ce sacrifice, notre surveillance ne négligera rien pour recueillir toutes les observations propres à l'éclairer sur l'ancienne destination de ce monument. L'intérêt des sciences et des arts nous fait une loi de solliciter le Comité d'instruction publique, ainsi que la Commission des travaux publics, de consacrer une somme quelconque aux fouilles nécessaires.

« La manière d'employer les fonds, est un article de pure administration, sur lequel nous ne proposons rien, nous en rapportant à la sagesse des comités de la Convention, et aux mesures prudentes que prendra le directoire de notre district, à l'approbation duquel nous avons soumis le présent Mémoire.

Les Commissaires préposés dans le district de Bayeux à la recherche des objets de sciences et arts, au citoyen Lozeau, représentant du Peuple, en mission dans le département du Calvados.

Citoyen,

« Lorsque nous avons eu l'avantage de vous posséder dans nos murs, votre surveillance s'est fixée un moment sur nos travaux. En vous offrant des preuves de notre zèle et de notre activité, nous avons eu l'occasion de vous entretenir d'un objet intéressant pour l'histoire et les arts. Vous avez vu les nombreux motifs qui doivent faire désirer qu'on exécute des fouilles sous la ci-devant église Saint-Laurent de cette commune. La certitude qu'il y existe un édifice antique de construction romaine, les différentes espèces de marbre qu'on en a extraites, les fragmens de corniches, de plinthes, de pilastres et autres parties d'architecture, commandent des recherches.

« Ce ne fut pas sans le plus vif intérêt qu'en l'année 1760 on y découvrit des murs revêtus

d'un riche placage, et des pavés travaillés en mosaïque. Les amis des sciences y prirent un intérêt d'autant plus vif que les ouvrages du comte de Caylus faisaient mention de plusieurs vases et figures antiques trouvées dans le voisinage, et comme il n'est presque aucun endroit de la cité où des fouilles un peu profondes ne procurent des médailles du règne des premiers Césars, tout concourt à faire souhaiter une excavation qui peut ouvrir un nouveau débouché aux connaissances historiques, et des monumens à consulter par les hommes de goût. Ces considérations, soumises au comité d'instruction publique, ont tellement fixé son attention que le citoyen Grégoire, dans un de ses rapports, a annoncé à la Convention nationale la détermination prise d'exécuter les fouilles que nous sollicitons.

« Il est probable que si l'intention du comité n'a pas encore été réalisée, c'est moins à un oubli de sa part qu'il faut s'en prendre qu'aux immenses travaux dont il s'est occupé pour organiser les écoles nationales. Vous êtes à portée, citoyen représentant, de faire relativement à notre demande tout le bien que les occupations du comité ne lui ont pas permis de faire. Il lui a été demandé à cet effet une somme de 3000 livres. La modicité de

cette somme, les avantages qui en peuvent résulter pour les sciences, les secours qu'en retireront les ouvriers dans la saison qui réclame le moins de travail et surtout pendant une disette qui exige qu'on multiplie leurs ressources, sont autant de considérations que nous nous empressons de soumettre à votre zèle éclairé comme à votre humanité bienfaisante.

« Veuillez donc, citoyen représentant, ordonner que les fouilles dont il s'agit soient exécutées, et assigner provisoirement pour leur dépense une somme de 3000 livres, dont la remise et l'emploi seront réglés d'après le mode que vous suggérera votre prudence, et que nous jugeons suffisante en ce moment pour s'assurer si ces fouilles répondront à l'opinion que tout porte à en concevoir.

16 floréal an troisième de la république.

Extrait du registre de la commission des arts établie à Bayeux (p. 94).

Du 1er nivose an troisième de la république.

« Il a été arrêté qu'en reconnaissance de l'intérêt que le citoyen Grégoire, représentant du peuple, témoigne à la cité de Bayeux, il lui sera adressé

lettre par la commission pour l'engager à ne pas perdre de vue le mémoire adressé au comité d'instrution publique *sur les fouilles dites de Saint-Laurent*, et lui demander l'envoi de ses rapports. Il a été de plus arrêté que copie du procès-verbal des dégradations commises dans la cathédrale sera aussi envoyée au citoyen Grégoire. »

Depuis long-temps il n'était plus question de ces demandes, ni de ces découvertes. Une foule d'événemens politiques plus ou moins importans avait contribué à les faire oublier et détourné les esprits des études archéologiques, lorsqu'un heureux hasard fournit aux amis de l'antiquité le moyen d'étudier ce monument et d'en indiquer la destination et les dimensions.

Le mur de clôture du cimetière de l'église Saint-Laurent tombait en ruines, la fabrique le fit réparer au mois de février 1821 ; ces travaux nécessitèrent quelques fouilles qui mirent à découvert des portions de l'édifice souterrain.

Cette circonstance réveilla l'attention des personnes qui s'intéressent à la gloire de notre ville et à son antiquité, des démarches furent faites auprès de l'autorité, et M. le comte de Montlivault, préfet du Calvados, accorda les fonds nécessaires pour déblayer le terrain, et faire exécuter des

fouilles. Des hommes de mérite, des amis de l'antiquité dirigèrent ces travaux, et ils tirèrent tout le parti possible des moyens mis à leur disposition.

Nous ne détaillerons point les recherches et les travaux qui eurent lieu. MM. Lambert et Surville ont publié des mémoires sur ces fouilles, accompagnés de plans qui mettent à même de suivre leurs opérations dans le plus grand détail (1).

Nous ne mentionnerons ici que le résultat de ces travaux. On trouva, comme en 1760 et en 1765, des fragmens de marbre, des briques, des corniches, et on reconnut que l'édifice antique recouvert par le cimetière et l'église Saint-Laurent, était consacré à des thermes ou bains publics bâtis suivant les règles de Vitruve. Partout on aperçut des traces d'incendie et de dévastation : on trouva une quarantaine de médailles dont la plus ancienne était de Gallien et la plus moderne de Gratien : elles comprenaient un espace de 115 ans, depuis la mort de Gallien en 268 jusqu'à celle de Gratien en 383.

(1) Mémoire sur les vestiges des thermes de Bayeux, par M. Surville, Caen, 1822, in-8° de 46 pages, avec plan, imprimé chez T. Chalopin, aux frais de l'académie des belles-lettres de Caen. Trois mémoires de M. Lambert insérés dans les mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, publiés en 1825 et 1826.

Tout concourt à établir que cet édifice fut ruiné lors de l'invasion des Saxons dans le Bessin, vers la fin du IVe siècle.

Il est important d'observer que ces thermes dont les restes ne doivent leur conservation qu'à leur position sous un édifice religieux, faisaient partie d'un édifice beaucoup plus vaste qui comprenait dans son enceinte le palais des magistrats, un gymnase, des jardins, une place d'armes, etc. L'usage des Romains était de réunir, lorsque la localité le permettait, tous les établissemens civils et militaires (1). Comme je l'ai déjà dit, tout le terrain compris depuis les casernes et les bords de l'Aure jusque vers la rue Saint-Quentin et l'ancien couvent des Augustins, était couvert d'édifices publics ; il est impossible de fouiller la terre dans ces lieux sans trouver des fragmens de poterie romaine, des tuiles, des briques, des médailles, etc. L'herbage qui longe la rue de la Brétagne est rempli de fosses et de monticules qui indiquent que la terre renferme sur ce point des restes de construction ; on suit, pour ainsi dire, de l'œil la trace des fondemens. Pendant une partie du moyen âge

(1) Voyez dans l'histoire civile de Paris par Dulaure l'excellent article sur le palais des Thermes dit de Julien, rue de la Harpe à Paris.

ces terrains restèrent dans le domaine public ; une église y fut d'abord bâtie, ensuite un couvent y fut établi avec toutes ses dépendances (1). La ville y possède encore des casernes bâties en 1737; les fouilles qu'on fit en ce lieu pour établir les fondemens firent découvrir des médailles et d'autres objets antiques.

Sur la fin du mois de juin 1825, une nouvelle bonne fortune vint s'offrir aux amateurs de l'antiquité : des réparations faites au pavé de la rue St.-Laurent en face l'église, fournirent l'occasion de faire quelques fouilles sur ce point, qui furent exclusivement dirigées par M. Lambert. On mit à découvert une portion du bassin qui constituait la piscine ou *frigida lavatio*, dans laquelle on pouvait se baigner et même nager. Cet emplacement de 32 pieds de long sur 34 de large, destiné à contenir de l'eau, était environné de murailles cimentées; l'aire se composait aussi d'un ciment très-dur. A l'extérieur régnait tout autour un corridor, où les baigneurs se reposaient et attendaient leur tour; deux égoûts et un aquéduc engagé sous les maisons voisines, servaient à l'écoulement des eaux.

Je ne puis mieux terminer ce chapitre où j'ai

(1) La maison des Sachets ou frères du Sac, les Augustins les remplacèrent et furent mis en possession du couvent en 1276.

exposé les titres les plus glorieux de notre antique cité qu'en empruntant à M. Lambert l'éloquente péroraison qui termine son troisième mémoire sur les fouilles de Saint-Laurent : il a parfaitement exprimé les sensations que nous éprouvâmes au moment qu'il décrit :

« Nos explorations terminées, nous avons de « nouveau confié à la terre ces restes silencieux « de l'antiquité, afin que les générations à venir « puissent un jour interroger comme nous ces dé- « bris d'une antique civilisation que la barbarie « s'est efforcée d'anéantir. »

CHAPITRE IX.

DE QUELQUES ANTIQUITÉS INCERTAINES.

Je place dans ce chapitre certaines antiquités auxquelles on ne peut assigner d'époque précise, ou dont on ne peut indiquer l'usage.

En 1715, M. Le Haribel, habitant de Bayeux, faisant travailler à une terre qu'il possédait à Fresnay-sur-mer, découvrit à quatre pieds de profondeur, onze vases de terre grise sans couvercles, hauts de 18 pouces et dont les parois avaient un

pouce d'épaisseur. Dix paraissaient uniformes et étaient remplis d'ossemens humains rompus et rangés par lits qui se croisaient. Chacun était séparé des autres par une matière noire si dure qu'on ne pouvait la casser qu'avec un ciseau. L'onzième vase, plus grand que les autres, en contenait un plus petit rempli de crânes arrangés comme les autres. A quelque distance de là on trouva plusieurs bracelets de cuivre et un pot de terre grise contenant plusieurs centaines de pièces d'argent et de billon. Cette note a été trouvée dans les papiers de M. Beziers.

En 1820, dans la même paroisse de Fresnay-sur-mer, sur les limites de la commune de Meuvaines, deux ouvriers, en réparant un fossé, trouvèrent deux morceaux d'or ouvragés et contournés, d'un poids assez considérable. Ils furent vendus à un orfèvre et fondus de suite. L'examen de ces objets eût offert beaucoup d'intérêt, surtout en rapprochant cette découverte de la précédente (1).

On trouve souvent dans notre arrondissement des coins de bronze de diverses grandeurs : les uns ont 4 pouces de longueur, d'autres sont près de moitié plus courts. Ils sont creux et destinés con-

(1) Ces objets avaient peut-être servi de bracelets à des chefs scandinaves. Les musées du nord contiennent beaucoup d'ornemens de ce genre trouvés dans des tombeaux.

séquemment à être emmanchés. La partie tranchante est toujours émoussée, et tous sont munis d'un petit anneau placé à la partie supérieure. Ces coins, composés d'un alliage grossier de cuivre, d'étain et de plomb, ont été coulés. On en trouva une quarantaine à Vaubadon, il y a quelques années.

On en trouve très-fréquemment dans le département de la Manche, et on vient tout récemment d'y faire la découverte d'une masse d'alliage et des moules qui servaient à les préparer. On n'est nullement d'accord sur l'usage auquel on employait ces coins. M. Hearne, qui fit imprimer à Oxford, en 1713, une dissertation sur ces coins, à l'occasion d'une découverte de ce genre faite dans le comté d'Yorck, pense qu'étant emmanchés ils servaient à polir les pierres qui entouraient les camps romains.

M. de la Roque fit insérer dans les mémoires de Trévoux, pour le mois de septembre 1713, une lettre sur la dissertation de M. Hearne : il y rend compte de la découverte d'une grande quantité de ces coins faite au Mesnil-Hue, diocèse de Coutances, en 1707, et pense que les soldats portaient une certaine quantité de ces instrumens enfilés par les anneaux, et qu'ils s'en servaient pour escalader les murs ou pour monter sur des ma-

chines de guerre, en les faisant entrer de force, convenablement emmanchés, dans les joints des pierres ou des poutres.

Un autre savant vient tout récemment d'émettre une opinion nouvelle : il pense que ces coins servaient de herse pour la culture des terres dans la Gaule. Après avoir rapporté l'opinion des autres, je vais émettre la mienne, sans y attacher une grande importance. Ces coins, suivant moi, servaient à garnir des piquets de campement que l'on enfonçait dans terre; l'anneau placé sur le côté servait à passer la corde qui tendait les toiles, peaux ou étoffes, et les tenait assujetties.

On découvre assez fréquemment des tombeaux de pierre à Saint-Vigor; le cimetière actuel en contient, et on en a extrait plusieurs à diverses époques. Le 6 février 1815, j'en vis trois qui venaient d'être découverts dans un champ voisin de l'église; ils étaient sans couvercle et ne contenaient que des ossemens et de la terre; l'un n'avait pu contenir qu'un enfant, il n'avait que quatre pieds de long. Tous ces tombeaux sont bruts, sans ornemens; les uns sont couverts, d'autres ne le sont point. Tous sont en pierre calcaire tendre, poreuse et d'un grain très-grossier. Quelques personnes ont cru voir dans ces tombeaux des objets d'une haute antiquité; c'est une erreur et voici sur quoi je me fonde :

1°. Les anciens et surtout les Gaulois brûlaient leurs morts, et les ossemens trouvés dans tous ces tombeaux n'avaient nullement éprouvé l'action du feu.

2°. Tous ces tombeaux se trouvent non loin de l'église.

3°. Un chemin voisin porte le nom de Voye de *Bière*.

4°. L'usage d'enterrer dans des cercueils de pierre n'a cessé d'être général que dans le XIIe siècle, et s'est perpétué même beaucoup plus tard (1).

Ainsi il me paraît évident que les tombeaux de Saint-Vigor sont des tombeaux de Chrétiens du moyen âge.

La chasuble de Saint-Regnobert et le coffret qui la renferme, doivent être placés bien certainement parmi les antiquités dont l'origine et l'explication sont fort obscures. La chasuble, l'étole et le manipule sont d'une étoffe de soie très-ancienne avec quelques ornemens en or et en semences de perles. L'ensemble de ces objets, tant pour le travail que pour la matière, porte le cachet des Grecs du moyen âge qui fournissaient alors des

(1) Voyez recherches sur la manière d'inhumer des anciens à l'occasion des tombeaux de Civaux en Poitou. 1738, in-12.

objets de ce genre à toute l'Europe. Ils sont renfermés dans un petit coffret d'ivoire garni de tous côtés de plaques d'argent doré, ornées d'arabesques d'un travail délicat, parmi lesquelles on remarque des paons disposés par paires, ayant leurs queues palmées. Ce coffre est garni d'une petite serrure d'argent doré, autour de laquelle se trouve une inscription en caractères orientaux. Ces objets sont conservés de temps immémorial dans le trésor de l'église cathédrale de Bayeux, et on ignore entièrement l'époque où ils y ont été apportés, et par qui. Parmi beaucoup de conjectures, la plus accréditée était celle qui supposait que ce coffret avait été pris dans le pillage du camp des Sarrasins après leur défaite et la victoire de Charles-Martel, et donné à l'église de Bayeux par la reine Hermentrude, épouse de Charles-le-Chauve (1).

Personne jusqu'en 1714 n'avait pu déchiffrer l'inscription arabe qui se trouvait autour de la

(1) Lettre de M. de la Roque, mémoires de Trevoux, octobre 1714.

Histoire sommaire de Bayeux par Beziers, p. 51 et 52.

Description d'un monument arabe du moyen âge conservé à Bayeux, par J. Spencer Smith. Caen, chez T. Chalopin, 1820, in-8°, avec figures.

Examen littéraire par le même. Caen, chez T. Chalopin, 1824, in-8°.

Voyage en France, en 1793, par J. Lavallée, département du Calvados, p. 26.

serrure ; le P. Mabillon lui-même avait avoué qu'il n'y comprenait rien. On en envoya une copie figurée à M. Petis-de-La-Croix, professeur de langue arabe au collège royal à Paris, qui en donna la traduction suivante :

« Au nom de Dieu, quelque honneur que
« nous rendions à Dieu, nous ne pouvons l'ho-
« norer autant qu'il le mérite ; mais nous l'ho-
« norons par son saint nom.

Il y avait plus d'un siècle que la traduction de M. Petis-de-La-Croix était pour ainsi dire regardée comme sacramentelle, lorsqu'en 1820 un antiquaire anglais fixé à Caen, M. Spencer-Smith, ayant soupçonné que cette traduction était inexacte, fit passer une copie de l'inscription à M. de Hammer, savant orientaliste de Vienne, qui la lui renvoya avec la version suivante :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux !
« il a envoyé sa bonté et sa grâce devant lui. »

Enfin M. Smith ayant envoyé à M. de Hammer une copie plus exacte de l'inscription, il en a reçu cette autre version qui, assure-t-on, est la seule fidèle :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux !
« sa justice est parfaite et sa grâce est im-
« mense. »

M. l'abbé de La Rue possède un inventaire

du trésor de l'église cathédrale de Bayeux, d'où il résulte qu'il existait au XIIIe siècle dans cette église, cinq coffrets plus ou moins semblables à celui qui renferme la chasuble de St.-Regnobert. Ils furent enlevés par les protestans en 1562.

CHAPITRE X.

ANTIQUITÉS DU MOYEN AGE.

La cathédrale occupe sans contredit le premier rang parmi nos monumens du moyen âge. J'ajouterai peu de chose à la description très-étendue qui a été faite de cet édifice par ceux qui ont écrit sur l'histoire de notre ville, y ont voyagé, ou se sont occupés de l'architecture du moyen âge (1).

La cathédrale de Bayeux fut bâtie dans l'XIe siècle sur l'emplacement d'une autre église. Ce fut Hugues, évêque de Bayeux, qui commença cette entreprise, et Odon, frère utérin du Conquérant, qui l'acheva; la dédicace s'en fit le 14

(1) La meilleure gravure qui existe de ce monument se trouve dans le bel ouvrage de M. Auguste Pugin, intitulé : *Architectural antiquities of Normandy*. Londres, 1827, in-4°, 4e. livraison. Voyez aussi l'excellent ouvrage de M. de Caumont sur l'architecture religieuse du moyen âge, imprimé à Caen chez T. Chalopin en 1825.

juillet 1077. Jamais cérémonie plus belle, plus imposante n'avait eu lieu à Bayeux depuis l'établissement du Christianisme. Guillaume-le-Conquérant tout brillant de gloire y assistait avec la reine Mathilde et ses fils Guillaume et Robert; Lanfranc et Thomas, archevêques de Cantorbery et d'Yorck, s'y trouvaient avec l'élite des barons et des abbés normands. On a lieu de croire que pour la première fois la tapisserie représentant la conquête d'Angleterre, exécutée par les ordres d'Odon, fut exposée autour de la nef, afin d'augmenter encore la pompe de cette cérémonie (1).

Il ne reste plus des constructions de l'XIe siècle que les arcades de la nef, échantillon magnifique de l'architecture de ce tems et des ornemens employés. Les siéges, les incendies, la foudre n'ont épargné que ces parties basses, tout le reste a été rétabli dans les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles; la tour de l'horloge l'a même été dans le XVIIIe.

La crypte ou chapelle souterraine soutenue de huit colonnes massives avec des chapiteaux grossiers et fort simples, est antérieure aux constructions de Hugues et d'Odon, et remonte au IXe

(1) Origine de la tapisserie de Bayeux, par H. F. Delauney, 1824, in-8°., p. 8.

siècle, ou pour le moins au Xe. Elle ne fut découverte que le 3 avril 1412, en creusant une fosse pour enterrer un évêque. Une inscription, en caractères gothiques, destinée à rappeler cet événement, est placée au-dessus d'une des portes par laquelle on y pénètre. Si elle n'avait pas déjà été publiée dans cinq ou six ouvrages imprimés, je la transcrirais ici.

Dans le XVe siècle, on peignit à fresque les murs et les colonnes de cette crypte, suivant le goût du tems. On y voit un évêque revêtu de ses habits pontificaux, une Vierge, une Madeleine, etc.

Il y existe plusieurs autres objets qui, quoique peints avec beaucoup moins d'éclat, n'en sont pas moins importans pour l'histoire des arts. Au-dessus des colonnes qui soutiennent cette chapelle et à la naissance des voûtes, sont des figures d'anges peints en jaune sur un fonds rouge : ils jouent de divers instrumens de musique dont plusieurs sont inconnus aujourd'hui. Voici les noms de ceux que j'ai pu reconnaître : deux clochettes comme celles des processions, un psalterion, une harpe, un violon dont l'archet est très-courbé, un triangle avec deux anneaux, une trompette simple, une double, et un petit orgue dont un ange fait agir le soufflet.

Le sol des villes tend toujours à s'élever ; la cathédrale avait été bâtie au rez-de-chaussée, et il faut aujourd'hui descendre dix à douze marches. Le 24 mars 1756, en nivelant le terrain pour les travaux du pavé, en face la porte principale, on trouva deux masses de maçonnerie carrée qui parurent avoir servi de base à deux statues ; en effet quelques débris, et notamment une main qu'on trouva un peu plus loin justifièrent cette conjecture : ces fragmens étaient en pierre dure et d'un travail fort grossier. En juin 1828, en creusant au pied des tours pour y établir des paratonnerres, on s'est de nouveau convaincu que le sol s'était beaucoup élevé, et on a trouvé, à dix pieds de profondeur, des fragmens de briques, de tuiles et de poteries qui prouvent que ce temple a été bâti sur des débris de constructions romaines.

La singulière épitaphe qui se trouve en dehors de la tour méridionale a été publiée par M. Beziers ; elle se détruit tous les jours, et bientôt elle sera illisible.

En voici la copie fort exacte :

Quarta dies paschæ erat, cùm clerus ad hujus
Que jacet hic vetule venimus exequias,
Letitieque magis amisisse dolemus,
Quam centum tales si caderent vetule.

ce qui peut se traduire ainsi :

« C'était la quatrième fête de Pâques que nous « avons enterré la vieille qui repose ici, nous « sommes plus fâchés d'avoir perdu ce jour de ré- « jouissance que si cent vieilles pareilles étaient « mortes. » Cette épitaphe pourrait bien être celle d'Isabelle de Douvres, maîtresse de Robert de Glocestre, dont le fils Richard devint évêque de Bayeux en 1133. Cette femme mourut fort âgée à Bayeux, le 24 avril 1166. La forme des caractères indique évidemment cette époque.

Cette autre inscription, en caractères gothiques du XVe siècle se lit sur la porte de la première maison à gauche en entrant dans le cul-de-sac Glatigny :

Cy dedenz est l'auditoire
Ainsy que tous saver povés
Des causes du territoire
De l'archidiacre des Vés.

M. l'abbé Beziers nous apprend que l'archidiacre des Vés a long-tems exercé sur les paroisses de son ressort une juridiction semblable à celle de l'official (1).

(1) Les Romains avaient une station militaire à l'embouchure de la Vire; une autre plus importante à Bayeux sur l'Aure, et des

L'inscription suivante se lit dans la cathédrale sur la porte qui conduit à l'orgue ; elle est gravée profondément en caractères gothiques du XVe siècle :

Credite mira Dei, serpens fuit hic lapis extans;
Sic transformatum Bartholus attulit hùc.

Ce qui peut se traduire ainsi : « Cette pierre « fut un serpent vivant, croyez aux miracles de « Dieu; Bartholus l'apporta ici ainsi transformée. »

On aperçoit au-dessus la trace d'une pierre enlevée ; l'inscription elle-même a été grattée, mais on peut encore la lire.

Voici l'explication toute naturelle de cette bizarre inscription. On n'était pas fort sur l'histoire naturelle et la minéralogie dans le XVe siècle. Un

postes militaires sur l'Orne, là Seule et la Drôme. C'est de ce grand nombre de passages, gués ou vés *Vada* que les peuples de ce pays furent appelés *Vadicasses*, *Vadiocasses*, *Badiocasses* ou *Bodiocasses*, habitans des Vés. On sait que le B s'employait fréquemment pour le G, d'où se forma le mot Bajocæ, Bagiæ, pour *Vajocæ*, *Vagiæ*, et enfin en français Baex, Baiex et Bayeux. L'x qui indique un pluriel prouve que la ville prit le nom des peuples. Ainsi se sont formés les noms de Lisieux, d'Evreux, etc. Cette importance que les Romains attachaient à la garde des Vés, s'est perpétuée dans le moyen âge où il y avait un chemin des Vés, une sergenterie des Vés, un archidiaconat des Vés, une juridiction des Vés, etc.

chanoine de Bayeux, professeur de médecine de l'Université de Caen, nommé Bartholus, natif d'Angers, ayant trouvé, en 1482, une corne d'Ammon ou ammonite bien conservée, la prit pour un serpent pétrifié, l'apporta dans la cathédrale de Bayeux où il la fit placer avec les deux vers que nous venons de rapporter.

Dans la suite le chapitre fit ôter le prétendu serpent et gratter l'inscription. J'ai vu quelques maisons à Bayeux où l'on avait aussi encastillé soigneusement des cornes d'Ammon. M. l'abbé de la Rue a trouvé dans un très-ancien cérémonial de Bayeux qu'à certaines époques de l'année on plaçait sur l'autel des cornes d'Ammon et d'autres coquillages fossiles ou étrangers (1).

On voit à la voûte du chœur une série de noms d'évêques avec quelques bustes, le tout peint à fresque en rouge et en bleu. On a cru que ces mêmes inscriptions étaient du temps d'Odon, et M. Bezier a partagé cette erreur (2). D'abord le chœur a été bâti bien postérieurement à Odon, ensuite les caractères qui sont des capitales gothiques mêlées de quelques lettres romaines, indiquent le commencement du XIVe siècle.

Parmi la foule des statues et des bas-reliefs qui

(1) Mémoires de la société Linnéenne du Calvados, tome 1er, p. 69.

(2) Hist. sommaire de la ville de Bayeux, p. 45 et 46.

décoraient notre cathédrale intérieurement et extérieurement, beaucoup étaient remarquables par la bizarrerie des figures et les scènes grotesques qu'ils représentaient. La plupart ont été détruits par le tems, ou par les ravages du vandalisme politique ou religieux. Ceux des deux portes latérales qui représentent le paradis, l'enfer, le déluge, ont le plus souffert; presque toutes les figures en sont mutilées. Celles de la porte du milieu, qui étaient les plus remarquables, ont disparu pour faire place à une porte moderne fort insignifiante. L'intérieur a éprouvé moins de ravages. Deux bas-reliefs placés au-dessus des galeries de la nef m'ont paru assez singuliers pour être décrits.

Le premier représente un homme à genoux entre deux monstres dont l'un a une gueule affreuse, deux mains crochues et deux pattes d'oie; l'homme a une large bourse pendue au col; elle parait pleine et il la soupèse avec plaisir, tandis que le monstre lui serre la main et semble s'efforcer de le persuader.

Le deuxième bas-relief destiné à servir de pendant au premier, représente une femme à genoux à demi nue, ayant de longs cheveux. Les deux monstres sont à ses côtés, l'un lui présente un fruit rond qu'elle semble recevoir avec difficulté. Le

premier des deux bas-reliefs me paraît représenter Judas tenté par le diable, et l'autre Eve à qui le tentateur offre la fatale pomme.

On voit à la voûte de l'allée d'Arthenay qui a son entrée par un des bas côtés du chœur, un monstre à sept corps d'homme sur lesquels est adaptée une tête d'animal fort bizarre ; les corps forment comme une rosace, et la tête ne paraît s'adapter sur aucun en particulier. Ce bas-relief d'un travail assez grossier paraît être du XIVe siècle.

L'église Saint-Loup est fort petite, la tour bien conservée est de l'XIe siècle, et les autres parties sont des XIIe et XIIIe. On y remarque des corbeaux fort grotesques et un petit bas-relief placé sur la porte principale qui représente St.-Loup jettant un loup furieux dans la Drôme. Cette bête désolait le pays. Le saint fut la trouver dans son repaire, lui passa son étole au col, l'amena sur le bord de la rivière et la noya.

La tour de l'église Saint-Patrice fut bâtie en 1544 aux dépens d'un riche habitant de cette paroisse, nommé Samson. La foudre tomba dessus quelques années après sa construction, ce qui en fit retrancher quinze pieds. C'est un bel échantillon du style de la renaissance, c'est-à-dire, de ce passage du gothique aux ordres grecs et romains qui eut lieu sous François Ier.

Voilà tout ce qui nous reste de plus remarquable en antiquités monumentales du moyen âge. Il existe encore dans les campagnes d'anciennes églises, des tombeaux, des inscriptions, etc. Nous en parlerons dans la seconde partie de cet ouvrage qui traitera exclusivement des communes rurales de l'arrondissement de Bayeux.

CHAPITRE XI.

DE LA PLACE NOTRE-DAME ET DE L'ANCIEN CIMETIÈRE SAINT-SAUVEUR.

Cette place était autrefois un très-ancien cimetière. Le mot *planître*, petite place sous laquelle on la désigne, est tout-à-fait moderne.

La paroisse Saint-Sauveur passe pour être la plus ancienne de Bayeux, peut-être même la cathédrale avait-elle été bâtie sur les ruines de son église ; ce qui le ferait présumer, c'est que son office se faisait de temps immémorial dans une des chapelles de la nef de la cathédrale, et le terrain appelé aujourd'hui *planître* lui servait presqu'en entier de cimetière ; cette concession remontait au temps d'Odon, et n'avait pas été faite sans

de fortes raisons. La proximité de cet office troublait celui du chœur, et en 1240 le chapitre se débarrassa de cette sujétion en cédant aux paroissiens de Saint-Sauveur la chapelle Saint-Etienne qui était adossée à la porte du Pont-Notre-Dame ou de Saint-Vigoret, pour y célébrer leur office en conservant toujours leur ancien cimetière. En 1676, cette chapelle menaçant ruine, les paroissiens de Saint-Sauveur furent obligés de l'abandonner, et l'office fut transféré dans l'église de Saint-Nicolas-des-Courtils, où il se faisait encore à l'époque de la révolution. Le 18 septembre 1676, le curé de Saint-Sauveur et ses paroissiens, moyennant certaines indemnités au nombre desquelles figurait le prix de la vente des matériaux provenant de la démolition de la chapelle Saint-Etienne et des murs du cimetière qui s'éleva à 500 francs, abandonnèrent tous leurs droits sur la nef de la cathédrale, la chapelle Saint-Etienne et le cimetière *attenant à un des côtés de ladite église cathédrale* (1).

Depuis ce temps le cimetière de Saint-Sauveur n'a point cessé d'être une place publique (2). En 1825, des missionnaires y ont planté une croix :

(1) Contrat de translation en date du 18 septembre 167.

(2) En 1756, on y planta un rang de tilleuls du côté de la rue; une partie de ces arbres subsiste encore.

ce calvaire, exposé de tous côtés aux vents froids et impétueux qui règnent sur cette place, est fort mal placé là. C'est ici le lieu de relever une méprise de M. l'abbé Beziers, à l'occasion de la vieille femme dont on lit la singulière épitaphe sur le pilier d'appui de la tour méridionale de la cathédrale. Il s'est figuré que cette femme avait été enclavée dans le mur, supposition ridicule et dénuée de toute vraisemblance. Il est plus simple de penser qu'elle fut enterrée au pied de cette tour dans le cimetière Saint-Sauveur, et que cette épitaphe bizarre et inconvenante ne fut placée à cette hauteur que pour être lue plus difficilement.

CHAPITRE XII.

DE LA TAPISSERIE DITE DE LA REINE MATHILDE, REPRÉSENTANT LA CONQUÊTE D'ANGLETERRE.

On a tant publié de descriptions de ce monument, on a tant discuté sur son origine, que je me donnerai bien de garde de trop m'appesantir sur ces interminables discussions. Je suivrai dans ce chapitre le même plan qui règne dans tout cet

ouvrage, celui de ne point répéter ce que les autres ont dit et de publier ce qu'on a ignoré, oublié ou négligé. La pièce suivante, qui retrace les dangers que ce précieux monument a courus dans des temps désastreux, offre beaucoup d'intérêt.

Les commissaires préposés dans le district de Bayeux à la recherche et à la conservation des objets d'art, aux membres du comité d'instruction publique de la Convention nationale.

Bayeux, le 23 vendémiaire an troisième.

Citoyens représentans,

« Nous vous adressons les inventaires descriptifs de quelques monumens que nos recherches et nos soins ont arrachés à l'insouciance et à la destruction. De ce nombre est la fameuse tapisserie attribuée à Mathilde, femme de Guillaume-le-Bastard, représentant les expéditions de son mari dans la petite et la grande Brétagne. Ce monument précieux a échappé à deux époques destructives dont les effets n'eurent que trop de ressemblance. Nous voulons parler du saccagement

de Bayeux par ceux de la religion réformée en 1562, et d'une irruption vandalique plus récente qui a anéanti plusieurs statues d'un bon travail et la presque totalité des tableaux qui se trouvaient dans la cathédrale et les autres églises de la ville. Peu s'en fallut alors que cette tapisserie ne fût coupée par bandes pour servir à l'ornement d'un char civique. Enfin le génie des arts l'a conservée, et elle est en sûreté dans l'un de nos dépôts nationaux, en attendant qu'elle fasse l'ornement de notre musée.

« Salut, etc.

« Signé au registre : Gabriel Moisson, Bouisset, Le Brisoys-Surmont, Delauney (1). »

A l'époque où le gouvernement s'occupait d'une descente en Angleterre, tout ce qui pouvait enflammer l'esprit public et prouver la possibilité de cette expédition était mis en usage, et c'est dans cette intention que notre tapisserie fut envoyée à Paris et exposée publiquement au Louvre. Voici la correspondance auquel cet envoi donna lieu :

(1) Page 59 du registre de correspondance de la commission des arts.

Paris, le 26 brumaire an XII.

Vivant Denon, membre de l'Institut national, directeur général du musée-Napoléon, etc,

Au Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayeux.

CITOYEN,

« Je viens d'écrire au Préfet pour l'inviter de la part du ministre de l'intérieur à me faire parvenir dans le plus court délai la tapisserie ou bande de toile sur laquelle la reine Mathilde a brodé les conquêtes de Guillaume-le-Conquérant, son époux. Je pense qu'il vous aura déjà écrit à ce sujet. Je vous prie, citoyen, de faire mettre cette tapisserie à la diligence ou de la confier au courier de la malle pour qu'elle me parvienne promptement, le gouvernement attachant le plus grand intérêt à ce qu'elle soit momentanément exposée au musée-Napoléon.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

DENON.

Caen, le 27 brumaire an XII.

Le Préfet du département du Calvados, au Sous-Préfet de Bayeux.

Citoyen,

« L'intention du ministre de l'intérieur est de faire exposer pendant quelques jours au musée-Napoléon la tapisserie sur laquelle la reine Mathilde a brodé les faits guerriers de son époux, Guillaume-le-Conquérant. Cette tapisserie sera renvoyée pour rester sous les yeux des habitans du Calvados, mais comme cette exposition momentanée à Paris ne peut qu'intéresser vivement les amis de la gloire nationale, veuillez bien l'adresser promptement au citoyen Vivant Denon, directeur-général du musée-Napoléon.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

Charles Caffarelli.

Paris, le 30 pluviose an XII.

Vivant Denon, membre de l'Institut national, directeur général du musée-Napoléon, de la monnaie des médailles, etc.
Au Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayeux.

CITOYEN,

« Je vous renvoie la tapisserie brodée de la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant. Le premier consul a vu avec intérêt ce précieux monument de notre histoire ; il a applaudi aux soins que les habitans de la ville de Bayeux ont apporté depuis sept siècles et demi à sa conservation ; il m'a chargé de leur en témoigner toute sa satisfaction et de leur en confier encore le dépôt. Invitez-les donc, citoyen, à apporter de nouveaux soins à la conservation de ce fragile monument qui retrace une des actions les plus mémorables de la nation française et consacre pareillement le souvenir de la fierté et du courage de leurs ayeux.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

DENON.

« *P.S.* J'ai fait placer dans la caisse 350 exemplaires de la notice explicative imprimée lors de l'exposition de cette tapisserie, et deux exemplaires in-4° avec figures coloriées, dont un que je vous prie d'accepter, et l'autre pour la bibliothèque de Bayeux. »

Depuis cette époque, la tapisserie roulée autour d'un tourniquet et enveloppée d'une toile est conservée dans une des salles de l'hôtel-de-ville, où on la fait voir aux étrangers. Elle est ordinairement tendue et exposée aux yeux du public tous les ans dans le mois de septembre. Lors du passage de Madame la Duchesse d'Angoulême, le dix septembre 1827, elle fut tendue dans la salle du tribunal civil, où la princesse accepta un déjeûner offert par la ville ; elle parut porter beaucoup d'intérêt à ce monument, et en suivit les scènes avec le livret explicatif qui lui avait été offert.

Je pense que ce monument est contemporain de la conquête ; il n'est l'ouvrage ni de la première ni de la seconde Mathilde ; il a été exécuté par les ordres d'Odon, frère du Conquérant, qui l'avait aidé de tous ses moyens. Lui seul avait autorité et qualité pour placer un monument profane dans le lieu saint. Je soutiens l'antiquité de notre tapisserie par des preuves tirées du mo-



nument lui-même, preuves irréfragables que tous les argumens négatifs ne peuvent atténuer. Toutes les parties d'architecture qui s'y trouvent sont romanes, pas une ogive, pas une intersection ; presque toutes les lettres des inscriptions sont des capitales romaines, enfin les costumes encore romains, la chlamide, les draperies, les bandelettes des jambes, la chaussure, etc., tout prouve que ce monument est de la fin de l'XI[e] siècle, et qu'il a été exécuté peu de temps après la conquête ; il porte sa date, et il la porte d'une manière précise. Je vais passer rapidement en revue les principales objections que l'on fait contre l'antiquité de la tapisserie de Bayeux :

1°. Le silence des historiens, notamment de Wace.

Il n'était point d'usage parmi les historiens du moyen âge de citer des monumens d'aucune espèce : *comme dit l'histoire*, *comme on lit*, *comme on trouve écrit*, *comme dit cil de Jumièges*, voilà toutes les autorités de nos vieux historiens.

2°. On voit dans la bordure quelques sujets tirés des fables d'Esope ou de Phèdre, et elles n'étaient point connues à cette époque.

C'est une erreur, elles étaient connues beaucoup plus anciennement. Fréculphe, évêque de

Lisieux, qui vivait dans le IXe siècle, dit qu'Edouard-le-Confesseur fit traduire les fables d'Esope. Ingulfe nous apprend qu'Alfred les avait traduites du grec en saxon dans le IXe siècle.

3°. On trouve le mot *Franci* sur la tapisserie, et les Normands ne se sont jamais appelés *Français*.

Wace, qui était normand, appelle lui-même les Normands français dans plusieurs endroits de ses ouvrages et notamment en parlant de la bataille d'Hastings.

4°. Bayeux fut brûlé par Henri Ier, en 1106, et cet incendie eût inévitablement détruit la tapisserie.

Wace dit positivement que les richesses furent enlevées de la cathédrale avant l'incendie.

Tote fut l'iglise destruite,
E la richesce fors conduite.
(*R. de Rou.*)

5°. L'inventaire des effets précieux de Guillaume-le-Conquérant dressé en 1087 n'en fait point mention.

Cette tapisserie n'appartenait point à Guillaume et ne devait point figurer dans l'inventaire de ses meubles.

L'opinion que j'émets sur la tapisserie de Bayeux est entièrement conforme à celle de M. H. F. Delauney qui l'a développée d'une manière fort savante dans un mémoire qu'il vient de publier.

Liste des Ouvrages imprimés, qui traitent avec plus ou moins d'étendue de la tapisserie de Bayeux, dite de la reine Mathilde.

Recueil des monumens de la monarchie française, par le P. Montfaucon, tome II et III, avec gravures, d'après les dessins de M. Benoît, que ce savant avait envoyés exprès à Bayeux.

Explication d'un monument de Guillaume-le-Conquérant, par M. Lancelot, dans les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tomes VI et VIII de l'édition in-4°, avec gravures exécutées d'après celle du P. Montfaucon, avec quelques corrections.

Antiquités Anglo-Normandes de Ducarel, publiées en anglais en 1776, avec une gravure de la tapisserie exécutée d'après celle du P. Montfaucon aux frais de la société royale de Londres.

La traduction de l'ouvrage précédent, par M. Léchaudé-d'Anisy, publiée à Caen chez Mancel,

en 1825. On y trouve une longue description de la tapisserie avec des gravures lithographiées par le traducteur.

Histoire sommaire de la ville de Bayeux par M. Beziers, 1773, p. 53.

Notice historique sur la tapisserie brodée de la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant; Paris, an XII, in-12 de 46 pages; tirage in-4° du même ouvrage auquel on a ajouté les planches de Lancelot.

Une deuxième édition de la notice in-12 a eu lieu à Saint-Lô, chez Elie, en 1822, aux frais du concierge de la mairie de Bayeux. Elle a été exécutée ligne pour ligne, page pour page.

Stukely, *Palæographia Britannica*, 1746, in-4°.

Gurney, *archæologia*, tome XVIII, p. 359, (en anglais).

Stothard, *archæologia*, tome XIX, p. 188 et suiv. (id.)

Ce jeune antiquaire anglais, aussi recommandable par son admirable talent pour dessiner les antiquités du moyen âge que par son excellent caractère, a péri d'une manière bien funeste au commencement de 1820. Monté sur une haute échelle, il copiait les vitraux peints d'une église dans le Devonshire; il travaillait seul, et lorsqu'on

l'envoya chercher pour dîner, on le trouva étendu mort sur le pavé du temple, ayant le crâne fracassé. Il avait été envoyé à Bayeux aux frais de la société royale des Antiquaires de Londres, et avait exécuté avec une rare fidélité un dessin colorié de la tapisserie de Bayeux qui a été gravé à Londres aux frais de la même société. Sa veuve, qui l'avait accompagné en Normandie, a publié l'ouvrage suivant :

Letters Written During à Tour Through Normandy, Britanny and other parts of France in 1818, etc. London 1820, in-4°. avec figures coloriées. Les pages 121 à 134 de ce bel ouvrage sont consacrées à la description de notre tapisserie, à laquelle on a joint une planche coloriée.

Thomas Amyott, écuyer. Dissertation en anglais, intitulée : *Défense de la haute antiquité de la tapisserie de Bayeux*. Elle est insérée dans le tome XIXe de l'*Archæologia*, à la suite du Mémoire de M. Stothard. L'auteur réfute victorieusement les argumens de M. l'abbé de La Rue.

Voyage en Normandie, par Dawson Turner. Londres, 1820, 2 vol. in-8°. avec figures (en anglais).

Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France par Dibdin, traduction de

Licquet. Paris, 1825, 4 vol. in-8°., tome 2, depuis la page 149 jusqu'à la page 165.

Mémoire de M. l'abbé de La Rue sur la tapisserie de Bayeux, envoyé en 1812 à la Société royale des Antiquaires de Londres, traduit en anglais et inséré dans le XVIIe. volume de ses mémoires publiés sous le titre d'*Archæologia Britannica*.

Recherches sur la tapisserie de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre, par M. l'abbé de la Rue. Caen, Mancel, 1825, in-4°. de 92 pages, auquel on a ajouté les planches de Ducarel, représentant la tapisserie.

Origine de la tapisserie de Bayeux, prouvée par elle-même, par H. F. Delauney, de Bayeux. Caen, Mancel, 1824, grand in-8°. de 92 pages.

Réponse du traducteur des antiquités Anglo-Normandes de Ducarel au *post-scriptum* imprimé à la fin des recherches sur la tapisserie de Bayeux, par M. l'abbé de La Rue. Caen, Chalopin, 1827, in-8°. de 16 pages.

Je ne mentionne point les écrivains qui n'ont parlé de la tapisserie de Bayeux qu'en passant et sans se livrer à aucune discussion. Ce monument est mieux apprécié en Angleterre qu'en France. Stukely le proclame *le plus noble du monde parmi ceux qui intéressent l'ancienne histoire d'Angleterre*.



M. Amyott l'appelle une *relique sans pareille.*

La pièce suivante, qui fut communiquée à M. Lancelot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par le R. P. Mathurin Larcher, prieur de Saint-Vigor, de Bayeux, m'a paru mériter d'être plus connue :

« Inventaire des Joyaulx, capses, reliquaires, ornemens, tentes, paremens, livres et autres biens appartenans à l'église de Nostre-Dame de Bayeux ; et en icelle trouvez, veus et visitez par vénérables et discreptes personnes maistre Guillaume de Castillon, archidiacre du Vez et Nichole Michiel, fabriquier, chanoines de ladite église, à ce députez et commis en chapitre général de ladite église tenu et célébré après la feste de St.-Raven et St.-Rasiph en l'an mil quatre cent septante six très révérend père en Dieu Mons. Loys de Harcourt, patriarche de Jérusalem, lors évêque et révérend père en Dieu maistre Guillaume de Bailleul, lors doyen de ladite église ; et fut ce dit inventaire en mois de septembre, par plusieurs journées, à ce présens les procureurs et serviteurs du grand cousteur de ladite église et maistre Jehan Castel, chapelain de ladite église et notaire apostolique, et ici

est rédigé en françois et vulgaire langage pour plus claire et familière désignation desdits joyaulx, ornemens et autres biens et de leurs circonstances, laquelle n'eust pu être faite en terme de latinité, et est cedit inventaire ci-après digéré en ordre, et désigné en distinction en six chapitres.......

« Ensuyvent pour le tiers chapitre les prétieux manteaulx et riches chapes trouvez et gardez en triangle qui est assis en costé dextre du pulpitre dessous le crucifix.

« Premièrement ung mantel duquel comme l'en dit le duc Guillaume estait vêtu quand il espousa la duchesse, tout d'or triey, semey de croisettes et florions d'or, et le bort de bas est de or traict à ymages faict tout environ, ennobly de fermailles d'or émailliez et de camayeux et autres pierres prétieuses, et de présent en y a encore sept vingt, et y a sexante dix places vuides où aultres foiz avaient esté perles, pierres et fermailles d'or émailliez.

« Item ung autre mantel duquel comme l'en dit, la duchesse estoit vestue quand elle espousa le duc Guillaume, tout semey de petits ymages d'or tiré à or fraiz par devant et pour tout le bort de bas enrichiz de fermailles d'or émailliez

et de camayeux et autres pierres prétieuses, et de présent en y a encore deux cents quatre vingt et douze et y a deux cents quatre places vuides esquelles estoyent aultrefoiz pareilles pierres et fermailles d'or émailliez.

« Ensuyvent pour le quint chapitre les tentes, tapis, cortines, paremens des autels et autres draps de saye pour parer le cueur aux festes solemnelles, trouvez et gardez en revestiaire de ladite église.

« Item une tente très longue et estreite de telle à broderies de ymages et escripteaulx, faisant représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de l'église le jour et par les octaves des reliques.

CHAPITRE XIII.

DE L'ANCIEN CHATEAU DE BAYEUX.

Je ne connais aucun dessin ni gravure de cette ancienne forteresse, bâtie vers 960, par Richard Ier, duc de Normandie ; il n'en existe pas même de description détaillée. Ainsi a disparu du milieu de nous ce vieux monument qui attestait la valeur

de nos ancêtres et où nos ducs avaient donné des fêtes brillantes. Une vaste place existe sur les débris de ses tours et de ses murailles, bientôt il ne nous en restera plus qu'un souvenir vague que nous ne transmettrons pas même à la génération suivante. J'ai donc rassemblé des traditions, des notes éparses pour former ce chapitre : ce sont les seules sources où j'aie puisé.

Le château occupait tout le terrain qui forme aujourd'hui la place Saint-Sauveur ou Bourbon-Berry, que le peuple s'obstine toujours à appeler *Place du Château.* La porte principale du côté de la ville était en face de la rue de la Maîtrise, désignée dans les anciens titres sous le nom de *Rue de la Mère-Eglise allant au chastel.* Cette porte avait quatorze pieds de hauteur, et était accompagnée de deux plates-formes de 20 pieds de largeur et de 40 de hauteur; au-dessus on voyait un écu chargé de fleurs de lys sans nombre (anciennes armes de France) et un bas-relief plus moderne représentant Samson déchirant un lion. La seconde porte avait six pieds de long, douze de large et quatorze de hauteur. Le pont-levis entre ces deux portes fut supprimé en 1650 et remplacé par un pont de pierre à deux arcades. Les fortifications consistaient en une enceinte de murailles très-épaisses garnie de fossés

et flanquée de neuf tours carrées et d'une tour ronde ; il y avait une chapelle, des logemens pour la garnison, un jardin, des souterrains, qui avaient issue dans la ville, et une maison pour le gouverneur, bâtie en 1554 sur les ruines du palais ducal. En 1656, peu après les troubles de la fronde, le château de Bayeux fut réparé et mis à l'abri d'un coup de main. En 1609, on y bâtit un jeu de paume où se réunissaient les bourgeois, et où les baladins et charlatans faisaient leurs exercices. Quand le jeu de paume fut passé de mode, on y joua aux quilles. En 1755, il Signor Chiarini, charlatan célèbre, y fixa sa résidence ; il donnait ainsi son adresse : *Il est logé au château de Bayeux dans le jeu de paume où on joue aux quilles*. Cette vaste salle fut démolie en 1761. Le château de Bayeux servait de prison d'état : plusieurs personnages y furent détenus pendant les troubles occasionnés par la bulle *Unigenitus*. Voici une lettre de cachet de ce temps :

« Mons. de Coulon, je vous fais cette lettre
« pour vous dire de laisser sortir de mon château
« de Bayeux le sieur abbé Ollier de Verneuil, que
« vous y détenez par mes ordres, mon intention
« étant néantmoins qu'il ne puisse sortir de mon
« dit chasteau qu'après avoir payé ce qu'il peut
« vous devoir de sa pension. »

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. « de Coulon, en sa sainte garde. » Escrit à Versailles le 26 juin 1737.

Signé : LOUIS ; et plus bas : PHELIPPEAUX.
A Mons. de Coulon, gouverneur de mon château de Bayeux.

Les démolitions commencèrent en 1773 et ne furent entièrement terminées qu'en 1804, le fossé le dernier comblé fut celui du côté de la rue de la Poterie. Pendant la révolution on avait réparé une tour carrée située à l'angle de la place, du côté de la rue des Terres, pour servir de magasin à poudre. Avant le XVII[e] siècle, les commandans de cette forteresse prenaient le titre de capitaines du château et de la ville de Bayeux ; depuis ils prirent le titre de gouverneurs. Cette place fut souvent occupée par de vaillans officiers. Jean Popham en fut pourvu au nom du roi d'Angleterre en 1421 (1). Mathieu Goth eut cette charge en 1446 ; il se retira dans le château après la perte de la bataille de Formigny, s'y défendit vaillamment contre le brave Dunois pendant 15 jours, et obtint une capitulation honorable.

(1) De constituendo Johannem Popham capitaneum castri et villæ de Baieux. (Roles Anglais et Normands de Thomas Carte).

Julio Ravilio-Ruffo y commandait pour le duc de Ferrare pendant les troubles de la ligue ; il accablait les habitans de Bayeux de vexations et en était détesté. Lorsque les troupes de l'amiral Coligny mirent le siége devant Bayeux, il se conduisit avec la plus grande lâcheté et se cacha dans un des réduits obscurs du château avec une jeune fille qu'il avait enlevée à ses parens. La ville ayant été prise le 4 mars 1563, Ravilio fut découvert dans sa retraite ; on le conduisit à Caen, où il fut pendu comme coupable de rapt et de concussion. Robert de Dreux, *varlet tranchant du Roi* fut institué capitaine du château de Bayeux en 1410, aux gages de 70 liv. En 1501 un Guillaume de Mannoury du Tremblay, seigneur de Magny, occupait cette place. En 1601 M. de Beauregard fut nommé à ce poste, en récompense de ses services, par Henri IV. Dans ces derniers temps, la charge de gouverneur du château de Bayeux était pour ainsi dire devenue héréditaire dans la maison de Couvert, et M. Charlemagne de Couvert de Coulons, dernier gouverneur, mort à Bayeux en 1811 à l'âge de 80 ans, était le septième de son nom qui occupait cette charge depuis 1656, qu'elle avait été donnée à Jean Antoine de Couvert, baron de Sottevast, qui avait succédé au

baron de Saint-Gilles, grand ami du fameux abbé de Saint-Martin. En 1556, le capitaine du château de Bayeux et ses soldats ayant enfoncé de nuit la porte d'une femme de mauvaise vie, chez laquelle se trouvait par hasard un chanoine, le capitaine vint le lendemain faire excuse au chapitre, et paya dix sols d'amende.

En 1656 il y eut une procession pour la translation des reliques de Ste. Fauste et de Ste. Basile, martyres ; lorsque cette procession passa devant le château, madame la baronne de Sottevast, *gouvernante de la ville*, fit tirer tous les canons en l'honneur des saintes reliques (1).

Le 11 avril 1668, les canons tirèrent toute la journée en réjouissance de la reddition des villes de la Franche-Comté, la ville paya la poudre, il en fut dépensé pour 15 liv. 10 s.

Le 31 mars 1720, M. de Lorraine fit son entrée solennelle à Bayeux ; et suivant l'usage, les canons du château tirèrent, mais une pièce ayant été chargée outre mesure creva et tua plusieurs personnes. Comme cet évêque était janséniste, les partisans de la bulle ne manquèrent pas de dire que c'était une punition du ciel.

(1) Extrait d'une relation imprimée à Caen chez Marin Yvon, en 1658.

François Ier fit placer au château de Bayeux six belles couleuvrines octogones en fer de fonte ; quelques-unes servent aujourd'hui de bornes sur la place Saint-Patrice. Ce prince récompensa ainsi les habitans de Bayeux de l'excellente réception qu'ils lui firent lors de son passage dans cette ville en 1532.

CHAPITRE XIV.

DES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE LA VILLE.

Ce chapitre sera nécessairement incomplet et peut-être inexact, parce que les fortifications n'existant plus, je puise mes détails dans un manuscrit du temps, diffus, obscur et souvent inintelligible (1), et dans les souvenirs fugitifs de quelques vieillards.

L'enceinte de la ville était à peu près carrée, ayant 1050 pieds de longueur, et 900 pieds de largeur ; ses murailles avaient six pieds d'épaisseur sur quinze de hauteur au couchant, et 20 au levant ; elles étaient flanquées de quatre tours

(1) Manuscrit Gassion déjà cité.

rondes aux quatre coins et de huit tours carrées placées de distance en distance. Il y avait douze portes y compris celles des fers à cheval et celles du château dont six à pont - levis. La porte de Saint-André fut abattue en 1752, celle de Saint-Vigor-le-petit en 1757, celle de Saint - Martin en 1760, et la porte arborée ou de Saint-Loup quelques années seulement avant la révolution. Les fossés étaient d'une profondeur au - dessous du niveau de la rivière d'Aure, et avaient 60 pieds de largeur. Il existait une voie de chariot de huit pieds de largeur autour des murs. Il y avait neuf ponts, *par où passait l'eau*, dit le manuscrit qui les indique dans l'ordre suivant :

1°. Le pont de l'Hôpital.
2°. De la voie des Fossés.
3°. De la tour Louise.
4°. De Saint - Sauveur, appellé depuis de Saint-Vigor-le-Petit.
5°. Du Grand Quai.
6°. Du Petit Quai.
7°. Du moulin de la Porte Saint-Martin.
8°. De la Poissonnerie.
9°. Le Pont Beco à deux arches.

Presque tous ces ponts étaient en bois ; il ne sub-

siste plus que le pont de l'hôpital dont les arches sont fort anciennes (1).

Le Pont-Neuf ou de Saint-Martin fut construit sous la mairie de M. Larcher de la Londe, en 1775.

Toutes les fortifications ont été détruites dans le courant du XVIII[e] siècle ; les fossés fangeux ont été convertis en rians jardins et maintenant il ne reste plus de cette enceinte flanquée de tours que quelques portions de mur dans la rue Neuve, dans la rue Saint-Malo et proche la place au bois.

C'est ici le lieu de relever une assertion de M. l'abbé Beziers, relative à une prétendue extension des murs de Bayeux.

Cet historien pense que les murs de la ville s'étendaient beaucoup plus loin, et qu'ils renfermaient les rues des Bouchers, de la Brétagne et d'autres parties des faubourgs. Il fixe l'époque du rétrécissement de la cité en 1377, et dit avoir vu les registres de dépense des nouvelles constructions ; il ajoute que de son temps on voyait encore les vestiges de l'ancienne enceinte. Je combats cette assertion par les raisons suivantes :

1°. J'ai sous les yeux beaucoup de chartres antérieures à l'année 1377, qui fixent l'emplacement des murs de la ville précisément aux endroits où nous en voyons encore les restes.

(1) Il a été reconstruit par la ville en 1825.

2°. Les débris des monumens antiques trouvés dans les fondations des parties démolies prouvent que cette enceinte remonte à une époque beaucoup plus ancienne.

3°. Le vestiges observés derrière les Augustins sont probablement les restes de la voie romaine qui partait du pont Isbert ou Trubert, passait derrière ce monastère, rejoignait la rue des Bouchers, et se dirigeait vers les Vés.

4°. Les registres de dépenses que M. Beziers avait vus ne concernaient que la réparation des murs qui cette année (1377) fut importante.

5°. Si Bayeux s'étendait plus loin du côté des rues de la Brétagne, des Bouchers, etc., ce n'est point dans le moyen âge qu'il faut placer cette extension, c'est sous les Gaulois et sous les Romains. En effet, tout prouve, comme je l'ai dit plus haut, que ces quartiers aujourd'hui bourbeux et solitaires, ont été jadis populeux et couverts de beaux édifices, et c'est probablement cette tradition antique qui a donné lieu à la conjecture de M. Beziers (1).

(1) Histoire sommaire de la ville de Bayeux, p. 22.

CHAPITRE XV.

DES MAISONS D'ANCIENNE CONSTRUCTION.

Après avoir parlé des anciens édifices religieux et militaires, il me reste à dire quelque chose des maisons particulières, remarquables par leur antiquité ou par leur décoration : il nous reste fort peu de choses en ce genre. Tous les jours on démolit les vieilles maisons, les rues s'élargissent, s'alignent et la cité s'embellit : à Dieu ne plaise que nous y trouvions à redire, ce serait vraiment de l'antiquomanie.

Des pignons sur rue, de petites fenêtres grillées en fer, des portes basses, la plupart des habitations séparées par des venelles étroites, beaucoup de maisons bâties en bois et ornées extérieurement de sculptures représentant des sujets pieux ou grotesques (1), d'autres construites aussi en bois, rem-

(1) Il existe deux maisons de ce genre à Bayeux, l'une rue du Bienvenu, n°. 6, proche la cathédrale, et l'autre rue Saint-Malo, n° 4. Sur la façade de la première on voit Adam et Eve, le martyre de Saint-Etienne, etc. ; sur la seconde, des saints, des monstres et des figures grotesques. Dans une maison qui forme l'angle des rues des Cuisiniers et Saint-Martin, portant le numéro 43, on trouve de vastes caves avec arceaux, voûtes et colonnes gothiques du XVe siècle.

plies dans les intervalles par des morceaux de tuf et de l'argile, formant dans leurs parties supérieures de hideuses avancées, des rues étroites et sinueuses remplies de fange : tel était Bayeux dans les XIVe et XVe siècles. Vers le milieu du XVIe, la renaissance des arts exerça sa salutaire influence sur la construction des maisons, on bâtit solidement et commodément, et aux masures des siècles précédens succédèrent de beaux manoirs (1).

Cet usage de bâtir en bois les maisons particulières nous venait des Romains, et malgré l'abondance de la pierre il s'est conservé jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Les Romains se servaient de tuiles plates à double crochet, qui s'imbriquaient les unes dans les autres, et de tuiles convexes pour faîtières. A chaque pas on en trouve des débris. On ignore l'époque où l'on a commencé à se servir d'*ardoise*, dont on trouve d'immenses carrières à Castillon et à Planquery ; il est à présumer que ce fut lorsque la fabrique de tuile et de poterie qui existait à Bayeux fut détruite. Dans le XVe siècle, l'ardoise s'appelait *pierre argenne* ou *arguenne*

(1) Parmi les maisons de cette époque, les plus remarquables sont celles situées rue Saint-Malo, proche l'ancienne porte Saint-André n°. 60 ; rue Saint-Sauveur n°. 9, rue Bourgbesneur, proche l'ancienne porte arborée n°. 10, rue Franche n°. 5.

et les ouvriers qui l'employaient, *couvreurs en pierre.* En 1466, un mille d'ardoises pris à Planquery coûtait 21 sous, la journée d'un couvreur 2 sous. *A Girot le Hérichie, couvreur de pierre pour une journée à couvrir sur la salle aux povres*, 2 *sols* (1).

Comme je l'ai déjà dit, les fenêtres étaient étroites et grillées en fer ; on semblait fuir la lumière, cependant il en fallait un peu ; les pauvres se servaient de papier huilé, usage qui s'est conservé dans les campagnes, et les riches de vitraux en lozange plombés : les plus élégans étaient à compartimens symétriques avec quelques verres de couleur. Les seigneurs faisaient placer leurs armoiries coloriées sur leurs vitres. J'ai vu un fort beau vitrail de ce genre provenant du château d'Argouges. Les vitriers s'appelaient *verriniers*. *A Colin Colleville, verrinier, pour tenir en estat les verrines dudit hopital pour sa pension de la derraine année six boisseaux de forment* (2).

L'usage des grilles de fer rendait celui des ventaux ou contre-vents peu nécessaire ; cependant j'en ai vu plusieurs en excellent bois de chêne

(1) Compte de dépense de l'hôtel-dieu, année 1466.
(2) *Idem.*

sur lesquels il y avait des figures grotesques et des arabesques d'assez bon goût.

Les cheminées s'élevaient de 8 à 10 pieds au-dessus des toits sous la forme de tourelles ; elles étaient percées de trous sur les côtés pour l'issue de la fumée. Il existe encore une cheminée de ce genre dans la cour d'une maison de la rue des chanoines à peu de distance de la cathédrale. Elle ressemble à un minaret ; on la voit de loin, et les antiquaires étrangers sont désappointés en ne trouvant là qu'une cheminée. Peu à peu on en diminua la hauteur, on les ouvrit par le haut et on supprima les trous latéraux en conservant cependant la forme ronde.

On employait autrefois la peinture à fresque pour le revêtement extérieur des maisons ; le rouge sang de bœuf et le jaune étaient les couleurs favorites ; l'énorme saillie des toîts protégeait cette peinture. Lorsqu'on abandonna le bois et qu'on bâtit solidement en pierre, on employa le petit galet de mer jetté à la volée sur un enduit de mortier récent. On voit encore quelques maisons revêtues de morceaux de gros verre bleuâtre incrustés dans le mortier. On plantait aussi des vignes devant les maisons : je regrette beaucoup cet usage ; la plante chérie de Bacchus étendait ses rameaux à l'abri du toît hospitalier, et pendant

la belle saison la trace des habitations disparaissait derrière ce joli rideau de feuillages et de fruits.

Par un respect très-louable pour les choses anciennes, lorsque nos ancêtres trouvaient quelque chose de remarquable dans les vieilles constructions qu'ils démolissaient, ils l'encastillaient dans la nouvelle construction. C'est ainsi qu'à l'entrée de l'impasse Glatigny on voit une inscription gothique sur la porte d'une maison moderne. Dans une autre située rue des Terres, ou Royale, n° 5, occupée par un jardinier, on a encastillé au-dessus de la porte d'un escalier un petit bas-relief trouvé dans les fondemens du château de Bayeux; il représente un portique avec fronton ; de chaque côté on voit des poissons, et les colonnes des arcades sont couvertes de feuilles de laurier, genre d'ornement retrouvé sur des fûts de colonnes antiques découvertes dans le même lieu (1), et sur une corniche de marbre blanc trouvée dans les ruines des thermes de Saint-Laurent, en 1820.

Vers la fin du XVIe siècle, on a commencé à mettre la date de la construction des maisons sur la face extérieure. Une maison rue Saint-Patrice, connue sous le nom de *La Caillerie*, modèle du

(1) Un de ces fûts de colonne sert de borne à la porte d'une maison nouvellement bâtie sur le chemin de Nihault.

goût lourd de l'architecture sous Louis XIII, porte la date de 1647.

Le numérotage des maisons n'a eu lieu qu'à la fin du XVIIIe siècle. Dans le moyen âge, on distinguait les maisons les plus importantes par des emblêmes ou des noms tirés de leur position ou des événemens qui s'y étaient passés. On trouve dans les anciennes chartres une maison du *plat-d'étain*, *des chaperons*, *des cleros*, *des anglais*, etc. Aujourd'hui nous avons de beaux numéros de porcelaine de la fabrique de M. Langlois, et le système de numérotage est fort commode : les numéros pairs sont d'un côté de la rue et les impairs de l'autre.

CHAPITRE XVI.

DE LA DÉCORATION INTÉRIEURE DES MAISONS.

Un simple bourgeois est aujourd'hui mieux logé qu'un baron du moyen âge. De beaux papiers peints, de riches lambris, d'élégans meubles en acajou décorent la maison du citadin qui est riche ou qui veut le paraître. L'or, le marbre, les cris-

taux, la porcelaine brillent de tous côtés. L'intérieur de la maison d'un villageois aisé et de mœurs simples offre un contraste piquant et rappelle les temps anciens. On mange et on couche dans la salle basse, la cheminée est large et profonde, quelques vieilles arquebuses y sont accrochées, et sur sa large tablette traînent quelques livres enfumés, parmi lesquels on est presque toujours sûr de trouver *la terrible et épouvantable histoire de Robert-le-Diable, le grand calendrier des bergers, et la grande bible des Noëls nouveaux.* La muraille est tapissée d'images représentant le juif errant, les miracles de Notre-Dame de la Délivrande, le bienheureux Elie, etc., etc. Le pétrin, meuble indispensable, est là près d'une longue et solide table. Au coin de la cheminée on aperçoit le vieux fauteuil héréditaire où s'asseoit le plus ancien de la famille; il est large et commode, et maint vieillard, à l'abri des autans, y a regretté le temps passé en faisant braziller des poires et chauffer son cidre.

Dans les chambres on trouve des couches basses en bois de chêne et à colonnes torses, des coffres en bois de chêne qui a acquis la dureté et la noirceur de l'ébène; sur le devant sont sculptés des personnages antiques ou des scènes de l'ancien testament, des bahuts garnis de cuir, revêtus de clous

de cuivre, formant des dessins ou compartimens. Si les murs sont garnis d'une vieille tapisserie historiée, c'est un luxe excessif, qui jadis indiquait la plus grande opulence. J'emprunte à un auteur contemporain (1) la description suivante du manoir d'un gentilhomme du XVI[e] siècle.

« Dedans la sale du logis la corne de cerf ferrée « et attachée au plancher, où pendaient bonnets, « chapeaux, gresliers, couples et lesses pour les « chiens, et le gros chapelet de patenostres pour « le commun. Et sur le dressouer ou buffet à deux « estages la saincte bible de la traduction com- « mandée par le roi Charles le Quint, y a plus de « deux cents ans, les quatre fils Aymon, Ogier « le Danois, Mélusine, le calendrier des bergiers, « la légende dorée ou le romant de la Rose. Der- « rière la grand'porte, force longues et grandes « gaules de gibier, et au bas de la sale sur bois « cousus et entravez dans la muraille, demi dou- « zaine d'arcs avec leurs carquois et flesches deux « bonnes et grandes rondelles, avec deux espées « courtes et larges, deux hallebardes, deux piques « de vingt-deux pieds de long, deux ou trois cottes « ou chemises de maille dans le petit coffret plein « de son, deux fortes arbalestes de passe, avec

(1) Contes d'Eutrapel par Noel de la Herissaye, gentilhomme breton, ouvrage composé dans le XVI[e] siècle.

« leurs garrots et bandages dedens, et en la grande
« fenestre sur la cheminée trois hacquebutes et au
« joignant la perche pour l'espervier et plus bas
« à costé les tonnelles, esclotoueres, rets, filets,
« pantieres et autres engins de chasse. Et sous le
« grand banc de la sale large de trois pieds la
« belle paille fresche pour coucher les chiens,
« lesquels pour ouyr et sentir leur maistre près
« d'eux en sont meilleurs et plus vigoureux. Au
« demeurant deux assez bonnes chambres pour
« les survenans et estrangers, et en la cheminée
« de beau gros bois vert, lardé d'un ou deux fa-
« gots secs, qui rendent un feu de longue durée.
« Estoit en la puissance du gentilhomme chevau-
« cher cent lièvres sans qu'il lui en coustast maille
« et se tenoit bienheureux celui qui le hébergeoit
« et logeait et après avoir beu le coup, et les
« chiens ou oiseau d'autre part, rapportait le ca-
« nard, le levraut, le ramier et autres ferremens
« de cuisine. Estoyent alors incongnus ces mots :
« maqueraux et lubriques, serviteur, maitresse,
« m'amour, les baisers mouillés prins à la sourdine,
« les amours d'Orphée, chevilleurs, noueurs d'é-
« guillette, assassins, empoisonneurs et telles mes-
« chancetez et drogueries qui ont fermé la porte
« à cette tant belle et saincte hospitalité, chacun
« estant en ce jour en perpétuelle deffiance de

« son compagnon et voisin, sans charité, sans « amitié, autre que feinte, aguétante et en con« tinuel soupçon, envie et jalousie. »

CHAPITRE XVII.

BAYEUX IL Y A CENT ANS.

J'aime beaucoup à faire causer les vieillards. Tel homme simple avec ses 80 ans vous en apprendra plus que de gros livres. C'est au moyen de ces récits que je vais esquisser la topographie ou plutôt la physionomie du vieux Bayeux. Le château occupait tout l'emplacement de la place Saint-Sauveur, ses murailles délabrées flanquées de tours, ses fossés à demi comblés, le lierre recouvrant ses antiques créneaux, tout cela formait un spectacle pittoresque, d'épaisses murailles ceignaient la ville et formaient un carré long qui avait quatre issues : la porte Saint-André, la porte Saint-Martin, la porte Saint-Vigoret et la porte Arborée; elles étaient gothiques, flanquées de deux tours et il y avait des appartemens dessus. L'église Saint-André était adossée à la porte de ce nom ; l'église ou chapelle de Saint-Etienne était contiguë à la

porte Saint-Vigoret, et l'église Saint-Martin se trouvait aussi adossée à la porte de ce nom. Il y avait dix-huit paroisses, beaucoup de chapelles, le tout formant 25 clochers, *ayant cloches sonnantes,* dit un manuscrit du temps. Les faubourgs étaient tristes et solitaires, les rues étroites et fangeuses; un vaste herbage ocupait tout un côté de la rue des Bouchers. A gauche et à droite de la rue des Terres, on voyait de gras pâturages où bondissaient des troupeaux.

Le marché (*mercatum domini Regis*) était entouré de balises ou pièces de bois, et au haut du côté d'Isigny, s'élevait une antique chapelle où l'on disait la Messe de grand matin tous les jours de marché.

L'usage des réverbères n'a été établi qu'en 1782 sous la mairie de M. Larcher de la Londe (1). Une lampe placée sous le portail de l'église Saint-Martin *devait arder toute la nuit et fournir feu et lumière aux habitants et manans en icelle ville.* Cette lampe était entretenue aux dépens de la corporation des Bouchers auxquels cette condition avait été imposée par leurs statuts qui re-

(1) Le 12 septembre 1754, quelques chanoines de la rue qui porte leur nom, y firent suspendre trois lanternes, une au milieu et les deux autres aux deux bouts; on en fit de même dans quelques autres rues de la ville, mais cela ne dura que deux ans. (Manuscrit Gassion, p. 197.)

montaient au temps de St.-Louis, et n'étaient que la confirmation des usages locaux relatifs à cette profession (1). Tel fut dans le moyen âge le seul éclairage de la ville. Nos bons aïeux, circulant pendant les longues soirées d'hiver dans les rues tortueuses de Bayeux avec leurs lanternes, ressemblaient à des ombres errantes : aussi combien ne voyait-on pas alors de revenans, de loups-garous, de fées, d'esprits follets, etc.

En 1754 on commença à construire une chaussée dans la rue St.-Jean et à la paver en grès rouge. Auparavant, le ruisseau coulait au milieu, et elle était pavée avec des galets ou morceaux de silex noir de forme ovoïde ; plusieurs de nos rues latérales ont encore un semblable pavé qui est fort pénible à marcher. J'ignore où l'on prenait tout ce silex, dont on ne trouve plus d'analogue sur nos côtes ; sa dureté est excessive, et il est fort recherché pour le pavage des écuries.

(1) Le 21 février 1636 les bouchers furent condamnés à 48 fr. d'amende *pour avoir manqué à faire flumber et arder ladite lampe.* Par transaction entre eux et le curé de Saint-Martin, en date du 2 octobre 1636, il se chargea de l'entretien de la lampe, moyennant 15 francs par an.

CHAPITRE XVIII.

DES RUES.

Les noms de la plupart des rues ont été changés ou altérés. Les anciens noms servent cependant à éclaircir certains faits historiques, et souvent à fixer des droits publics ou particuliers. Quelques recherches sur cette matière, dont personne ne s'est occupé, ne paraîtront point déplacées.

Le savant Huet, dans ses *Origines de Caen*, n'a pas dédaigné de s'occuper des rues de cette ville, et ce n'est pas la partie la moins curieuse de son livre. Nos anciennes Chartes font mention de plusieurs rues aujourd'hui inconnues; je les citerai pour compléter ce chapitre et faciliter les recherches de ceux qui voudraient étendre ou rectifier ce travail.

Rue Froide ou Froide-Rue (vicus frigidus). La partie des rues St.-Jean et St.-Exupère, au-dessus de la rue de la Cave, est ainsi désignée dans tous les titres des XIIIe et XIVe siècles.

Rue ès Fèvres (vicus fabrorum), c'est-

à-dire, rue des Artisans. La partie de la rue St.-Jean au dessous de la rue de la Cave.

Rue St.-Symphorien. Toute la rue St.-Jean est ainsi désignée dans les titres des XVe et XVIe. siècles : c'était le nom de la paroisse ; elle ne prit le nom de St.-Jean que sous M. de Nesmond.

Rue du Croissant. Elle avait issue d'un bout dans la rue St.-Jean, et de l'autre dans la rue des Teinturiers. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un impasse, ou cour commune. Des titres du milieu du XVIIe siècle font encore mention de cette rue.

Rue des Maréchaux. Ancien nom de la rue de la Madeleine.

Rue de la Tannerie (*vicus de Tanneria*). La rue Teinture ou des Teinturiers. Elle n'a pris ce dernier nom que dans le XVIIe siècle.

Franque Rue. La rue Franche, ainsi appelée parce que, en considération de St.-Manvieu, évêque de Bayeux, qui nâquit dans cette rue, les criminels n'y passaient point (1).

Rue Bienvenu ou du Bienvenu. La rue des Cuisiniers s'appelait ainsi autrefois en mémoire de l'arrivée de St.-Gerbold, évêque de Bayeux.

(1) Hermant. Hist. des év. de Bayeux, p. 38.

La portion qui avoisine la cathédrale a conservé l'ancien nom un peu corrompu, *rue Bienvenue* (1).

Rue du Champ Fleury. Ancien nom de la rue de la Cave, encore en mémoire de St.-Gerbold, qui, au milieu de l'hiver, en allant à Saint-Vigor, faisait naître des fleurs sous ses pas (2); elle ne prit le nom de la Cave que dans le XVII[e] siècle, à l'occasion de quelques souterrains qu'on y découvrit.

Rue sous le Mur (*vicus subtùs murum*). La rue Neuve, aujourd'hui Larcher, portait autrefois ce nom à cause de sa position le long des murs de la ville. Elle fut élargie et redressée sous la mairie de M. Larcher-de-Lalonde, homme recommandable auquel notre cité doit beaucoup d'embellissemens et d'établissemens utiles.

Rue de la Laiterie. Aujourd'hui rue Laitière.

Rue au Trésor. Ancien nom de la rue de Geole qu'elle portait probablement avant qu'on y eût établi les prisons.

Rue de la Cohue. Rue de la Juridiction. On appelait autrefois le lieu où l'on plaidait, *la Cohue*.

(1) Hermant. Hist. des év. de Bayeux, p. 79.
(2) *Idem*, p. 78.

Rue de la Mère-Eglise, allant au Châtel. La rue de la Maîtrise, vulgairement des Chœurets (enfans de chœur).

Rue Jourdain ou Jourdan Barthelemy. La rue Saint-Nicolas et la rue Saint-Sauveur, et non la rue des Ursulines, comme l'a cru M. Beziers.

Rue Johan d'Arry. La rue des Ursulines au XIII[e] siècle.

Rue Dan Jourdain ou Jourdan. La rue des Ursulines portait encore ce nom au commencement du XVII[e] siècle. Il faut remarquer qu'anciennement les rues prenaient souvent le nom des particuliers les plus notables qui les habitaient.

Rue Quincangrogne. (Qui qu'en grogne ou grongne dans les vieux titres.) Une petite île proche Charenton, sur un bras de la Marne, s'appelle *Quinquengrogne.*

Rue de la porte Aubraye ou Arborée. La rue des Chanoines.

Rue de la porte Aubraye au Châtel. La rue Bourbesneur ou du bourg Besneur, comme je l'ai vu écrit dans plusieurs anciens titres.

La Grande Rue (magnus vicus). La rue des Bouchers.

Rue aux Coqs, as Coqs ou *ès Coqs.* Au-

jourd'hui rue Echo, par corruption.

Rue de Bretaigne. Rue de la Brétagne.

Rue du Golet (vicus de Goleto). Rue du Goulet; ce nom est très-ancien.

Rue de Cabort à St.-Patrice. Rue Cabour ou Cabourg. Plusieurs lieux de Normandie portent ce nom, qui signifie, dit-on, *Bourg des Cadètes.*

Rue de la Vieille Poterie. Rue Royale ou des Terres.

Rue de derrière le Chástel. La partie de la rue des Terres, voisine du couvent des Bénédictines.

Rue des Billèttes, située auprès du couvent des ci-devant Ursulines, supprimée et sans issue.

Rue des Sengles ou Sangles. On appèlait ainsi les petites rues des extrémités de la ville, qui l'entouraient et en fixaient le territoire. On disait : les *Sengles* de Saint-Patrice, les *Sengles* de Saint-Floxel, etc.. Cette espèce de ligne de circonvallation renfermait les maisons et héritages tenus en franc-alleu. Ce mot sangles ou sengles vient de *cingula*, *ceintures.*

Rue du Pont-Sainte-Marie, rue Saint-Vigor-le-Petit, vulgairement Saint-Vigoret.

Ruelle du vivier-l'évéque. Ruelle ou rue de l'Abreuvoir. L'évêque de Bayeux avait un très-

beau vivier en cet endroit. Il en est souvent parlé dans les chartres du XVe siècle.

Rue de Glàteignie. Cul-de-sac ou impasse Glatigni.

Rue du cimetière Saint-Georges. Rue des Capucins, aujourd'hui de Saint-Exupère. Il est fâcheux qu'on ne lui ait pas rendu son ancien nom qui rappelait tout-à-la-fois des souvenirs historiques et topographiques (1).

Rue aux Prudhommes. Le cul-de-sac ou impasse Prudhomme.

Rue des Frères-Menours (Mineurs). Rue des Cordeliers.

Rue de la Caîne ou de la Chaîne, ainsi nommée non à cause de la chaîne d'un puits, comme dit Hermant dans son histoire des Evêques de Bayeux, mais à cause des chaînes que l'évêque y faisait tendre pour empêcher le passage des voitures, lorsqu'il le jugeait à propos.

Ruelle allant aux Augustins. La rue du Pont-aux-vaches, élargie et alignée sous la mairie de M. Genas-Duhomme, aujourd'hui sous-préfet; elle en a pris le nom.

(1) Voyez, sur un combat singulier qui eut lieu près de là en 1106, le *Roman de Rou*, tome II, p. 384. Ce passage commence ainsi :

Devant Baieues à Saint-Joire
Ço conte cil ki set l'estoire.

Chemin de Saint-Etase ou de Saint-Eustace. La rue de Nihault.

Chemin des Vez. La route d'Isigny, et quelquefois la rue Saint-Patrice.

Rue de la Machacre. Rue de la Boucherie. *Machacre* est un mot barbare formé de *macellaria*, boucherie. La rue Saint-Martin, et même la porte, étaient ainsi désignées dans le moyen âge, parce que la boucherie était située dans ce quartier.

Rue Coupepie à Saint-Patrice. Cette rue, souvent citée dans les anciens titres est aujourd'hui inconnue.

Rue du cimetière Saint-Sauveur. La rue qui longe le planître. Elle se nomme aujourd'hui rue de l'Evêché.

Rue du Marché. Nom donné dans quelques titres à la partie de la rue du Goulet qui fait face au marché.

Rue de la Fontaine Lisleut. Rue de Belle-Fontaine.

Ruelle le Roy à Saint-Ouen. Inconnue aujourd'hui.

Rue Phelipot-le-chanoine. Cette rue n'existe plus ; elle donnait d'un bout sur les fossés du château, et de l'autre dans la rue de la Poterie.

Rue du Chief-de-la-ville à Saint-Floxel.

La partie de la rue Saint-Floxel du côté de Saint-Vigor. Il y avait un hameau du Chef-de-la-ville dans cette dernière paroisse. Chef, ici, veut dire, *extrémité ou tête.*

Rue de devant le moulin de Saint-Loup. Voie rurale supprimée depuis quelques années.

Rue des trois Scestes ou Cestes. Voie située à peu de distance de la précédente. Le ceste était un gantelet de cuir garni de plomb, dont on se servait dans les combats du pugilat.

Rue Haute-Maison. Chemin aujourd'hui désert et bourbeux, situé à Saint-Loup. Tout indique que sous les Romains ce quartier a été très-populeux : on y a trouvé beaucoup de médailles antiques.

Ruelle de la Halle. Elle était située à Saint-Laurent, proche la place aux Pommes.

Ruelle Adam-Lequien. Inconnue.

Rue Lislet ou de l'Islet. Petite rue sur le bord de la rivière, près le pont Saint-Martin.

Rue de la mère Jehan-le-Roux. Elle était située dans la paroisse de la Madeleine. On la trouve désignée dans les chartres latines du XIVe siècle, sous le nom de *Vicus matris Jehannis Rufi.*

Noms des rues pendant la révolution.

Rue Saint-Jean.	de la Convention.
— Saint-Martin.	de la Montagne.
— Saint-Malo.	Marat.
— Saint-Patrice.	Le Pelletier.
— de l'église St.-Patrice.	Chaslier.
— Montfiquet.	Beauregard.
— Deterville.	de Dumarsais.
— Cabourg.	de l'Unité.
— du Goulet.	de la Barre.
— de la Bretagne.	de Franciade.
— des Augustins.	de l'Egalité.
— du Pont-aux-vaches.	de Franklin.
— Saint-Laurent.	du Bonnet-Rouge.
— Teinture.	Spartiate.
— de la Cave.	de la Révolution.
— des Capucins.	de la République.
— des Chanoines.	des Sans-culottes.
— des Ursulines.	des Compatriotes.
— du Petit-Rouen.	de la Fraternité.
— Aux Coqs ou Echo.	de Scévola.
— Saint-Vigoret.	de Simoneau.
— de Cremelle.	de la Constitution.
— Neuve.	d'Helvétius.
— Laitière.	Nationale.
— de la Chaîne.	de Brutus.
— Franche.	de Montesquieu.

Rue Saint-Nicolas.	de la Liberté.
— Royale.	de Guillaume Tell.
— de la Poterie.	de Voltaire.
— de Saint-Loup.	de Granville.
— de la Cambette.	de Caton.
— de la Maîtrise.	de Jean-Jacq. Rousseau.
— Quincangrogne.	des sables d'Olonne.
— Bourbesneur.	de Lille.
— de la Juridiction.	de l'Equité.
— des Cuisiniers.	de la Raison.
Cul-de-sac Prudhomme.	Impasse Thionville.
— de Glatigny.	Impasse Dunkerque.
Place de la cathédrale.	de la Raison.
— du Planître.	de la Réunion.
— Place au Bois.	des Piques.
— Saint-Sauveur.	de la Liberté.
— Louis XVI.	de l'Egalité.

Les rues viennent tout récemment de recevoir des écriteaux en porcelaine de la fabrique de M. Langlois, et plusieurs dans cette opération ont perdu leurs noms : telles sont les rues Saint-André, de la Madeleine, des Capucins, des Augustins, St.-Vigor le Petit, etc. Le changement des noms des rues, outre l'inconvénient grave d'effacer les traces de l'histoire de la Cité, a encore celui de jeter de la confusion dans les limites et les abornemens des propriétés.



CHAPITRE XIX.

DES ANCIENNES PLACES, FONTAINES, CROIX, PONTS, etc.

Place du Four au Bailli. C'est l'ancien nom de la place aux Pommes à St.-Laurent. Dans les Chartres du moyen âge le vieux mot *four*, signifie une place ; il vient de *forum*. Sous les Romains, et même beaucoup plus tard, le palais des magistrats était dans ce quartier. Ne serait-ce point là ce qui aurait fait donner à cette place le nom de *Four au Bailli?*

Place Pend-Larron. Elle était située à St.-Jean, au bas de la rue du Petit-Rouen.

Place Jehan-Dufour. Inconnue aujourd'hui.

Place de la Bataille. Elle est située dans la paroisse St.-Georges, et je la trouve mentionnée dans plusieurs titres des XIVe et XVe siècles ; c'était la place où avait eu lieu en 1106, lors du siége de Bayeux par Henri Ier, le fameux combat singulier entre un chevalier de Bayeux,

nommé Robert d'Argouges, et un chevalier du roi d'Angleterre nommé Brun (1).

Place du Cornet de St.-Vigoret. Elle était située devant l'église de ce nom.

Le Marché du Roi (*mercatum domini Regis*). Aujourd'hui la place St.-Patrice, ou Louis XVI.

Place Bibare. Elle était située à St.-Laurent, et se trouve mentionnée dans beaucoup d'anciens titres. *But d'un bout sur l'eaue d'ore et d'aultre sur la Pleche Bibare* (Chartre de 1301).

Place Ricart-Hyver. Inconnue.

Fontaine Cantpie ou Cantepie. Située rue Teinture ; il y a un hameau de Cantepie à Littry : plusieurs familles de ce nom ont existé dans le Bessin.

Fontaine Saint-Vigoret, située rue Neuve au pied des murs de la ville.

Fontaine Saint-Julien. Elle est située à Nihault. On attribuait de grandes vertus à ses eaux, et on y allait prier et faire des offrandes à Saint-Julien, dont la petite statue était autrefois placée dans une niche. *But sur la voye*

(1) Voyez *le Roman de Rou*, t. 2e., p. 384, et la note 2 de la page 386.



allant à la fontaine de monseignour Sainct-Julian (titre de 1411 , 12 juillet).

Fontaine Lisleut. Belle-Fontaine.

Fontaine du Périer , à St.-Exupère.

Le Vivier-l'Evesque. L'abbreuvoir , rue St.-Vigor-le-Petit.

Le Vivier de St.-Soupière (*Charte de* 1297) , à Saint-Exupère , inconnu.

Les Pesqueries de l'Evesque. Portion de la rivière dans les prés où les évêques de Bayeux avaient le droit exclusif de pêche.

Le Ver au Quesne. Endroit de la rivière dans les prairies de Cremelle , très-commode pour les baigneurs. Ce nom méconnaissable vient de *Gué* ou *Vé au Chesne* ou *Quesne* , comme on prononçait autrefois.

Le Douet d'Olivet. Douet , vieux mot formé de *ductus* ; c'est en effet un petit cours d'eau situé à Cremelle.

Le Férage de Saint-Nicolas. On appelait ainsi le champ de foire de Saint-Nicolas de la Chesnée.

Le Férage de Cremelle. Ce lieu mentionné dans plusieurs titres du XIVe siècle , fait présumer qu'il se tenait autrefois une foire à Cremelle.

Les Fourques de la justice de Bayeux. Le gibet, situé route de Port, dans un herbage qui est encore appelé *l'herbage du Gibet.*

La Poissonnerie. Désignée dans les anciens titres sous le nom barbare de *Péssoneria*, elle s'est tenue long-temps au bout de la rue du Bienvenu, du côté de St.-Malo.

La Halle à la chair. La boucherie, sur le marché du roi, du côté du Goulet.

Le Tripot. La Halle à bled.

La Barrière. La Porte Saint-Martin ; ce nom s'est conservé, et le peuple dit encore *aller à la Barrière*, pour aller au bout de la rue Saint-Martin, proche le Pont.

La Vieille-Cromelle. Cremelle, du côté de Bayeux.

La Nouvelle ou la Haute Cromelle. Cremelle, du côté de Monceaux. Je trouve ces dénominations *de Vieille et Nouvelle-Cromelle* dans les comptes de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, années 1466 et 1507.

Four Bandar. Jouxte le Four Bandar, rue Saint-Georges (Chartre de 1461). Je pense qu'il s'agit d'un four à ban ou seigneurial.

Le pont Rot ou Rout. Aujourd'hui Roch par corruption. *Pont Rout* ou *Rot*, de *Pons ruptus*,

pont cassé ; il est situé sur la Drôme, route de Littry.

Le Pont Béco. Détruit : il était en face de la ruelle de la rue Teinture. *Bec* en anglo-saxon signifie cours d'eau, ruisseau.

Le Pont de la Poissonnerie ou de la Morte-eau. Détruit lorsqu'on a construit le Pont-Neuf ou de Saint-Martin, en 1775.

Le Pont Vesion. A Saint-Exupère, détruit.

La Croix de la Mère-Eglise. La Croix qui était en face le portail de la cathédrale. Abattue par les Protestans en 1562, elle fut rétablie et de nouveau abattue en 1793.

La Croix Bochart. A Saint-Exupère, à l'entrée de la rue Froide.

La Croix Jehan-Lebel. A Saint-Loup.

La Croix Tois ou Touez. Proche la route de Vaucelles, au-dessus des maisons à gauche en sortant de Bayeux.

La Croix Rouge. A Cremelle, existe encore.

Le Pas des Cordeliers. *Pas* signifie ici passage ; il est devenu voie publique après la démolition du couvent.

La Fosse Borel. Il en est question dès le XIII[e] siècle. *Juxta fossam Borelli sitam in parrochiâ sancti Suspirii* (Charte de 1254).

Le Coin Menard. Le carrefour du bout de

la rue Teinture et la rue de la Cave.

Le Coignet aux Brebis. Place St.-Patrice, proche la route de Port.

La Maison Brûlée. Fameux cabaret à Saint-Vigor, qui porte ce nom de temps immémorial.

Le Pont Trubert. Sur l'Aure, au bout de la rue Saint-Quentin ; il est détruit depuis long-temps. Sa reconstruction serait fort utile et établirait une communication facile entre la commune de Saint-Vigor et le quartier de Saint-Patrice.

CHAPITRE XX.

CHANGEMENS SURVENUS AUX ÉDIFICES PUBLICS DEPUIS 1788.

Le Palais Épiscopal. Cet édifice, successivement augmenté et embelli par les évêques de Bayeux (1), fut destiné en 1793 à recevoir l'administration du district, et ensuite la mairie.

(1) Serlon, chanoine de Bayeux, dans un poème latin sur la prise et l'incendie de cette ville en 1106, donne des regrets particuliers à un édifice bâti par Odon, et décoré de magnifiques peintures, *miro picta modo*, qui nous paraît avoir existé sur le lieu où se trouve aujourd'hui l'ancien évêché.

Depuis ce temps ce vaste bâtiment a toujours été occupé par diverses administrations, réunions politiques, tribunaux, etc. En 1828 on y trouve les bureaux de la sous-préfecture, ceux de la mairie, le tribunal civil et le tribunal de commerce. On a, par divers déblayemens et nivellemens, formé une place rue Larcher, qui découvre la façade principale de cet édifice. Madame la duchesse d'Angoulême a permis, lors de son passage à Bayeux, qu'elle reçût le nom de *place Dauphine.*

Le Doyenné. C'est aujourd'hui le Palais épiscopal. Cet édifice n'a point souffert, au contraire il a été réparé et embelli, et les jardins ont été aggrandis aux dépens de la partie des murs de la ville et du boulevard qui les avoisinait. Pendant la révolution il servit de dépôt pour les livres et autres objets d'arts provenant des couvents et des émigrés, et de local pour les séances de la commission préposée à leur conservation.

L'église Saint-Vigor-le-Petit ou *Saint-Vigoret* a été démolie en 1795, et il en est résulté une petite place publique, qui a retenu le nom de *Saint-Vigoret.*

L'église Saint-Martin a été vendue et démolie à peu près à la même époque, et on a

bâti sur l'emplacement une fort belle maison décorée d'un balcon d'un très-bon goût.

L'église Saint-Ouen. C'était une des plus petites de la ville ; elle fut supprimée dès le commencement de la révolution et sert aujourd'hui de grange.

Les Écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, dits Grands-Chapeaux. Ce bâtiment, qui n'est connu que sous le nom de *Grands-Chapeaux*, fut bâti en 1787 sur un terrain où avait existé une manufacture de velours de coton. La ville fit don du terrain, et M. de Cheylus paya les frais de la bâtisse qui s'élevèrent à plus de cent mille francs. Les frères y furent installés le 10 juin 1788. Ce bâtiment a été vendu par l'état à M. Tardif qui y a établi une manufacture de mousselines et de calicots.

La Caserne de Saint-Laurent. Ce bâtiment élevé à grands frais en 1737, pour le casernement d'un corps de cavalerie, est depuis plusieurs années dans le plus grand état de dégradation ; il est occupé maintenant par un bureau de roulage, et on a le projet de bâtir sur son emplacement une salle de spectacle.

L'Église de la Madeleine a été vendue pendant la révolution à la famille Jean de La Marre, de cette paroisse, qui, par respect pour la cendre de ses pères, laisse subsister une partie de l'église

et du cimetière. C'est-là où a été enterré le poète Gilles de Caux, auteur de la tragédie de *Marius*.

L'Eglise Saint-Jean. Elle a été vendue et démolie, la place est occupée par une maison qui fait le coin des rues Saint-Jean et de la Cave vers St.-Exupère ; le cimetière a été converti en jardin.

L'Eglise Saint-Malo. Elle a été démolie et l'emplacement est occupé aujourd'hui par un magasin de bois. C'est là que reposaient les cendres du modeste historien de notre ville, M. l'abbé Beziers. La pierre qui les recouvrait a été brisée ; attribuons au malheur des temps cet ingrat vandalisme.

L'Eglise Saint-Sauveur et Saint-Nicolas, vendue et démolie. On a rebâti à la place ; quelques portions en ont été enclavées dans les nouveaux bâtimens.

L'Eglise Notre-Dame-de-la-Poterie, vendue et démolie. Le cimetière qui était en face de l'autre côté de la rue, vers les Cordeliers, a été converti en jardin.

L'Eglise Saint-Exupère fut à moitié démolie pendant la révolution. Lors du rétablissement du culte sous Bonaparte, elle fut rebâtie à peu près sur l'ancien plan, aux frais des paroissiens. Le nouveau clocher est de fort mauvais goût.

Le Séminaire, rue Saint-Georges. Ce beau bâtiment, construit par M. de Nesmond, a servi pendant la révolution d'hôpital militaire, de magasin de vivres et de caserne. Nous y avons vu des autrichiens, prisonniers de guerre en 1813, et des prussiens vainqueurs en 1815. Enfin, en 1820, il fut rendu à sa destination primitive, et le grand séminaire du diocèse y fut établi.

L'Hôtel-Dieu. Il a été entièrement reconstruit aux frais de la ville en 1823 (1).

L'Hôpital général, destiné aux vieillards et aux enfans trouvés, a conservé sa destination primitive, même pendant la révolution. Les bâtimens ont été augmentés.

Le Prieuré de Saint-Vigor. On a démoli la plus grande partie des bâtimens, et on n'a laissé que ce qui était nécessaire pour une belle habitation rurale. La porte d'entrée et les restes du *prétendu temple des Druides* ont été conservés.

Le Couvent des Capucins a été vendu et démoli dès le commencement de la révolution. Le terrain a été tellement divisé qu'il ne reste

(1) Voyez Mémoire historique sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux, Caen, Chalopin 1825, in-8°. de 24 pag

plus aucunes traces de cet établissement religieux.

Les Augustins. Des maisons particulières ont été bâties sur l'emplacement de ce couvent. C'est chez ces révérends pères que se tint le premier club patriotique à Bayeux.

Les Cordeliers. Une partie des bâtimens a été démolie, le calvaire et l'église ont été convertis en jardin. En fouillant ce terrain pour en extraire les pierres, on a retrouvé, en 1817, le cœur de Charles de Humières, évêque de Bayeux, mort en 1571. Il était contenu dans une boîte de plomb hermétiquement scellée. Il avait été placé avec beaucoup de solennité dans le mur vis-à-vis de l'autel, le 28 décembre 1571. Des religieuses bénédictines occupent le reste des bâtimens du couvent des Cordeliers, et y vivent claustralement.

Le couvent des Bénédictines. Pendant la révolution il a servi de magasin de fourrage et de caserne; il était dans un état de délabrement complet lorsque M. Langlois l'acheta du gouvernement et y établit une manufacture de porcelaine alimentée par une terre tirée des environs de Cherbourg. L'enclos des Bénédictines sert aujourd'hui de cimetière aux paroisses Notre-Dame, St.-Patrice et St.-Laurent.

Le couvent des Ursulines, après avoir longtemps servi de caserne a été réparé et est occupé

aujourd'hui par le collége de l'Université royale.

Le couvent de la Charité a servi de maison d'arrêt pour les personnes suspectes pendant la révolution. Aujourd'hui ce vaste bâtiment est occupé par la prison, le petit séminaire et la gendarmerie. L'église, bâtie sur un très-beau plan et décorée d'un portail magnifique, sert encore de magasin de fourrages et de bois, ce qui doit affliger les amis des arts.

La chapelle Saint-Yves, rue du Bienvenu. Elle a été vendue en 1793 et on en a fait une salle de spectacle fort laide. Un bas-relief formant du côté de la rue l'encadrement d'une ancienne croisée, a été dessiné et publié par M. Dawson Turner dans son voyage en Normandie.

L'ancienne salle de comédie, qui avait été bâtie en 1736, n'était guères plus belle que la précédente et ressemblait extérieurement à une grange. Elle était située à droite dans le haut de la rue Saint-Patrice. L'emplacement est occupé aujourd'hui par une auberge ayant pour enseigne la croix blanche.

L'ancien hôtel de ville, en face la place du château, fut abandonné en 1792 par la municipalité qui transféra ses séances à l'évêché, qui offrait des appartemens plus commodes et plus vastes. C'est dans la cour de l'ancien hôtel de ville que



j'ai vu entassés sous un hangar les vieux canons du château parmi lesquels figuraient les couleuvrines données à la ville par François Ier. Cet édifice est maintenant occupé par les écoles des frères de la doctrine chrétienne.

La Juridiction. Ce vieux bâtiment, qu'on appelait la Cohue, formait l'angle des rues de Geole et Quincangrogne ; il a été démoli il y a quelques années et la place convertie en jardin.

La Gabelle était située rue de la Juridiction, dans une cour portant aujourd'hui le numéro 31.

La prison. Ce réduit obscur et infect était contigu aux bâtimens de la Juridiction : il fut démoli à la même époque.

Le prieuré de Saint-Nicolas de la Chesnée. Les bâtimens et l'avenue ont été détruits ; on n'a réservé qu'une belle et vaste habitation rurale. Le cartulaire de ce monastère est entre les mains de M. H. F. Delauney.

L'ancien collége, devenu propriété particulière est situé rue aux Coqs. C'était une masse de bâtimens irréguliers achetés par la ville au milieu du XVIe siècle. Le revenu d'une des prébendes de la cathédrale était attaché à la place de principal. Ce vieux collége a eu ses jours de splendeur ; il a eu pour chefs les Davauleau, les Marcel, les Grimouville de Larchant, etc., qui tous culti-

vaient les muses et réunissaient la piété à l'amour des lettres.

La manufacture de dentelles des sœurs de la Providence, rue de la Poterie. Ce bâtiment fut élevé, en 1747, aux dépens de M. l'abbé Suhard. Il a servi de magasin de fourages pendant la révolution, et a été rendu à sa destination première il y a plusieurs années. Cet utile établissement contribue d'une manière efficace à l'amélioration des mœurs de la classe pauvre.

La halle à blé. Il y a plus de six cents ans que la halle à blé, qu'on appelait autrefois *le Tripot*, existe dans le même local. Il se trouvait auprès une très-ancienne chapelle dédiée à Ste.-Marguerite ; en 1220, on y logea quelques Cordeliers qui venaient fonder une maison de leur ordre à Bayeux. En 1222, ils quittèrent ce petit local et furent occuper leur maison de Saint-Loup qui leur fut donnée par Jean d'Arry, chanoine. Au mois d'avril 1256, St.-Louis se trouvant à Condé-sur-Noireau fit don aux religieux de l'hôtel-dieu de Bayeux, des droits et revenus de la halle à blé *vulgariter Tripotum* (1). En reconnaissance de ce don, la chapelle Ste.-Marguerite prit le nom de St.-Louis, et devint un des plus célèbres lieux de franchise de la ville : on ignore le temps

(1) Cartulaire de l'hôtel-dieu, manuscrit petit in-folio.



de sa démolition. La porte actuelle de la halle à blé est du XIIe siècle ; elle est cintrée avec des ornemens en zig-zag.

En 1466, les droits du Tripot étaient affermés 165 liv. par an; en 1507, 167 liv., et aujourd'hui le fermier actuel en rend plus de six mille francs à la ville.

La Boucherie. Elle fut bâtie, en 1784, sous la mairie de M. Larcher Delalonde. Ce bâtiment est simple, commode et approprié à sa destination. Depuis long-temps la salubrité publique réclame la construction d'un abattoir public. Les matières animales putréfiées chez les bouchers dans des cloaques qu'on vide sans précaution sur la voie publique, souvent dans la saison la plus chaude de l'année, peuvent causer de graves épidémies. Qui sait si ce n'est point à cette cause réunie à quelques autres du même genre que nous devons ces maladies endémiques qui affligent notre pays ? Puisse l'administration, qui a déjà tant fait pour l'utilité et l'embellissement de notre cité, sentir l'importance de ces observations.

CHAPITRE XXI.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE BAYEUX.

Les armes de Bayeux sont de gueules au léopard d'or, en chef B. X. Il est indubitable que ces armes ont été données à notre ville par un duc de Normandie; le fonds rouge de l'écu, couleur favorite des Normands, le rapport de ces armes avec celles de l'Angleterre, tout le prouve. A quelle époque ces armes ont-elles été données à Bayeux? Ici on rentre dans le champ des conjectures. Je pense qu'elles lui furent données après la conquête d'Angleterre par Guillaume; Odon, évêque de Bayeux, son frère utérin, l'avait beaucoup aidé : le Bessin avait fourni des hommes et des vaisseaux; c'était autant de raisons pour recevoir du Conquérant cette marque honorable. Peut-être les lettres B. X. ont-elles été ajoutées postérieurement.

Le savant Antoine Halley composa les vers suivans pour être placés sous les armes de Bayeux,

lors de l'entrée de M. de Nesmond, évêque de cette ville en 1662 :

Fert geminos rubro in campo Normannia pardos;
Bajoca fert unum, campus et ipse rubet,
Fert tua Bajocco par scutum Aquitania, Præsul;
Hoc etiam titulo Bajoca amanda tibi.

CHAPITRE XXII.

PRISE ET INCENDIE DE BAYEUX EN 1106.

Henri Ier., roi d'Angleterre, débarqua en Normandie en 1106, pour enlever ce duché à son frère Robert que sa mollesse, ses déprédations et son caractère irrésolu avaient rendu odieux aux Normands. Il recruta beaucoup de Manceaux et d'Angevins et fut reçu partout comme un libérateur. Bayeux resta cependant fidèle au duc Robert. Roger Delauney (1), qui y commandait pour lui, faisait des excursions jusqu'aux portes de Caen. Il mit le feu à l'église

(1) Orderic-Vital le nomme *Guntherius de Alneio*, Gonthier d'Aulnay; mais la leçon de Wace, qui écrivait pour ainsi dire sur les lieux, me semble préférable.

de Secqueville où s'était réfugié Robert Hamon, seigneur de Torigny, partisan du roi Henri, le fit prisonnier et l'emmena à Bayeux où le peuple voulait le pendre.

Mult sovent li escrioent :
La hart, la hart al traïtor
Ki a guerpi son dreit seignor (1).

C'est-à-dire lui criaient à chaque moment : la potence, la potence au traître qui a abandonné son légitime seigneur.

Le roi d'Angleterre, irrité de la conduite des bayeusains, vint à la tête de ses Angevins et de ses Manceaux mettre le siège devant Bayeux, où eut lieu un fait d'armes fort honorable pour la cité. Un chevalier allemand, d'une taille colossale, nommé Brun, au service du roi Henri, proposa un défi aux guerriers bayeusains; Robert d'Argouges l'accepta, et un combat singulier eut lieu à Saint-Georges, sur l'emplacement où depuis fut bâti un couvent de capucins. Robert d'Argouges fut d'abord frappé rudement par son adversaire et chancela sur son cheval; mais il reprit bientôt l'offensive, et tua Brun d'un coup de lance.

Henri voulut venger la mort du chevalier

(1) Roman de Rou, tome 2, p. 392.

allemand ; il poussa vigoureusement le siège et mit le feu à la ville. Les maisons étaient bâties en bois, et l'incendie, favorisée par un vent impétueux, fit des ravages effrayans.

Dunc véissiez flambe voler,
Chapeles arder è mostiers
Maisons tresbuchier et celiers,
Et l'èglise de l'eveskie
Où mult aveit riche clergie;
Tote fu l'iglise destruite
E la richesse fors conduite (1).

Le palais de l'évêché bâti par Odon fut aussi la proie des flammes.

Serlon de Paris, chanoine de Bayeux à cette époque, a composé un poëme sur la prise de Bayeux en 1106. Cette pièce vient d'être imprimée dans le onzième volume des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, p. 169. Elle se compose de 340 vers hexamètres rimés à l'hémistiche, et à la fin ; on y trouve peu de faits, peu de descriptions et beaucoup de déclamations.

(1) Roman de Rou, t. 2, p. 393.

L'auteur, réduit à l'indigence par les suites du siège, accuse les habitans de Bayeux de lâcheté et de trahison, pour n'avoir pas, selon lui, défendu la ville comme ils le devaient. Le malheur rend injuste, et les assertions de Serlon sont fausses et exagérées. Comment voulait-il que Bayeux résistât au roi d'Angleterre victorieux, aidé des Angevins et des Manceaux, et favorisé par la haîne que l'on portait à son frère ?

Quoiqu'il en soit, le sujet de cette pièce et l'époque où elle a été écrite, la recommandent aux amis de l'histoire de Normandie et de la littérature du moyen âge, et nous croyons faire une chose utile en la plaçant ici.

Incipiunt versus Serlonis de capta Bajocensium civitate.

Corde fero tristi, quòd tam citò capta fuisti
Urbs Bajocensis : non hasta cruenta, nec ensis
Sanguine perfusus, non longi temporis usus,
Non hostis cæsus, non civis vulnere læsus,
Subjecit genti tua mœnia capta furenti.
Te casus stravit velox, et præcipitavit
Diros eventus volvens incendia ventus,
Et Cenomannensis vigor, et furor Andegavensis.

Saltem si lentè tua mœnia tot violentè,
Et cum Normannis gens Anglica mixta Britannis,
Diruerunt gentes, pugnantem te subigentes,
Cæde, labore, morâ, patereris probra minora.
Sors tibi contingens nova res est, et pudor ingens.

Vates facundi referunt ab origine mundi
Urbes destructas, et ad infortunia ductas;
Nullius talis casus fuit exitialis.
Concio docta parùm! lege libros historiarum;
Disce patrum mores, Mutinæ cognosce labores;
Quære Saguntini cladem gregis, et Perusini,
Massiliæque fidem : sensus fuit omnibus idem,
Malle pati mortem, quàm laudis perdere sortem.
Troja repentinam non est sortita ruinam,
Ut memorant cartæ, periit gens Dardana marte
Victa decennali, nec cursu Pergama tali
Capta fuisse ferunt : cives urbem tenuerunt
(Fortes Normannos pudeat!) bis quinque per annos.

Subruit ira Dei modicâ vos parte diei;
Nam liquidò nostis, muros dum scanderet hostis,
Non occurristis, sed terga repentè dedistis;
Urbis et in pœnas miserè gentes alienas
Adjuvit, dignè cruciando reos, Deus igne,
Ardua quem ventus per tecta tulit violentus,
Ædes urentem sacras, latèque furentem.
Ardet succensus qui per mala plurima census

Accumulatus erat, si quis benè singula quærat.
Ardent usuræ, pereunt anathemata jure;
Argent exustæ fraus et fallacia justè :
Debitus hic finis furtis erat atque rapinis,
Hac meruit metâ consumi falsa moneta.
Hæc vis flammarum lacrymas urit viduarum,
Et pupillorum gemitus : quia res miserorum
Nequiter emistis, comburi sic meruistis.
Ecclesiæ demum culmen fumare supremum
Vidimus ardentis. Tunc clausæ millia gentis,
Tacta metu mortis, properavit erumpere portis;
Sed timor hostilis vetat, et radiantia pilis
Agmina condensis, in limine plurimus ensis.
Barbara turba foris dum staret plena furoris,
Quærens molimen quo posset frangere limen,
Pulsabatque fores, ut (1) interiores
Deprædaretur, si copia fortè daretur.
Ecclesiâ clausi cives, magnum nihil ausi,
Turpia terga dabant, miroque modo trepidabant.
Infirma linquentes, et templi summa petentes,
Credo volavissent ad sidera, si potuissent;
Vix illic tutis spes esset certa salutis.
Perdiderant mentes, omni ratione carentes,
Adversas gentes ope nullâ rejicientes,

(1) *Fortassè recessus.*

Vel lapidum jactu vel forti quolibet actu.
Sic defensuri templum quasi robora muri,
In neutram partem vires adhibendo vel artem.
Hostilem vultum Deus hîc non linquit inultum,
Haut................................... (1)
Unum fecissent, si consilio................ (2)
Arma reliquissent uxoribus, et p.......... (3)
Agmina firma parum defendi viribus.......(4) (5)
Hi bellatores, soliti reprehendere mores
Et vitam cleri, nec canonicos revereri,
Quod deliquerunt, in nos traducere quærunt:
Quos hoc infamant oppressos crimine, clamant
Nostro se tactos anathemate, sicque subactos.
His responsa damus, quæ rectè danda putamus:
Non anathema ferunt, si non illud meruerunt;
Si meruere pati, meritò sunt dedecorati.
Ut sese purgent, sic nos, ut diximus, urgent;
Hac in clade tamen nostrum sensere juvanem,
Ad nos fugerunt et in ecclesia latuerunt,
Præsidio Dei; nolunt tamen hoc profiteri.

(1) *Consumé.*
(2) *f.* valuissent.
(3) *f.* potuissent.
(4) *f.* harum.
(5) Le manuscrit de ce poëme fut endommagé dans sa partie supérieure lors de l'incendie de la bibliothèque Cottonienne en 1731; il fait aujourd'hui partie du Musée Britannique.

Plebs Bajocarum ! nimis esse probat tibi carum
Vitæ mortalis cursum trepidatio talis ;
Nam re sic gestâ (et potior mors esset honesta)
Si vitam servas, ignominiam coacervas,
Et tu proba feres, et in æternum tuus hæres.
Quæ freta, quæ terræ cessabunt ista referre ?
Fæx Normannorum ! patrum pudor et proavorum !
Dum vertis dorsum fugiens, est versa deorsùm
Laus antiquorum virtute parata virorum,
Famaque Normannis cumulata prioribus annis.
Impetus ille furens, quondam nos acriter urens,
Et clerum verbis solitus lacerare superbis,
Nunc jacet obtusus, cùm belli postulat usus.
Nunc animis esset vobis opus : amodo cesset
Fastus civilis, factus super omnia vilis.
Turba probata satis, plebs fœda ! tuæ feritatis
Litibus atque minis sit per hæc tempora finis,
Atque tegens vultus, pomposos linque tumultus,
Quæque solent voces postrema sonare feroces.
Gens ignava ! mori vitans, parcensque cruori,
Turpiter ut vivas, claro te nomine privas.
Gens inhonesta satis, tua linquens omnia fatis,
Natos et natas, opibusque domos cumulatas !
Plebs Cenomannensis, vulgi fæx Andegavensis,
Uxores vestras rapiunt ; aperite fenestras,
Cernite clara foris vestri documenta pudoris,

.... (1)
........tem, paternisque ma..........
.............ri, cùm sit copia ferri.
[Denique] bella velis antiqua revolvere. Telis
[Namque] cadens laxis, domitus fuit Anglicus axis.
Anglos vicerunt patres, qui vos genuerunt
Degeneres natos, et ad omnia probra paratos.
In Siculis oris, animi longè melioris,
Prælia gesserunt Normanni, signa dederunt;
Virtutisque fidem Calabris in finibus idem,
Quorum res gestas gens Appula novit honestas.
Roma subacta pati didicit gregis arma probati.
Subdita Normannis urbs esse solet Cenomannis,
Tu Cenomannenses vitas, ut degener, enses.
Hostis adest hirtus, quid clausa latet tua virtus!
Es defensor hebes, qui nos defendere debes,
Et sic te claudis, querulos dum turpiter audis!
Prorumpens extra, forti nos protege dextrâ;
Clero linque chorum, domus hæc est canonicorum;
Vel nostri formam sumens gregis, amodo normam
Canonicam serva, claustralis facta caterva:
Sic bene nostrorum grex crescet canonicorum.
Ergo coronati, pannisque nigris onerati,
Ad psalmos ritè promendos, ut decet, ite;

(1) *Consumé.*

Cantantes horas voces aptate canoras;
Vitam laudatam totiens, vestroque beatam
Judicio dictam, vobis gaudete relictam.
Nos defendemus patriam, nos arma geremus,
Non pugnaturi pejùs, nec terga daturi
Tam citò : fortassis nobis, nisi vulnera passis,
Quæ minimè nostris, patriam non auferet hostis.
Vos sancti facti stabilis sub fœdere pacti,
Nuptas atque toros, cameras, cultusque decoros,
Argento plenas, gemmis, auroque crumenas,
Nobis linquetis, postquam loca nostra tenetis.
Orbem festa dies per totum cognita fies,
Quando est multorum convertio facta virorum!
Nunc præter morem Domino laudes et honorem
Convenit ut demus, cùm nova facta videmus,
Unum ferre chorum tria millia canonicorum.
Ergo tot et tales personæ prodigiales
Hymnos cantabunt, et more novo resonabunt
Atria plena rudi modulo, nec consona leni.
Vox hujus gentis patris aures omnipotentis
Vexabit multùm, grandem factura tumultum :
Concentus horum mirabitur aula polorum.
De grege damnando, quod censet mens mea, pando :
Laudo castrentur, ne prorsùs ab his generentur
Justè damnati patrum pro crimine nati.

Hostiles turbæ, subversâ taliter urbe,

Vinclis urgebant captos quos inveniebant,
Prædam ducentes, thesauros effodientes;
Rem miseræ gentis, sua crimina magna luentis,
Aut raptam sparsit fera gens, aut ignibus arsit,
Flammaque destruxit, quà turbo per omnia duxit,
Cum templis ædes (nî cernas, vix mihi credes).
Hac fuit usta die sacra Virginis aula Mariæ,
Templaque bis quina simili periere ruinâ.
Sors caret exemplo de quodam cognita templo,
In quo mors hausit quos portarum sera clausit,
Reddens ter denos exangues atque novenos,
Quos si vidisses, miserabiliter doluisses.
Prælucens gratâ specie perit aula cremata,
Miro picta modo, quam præsul condidit Odo,
Tali digna viro; casu pessundata diro,
Tecta decore pari desperant se reparari;
Et domus insignis Conani (1) fit cibus ignis.
Sortis mundanæ fluxum decus est et inane;
Splendida res transit, quasi sordida nulla remansit :
Talis in hac tota regione domus mihi nota.
Ædes nostrorum pretiosas canonicorum,
Dum sine more furit, vigor omnes igneus urit;
Si qua manserunt, pauperrima tecta fuerunt,
Nam nihil in signi speciem reliquum fuit igni.

(1) *f.* decani.

Quid de castello referam? patuit sine bello,
Militibus fractis, soloque timore subactis;
Principis alta pari didicit domus igne cremari.
Festino rerum metam contingere : clerum
Jam diffidentem, supremaque fata videntem,
Ædibus è sacris flammæ vis expulit acris;
Sorsque fuit talis, non permisit furialis
Arma subire gregis nos indulgentia Regis.
Ergo sacrati, metuebant qui priùs uri,
Sacra reliquerunt loca quàm citiùs potuerunt.
Concitus ipse pedes ad nostras dirigo sedes;
Cùmque cremaretur mea res, et jam pateretur
Omnem defectum, quod servierat mihi tectum,
Spe captus vanâ, frumenti tollere grana
De cinerum massa cœpi mediocriter assa :
Nam flammis raptam faciendis panibus aptam
Annonam rebar, sed prorsus decipiebar.
Nescio si nostis; sed ego novi, quia tostis
Compositus granis, vix transit guttura panis.
Hujus odore gravi me penè vomendo rigavi,
Quem vix consumi patitur vis insita fumi;
Fel sapit hic panis, sed dulcia venter inanis
Quælibet esse putat, nec amara vorando refutat.
Anxietate gravi quæ profero vera probavi,
Nunc tentans escas non antè quidem mihi vescas.

Pandere cur nolim quis me dolor urgeat olim?

Non mihi res gestas ut agam, modò cogit egestas;
Cùm video flentes, quia deficit esca, clientes,
Meque relinquentes inopem, panemque sequentes,
Solus in æde sedens, et fletu lumina lædens,
Multa diù volvo; tandem jejunia solvo.
A solito purus vitio, jam non Epicurus,
Escarumve reus luxu, sed Pythagoræus,
Infundens ollæ laticem quiddam paro molle (1).
Namque manu parcâ, quæ custoditur in arca,
Mixta farina sali sociatur aquæ fluviali:
Hæc calefacta parùm vice sorbeo deliciarum.
In serie cleri non debeo vilis haberi,
Si manibus tollam fumantem pultibus ollam,
Quam cautè fundo cumulam in vase profundo,
Ut nihil effusum vitare gulæ queat usum:
Ad quam mulcendam, rabiemque famis removendam,
Escas nulla ferunt cochlearia (nam perierunt),
Factus et ut desit, quem res mea perdita læsit,
Ore traho totum, sorbens escam quasi potum.
Donec se purget, quà sarcina tam gravis urget,
Pace caret venter; pugnat is indesinenter
Indignans multùm. Movet hunc natura tumultum,
Seque reclamat ali, mirata bitumine tali,

(1) Intellige pulmentum ex avena tosta confectum, *gruel* vel *gruau* vulgò dictum.

Quo fit nemo satur, quamvis illo repleatur,
Nec quærit vinum vacuans hac fæce catinum.
Hic cibus est.......................... (1)
Quo quisquis turget, sitis hunc nullatenus urget.
Est itaque nudo vehemens mihi sollicitudo,
Dedecorisque genus patior grave; vestis egenus;
Meque pudore premo, latitans à sole supremo,
Donec lege Poli succedant sidera soli.
Anxius expecto tenebras, ut noctua, tecto
Non egressurus nisi noctu; quippe daturus
Materiam risûs, turpi cum tegmine visus.
Et quia me digito monstrat plebs improba, vito
Plebis conspectus; nimiumque movet mihi pectus,
Quòd me quando vident, lacrymas quibus affluo rident;
Nec mea solari dignantur vulnera cari,
Multotiens gratum quibus exhibui famulatum.
Quàm pravam gentem! cùm me cernunt venientem,
Mox vertunt dorsum, flectuntque gradus aliorsùm.
Si censu plenas mihi scirent esse crumenas,
Me venerarentur, gressusque meos sequerentur,
Non me, sed censum. Meritò genus hoc reprehensum:
Spem sibi de vanis trahit, extollitque prophanis
Divitiis plenum, nec amat, nec honorat egenum;
Spernit egestatem, nec honorificat probitatem.

(1) *Consumé.*

Si decus immensum vis, grandem collige censum :
Res tua dum stabit, te mobile vulgus amabit;
Fias mendicus, tibi non remanebit amicus.
Qui mihi cognati fuerant, mutatio fati,
Quæ censum læsit, facit ut cognatio desit;
Et quia nil carum sine massa deliciarum,
Anxius ipse nimis penetralibus uror in imis,
Curâ succensus quâ restituam mihi census
Elapsæ sortis, rapuit quam dextera fortis.
Ut locuples fiam non exercebo sophiam;
Hac mercede labor nihil, hac nil arte lucrabor.
Plato subtilis foret hoc in tempore vilis,
De nullis donis gauderet musa Maronis;
Sors tenuis rerum graviter cruciaret Homerum;
De nulla certus mercede, poëta disertus
In nostris oris est expers omnis honoris :
Subtilis cartæ nil blandâ proficit arte,
Nec quemquam tangit, quod lingua poëtica pangit.
Vade, poëta, foras; nostri fuge cardinis oras.
.... (1)
[Laudans] primates, non ampliùs, inclyte vates,
Per modulos dulces asini quàm pectora mulces.
O armis ignavi proceres, hebetes et avari!
Dissimiles planè tibi sunt, pater Octaviane.

(1) *Brûlé.*

Nil illis gratum profert facundia vatum,
Qui grandem quæstum, nomenque merentur æternum.
Vi nimiùm durâ defensurus mea jura,
Cunctaque rapturus vicinorum bona, durus
Efficerer miles, quia nos considero viles,
Mortis respectus nisi terreret mihi pectus.
Quanam cautelâ fugerem tot bellica tela?
Quoque modo censes possem vitare tot enses?
Mentiri nolo; bellorum nomine solo
Deficerem victus, metuens ut convenit ictus.
Nunquam bella geram, nec præsidium mihi quæràm
Per gladii motum : malo dimittere totum.
Quòd si mercator fierem, lapsæ reparator
Esse rei possem, sed non nisi fallere nossem.
Qui vult immensum cumulare citò sibi censum,
Præfert jure forum doctrinis philosophorum.
Major ibi quæstus, quamvis ita non sit honestus,
Nam mercaturæ non volvitur actio purè;
Mercator jurat falsò, dum fallere curat,
Adquiritque fidem verbis fallacibus idem;
Nil peccare putat quotiens venalia mutat,
Ad lucrum tendit, si pluris singula vendit.
Non habeo votum fallendi, nec mihi notum
Hoc genus est artis, non hæc lucra præfero cartis.
Agriculturæ tractantur munia jure;
Sed labor hic durus, pigro mihi non placiturus,



Arsque molesta nimis rebus non ditat opimis.
Si mendicarem, quid tunc! probrum tolerarem,
Et mihi fortassis pretium nemo daret assis.
Gratis adulari, sine fructu millia fari,
Nec ratio, nec honor; si quando talia conor,
Ore verecundo malè verba rogantia fundo,
Me nimis obtusum talem credatis ad usum.
Non importunus, quotiens mihi postulat usus,
Personam blando si quam sermone nefando
Demulcere paro (fieri quod credite rarò)
Mox vultu mutor, sed nec sermonibus utor
Oris melliti, vel rhetoris arte politi.
Sunt deceptores hominum, qui vertere mores,
Ad quocumque ferunt animo, verbis didicerunt:
Hi sibi dona petant, qui sese sic locupletant.
Nil mihi quod detur fallax mea lingua meretur,
Nec quemquam tangit qui me dolor intimus angit.
Et tamen est unus, cui magnum debeo munus,
Nam mihi sponte dedit, quod honestum mens mea credit.
Puta si leni fieret prece vatis egeni,
Non tot ei grates deberent reddere vates:
Non gratis dantur, prece munera si qua parantur.
Veste carens aptâ, postquam fuit hæc mihi rapta,
Utebar vili, personæ donec herili
Movit respectus probitatis nobile pectus,
Ut daret ornatum, causâ duplici mihi gratum,

Et pretio dantis, tunicæ quoque me decorantis.
Me putet ingratum cui promitto famulatum,
Munus sponte datum nisi reddam multiplicatum.
Reddam thesaurum qui gemmas vincit et aurum,
Qui famat, servat, laudesque merentis acervat,
Dans infinitam post mortis tempora vitam,
A quo productum nescit corruptio fructum,
Nomen herile Ducum qui non sinit esse caducum,
Arte quibus vatum decus est insigne paratum;
Millibus annorum durans labor integer horum,
Non tineas pascet, nec in æternum veterascet.

CHAPITRE XXIII.

REMARQUES SUR LA PRISE DE BAYEUX EN 1356.

En 1356, Edouard III, roi d'Angleterre, brûla et rasa la ville de Bayeux. Je ne révoquerai point en doute un fait garanti par tant d'historiens; je me bornerai seulement à observer qu'il faut que cette destruction n'ait pas atteint toutes les parties de la ville, puisque je possède des contrats de vente de maisons de cette même année et de la suivante; j'ai aussi des pleds te-

nus à Bayeux au mois de janvier 1357. C'est ainsi souvent que des circonstances minutieuses en apparence peuvent servir à rectifier ou à éclaircir certains faits historiques. Je pense que c'est à ce siège que nos ancêtres éprouvèrent, pour la première fois, l'effet de l'artillerie, et que c'est à cette terrible et nouvelle invention qu'il faut attribuer le souvenir effrayant qui nous en est resté. Une chartre du mois de juin 1357 contient le passage suivant : « Une pleche vuide et « un masnage tout ruyné *par engins à feu* « durant la derraine assaillie jouxte le masnage « d'Imbert la Chouque et la rue Sainct-An- « drieu, etc. »

Robert Le Rocquez, poëte de Carentan, parle ainsi de l'invention de la poudre à canon, dans son poëme du *miroir d'éternité, ou les sept âges du monde*, imprimé à Caen en 1589 :

Et en ce temps et trop malheureux an (1340)
Un très mechant et subtil alleman,
Fust moine ou lay par art diabolicque,
En son esprit inventa la pratique
D'entre mesler les salpêtres et soulphres
Avec vin-aigre et en faire les pouldres,
Pour ruyner par son artillerie,
Par lui forgée en fureur et brairie

Maint cité, maint chasteau et muraille,
Qui résistoyent aux assaults de bataille.

CHAPITRE XXIV.

DES TEMPLIERS.

Roger Bacon, seigneur de Planquery, fonda dans un hameau de cette paroisse, nommé Baugy, en 1148, une commanderie de Templiers dont les biens, à la destruction de cet ordre, passèrent aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui les ont possédés jusqu'à la révolution.

Le 6 octobre 1307, Jean de Vertot, bailli de Caen, fit faire l'inventaire du mobilier de la Commanderie de Baugy, et le 13 du même mois, les templiers, au nombre de cinq, furent amenés dans les prisons de Bayeux. On avait trouvé leurs caves et leurs celliers remplis de cidre, de vin et de toutes sortes de provisions : 60 *bêtes aumailles* et 80 *bêtes porchines* furent trouvées sur leurs propriétés. Dans le mois de novembre suivant, Guillaume de Parisins de l'ordre des Frères prêcheurs, inquisiteur de la foi, vint à Bayeux pour interroger les Templiers

de Baugy, il fut assisté dans cette opération par Hugues Duchastel et Enguerrand de Villiers; ils avouèrent tous les cinq les crimes reprochés à l'ordre, à l'exception de l'adoration de l'idole. M. l'abbé de La Rue, qui a publié un mémoire sur les Templiers de notre province (1), pense que quoique jugés illégalement, ils étaient cependant coupables des crimes qui leur étaient imputés, et il fonde principalement son sentiment sur les aveux de ces religieux. Quelque respect que nous portions à ce savant, nous ne pouvons nous empêcher de regarder son opinion comme erronée. Les Templiers avouaient les crimes qu'on leur imputait pour éviter la torture et la mort. Ils savaient bien que la dénégation les conduisait inévitablement à subir la question qui consistait dans ces temps de barbarie en d'affreux tourmens, et on avait soin de leur insinuer que ces aveux leur sauveraient la vie. Les Templiers étaient riches, ils avaient les vices de leur siècle, et surtout ceux des moines; mais sont-ce là des crimes?

M. Beziers, dans son Histoire sommaire de Bayeux, paraît croire qu'il y avait une maison

(1) Nouveaux Mémoires de l'Académie des belles-lettres de Caen, t. 1er., p. 220 et suiv.

ou couvent des Templiers à Bayeux, mais cette conjecture n'est appuyée sur aucun document historique.

L'interrogatoire des Templiers qui existe en original au trésor des chartres à Paris, ne parle que de ceux de Baugy; aucunes chartres locales ne parlent ni directement ni indirectement de ce couvent de Templiers, enfin les restes de bâtimens de la rue Saint-Malo qu'on prétend avoir dépendu de leur maison est d'une construction bien postérieure à la suppression de cet ordre.

CHAPITRE XXV.

FRAGMENT D'UNE ÉPITRE DE RAOUL TORTAIRE, MOINE DE L'ABBAYE DE FLEURY-SUR-LOIRE, CONTENANT LE RÉCIT D'UN VOYAGE QU'IL FIT DANS LE BESSIN, VERS LA FIN DE L'XI[e] SIÈCLE.

Ex epistolâ Rodulphi Tortarii, Floriacensis monachi, ad Robertum.

Orto sole, die lunæ, discessimus indè:
Bajocense solum vespere nos recipit.

Passim dispersæ nobis per littora villæ
Exhibuere decem noctibus hospitalia (1).
Infertur pelagi nostris vagus incola mensis,
Cujus non simplex aut sapor, aut species.
Fluctibus attritos lego cum ductore lapillos;
Crure tenùs lymphas pervagor æquoreas;
Æquor id à nautis platas fertur vocitari,
Hyberno cete tempore quo capiunt.
Me præsente, truci piscem clamore secuti,
Frustrati, casses nam deerant, redeunt.
Perfodiunt trifido pinguissima viscera ferro,
Ad littus trahitur saucia contiguum.
Hinc eo Bajocas, ubi vidi culmina clara,
Turres excelsas ædis honorificæ,
Intùs quæ saxo pulchrè perfecta polito,
Exteriùs sculptis fulget imaginibus,
Multa metallorum locupletat quàm variorum
Copia, cum bysso, murice, vermiculo
Ferrea sustentant argenti vincla coronam,
Altè quæ duræ sunt clave fixa sudis.
Tota superficies auro vestita renidet,
Cinxit turritis quam faber ædiculis;
Vix geminus templi paries capit hanc, licet ampli;
Non aliam tanti ponderis esse reor.
Ingredior noti mediocria tecta sophistæ

(1) Variante hospitia.

Tentatus (1) quoniàm, vina peto, fueram;
Et succus pomis datus est extortus acerbis:
Ori proposui, dùm reor esse merum.
Sed Bacchus minimè dominatur in hâc regione;
Non ibi sunt lynces, effera tigris abest.
Non valuere truces ejus propellere vires,
Jacto dente, soli, viperei populi;
Viribus invictis Nigros subjecit et Indos;
Nec sibi Normannos stravit adhuc rigidos.
Aspernor Cyathum, dùm sentio non fore vinum;
Fingo bibisse tamen, labraque sicco mea.
Reddo scyphum puero, cui pronus in ore susurro:
Cur propinasti, serve, venena mihi?
Turdus in archellâ pendebat fune colurna,
Æmulus humani non piger eloquii,
Qui quam plura quidem, sed sæpiùs hæc iterabat:
Vade, veni, Murio (1)! verna domus erat hæc.
Susciperet pensam si quando Murio thecam,
Murio, dicebat, Murio, vade foras!
Desero Bajocas semeles à prole relictas,
Non repetiturus hoc, nisi potus, iter.
Inde meo plures cum Petro transigo soles;
Est mihi nam vitâ carior ille meâ.
Cum tibi me tardæ confessus sum fore linguæ;

(1) Variante *Jentatus*.
(1) Variante *Mario*.

Tardior expositis efficior moralis.
Defuit et nobis hyemali rara decembri,
Perferret pro me quæ tibi, carta. Vale!

Traduction du fragment ci-dessus.

Dès le lundi au lever du soleil nous quittâmes ce lieu de délices (1), et vers le soir nous entrâmes dans le pays Bayeusain. Là d'agréables maisons de campagne placées de distance en distance sur les bords de la mer nous offrirent pendant dix nuits les douceurs de l'hospitalité. On nous servit des poissons de toutes espèces assaisonnés de manières différentes (2).

Pendant qu'avec mon guide je m'amuse à ramasser des galets arrondis par les flots, je m'enfonce jusqu'aux jambes dans des trous pleins d'eau de mer que le matelot appelle *Plates* (3),

(1) Ceci se rapporte à une maison de campagne des environs de Caen où le voyageur fut très-bien reçu.

(2) Ce passage nous apprend que Tortaire vint à Bayeux en longeant les bords de la mer, route pénible qu'il mit dix jours à faire et où il reçut généreusement l'hospitalité dans les châteaux des seigneurs normands qui comme leurs ancêtres aimaient beaucoup le voisinage de la mer.

(3) C'étaient, je pense, des espèces de parcs ou réservoirs où les matelots apportaient et traînaient les cétacés qu'ils prenaient l'hiver sur nos côtes.

lorsque dans l'hiver il se livre à la pêche de la baleine.

En ma présence un de ces poissons poursuivi par des cris affreux, trompa l'espoir des pêcheurs; s'ils n'eussent manqué de filets, ils eussent enfoncé le triple fer de leur harpon dans ses flancs chargés de graisse et l'eussent traîné mourant sur le rivage (1).

Je pars pour Bayeux, où se présentent à la vue des édifices pompeux, et les tours élevées d'un temple honorable qu'une pierre polie décore à l'intérieur, tandis qu'en-dehors il se distingue par ses statues. Dans ce temple brillent des vases de divers métaux, les toiles les plus fines, l'écarlate et la pourpre la plus éclatante, là des cercles de fer soutiennent une couronne d'argent fixée solidement à la voûte. L'or brille sur toute sa surface, et un ouvrier habile l'a ceinte d'une suite de petites tours élégantes. A peine dans la vaste étendue de sa double muraille le temple peut-il

(1) Il est hors de doute qu'il s'agit dans ce passage de *baleines* ou d'une autre espèce de cétacés : une foule de chartres et d'autres documens nous apprennent qu'en effet on pêchait dans le moyen âge des baleines sur nos côtes. Dans un chapitre où je m'occuperai exclusivement de cet objet, je mettrai ces documens sous les yeux du lecteur.

contenir cet ornement qui n'a pas son pareil en pesanteur (1).

Poussé par la soif, j'entre dans un chétif cabaret et je demande du vin ; on me présente un suc exprimé de pommes acerbes ; croyant boire le jus du raisin, je l'approche de mes lèvres. Hélas ! Bacchus est sans puissance dans ce pays. A la vérité on n'y trouve pas le lynx, on n'y connaît pas les tigres féroces ! Ces hommes sortant de la terre, issus des dents d'un dragon, les Indiens au teint noir ne purent résister à ce dieu invincible ; moins heureux contre les ducs Normands, il n'a pu les dompter.

Je repoussai la coupe après avoir feint de boire et j'essuyai mes lèvres desséchées. En rendant le vase au garçon je me penchai vers son oreille et lui dis : Malheureux valet, pourquoi m'as-tu présenté ce poison ?

Suspendue dans une cage de bois, une grive s'essayait à imiter la voix humaine, et dans son babil continuel répétait : « Murion, va-t-en, viens « ici, Murion, sors d'ici, vas dehors : c'est ainsi

(1) Cette couronne fut enlevée par les Protestans en 1562. Si c'était effectivement la même qui avait été donnée par Odon, il en résulterait qu'elle aurait échappé à l'incendie et au pillage de la cathédrale en 1106, ce qui doit paraître fort étonnant, mais n'est pas impossible. Au reste, le voyage de Tortaire est antérieur à l'incendie de la cathédrale en 1106.

qu'elle parlait à la servante du cabaret (1).

Je quittai ce Bayeux que le fils de Semele abandonna à son mauvais sort, décidé à n'y rentrer jamais qu'on ne m'y puisse offrir une boisson propre à me désaltérer. J'allai passer plusieurs jours avec mon cher Pierre, que j'aime plus que moi-même.

Après vous avoir fait ici l'aveu de mon trop long silence, j'ajoute à mes torts en vous donnant ces minutieux détails. Le papier nous a d'ailleurs manqué pendant le froid décembre, et je n'ai pu vous écrire. Adieu ! (7)

(1) En adoptant la variante *Mario* au lieu de *Murio*, l'oiseau aurait crié *Marion* diminutif de Marie.

(2) Les ouvrages de Tortaire ont pour titre : *Rodulphi Tortarii, monachi, memorabilium libri IX carmina ejusdem epistolæ ad diversos.* Ils existent manuscrits dans la bibliothèque du Vatican. Cette épître a été imprimée dans les annales Bénédictines, tome VI, p. 384. M. Louis Dubois en a inséré la partie qui concerne Caen et Bayeux dans les *Archives normandes*, tome 1er, 1824, p. 209. Il y a joint une traduction française dont nous nous sommes aidés, et que nous avons rectifiée en quelques endroits.



CHAPITRE XXVI.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE BAYEUX.

Bayeux est situé au seizième degré 9 minutes 57 secondes de longitude prise du méridien de l'île de Fer, et au 49° degré 16 minutes 12 secondes de latitude septentrionale. Suivant cette position on compte de Bayeux à la ligne ou milieu de la terre 1232 lieues communes de 25 au degré, 1018 au pôle nord et 3482 au pôle sud. Sa surface, suivant M. Outhier, dont la carte a été soumise aux observations de MM. de l'Académie des sciences, est de 32,375 toises carrées.

Cette ville est bâtie sur la rivière d'Aure qui la sépare en deux parties inégales. Le coteau de Saint-Vigor dans toute son étendue paraît être composé d'une immense couche de sable plus ou moins ferrugineux exploité depuis des siècles pour la préparation des mortiers. La partie de la ville située sur la rive gauche est bâtie sur un sol argilleux. A Saint-Laurent on trouve une couche profonde de terrain végétal formé

des alluvions de l'Aure qui est d'une fertilité étonnante. En général, les eaux des puits et des fontaines sont très-saines. L'analyse y démontre un peu de carbonate de chaux, quelques atômes de fer et point de sulfate de chaux. Sur plusieurs points de l'arrondissement, notamment à Magny et à Subles, on trouve d'immenses carrières de pierre calcaire qui contiennent une grande quantité de coquillages fossiles parmi lesquels on remarque des cornes d'Ammon, des bélemnites, des nautiles, des térébratules, des peignes, des vis, des murex, etc. Quelques espèces rares, notamment le *Plagiostoma gigantea* trouvé à Saint-Floxel en 1815, ont été décrites par M. James Sowerby dans son magnifique ouvrage intitulé : *Minéral Conchology* (1).

Bayeux, autrefois capitale du Bessin, ayant vicomté et élection, est aujourd'hui le siége d'une des sous-préfectures du département du Calvados. Elle est à sept lieues nord-ouest de Caen, deux ouest de la mer, trente-deux sud de Rouen et cinquante-six nord de Paris. En 1720, on y comptait 2000 feux et 7197 habitans; aujourd'hui

(1) Voyez pour plus de détails sur la géologie de l'arrondissement de Bayeux les mémoires de MM. Hérault et de Caumont, insérés dans le recueil de la Société Linnéenne du Calvados.

le dernier récensement fait en 1826 porte la population de la ville à 10,060 habitans.

On y trouve un évêché, le plus ancien de la province, une paroisse et trois succursales, une sous-préfecture, une mairie, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un juge-de-paix, deux séminaires, un collége de l'université, deux hôpitaux, une brigade et un lieutenant de gendarmerie, une maison d'arrêt, un commissaire de police, un bureau de l'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier des finances, un sallon littéraire, un bureau de bienfaisance, un octroi municipal, un directeur des contributions indirectes, une maison des sœurs de la Providence pour l'éducation des jeunes filles, quatre couvents de femmes, où l'on tient pension de jeunes demoiselles, une école primaire dirigée par les frères de la doctrine chrétienne, un bureau de poste, un entrepôt de tabacs et un poids public.

L'arrondissement de Bayeux se compose de six cantons : Balleroy, Bayeux, Caumont, Isigny, Ryes et Trevières. Son étendue est de 96 lieues carrées, dont quarante-une en terres labourablees, trente-deux en herbages et prairies, neuf en bois, une en eaux, huit en terres incultes et stériles, et cinq en villes, bourgs, villages, routes et chemins. On

compte sur cette surface 4910 fermes ou habitations rurales. Les chemins qui aboutissent à la ville sont bien entretenus ; de nouvelles communications sont ouvertes, les places publiques s'embellissent ; les abords de l'Aure proche le pont Saint-Martin, qui n'offraient que des dangers et un coup d'œil hideux, viennent d'être revêtus de quais solides et une poissonnerie a été établie près de là. La plupart de ces importantes améliorations sont dues à M. Corentin Conseil, maire actuel.

A Bayeux on a des mœurs douces, la tête froide et les manières lentes ; c'est peut-être le coin de la France le moins susceptible de troubles et de mouvemens populaires. Dans tous les temps le fanatisme religieux et le fanatisme politique, qui ont armé tant de populations, y ont trouvé peu de sectateurs. Cependant en 1792 Bayeux ne resta pas étranger à cet élan général qui porta toute la France à courir aux armes pour défendre le sol de la patrie ; il fournit spontanément 300 volontaires et des dons patriotiques très-abondans (1).

(1) Relevé du registre de souscription pour subvenir aux frais de route des braves citoyens qui vont aller repousser l'ennemi de la terre de la liberté, et pour fournir des secours à leurs femmes et à leurs enfans, que tout vrai français devra prendre sous sa protection (Grand placard imprimé en 1792 chez la veuve Nicolle).

CHAPITRE XXVII.

DE NOS ANCIENNES LIBERTÉS COMMUNALES.

Les bourgeois de Bayeux avaient plusieurs privilèges parmi lesquels le plus important était celui de pouvoir posséder en *franc-aleu* les biens situées dans la Banlieue, c'est-à-dire sans faire ni payer aucuns droits seigneuriaux (1). Ces privilèges leur avaient été accordés par les ducs de Normandie et confirmés par les rois de France.

Comme beaucoup d'autres villes, Bayeux avait acheté le droit de s'administrer et d'avoir un hôtel ou maison commune avec beffroi. Cet édifice fut d'abord établi rue du Bienvenu (aujourd'hui des Cuisiniers), rebâti en 1539, et enfin abattu en 1737.

Les bourgeois s'assemblaient dans chaque paroisse au son de la cloche et nommaient à la pluralité des voix des députés qui se rendaient à l'hôtel commun pour délibérer sur les affaires

(1) Art. 102 de la coutume.

de la ville. Ces députés qu'on appelait *pairs*, *bourgeois*, *pairs de la commune*, devaient avoir acquis droit de bourgeoisie; aucun étranger à la cité n'en pouvait faire partie. En 1487, Jean Dugast, natif de Saint-Lô, député de la paroisse Saint-Loup, ne fut point admis à l'assemblée des bourgeois, tenant en l'hôtel commun le septième jour de juin, *comme estant de trop nouvelle venue en icelle cité et n'y ayant droict de bourgeoisie ni de frairie* (1).

La salle où se tenaient ces assemblées se nommait le *parloir aux bourgeois*.

Le maire et les échevins, dont le nombre a varié étaient nommés par les habitans. Dans toutes les affaires de quelque importance, les députés des paroisses avaient voix délibérative et vérifiaient les comptes annuels. Une administration communale, ainsi constituée, avait tout ce qu'il fallait pour défendre avec indépendance et énergie les droits de la ville, et à divers époques on en vit des exemples : en 1630, contre les religieux de l'hôtel-dieu qui dilapidaient le bien des pauvres ; en 1665, contre l'évêque et le chapître, pour la nomination du principal du collège ; en 1704,

(1) Mandement du lieutenant du vicomte pour la nomination d'un nouveau député.

pour l'établissement d'un tarif ; en 1760 et années suivantes, contre les prétentions des seigneurs de Campigny sur la porte arborée, etc., etc.

Nos Franchises furent maintenues pendant l'occupation anglaise ; Louis XIV et Louis XV, dans des vues fiscales, y portèrent quelques atteintes ; la révolution nous en avait conservé une partie. C'est Napoléon, qui dans son amour pour la centralisation, et dans sa frayeur pour tout ce qui offrait une ombre de liberté, détruisit entièrement nos libertés communales. Les choix du gouvernement sont sans doute fort sages, fort honorables ; mais l'institution municipale a été faussée, et au lieu de *pairs de la ville*, comme disaient nos pères, nous n'avons plus que des délégués du pouvoir. (1)

Puisse une bonne loi municipale, en harmonie avec nos institutions, rendre aux communes leurs anciennes libertés. Espérons, attendons, tout ce qu'il y a de bons esprits en France le désirent, et la raison publique finit toujours par triompher.

(1) Une chartre de Philippe-Auguste octroyée à plusieurs villes de Normandie porte que « lorsqu'il faudra nommer un maire, les « pairs élus par la commune choisiront trois des plus honnêtes « citoyens et les indiqueront au seigneur Roi, qui désignera pour « maire un des trois à son gré. »

(Recueil des Ordonnances du Louvre.)

CHAPITRE XXVIII.

DES FOIRES ET MARCHÉS.

La place Saint-Patrice, où se tient le marché, est désignée dans les chartres des XII[e] et XIII[e] siècles sous le nom de *Mercatum domini Regis*; on trouve dans les vieux titres des maisons situées en face les *halles du Roi, nostre sire, la halle à la chair, le marché aux bêtes, le coignet aux brebis*, etc. Le marché de Bayeux se tient de temps immémorial le samedi, et on peut assurer que c'est un des plus beaux et des mieux fournis du département. En 1771 on en établit un le mardi; mais il était peu fréquenté et fut supprimé au bout de quelque temps.

Pendant la révolution il y avait deux marchés par décade; mais le peuple a toujours tenu opiniâtrément au marché du samedi. Il y avait autrefois au milieu de la place une ancienne chapelle dédiée à St.-Michel (1), qui fut abattue

(1) Le chapelain recevait 70 sols en 1309 pour la desservir.

en 1737. On y disait la messe tous les samedis avant de commencer le marché. A la même époque on détruisit une espèce de pilori ou élévation de terre, qu'on appelait vulgairement *le coupe-tête*, et on planta des ormes qui formaient une enceinte régulière; ils furent abattus il y a une trentaine d'années et remplacés par des tilleuls.

La halle à blé se tient le samedi, le mardi et le jeudi.

La foire Toussaint ou des morts, qui se tient le 3 novembre, est célèbre par la quantité et la beauté des chevaux, surtout en antenais ou poulains de deux ans. Elle se tenait autrefois dans le champ Fleuri, proche le prieuré de Saint-Vigor; mais depuis 1809, elle se tient à Bayeux sur les places Saint-Patrice et du château.

On ne connaît pas précisément l'époque de sa fondation; mais il est probable que c'est la plus ancienne foire de Bayeux; elle est même antérieure au rétablissement du prieuré de Saint-Vigor par Odon, frère utérin de Guillaume-le-conquérant, en 1060. Odon, en rétablissant ce monastère qui avait été ruiné par les guerres, lui donna la moitié des droits qui se percevaient anciennement à la foire des morts; l'autre moitié fut conservée aux évêques de Bayeux. La durée

de cette foire a beaucoup varié ; la vente des chevaux ne paraît cependant pas avoir duré plus de deux jours. La garde de la foire Toussaint était faite autrefois par l'évêque de Bayeux et par les religieux de Saint-Vigor, qui y employaient leurs vassaux.

La foire Saint-Nicolas fut établie en 1166 par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en faveur des religieux de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye, ou de la Maladrerie, dans l'enclos desquels elle devait se tenir, afin qu'ils en pussent plus facilement percevoir les droits ; elle devait durer sept jours, aux termes de la chartre de fondation datée de Bur (1) ; elle fut d'abord réduite à trois, et depuis long-temps ne dure plus qu'un jour. Depuis la révolution elle se tient sur la place Saint-Patrice.

La foire Sainte-Croix est ancienne ; mais je n'ai pu en découvrir l'origine ; elle se tient le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en septembre, sur la place Saint-Patrice. Avant la révolution, elle se tenait dans un champ proche l'enclos des Bénédictines, ce qui lui avait fait donner le nom de *foire des étos*, mot dérivé

(1) Cartulaire de Saint-Nicolas de la Maladrerie, formant un gros volume in-f°.



de *stapula*, chaume, parce qu'à cette époque de l'année le blé est ordinairement coupé.

La foire Saint-Jean se tient sur la place du marché le lendemain de la fête de Saint-Jean-Baptiste ; elle fut établie par lettres patentes de Louis XIV : en date du 5 août 1704, elle ne dure qu'un jour ; on y vend des bestiaux et de la laine en suin.

La foire Saint-Luc, la plus chétive de nos foires, se tient le jour Saint-Luc sur la même place ; elle fut établie à la même époque que la précédente, et supprimée peu de temps après ; mais en 1754, elle fut rétablie par les soins des maire et échevins.

La foire Saint-Marcoul est plutôt une fête champêtre qu'une foire ; elle se tient dans les premiers jours de mai, le dimanche qui suit la fête de Saint-Marcoul ou Saint-Marcouf, dans la rue de la Poterie, où l'on prétend qu'il nâquit vers 460. Ce jour-là sa petite statue, placée au-dessus de la porte basse d'une maison d'assez triste apparence, est couronnée de fleurs. On y voit quelques boutiques de jouets d'enfants, beaucoup de promeneurs et des buveurs qui couvrent l'herbage de la Poterie et vident leurs tasses sous les pommiers en fleurs.

Je trouve bien encore quelques traces d'une

foire qui se tenait à Cremelle, dans les XIVe et XVe siècles ; mais des recherches sur une petite foire supprimée depuis long-temps, offriraient peu d'intérêt, et je n'ai pas cru devoir en grossir cet article.

L'importance des foires diminue chaque année d'une manière sensible, ce qui tient à plusieurs causes parmi lesquelles on peut surtout ranger l'extension donnée à l'industrie et la facilité des communications. En effet, des commis-voyageurs, des colporteurs pénètrent tous les jours dans les villages les plus détournés, et on n'est plus tenté d'aller acheter au loin des objets qu'on vous apporte et qu'on vous vend souvent à meilleur marché.

Dans ces circonstances, les administrations locales devraient, dans l'intérêt de leurs administrés, et pour contrebalancer ces causes, diminuer ou même supprimer les droits de terrage, et faire tous leurs efforts pour que les marchands qui fréquentent ces foires, n'éprouvent aucunes vexations ni entraves.

CHAPITRE XXIX.

PRODUITS DU SOL, COMMERCE ET INDUSTRIE.

Toutes les notices sur le commerce de Bayeux, qui se trouvent dans les rapports, annuaires, statistiques, etc., sont remplies d'inexactitudes. On y parle de fabriques qui n'existent plus depuis long-temps, et on néglige de faire mention d'objets de commerce fort importans. C'est pour servir à rectifier ces inexactitudes que j'ai tracé le tableau suivant :

Beurre. La nature de notre sol est éminemment favorable à ce genre de commerce. Depuis plusieurs siècles, on exporte le beurre acheté aux marchés d'Isigny, de Trévières et de Bayeux; confondu dans le commerce sous le nom de *beurre d'Isigny*, une partie sert à approvisionner la capitale, l'autre s'exporte dans nos colonies et à l'étranger. Les petits pots de *beurre de goût d'Isigny* sont dignes de figurer sur l'agenda d'un gastronôme.

Autrefois les beurriers achetaient tout le beurre des marchés d'Isigny, de Trévières et de Bayeux qui ne se consommait point dans le pays; aujourd'hui la plupart des cultivateurs l'expédient directement à la halle de Paris pour leur compte. Ils le vendent plus cher et sont mieux payés.

Chanvre. Le chanvre du Bessin est de bonne qualité; on en exporte annuellement quelques milliers, dont la plus grande partie est employée pour le service de la marine à Cherbourg et à Caen.

Chevaux. C'est dans le Bessin qu'existe le type de cette belle race normande, parmi laquelle nos ancêtres choisissaient leurs dextriers, ou chevaux de bataille, et où maintenant on trouve ces beaux carossiers qui réunissent la force à l'élégance. Je serais assez porté à croire que la beauté de cette race est due au croisement des chevaux andaloux. Nos premiers ducs faisaient venir des chevaux de ce pays. Guillaume montait un cheval d'Espagne à la bataille d'Hastings :

Sun boen cheval fist demander,
Ne point l'en meillor trover;
D'Espaigne li out envéié
Un Reis par mult grant amistié,

Armes ne presse ne dotast
Se sis sires l'esperunast (1).

La vie agitée et toute guerrière des seigneurs ne leur permettait guère de songer à élever des chevaux et à perfectionner les races. Quand ils devenaient vieux, ils donnaient leurs dextriers aux monastères pour la rémission de leurs péchés et le salut de leurs âmes. Quand Auvray-le-Géant, ancien compagnon du duc Robert Ier, se fit moine à Cerisy, il donna à l'abbaye tous ses dextriers et palefrois. Je trouve dans le cartulaire de ce monastère plusieurs donations semblables. A cette époque, presque toutes les abbayes de Normandie avaient des haras nombreux, élevaient des chevaux, les vendaient ou en faisaient des présens.

La foire Toussaint, dont nous avons parlé dans un chapitre précédent, fut établie dans l'unique but de faciliter le commerce des chevaux dans le Bessin. Il est à désirer que l'administration emploie tous ses efforts pour prévenir l'abatardissement de l'espèce, et qu'elle continue au moyen

(1) *Le Roman de Rou*, tome 2, p. 293. La race normande est maintenant très-estimée en Espagne. La ville de Bilbao vient de faire présent à la Reine d'Espagne d'une magnifique voiture attelée de *six chevaux normands*.

de primes à entretenir l'émulation parmi les cultivateurs qui élèvent ce bel et précieux animal.

Bœufs, *vaches*, *etc*. On engraisse des bestiaux dans notre arrondissement : les bœufs vont à Poissy et les vaches sont consommées dans le pays. La race de nos vaches est fort belle, et il se fait un commerce assez important de genisses qui sont fort recherchées dans les départemens voisins de Paris, que les marchands appellent le *pays de France*, locution qui remonte à l'époque où la Normandie était séparée de la France.

On fait un commerce assez considérable de porcs gras, qui sont dirigés sur le marché de Saint-Germain. Le mouton de Caumont mérite sa réputation, il est d'une petite espèce et nourri dans un pays élevé. On envoie les quatiers de derrière à Paris, ce qui, pour ce canton, forme une branche de commerce assez lucrative.

Volailles. Les gelinottes de Caumont sont délicieuses; on en expédie toutes les semaines quelques centaines pour Paris, où elles sont fort estimées; c'est un objet de commerce important qui, dans l'état actuel de nos mœurs, ne peut qu'augmenter ; nos gelinotes de Caumont valent mieux que les chapons du Mans.

OEufs. On en envoie quelques milliers à Paris; ce commerce n'est point susceptible d'une grande extension.

Poisson. On se plaint beaucoup depuis quelques années de la diminution du poisson sur nos côtes. Jadis on en envoyait dans les villes de l'intérieur de la Normandie et même à Paris ; aujourd'hui il suffit à peine à la consommation du pays.

Cire et miel. Le miel du Bessin est rouge, grenu et d'assez bonne qualité ; il est consommé dans le pays : on exporte un peu de cire jaune. Dans les XIV et XVe siècles ce commerce était beaucoup plus étendu, et les mouches à miel faisaient la richesse de beaucoup de gens de la campagne. Dans les manoirs, dans les châteaux, on brûlait des bougies de cire jaune. « En 1377, les bourgeois de Bayeux présen« tèrent à noble et puissant seigneur, Ber« trand du Guesclin, un demi cent de cire « ouvrée (bougie), dans l'abbaye de Mondaye « où il était alors, passant par le pays pour « aller faire la guerre aux Anglais du côté de « Mortain et Pontorson (1). »

Blé. La grande quantité d'herbages et de prairies qui existent dans notre arrondissement, fait qu'année commune il ne produit du blé que pour sa consommation(2). Quelques années d'une abon-

(1) Comptes de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Gabriel Dumoulin, dans son histoire de Normandie pu-

dance extraordinaire font exception, et alors on exporte l'excédent. Parmi les espèces cultivées le franc-blé est le plus estimé et le blé gris le moins recherché.

Pommes et cidre. Dans les années abondantes les cultivateurs de la campagne de Caen et d'autres endroits viennent chercher des pommes à cidre dans l'arrondissement de Bayeux. Elles se vendent au baril de 64 pots.

Le cidre s'exporte au Havre, à Isigny et à Caen, et enfin, lorsqu'on ne trouve aucun débouché, on le convertit en eau-de-vie.

Charrée ou cendres lessivées. Cet engrais, dont on ne se sert point dans le Bessin, est exporté en entier dans le Bocage où il se vend un prix fort élevé.

Peaux de lièvre et poil d'Angora. Nos fabriques de chapeaux consomment presque toutes les peaux de lièvre; cependant il s'en exporte quelques centaines qui se vendent aux foires de Caen et de Guibray. Le poil de lapins d'Angora est fort recherché depuis une trentaine d'années; il s'exporte à Jersey et à Guernesey.

Charbon de terre. La mine de Littry occupe

bliée en 1631 dit: « que le terroir de Bayeux est si fertile en « blé qu'il fournit les villes de Caen et de Bayeux *du meilleur pain* « *du monde*. »

près de 400 ouvriers, et fournit du charbon de terre à toute la Basse-Normandie. Elle fut découverte, en 1740, par Auguste de La Cour, seigneur de Balleroy, en cherchant du minerai de fer pour alimenter une grosse forge qu'il venait d'établir. Ce seigneur y plaça des ouvriers et fit extraire la houille ; mais cette entreprise essuya le sort de presque tous les établissemens nouveaux ; et quoique la houille de Littry fût jugée l'une des meilleures de France par M. Hellot, de l'académie des sciences, qui en avait fait l'analyse, M. de Balleroy ne put vaincre la répugnance des consommateurs, et il fut obligé d'abandonner son privilège aux cessionnaires actuels par acte du 6 juin 1747. Aujourd'hui, par l'emploi des pompes à feu et par l'ordre qui règne dans cet établissement, il est dans l'état le plus prospère. En prenant pour exemple une des dernières années, la mine de Littry verse par an dans la consommation 578,266 quintaux de charbon, dont 108,000 pour les forges, 44,500 pour les fourneaux de manufacture et 425,776 pour la cuisson de la pierre à chaux. On a fabriqué pendant quelque temps de fort belle couperose verte à Littry, mais cette fabrique a été abandonnée parce que les produits n'étaient pas assez abondans. Le bois devient rare, ce serait rendre un grand service au pays de réduire

le charbon de terre en *coaks* à la manière des Anglais. Alors ainsi dépouillé de son odeur sulfureuse, on pourrait l'employer à tous les usages domestiques.

Gaude, *Vaude* ou *Vouede* (*reseda Lutea*). Cette plante, qui sert encore à teindre en jaune, était cultivée dans le Bessin et formait un objet de commerce assez important. La culture n'en fut abandonnée qu'à la fin du XVI[e] siècle, lorsque l'introduction en France des bois de teinture jaune en eut beaucoup diminué l'emploi. La charretée de Vaude payait, suivant les anciens tarifs, 16 deniers d'entrée. On cultivait plus particulièrement cette plante dans les communes voisines de la mer (1).

Poteries. J'ai dit plus haut qu'il avait existé à Bayeux, sous les Romains, une fabrique de poterie fort importante. Dans le moyen âge on fit de la poterie grossière sans vernis; aujourd'hui on fabrique à Noron des vases de terre grise ou de grès de très-bonne qualité. Les bouteilles surtout se vendent dans toutes les villes circonvoisines du Calvados et de la Manche. A Lison on fabrique une poterie rouge vernie, d'une qualité médiocre.

(1) Cette plante ne doit pas être confondue avec l'*Isatis tinctoria*, vaude ou pastel qui fournit une couleur bleue.



Parchemin. Dans le moyen âge, le parchemin de Bayeux avait une certaine réputation ; presque tous les anciens comptes font mention de *pels à escrire* et de parchemins achetés à Bayeux. L'usage du papier et la découverte de l'imprimerie firent tomber ces fabriques, et aujourd'hui on n'y fait plus que du parchemin grossier qui sert pour les cribles et autres ouvrages de ce genre.

Sel. On fabriquait du sel blanc sur plusieurs points de nos côtes et surtout à Isigny. Ce sel s'exportait jusque dans l'intérieur de la France, et formait une branche de commerce importante. En 1466, il coûtait quatre sols le boisseau pris à Isigny. En 1542, François Ier ayant considérablement augmenté les droits sur le sel, cette branche d'industrie fut en partie détruite, et ne s'est jamais relevée. Il est encore question des salines d'Isigny dans les ordonnances de Louis XIV sur les gabelles, et on trouve les noms de huit à dix de ces salines sur la carte de Cassini publiée dans le XVIIIe siècle.

Chaux. Jadis on ne fabriquait de la chaux que pour bâtir, et la meilleure était celle de Bernières-Bocage qui, en 1466, coûtait 15 sous le tonneau. Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on emploie la chaux comme engrais dans notre pays. Aujourd'hui la consommation en est immense ; des fours

sont établis à Subles, à Crouay, à Agy, à Ecrameville, à Trevières, etc., et on vient en chercher de 15 à 20 lieues à la ronde. Cette nouvelle branche de commerce est fort importante et tend encore à augmenter.

Tannerie. En 1639, la fabrique des cuirs était si importante à Bayeux qu'un nouveau droit mis sur cette marchandise y causa une sédition considérable. Aujourd'hui les tanneries de cette ville, qui jadis exportaient leurs produits au loin, suffisent à peine à la consommation de l'arrondissement. Pendant la révolution, surtout en 1793 et 1794, elles reprirent une activité qui ne s'est point soutenue.

Bas au métier, bonneterie. Cette fabrique prit quelque extension au milieu du XVIIIe siècle. On comptait alors plus de trente métiers à Bayeux: aujourd'hui elle est réduite presqu'à rien. Caen a hérité de cette branche d'industrie.

Chapellerie. On fabrique des chapeaux communs de très-bonne qualité et en nombre suffisant pour la consommation. Quant aux chapeaux fins, on en fabrique peu; on les tire de Paris et de Lyon: cependant M. Heritz de Laval, chapelier de cette ville, a obtenu, à l'exposition des produits de l'industrie qui eut lieu à Caen, une médaille d'argent pour la fabrique des chapeaux fins.

Dentelles. La fabrique de dentelles de fil qui a eu une influence si marquée sur la prospérité de notre ville y fut introduite, en 1740, par M. Clément, dont le nom doit être préservé de l'oubli. M. Tardif père qui lui succéda, donna beaucoup d'extension à cette fabrique que ses fils ont soutenue avec honneur(1). Avant la révolution, plus de 4000 ouvrières faisaient de la dentelle et vivaient dans l'aisance, mais la guerre a porté un coup terrible à notre fabrique, et à la paix on s'est aperçu que les étrangers avaient appris à se passer de nos dentelles ; l'usage très-répandu des tulles de coton est encore venu diminuer les débouchés, et le prix de la dentelle de Bayeux ayant considérablement baissé, les ouvrières y gagnent à peine de quoi vivre. Cette fabrique est d'autant plus digne d'être encouragée qu'elle n'emploie que des femmes, sexe qui, dans l'état actuel de nos arts et de nos mœurs, trouve si peu de moyens d'existence.

Mousselines, basins, calicots. Une fabrique de ces divers tissus, appartenant à M. Tardif, membre de la chambre des députés, a été établie il y a quelques années dans l'ancien local dit des

(1) Madame veuve Lecarpentier qui s'efforce de soutenir de tous ses moyens la fabrique de dentelles de Bayeux et de la perfectionner, a obtenu une médaille d'or à la dernière exposition.

Grands Chapeaux. Les frères Parrin, qui les premiers ont introduit ce genre d'industrie à Bayeux, ont aussi une fabrique de ces tissus située dans un local dit le Petit-Bureau, rue des Capucins.

Cotons filés. Une filature de coton s'était établie dans un vaste bâtiment neuf proche le Moulin-Renard. Au bout de quelques années, les propriétaires furent forcés de renoncer à cette entreprise qui paraissait devoir être fort avantageuse pour la ville, en améliorant la situation physique et morale des pauvres; beaucoup d'enfans aujourd'hui livrés au vice et à l'oisiveté y travaillaient. Une fabrique où l'on emploierait beaucoup d'enfans devrait être élevée aux frais de la ville et soutenue par elle.

Huile. Un moulin à huile a été établi depuis quelques années dans le bâtiment occupé précédemment par la filature de coton dont je viens de parler. On y fabrique des huiles de rabette, de colsa, de noix, de chennevis et même de thiéloque (*sinapis arvensis*), plante qui infecte les champs, et dont on ne tirait aucun parti autrefois; on y épure aussi ces huiles pour l'usage des lampes à double courant d'air. Les produits de cette fabrique ont des débouchés assurés, et tout lui présage une prospérité croissante.

Porcelaines. Cette manufacture a été établie depuis plusieurs années dans l'ancien couvent des Bénédictines par M. Langlois, homme de goût et de talent. Elle est alimentée par une espèce de kaolin provenant des environs de Cherbourg. On y exécute toutes espèces de vases dans le genre de la manufacture de Sèvres. Un des principaux mérites de la porcelaine de Bayeux est de supporter parfaitement l'action du feu même le plus violent, de sorte que dans beaucoup de cas elle peut remplacer le cuivre dans nos cuisines.

M. Langlois vient d'établir une maison de dépôt à Paris, qui a été visitée par madame la duchesse de Berry. Il a obtenu des citations honorables et des médailles de bronze et d'argent aux diverses expositions. Le 21 mai 1828, la société d'encouragement pour l'industrie nationale lui a décerné une médaille d'or, et l'a admis au nombre de ses membres.

Papier. On a fabriqué autrefois du papier sur la Drôme entre Planquery et Balleroy. M. Petite marque l'emplacement de ces moulins à papier sur sa carte du diocèse publiée en 1676.

Pour compléter tout ce qui est relatif au commerce ancien et moderne de Bayeux, je donne ici la copie d'un tarif des droits qui se percevaient

au XV[e] siècle sur les marchandises qui entraient dans la ville (1).

	den.
Pour chacun cheval ou jument	2
et l'achepteur	2
De troque de cheval jument la coustume se double.	
De chacun bœuf ou vache vendue le vendeur et l'achepteur chacun	1
De chacun porc ou truye la même chose.	
Et si la truye a des cochons qui tettent, ils ne doibvent rien.	
De brebis ou moutons le vendeur et l'achepteur chacun	1
Aigneaux nez de devant le Sainct Jehan ne doibvent rien, mais s'ils sont nez d'après ils doibvent la coustume.	
De cheval ou jument qui traverse la ville . .	2
De chascun bœuf ou vache	1
De brebis ou mouton pour deux	1
De chascun porc ou truye	1
Celui qui achete à la ville pour 5 s. tournois de chair de bœuf, vache, mouton ou porc doibt	1
De chascun tonnel pippe, demi pippe, poin-	

(1) Manuscrit sur papier, écriture du XV[e] siècle.

	den.
çon ou cartaut de vin apporté à la ville ou remporté d'icelle pour chascune pièce	12
Et si les futailles de vin soyent de travers sur la charrette ils ne doivent que . . .	6
Cervoise de chascun tonnel	5
Sildre de chascune pippe (1)	4
Suif et oing des chascun cent	4
D'un muid d'huile	12
D'un setier de sel	4
D'un cent de chanvre	4
De chascune pièce de pouellerie porveu qu'elle seit d'airain	1
D'un cent de mindraille	4
D'un cent de plumes d'oie et de malards . .	4
Si elle est de machacre comme de coqs, gelines, etc.	2
D'un soc à charrue	1
D'un toison de layne en sic	1
De chascun cent de peaux de moutons, chevreaulx, connils, aignelins, putois . . .	4
De la douzaine de peaux de chats, goulpes, poutrets, bellettes, martines, leonnets..	2
De la charge de vaude	4

(1) La pipe contient la moitié du tonneau : dans ce temps le blé valait deux sols le boisseau ; ainsi un tonneau de cidre payait d'entrée le tiers de la valeur d'un boisseau de blé, c'est-à-dire, à peu près quarante sols de nos jours.

	den.
De la charretée de vaude	16
Chere cendre la somme	4
Du faix de poivre	8
Du faix de comin ou civette	8
D'une huche à serrure	2
De la charge de roseaux pelez	1
Du cent de fust de lances	4
De chascune meule à moulin	1
De chascun pavot (pavois, espèce de bouclier)	1
De chascun truble ou fourche	1
D'une faulx un denier; et si un homme en a deux, il ne doibt que	1
De chartil sans roues	1
De roues sans chartil	1
De charrue	1
De tretin à charrue ou à charrette	1
De somme de trepiers	1
De somme de casquets et haberts.	4
De la douzaine de bacinets	2
De chasse de fer	2
D'une rondelle de harenc appporté ou remporté	8
De somme de maquerias salés	4
D'un couvre-chief	2
De chasuble qui n'est point béni	2
S'il est béni, il ne doibt rien.	

	den.
De poisle de singlation	2
De la charretée de bois non dollé	2
Le barrier le reçoipt	
De la charretée d'aix	4
De la charretée de bressieux, pelles, lattes, futs de bât	4
Herches, allecteurs à moulins la charretée doibt de même.	
De chascune somme de pomme	1
De chascune somme de bled porveu qu'il y ait trois boisseaulx	2
D'un outil de tellier	1
De chascun drap d'Escosse	2
D'un coutre ou espaullart	1

Chapitre des marchandises dont n'est accoutume payer aulcunes choses suivant anciennes coutumes :

De sommes et charretées de charbon.
De miel en tines, barils ou pots.
De ruches à miel.
De faix à col de pommes et poires.
De faix à col de poisson.
Gelines, coqs et poulailles.
De tan à tanner.
De gland.

Charge de recoupe.

Fallots, lanternes, souflets et boëtes de bois.

Charretées et sommes de cercle.

Cervoise (bière) brachinée dans la ville ne paye rien en sortant, autrement payera à l'issue comme à l'entrée.

Meulles à esmoudre.

Naveaux, poireaux, chelets.

Pois et febves escossés ou non.

CHAPITRE XXX.

PRIX DES DENRÉES, MARCHANDISES, MAIN-D'OEUVRE, etc. DANS LE XVe SIÈCLE.

(Extrait d'un compte de dépense de l'hôpital ou Maison-Dieu de Bayeux, rendu en 1466, *manuscrit in-4° sur parchemin.)*

Vendu un poullain, lequel n'estait prouffitable pour garder 20 s.

Payé au Roy nostre sire, pour le fieu Bottin, 31 boisseaux de fourment, évalué chascun boissel, à 1 s. 9 d.

Pour ung tounel de caulx, prins à Bernières 15 s.

Pour un soc à charrue 10 s.

Pour la moulte de trois sextiers de broys pour faire de la cerveise 5 s.

Pour 4 boisseaux de sel blanc, prins à Isigny 16 s.

Pour deux boisseaux de sel gris, prins à Caen, y compris le coût et la dépense du varlet 24 s.

Pour deux jeunes vaches, achatées pour demourer au recouvrir 4 l. 10 s.

Pour une livre de candelle 9 d.

Pour seisante livres de suy, pour fere de la candelle, à six deniers chacune livre.

Pour le cuyre et en faire de la candelle 2 s. 3 d.

Pour une once de safran, pour la prouvision de la cuisine 5 s.

Pour une livre de comin, pour la cuisine 12 d.

Pour un quarteron d'anis de Chynon, pour poudrer les croquillons, que l'en baille aux petiz enfans 6 d.

Pour un porcel gras, pour la prouvision dudit hostel 27 s. 3 d.

Pour 15 pots de cerveise prinse en ville, pour ce que celle de l'hostel estait faillie, à 4 d. le pot.

Pour 54 livres de bieurre à 6 d. chacune livre.

Pour une livre de suy battu 15 d.

Pour deux mille de pierre argenne (ardoise), prinse à Planquery 43 s. 6 d.

Pour piler 12 livres de cambre 18 d.

Pour quatre carretées de sablon, prinses à la sablonière Caillet, pour chacune 4 d.

Pour 4 carretées d'arguille, pour chacune 4 d.

Pour deux pouches de querbon pour la cuisine 4 s.

Pour la fachon de 43 aulnes de teille de cambre 30 s.

Pour levain de cerveise pour lever les tourteaux de la Tiphaigne 6 d.

Pour un truble tout prest de besongner 1 s. 6 d.

Pour un jeune perier pour planter dans la cour dudit hostel 1 s.

Pour un hanap et demi de graine d'oignon pour semer à la Haute-Cromelle 6 s.

Pour la fachon de deux mille de fagot pour la prouvision 27 s. 6 d.

Pour quinze livres de laine pour fere des couvertures dans la salle aux povres, pour chacune livre 18 d.

Pour un saulob à semer les blés 1 s.

Pour un faix de vaules pour arranger les vignes 6 d.

Pour carder et filer 13 livres de laine, pour chacune livre 12 d.

Pour une chivière à rouelle 3 s.

Pour drogues, balmes, oignemens et salaire du maréchal, pour avoir guari plusieurs jumens et poullains 2 s. 6 d.

Pour 3 livres d'alun pour aluner les peaux 3 s.

Pour guarir un des chevaux du herneis des avives 9 d.

Pour la fachon d'une carretée de glu 18 d.

Pour 6 pots de Tallevande à metre du bieure 6s.

Pour deux paires de ganz pour sarcler les blés 2 s.

Pour deux cents de latte 3 s.

Pour une pipe de caulx aportée de Campigny 10 s.

Pour teindre et fouler 21 aulnes de belinge, pour faire des couvertures dans la salle aux povres, à 3 d. par aune.

Pour deux douzaines de sarcles à tourne 20 s.

Pour quatre paires d'atelles pour le herneis 3 s. 9 d.

Pour chastrer 24 bestes porchines 3 s.

Pour une rondelle de hareng pour la prouvision de caresme 5 l. 5 s.

Pour une douzaine de sarcles à rondelles 18 d.

Pour un grand coutel pour la cuisine 1 s. 6 d.

A maistre Jehan Ragot, avocat en cour d'église, pour sa pension 40 s.

A Guillaume Vimard, barbier dudit hostel, pour sa pension 36 s.

A Roulland Fossard sergent, pour avoir fait plusieurs exploits, exécutions et adjournemens 20 s.

A Cardine Collette ; couturière, pour sa pension 50 s.

A Guillaume Samson, bouchier, pour sa pension 15 s.

A Collin Colleville, verrinier, pour sa pension 6 boisseaux de froment.

A Pierre Burgemin, cuisinier, pour ses gaiges de la présente année 100 s. et une paire de souliers.

A Cardin Loret, boulangier, pour ses gaiges de la présente année 1 16 s.

A Jehan Farcy, serviteur du herneis, pour ses gaiges 8 l.

A Guillaume Marette, bracheur, pour la fachon de 29 brachins de cerveise à 9 d. chacun brachin.

A Colette, serviteur des povres de l'hostel, pour ses gaiges 30 s.

A Louis Volgote, jeune valeton au Recouvrir, pour ses gaiges 20 s.

A la Basse de Cromelle, pour ses gaiges 50 s.

Pour 4 boisseaux d'aveine achatée au tripot, pour chacun boissel 1 s.

Pour un boissel de pois francs achaté au tripot 2 s.

Pour six boisseaux de veche pour chacun boissel 1 s.

Pour cinq boisseaux de feves à 3 s. le boissel.

Pour quatre boisseaux d'orge, pour avonder les porcs 4 s.

Pour une main de papier, pour les communes escriptures 20 d.

Pour un cent de cossets d'oye pour escrire 6 d.

Pour deux peaux de parchemin à faire des procurations à 15 d. chacune pel.

Pour le cordage de 20 livres de cambre pour faire du landon à 2 d. par livre.

Pour un cheval morel à metre en herneis 110 s.

Pour pommes mises en sildre hors ledit hostel, pour ce qu'il en estoit bien petit en ceste année et mises en deux vaisseaux contenant environ pipe et demie 7 l. 10 s.

Pour la fachon du dit sildre 2 s. 6 d.

A Cardin La Happe, sergent, pour un arrest de déniers 11 d.

A Girot Dereux, sergent, pour un exploit en contre Pierre Hog 11 d.

A Robert Malatour, Seneschal du dit hostel, baillé pour aller à Roen en la cour de l'échiquier à la poursuite des causes du dit hostel 50 s.

A Jehan Le Touzé, son clerc, pour avoir les causes en bon soing et recommandation 3 s.

Baillé au greffier du Vicomte, pour recepvoir la plainte d'une batterie et excès faite par Jehan Folletout, à l'encontre de Pierre Burgemin, cuisinier du dit hostel 2 s. 3 d.

Baillé à Sandrin Le Monnier, lieutenant du Vicomte, pour donner un mandement d'emprisonnement contre ledit malfaicteur 2 s. 6 d.

Pour un disner avec l'archidiacre des Vez et le chanoine de Tanys, commis par le chapitre de Baieux pour la distribution des biens de Jehan Rogier, en son vivant, chanoine de Baieux, afin d'avoir récompensation de quatre lits appartenans au dit hostel, qui furent mis par les Engloys dans le logis dudit défunt, où les sudits Engloys s'étoyent hébergés et qui lui demourèrent. Despensé tant en vin, que en viandes au dit disner 10 s. 6 d.

Baillé à Gueffroy Le Long, clerc de Rogier Desmares, pour avoir certains advertissemens pour envoyer à monseigneur le Patriarche, touchant le fait et engin de frère Nichole Le Roux, qui naguères voulait empeschier le prieur et administrateur par vertu de bulles 22 d.

Pour une paire de houzeaux, pour un frère allant au dehors 15 d.

Pour une paire d'esperons 5 d.

Aux varlets du herneys, pour aller à Vieux querir une quarretée de bléd 12 d.

Baillé à Jehan Le Terrier, Germain Bethon, Pierre Heuzebrocq et Marin Hebert, machons arbitres et juges d'un décord concernant le dit hostel 4 s.

Pour une paire de cauches pour un religieux allant au dehors 3 s.

Acheté une ratouere à engin 8 d.

Pour vin envoyé aux gens de guerre qui estoyent au Recouvrir 5 s.

Baillé au clerc de Thiebault Le Letteron, lieutenant du bailly de Caen, pour avoir coppie d'une sentence 2 s. 6 d.

Baillé a maistre Jehan Gault, advocat pour l'yessue et bonne réussite de la diesme de Montdesert 5 s.

A Jacquet Loreillu, son clerc 3 d.

Le jeudi prouchain ensuyvant que fu à souper chez Nicolas de Foulongne, garde du scel de la vicomté pour deux pots de vin présentés au dict souper, pour l'onneur, prouffit et utilité du dit hostel 5 s.

Pour un viage fait à Roen par maistre Antoine Heroult, pour suivre l'apellation d'une sentence de l'official. Despensé pour lui et pour son cheval 34 s. 6 d.

Présenté au lieutenant du bailly de Caen, tenant les assises en la ville de Baieux, six boisseaux d'aveine pour l'onneur et prouffit du dit hostel. Laquelle aveine achetée 1 s. 6 d. le boissel au tripot.

Baillé à Jehan Youf, clerc de l'advocat du Roy pour les bons soings qu'il met aux causes du dit hostel 4 onzeins valant 3 s. 8 d.

Le jeudy prochain ensuivant que fu à souper avec Jehan Duval, lieutenant du Bur Le Roy en sa maison pour deux pots de vin et une espaule de mouton envoyée par moi au dit souper avecques autres viandes pour avoir expédition de la livrée du Verney 10 s. 6 d.

Pour un pot de vin beu à dejeuner avec Jehan Lenterin, procureur du Roy en la cour du Bur Le Roy 2 s. 6 d.

Despensé par frère Jehan Bequet, pour un viage à Trevières, pour cueillir les rentes 18 d.

Despensé par frère Jehan Bequet, pour cueillir les rentes dans la ville et forbours de Baieux 6 d.

Baillé à Fralin Pohier, pour porter à Saint-Lo un bonhomme fièble et débile, qui estoit en la sale aux povres 9 d.

Baillé à Raouline Bucaille 12 d., pour aller en pelerinage à Saint-Gires, pour guarir du mal St.-Brice.

A Gueffroye, povre fame, jadis basse au dit hostel, et de présent infirme et demourant à St.-Vigoret lui a esté baillé 6 s. pour payer la demie année de sa sale.

Despensé par frère Jehan Bequet, pour aller à Caen 22 d.

Baillé à Jehanne le Court de Brunville, pour nourir et alleter une petite fillette, qui fut trouvée de nuict à la porte dudit hostel pour deux meis 16 s.

A Perrin de Moon, pour une journée à vanner au guernier 12 d.

A Jehan Hudebert, bracheur, pour une journée 15 d.

A Girot Littehard, couvreur de pierre, pour une journée 2 s.

Pour 4 cayers de parchemin royé, achaté pour frere Gilles le Rat, pour coppier les épistres de Monseigneur Saint Hierosme et autres beaux enseignemens, à 3 s. chacun cayer.

A Jehan Auverey, couvreur de glu, pour une journée 15 d.

A Guillaume le Leproux, pour deux journées à despêchier du bois pour la cuisine 2 s.

A Jehan Busnel, machon pour deux journées 3 s.

A Thomas Malnoury, pour une journée avec son herneys, pour aller quèrir du bois au Verney 4 s. 6 d.

A Jacques Demaulx, hourdeur pour une journée à hourder 20 d.

A Laurent Pelsouef, carpentier pour une journée 2 s.

A deux fames, pour cueillir de la canivière à

Cromelle à 6 d. par jour chacun, et ont besoigné 4 jours.

A une fame, pour fener le fain à la Basse-Cromelle 1 journée 9 d.

Donné au greffier de Monseigneur le Bailly de Caen pour les estraines dudit an 10 s.

Au greffier du Vicomte de Baieux, pour ses estraines 7 s. 6 d.

Aux sergens de la ville et banlieue de Baieux 5 s.

A l'appeleur du Bur Le Roy 1 s. 6 d.

Aux gabelliers 5 s.

Aux 4 sergens dangereux 6 s.

Aux serviteurs et serviteures dudit hostel 6 s.

Pour la fachon, calcul et escripture de ce présent compte mis sur parchemin et du double d'iceluy mis sur papier y compris le dit parchemin et papier 9 l.

Extrait d'un compte de l'année 1507.

POUR une livre de savon, pour le pressouer 10 d.

Au vicaire de St. Symphorien, baillé par ordre de Monseigneur le chancelier, pour avoir inhumé et baillé les sacremens à une povre fame 10 s.

Pour un van achaté à la feire Touz saints 6 s.

Pour deux chivieres à bras 12 d.

Pour deux faulquets achatés en Auge 6 s.

Pour deux chents de cloux à lattes, pour le tripot 3 s.

Pour une pel de blerel, pour le herneys 3 s.

Pour trois paires de ganz de cuir de cheval 2 s. 3 d.

Baillé a un maignen de St.-Lo, pour avoir perchi un bachin couleur 6 d.

Pour un get de getons, pour les calculs dudit hostel et la bourse 18 d.

Pour une douzaine de cuillers, pour les aouterons 1 s.

Pour deux douzaines de guichons, pour bere 2 s.

Pour un flest à battre le senevey 6 d.

Pour une selle neuve avecque ses appartenances 36 s.

Baillé à Jehan Hue, estaimier par jurement, pour la fachon d'un pot d'estain, une eguyere et deux salieres 3 s. 6 d.

Pour deux paons présentés au lieutenant de Monseigneur le bailly de Caen pour la bonne yessue et réussite du procès a l'encontre de Jehan le Danois achatés 5 s.

Pour sept boisseaux et une seille à mettre au

tripot pour mesurer par ordre de la cour 25 s.

Pour la fachon de deux chaperons 2 s. 6 d.

Pour une ramende aux souliers de Germaine 18 d.

Pour une carrelure aux souliers de Cordillon 2 d.

Baillé à la Cordillon, pour aller en pelerinaige en Bretagne, pour guerir sa tête, Dieu aydant 10 s.

Pour une aulne de drap noir, pour faire des chaperons aux filles de la salle aux povres 12 s.

Pour six paires de souliers, pour les filles et enfans de la salle 12 s. 6 d.

A une fame qui a guari 8 enfants de la taigne 5 s.

Pour la journée d'une couturière à faire des jacquettes aux enfants 4 d.

Pour un quarteron de matiere à faire encre 2 s.

Pour 4 maraulx qui ont servi au pressouer à faire le sildre, pour chacune journée 12 d.

Pour une vache achatée à la feire de la Feuillée 3 l. 10 s.

Pour un aumeau bringé 30 s. achaté à la mesme feire.

Pour 12 ballais de boulard 12 d.

Pour 300 de petit fagot achaté du Gruyer et rendu à l'hostel 1.

Achaté au marchié de Trevières 11 porcs

maigres pour engressier, pour le prouffit et usaige dudit hostel, à 4 s. chacune beste.

Pour avoir demeuré sept jours à Roen, despensé pour moi et pour mon cheval 45 s. 6 d.

Baillé au greffier du Vicomte pour diligenter l'expédition d'une sentence 3 s. 6 d.

A son clerc qui apporta à l'hostel l'expédition d'icelle 3 d.

Pour le petit Evesque 5 s.

Pour vin payé à maistre Alix, sergent, pour ses bons soins pour l'exécution faite à l'encontre d'un nommé Perrin le Sesne 1 s. 6 d.

En despense faite à Caen avecques maistre Marc et treis aultres advocats pour conseiller la matière du tripot à l'encontre de Laurens Desmares, tant pour souper, que lendemain disner et pour les escriptures du conseillement 25 s.

CHAPITRE XXXI.

APPRÉCIE DU PRIX DU BLÉ DEPUIS 1690 JUSQU'EN 1814.

1690. Terme de Noel, le boisseau de froment contenant 16 pots	1 l.	18 s.	» d.
1691	1	12	»
1692	2	10	»
1693	3	10	»
1694	1	15	»
1695	1	3	»
1696	1	10	»
1997	1	16	»
1698	2	»»	»
1699	2	7	6
1700	2	5	»
1701	1	12	»
1702	1	15	»
1703	1	14	«
1704	1	8	»
1705	1	8	»
1706 (1) ...	»	18	»
1707	1	5	»
1708	1	12	»
1709 (1) ...	5	10	»
1710	1	15	»
1711	1	17	»
1712	3	»»	»
1713	3	15	»
1714	2	10	»
1715	1	10	»
1716	1	13	»
1717	1	12	»
1718	2	»»	»
1719	2	5	»
1720	3	5	»
1721	2	»»	»
1722	2	17	»
1723	3	10	»
1724	3	»»	»
1725	4	10	»
1726	2	10	»
1727	1	14	»
1728	1	14	»
1729	3	2	»
1730	2	10	»
1731	2	10	»
1732	1	15	»
1733	1	15	»
1734	2	»»	»
1735	2	5	»
1736	2	»»	»
1737	2	5	»
1738	3	»»	»
1739	2	15	»

(1) Abondance extraordinaire.

(2) Disette affreuse dans tout le royaume.

1740	3l.	»»	
1741	4	10s.	»d.
1742	2	1	6
1743	4	13	»
1744	2	3	»
1745	1	18	»
1746	2	6	»
1747	2	6	»
1748	2	17	»
1749	2	13	»
1750	2	10	»
1751	3	»»	»
1752	4	»»	»
1753	3	»»	»
1754	2	12	»
1755	2	6	»
1756	3	15	»
1757	4	»»	»
1758	3	2	6
1759	2	18	»
1760	3	6	»
1761	3	2	»
1762	3	5	»
1763	2	10	»
1764	2	»»	»
1765	2	18	»
1766	3	18	»
1767	3	15	»
1768	5	3	»
1769	4	10	»
1770	5	3	3
1771	5	3	»
1772	5	3	»
1773	4	12	»
1774	3	14	»
1775	4	12	»
1776	3	17	»
1777	4	3	»
1778	3	18	»
1779	4l.	5s.	»d.
1780	4	2	»
1781	4	»»	»
1782	4	2	6
1783	4	2	»
1784	5	9	»
1785	4	3	»
1786	3	16	»
1787	3	18	»
1788	5	5	»
1789	6	7	»
1790	4	4	»
1791	3	18	»
1792	5	»»	»
1793	6	»»	»
1794	8	4	»
1795	60	»»	»
L'orge ..	28	16	»
L'avoine.	184	6	»
1796	6	15	»
1797	5	11	»
1798	4	12	»
1799	5	11	»
1800	4f.	91 c.	
1801	7	54	
1802	7	13	
1803	5	48	
1804	6	44	
1805	6	44	
1806	3	85	
1807	4	91	
1808	4	72	
1809	4	80	
1810	6	60	
1811	7	90	
1812	13	61	
1813	5	63	
1814	4	60	

CHAPITRE XXXII.

DE LA FORME DES ANCIENNES CHARTRES.

Etienne Pasquier, dans ses *recherches*, dit « qu'il y eut certain siècle en France, pendant « lequel la signature estoit incongneue. Cette pro- « position, ajoute-t-il, semblera de premiere ren- « contre estrange ; je l'ai appris aultre fois par « plusieurs vieux et anciens tiltres esquels on ne « voyait que les sceels et armes de ceux qui « avoyent fait quelque disposition. »

Quoique cela puisse paraître en effet fort étrange, il est rigoureusement vrai que pendant plusieurs siècles les contrats ne furent point signés, souvent point datés, et passés seulement en présence de témoins sans le concours d'aucuns magistrats, ni notaires, devant la porte d'une église mentionnée dans le titre (1). On ne trouve point dans notre pays de chartres écrites en français avant le XIII[e] siècle. Les chartres latines sont en général très-courtes ; j'en ai vu qui n'avaient

(1) Les porches avancés de nos anciennes églises servaient à écrire les actes ; on y faisait même des ventes à l'encan.

que cinq lignes et contenaient des donations considérables. Nos ducs de Normandie ne savaient pas écrire (1), les seigneurs de leur cour n'étaient pas plus lettrés, ils apposaient leurs sceaux sur les chartres ou faisaient une croix au bas de laquelle le clerc écrivait le nom de chacun. Voici une de ces chartres relatives à l'abbaye de Cerisy qui est aussi intéressante pour la forme que pour le fonds:

« Ego, WILLELMUS DE MONTFICHET, dedi Deo et sancto Vigori Cerasii ecclesiam sancti Marculphi concedente hoc Willelmo Camerario de quo illam tenebam et quidquid mei juris est in eâdem ecclesiâ, scilicet totam decimam quæ ad eam pertinet et terram unius aratri et ecclesiam de *Fonteneit* cum totâ decimâ et totam terram quam Ascelinus, clericus ibi et in *Sotevillâ* tenuit et duas naves ad crassum piscem (2) et duas salinas et dexteram alam (3) de crasso pisce et frustum unum de crasso ejusdem piscis et aliud de macro (4) et duas in-

(1) Voyez au sujet de l'éducation que recevaient les ducs de Normandie un passage fort curieux du *Roman de Rou*, tome premier, p. 126.

(2) Le poisson gras, celui qui fournit de l'huile comme la baleine et les autres cétacés.

(3) La nageoire droite : il s'agit donc de très-gros poissons ; on ne stipulerait point la nageoire de poissons ordinaires.

(4) Et un morceau de gras et un morceau de maigre du même poisson.

sulas quæ sunt ibi in mare (4), Domino meo Willelmo rege et Gaufrido, Constantiensi episcopo concedentibus.

✝ ✝

S. Gaufridi episcopi. Signum Willelmi regis.

✝ ✝

S. Willelmi Camerarii. S. Willelmi de Montfichet.

✝

S. Varronis. »

Traduction.

« Moi Guillaume de Montfiquet, je donne à Dieu et à Saint-Vigor de Cerisy l'église de Saint-Marcouf, qui m'avait été concédée par Guillaume le chambrier, de qui je la tenais, ainsi que tous les droits que j'y puis prétendre et toute la dîme qui en dépend et une charrue de terre et l'église de Fontenei avec toute la dîme et toute la terre qui a appartenu à Asselin Leclerc à Soteville et deux bateaux pour la pêche du poisson gras et deux salines et la nageoire droite de chaque poisson, avec un morceau de maigre et un morceau de gras du même poisson et deux îles qui sont là tout proche en mer ; le tout du consentement du roi Guil-

(1) Les îles Saint-Marcouf.

laume, notre seigneur, et de Geoffroy, évêque de Coutances.

La chartre suivante extraite du même cartulaire est remarquable par sa briéveté :

« Ego, Robertus de insula, dedi Deo et sancto Vigori Cerasii medietatem terræ quam tenebam de Ranulpho vicecomite in Huppain cum omnibus servitiis pertinentibus mihi.

† S. Roberti Gaii † Signum Roberti de insula.

† S. Bernardi de Novilla. »

Traduction.

« Moi, Robert de L'île, je donne à Dieu et St.-Vigor de Cerisy la moitié de la terre que je tenais du vicomte Ranulphe à Huppain avec tous les services qui en dépendent. »

La plus ancienne chartre française que j'aie trouvée porte la date du *mardi aprez la feste sainct Barnabé apostre l'an de nostre seignor mil deus cens quatre vins et ung.* La présence du vicomte est énoncée dans plusieurs titres des

années suivantes ; enfin un contrat daté du *samedi devant Pasques flories* 1298 fait mention pour la première fois d'un *Nichole Plesance*, *garde du séel de la vicomté de Baieux* ; cependant le vicomte continue à figurer sur les contrats, et ce n'est qu'en 1508 ou 1509 que l'institution des gardes du scel des obligations et celle des tabellions paraissent prendre une forme stable. Ces derniers prirent d'abord le titre de *clercs commis et jurés*, mirent l'initiale de leur nom sur le repli des actes et signèrent ensuite en toutes lettres. Cette institution s'est ensuite régularisée, et est enfin parvenue au point de perfection où nous la voyons aujourd'hui sous le nom de notariat.

Avant le XVIe siècle, il n'y avait que les clercs et les gens de justice qui sussent écrire ; les seigneurs partageaient l'ignorance du peuple, chacun avait son scel qu'il appliquait aux actes qu'il souscrivait. Les nobles y faisaient graver leurs armoiries, les roturiers, ce qui leur plaisait, et le plus souvent ce qui faisait allusion à leur état ou à leur nom, une croix, une fleur, un arbre, un animal, etc. ; et autour SIGILLUM JOHANNIS . . . . . . ou LE SEEL DE . . . . Vers le XVe siècle, l'usage des sceaux diminua beaucoup, et on commence à cette époque à voir quelques



monogrames et des marques plus ou moins bizarres et surtout des croix de toutes formes au bas des actes. Dans le XVI[e] siècle cet usage augmenta; chacun faisait sa marque : le militaire figurait une épée, le serrurier une clef, le maçon un marteau. J'ai une quittance de Jehan la Chouque, couvreur, en date du 7 décembre 1534, où il a apposé pour marque ou signature une échelle. Depuis long-temps ces marques n'ont plus d'authenticité en justice, et l'incapacité ou impuissance de signer doit être constatée par un notaire.

CHAPITRE XXXIII.

DES VICOMTES.

Les vicomtes furent établis lorsque les comtes abandonnèrent l'exercice personnel de la justice pour se livrer entièrement aux armes, ce qui eut lieu sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Les vicomtes furent d'abord magistrats suprêmes, et pour ainsi dire uniques. Ils géraient les affaires du domaine, jugeaient en matière criminelle, civile et de police, et empiétaient souvent sur les droits des communes; mais le temps détruisit peu

à peu leurs attributions, et enfin ils furent supprimés par un édit du Roi donné à Versailles au mois d'avril 1749. On établit en place des subdélégués de l'intendant qui, lors de la révolution, furent remplacés par des administrations de district auxquelles ont succédé les sous-préfets.

La charge de vicomte était très-honorable et très-lucrative. Aussi était-elle fort recherchée, et de puissans seigneurs ne la dédaignaient point. Une chronologie des vicomtes de Bayeux offrirait de l'intérêt; j'ai fait beaucoup de recherches à cet égard, mais il m'a été impossible de remplir les lacunes que ce tableau présente : j'ai même été tenté de le supprimer; mais j'ai réfléchi que ces recherches, toutes incomplètes qu'elles étaient, m'avaient coûté beaucoup de soins et de temps, et qu'il était juste de les épargner à d'autres.

I. 1049. Raoul est le premier qui ait porté le titre de vicomte de Bayeux; il succéda à Regnauld, comte de Bayeux, qui se ligua contre Guillaume-le-Conquérant.

II. 1119. Ranulphe de Briquessart était vicomte de Bayeux en 1119. Guillaume de Jumièges dit de lui : *Vir in rebus bellicis strenuus.*

III. 1315. Richard Le Febvre. Guillaume Rouillé, son lieutenant.

IV. 1335. Raoul Momelin tint les assises de Bayeux le jour Saint-Denis 1335.

V. 1337. Richard de Bitot, escuyer, tint les assises à Bayeux, en 1337.

VI. 1350. Thomas Coupe-verge. Ce vicomte qui avait un nom si bizarre figure dans plusieurs actes des années 1350 et 1351.

VII. 1360. Regnier Lecoustellier, escuyer, seigneur de Petit-ville, Fontenay-le Pesnel, etc., pannetier du Roy, exerça la charge de vicomte depuis 1360 jusqu'en 1369. En 1370, il fut pourvu de l'office de bailli de Caen, et tint les assises en cette qualité à Bayeux le 9 juillet 1371.

VIII. 1369. Guy Chrestien, escuyer.

IX. 1380. Guillaume de Boulleigny, jusqu'en 1387.

X. 1287. Laurent Le Halle paraît avoir occupé la charge de vicomte jusqu'en 1397.

XI. 1397. Nicolas Potier.

XII. 1403. Jean de Manneville ou Magneville tint les assises de Bayeux le 12 juillet 1403. Je n'ai vu qu'un seul acte où il figure.

XIII. 1405. Jacques Le Renvoisie n'occupa cette charg e qu'un an.

XIV. 1406. Guillaume Gombaut, escuyer.

XV. 1416. Nicolas Potier. J'ignore si c'est le même qui avait déjà exercé cet emploi treize ans auparavant. Ce vicomte était en exercice lors de la prise de Bayeux par les Anglais, en 1417.

XVI. 1418. Jean Burnel, anglais de nation, fut pourvu de la charge de vicomte de Bayeux peu après l'occupation anglaise. Il avait pour lieutenant Thomas Le Bourt de la même nation.

XVII. 1418. Guillaume Heroult. On trouve dans les Rolles anglais et normands de Thomas Carte le nom de Guillaume Heroult, vicomte de Bayeux, en 1418, mais nous n'avons vu aucun acte de lui.

XVIII. 1430. Guillaume Bosquet vérifia les priviléges des Francs-Bouchers de Bayeux le 19 novembre 1431. Il avait pour lieutenant Pierre Bosquet, son frère.

XIX. 1437. Pierre Bosquet, frère du précédent.

XX. 1439. Nicolas Lepicier exerça neuf ans l'emploi de vicomte; il eut pour lieutenant Ysard Le Sens.

XXI. 1448. Jehan Le Moigne (cartulaire de Saint-Nicolas-de-la-Maladrerie, acte du 9 décembre 1448).

XXII. 1450. Guillaume Rat fut nommé vicomte de Bayeux après l'expulsion des Anglais ; il eut pour lieutenant Sandrin Le Monnier.

XXIII. 1457. Jacques Courtois, escuyer, tint les pleds de Bayeux le 18 novembre 1457.

XXIV. 1462. Jehan Duplessis, *escuyer, varlet de chambre du Roy nostre sire et son maistre d'hostel, vicomte de Bayeux*, tint les pleds de Bayeux en cette qualité le 17 juin 1462.

XXV. 1462. Raoul Pelerin, escuyer, seigneur de Rupierre d'Osmanville, etc., succéda au précédent qui lui vendit sa charge peu de temps après l'avoir obtenue de Louis XI.

XXVI. 1493. Antoine des Aubins, escuyer et chambellan du Roy. Il eut pour lieutenant Laurent Desmares.

XXVII. 1530. Hervé Daveau, chevalier, seigneur de Banville et de Coulombiers. Il y a probablement une lacune entre ce vicomte et le précédent.

XXVIII. 1531. Messire René de Cossé, chevalier, seigneur de Brissac, premier panetier et grand fauconnier de France, capitaine d'Angers et de Falaise, conseiller et cham-

bellan du Roi, était vicomte de Bayeux en 1531; il se démit pour occuper la charge de bailly de Gisors.

XXIX. 1569. Mariu Benoist, licentié ès Lois.

XXX. 1575. Charles Arthur, sieur de Longueville-la-Carbonnière, etc.

XXXI. 1603. Jacques Le Bedey, sieur de la Fosse.

XXXII. 1611. Olivier Heuste, licentié ès lois, conseiller et assesseur pour le Roy et vicomte de Bayeux, exerçant la jurisdiction de monseigneur le Bailli, en cas de recusation de ses lieutenans (préambule d'une sentence du 10 février 1611).

XXXIII. 1620. Jacques le Blays, sieur de Vaux-sur-Seule.

XXXIV. 1648. Isaac Le Bedey, escuyer, licentié aux lois, conseiller du Roy, sieur de Vaux, vicomte de Bayeux, maire et juge politique de ladite ville. (sentence de 1687).

XXXV. 1700. Michel Hermerel, escuyer, sieur de la Ferrière, seigneur et patron de Vaux-sur-Aure, conseiller du Roy, vicomte de Bayeux, maire perpétuel créé héréditaire, et lieutenant-général de police en ladite vicomté (sentence de 1700).

XXXVI. 1722. Clément Le Queus, sieur de Varaville, conseiller du Roi.

XXXVII. 1749. François Genas, sieur du Homme. C'est le dernier vicomte de Bayeux; cette charge ayant été supprimée pendant son exercice, par édit du mois d'avril 1749, il devint subdélégué de l'intendant.

CHAPITRE XXXIV.

CHRONOLOGIE DES ÉVÊQUES DE BAYEUX DEPUIS M. DE NESMOND (1).

M. de Nesmond mourut à Bayeux le 16 mai 1715; il était né à Paris le 1er. septembre 1629 et avait été sacré évêque de Bayeux le 19 mars 1662; il fut enterré dans la crypte ou chapelle, sous le chœur de la cathédrale, à côté de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem.

Le cardinal de la Tremouille fut pourvu de l'évêché de Bayeux en février 1716, et en prit

(1) C'est-à-dire jusqu'à l'époque ou Hermant a terminé son histoire du diocèse de Bayeux.

possession par procureur le 1er. novembre de la même année. Il ne vint jamais à Bayeux, fut transféré à l'archevêché de Cambray en 1719, et mourut à Rome le 10 janvier 1720.

M. de Lorraine fut nommé évêque de Bayeux par le duc d'Orléans, régent du royaume, le 7 mai 1719, et prit possession en personne le 20 mars 1720. Il mourut à Paris le 9 juin 1728 à l'âge de 63 ans.

M. de Luynes fut nommé évêque de Bayeux au mois de février 1729, et prit possession le 11 décembre de la même année. En 1753 il fut transféré à l'archevêché de Sens, et enfin élevé à la dignité de Cardinal en 1756. Il mourut à Paris le 23 janvier 1788, à l'âge de 85 ans. Il était membre de l'académie française.

M. de Rochechouart était né à Montigny; il fut nommé évêque de Bayeux le 18 août 1753 et prit possession au mois de juillet 1754, il donna sa démission en 1775, et se retira dans le lieu de sa naissance, où il mourut le 31 décembre 1781.

M. de Cheylus (Joseph-Dominique), né à Avignon, était aumônier de madame la comtesse d'Artois, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Bayeux, dont il prit possession le 17 mars 1777. Il refusa de prêter le serment exigé par l'assemblée



constituante, et se retira à Jersey, où il mourut le 24 février 1797, à l'âge de 80 ans.

Voici l'épitaphe qui fut placée sur son tombeau :

Hic in spem resurrectionis
Requiescit
Illustriss. ac reverendiss.
In Christo Pater
Jos Dom de *Cheylus* Bajoc. Episc.
Gallorum Regi à Consiliis;
Militaris ac hospitalis Mariæ et Lazari
Ordinis
E primariis unus
Regiarum Galliæ Principissarum
Eleemosinarius :
Post longam in patria piis officiis nobilem
Vitam
Christiana integritate venerandus :
Dulci morum comitate carus omnibus
Hac in regione,
Debitam virtuti quietem, amicum hospitium
invenit;
Cum dira Gallias laceraret Pseudo civium
Babaries.
Regi suo fidus, Religionis avorum indefessus

Cultor !

Profugis civibus exemplar et solamen :

Errantibus adversus, non hostis :

Cunctis desiderandus

Obiit Die.... Mensis.... MDCCXCVII.

Ætatis suæ octogesimo.

Hoc et doloris et specialis observantiæ

Testimonium

Inscribi voluit

Quem defuncto junxerat mutuus honos,

Illius hospes et amicus

Turennii non degener propinquus

Princeps *Bullonius*

Hac in insula navalibus Angliæ copiis

Supremus præpositus :

et

Mœrentes posuere amici.

M. Fauchet (Claude), né à Dorn, département de la Nièvre, le 22 septembre 1744, fut nommé évêque constitutionnel du Calvados le 18 avril 1791, et prit possession le 15 mai suivant. Quelques mois après il fut nommé député à la convention nationale, et fut décapité à Paris le 4 octobre 1793 (1).

(1) Il avait acheté de la nation le bâtiment du Doyenné ; ses héritiers l'ont revendu au département.

M. Duchemin (Julien-Jean-Baptiste), né à Tinchebray, au mois d'août 1742, était curé et doyen de Periers avant la révolution. Il fut nommé évêque constitutionnel de Bayeux en 1799, prit possession à la fin de février, et mourut à Bayeux le 31 mars de la même année.

M. Bisson (Louis-Charles), né à Geffosse, département de la Manche, le 10 octobre 1742, fut nommé évêque constitutionnel de Bayeux en 1799, et prit possession le 20 octobre de la même année. Lors du concordat, il remit sa démission entre les mains du cardinal Caprara, légat *à latere*, d'après un bref du St.-Père et une lettre de son nonce résident. Il mourut à Bayeux le 28 février 1820. L'épitaphe suivante, composée par un de ses amis, est remplie de sentiment et de vérité :

Au siége épiscopal qu'il ne brigua jamais
Bisson fut élevé par sa seule sagesse,
Et, dans des jours d'horreur, plein de foi, de tendresse,
A tous ses ennemis ne prêcha que la paix.

M. Brault (Charles), né à Poitiers le 4 août 1752, fut nommé à l'évêché de Bayeux après le concordat, et en prit possession le 26 juin 1802. Il fut nommé à l'archevêché d'Alby en

en 1817, et vient tout récemment d'être élevé à la dignité de pair de France.

M. de Pradelle, archidiacre et grand-vicaire du diocèse de Bayeux, était né à Gagnac, département du Lot, le 9 juillet 1745. Il fut nommé évêque de Bayeux en remplacement de M. Brault, qui passait à l'archevêché d'Alby, et mourut à Paris dans la maison des Missions étrangères, le 2 avril 1818, avant d'avoir été sacré.

M. Duperrier (Charles-François), né au Mans le 23 septembre 1746, fut nommé à l'évêché de Bayeux en 1823, et sacré le 4 mai de de cette même année. Il mourut à Bayeux le 17 avril 1827, et fut enterré le 26 du même mois dans la chapelle souterraine de son église cathédrale.

M. Dancel (Jean-Charles-Richard), né dans le département de la Manche, était curé de Valognes lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Bayeux en 1827. Sacré à Paris dans l'église de la Sorbonne, par M. l'évêque d'Hermopolis, le 28 octobre de la même année, il prit possession le 8 novembre suivant.

CHAPITRE XXXV.

DES NOMS ET SUR NOMS.

Les noms propres ou de famille ne sont pour la plupart que des sobriquets relatifs aux qualités morales ou physiques, au pays, aux fonctions ou aux métiers de ceux auxquels ils ont primitivement été imposés ; d'autres sont tirés des minéraux, des végétaux, des animaux, des instrumens, des arts, des meubles, des armes, des habillemens, etc. Il en est beaucoup qui, dans notre ancien langage, avaient uue signification qui, aujourd'hui est inconnue ; enfin beaucoup de prénoms ou noms de baptême sont devenus des noms de famille. Le tableau des noms de nos ancêtres n'est pas sans intérêt ; à la plupart de ces noms se rattachent quelques observations sur la langue, les mœurs et les usages : c'est une vaste galerie où chacun peut chercher ses ayeux.

Pour procéder avec ordre, nous donnerons des exemples des différens genres de noms, et

nous terminerons par une liste des principaux habitans de Bayeux, en 1309.

Noms dérivés des qualités morales.

Le Vaillant, Le Hardi, Le Sage, Tardif, Le Bel, Le Bon, Le Courtois, L'Amoureux, etc.

Noms fondés sur des qualités ou des défauts physiques.

Le Fort, Le Rouge, Le Maigre, Le Gras, Le Bossu, Le Roux, Troplong, Beljambe, Pelsouef, Piépelu, Le Tort, Courdemanche, Courtecuisse, etc.

Noms tirés des arts et métiers.

Le Febvre (de *Faber*), Feron (ouvrier en fer), Le Paulmier, Le Vanier, Le Tellier, Le Boucher, Le Tourneur, Le Pelletier, Le Metayer, L'Ecrivain, Le Maignan (chaudronnier), Le Carpentier, etc.

Noms tirés des fonctions, dignités et conditions.

Le Roi, Le Prince, Le Duc, Le Comte, Le Clerc, Le Moine, Le Prêtre, Le Diacre, Le Noble, Le Vavasseur, L'Ecuyer, Le Franc, Le Serf, Le Vilain, Colibert (co-affranchi), L'Archer, etc.

Noms de pays.

Le Berruyer (du Berri), Le Sesne (Le Saxon), Le Gallois, Langlois, Mancel, Lagenois, Bessin, Le Breton, Le Romain, Bayeux, Angers, D'Amboise, etc.

Noms anciens ou fameux dans l'histoire de Normandie.

Berthault ou Berthold, Thouroude, Gautier ou Vaultier, Tostain, Bethon, Lithard, Auvray, Mabire, Radulphe, Sebire, Roland, Varin ou Garin, Heroult, Picot, Montaigu, Fortescu, Colleville, Gruel, Turpin, Alix, Valerand ou Galerand, Anquetil, Asselin, Anguehard, Cosne, Drobert, Hudebert, Hebert ou Herbert,

Houel ou Hoel, Mallet, Hubert, Lesseline, Pavie, Talevas, Tirel, Haribel, Bennehard, Bénard, Liégard, Suhard, Avenel, Igouf, Bacon, Varoch, Maufras, Tezard, Heuzebrocq, Foliot. Un Gilbert Foliot était évêque de Londres, en 1169.

Noms dérivés de l'ancien langage.

Goupil (Renard), Pelcerf (Peau de cerf), Guernon (Moustache), Pigache (soulier pointu et recourbé), Ancelle (servante), Aubin (étranger), Druerie (amitié), Le Mière (Le Médecin), Buhourd (jouteur de lances), Gast (pillage), Joret (Georget), Fouque (canard sauvage), Moutier (église).

Noms bizarres, indécents ou injurieux.

Il y a eu un Thomas Coupeverge, vicomte de Bayeux au XIV.e siècle. Les chartres fournissent une foule de noms de ce genre. Thomas Boiscervoise, Jean Couillart, Nicolas Béegoule, Guillemins Cul Brulé, Jacques Angoulevent, Coupe-Pie, Coupe Cotte, Cent-sols, Dieulafait, Cuperchi, Corpsdhomme, Le Démon, Gastebled, Pille-avoine, Néron, etc.

Noms tirés des animaux.

Il y a eu un Guillaume Rat, vicomte de Bayeux, dans le XVe. siècle. En général ces noms sont fort communs. Le Bœuf, Le Loup, Faucon, Moisson, Aze, Hérichon, Le Cerf, Blancagnel, Héron, Chapon, Le Coq.

Des végétaux.

La Rose, La Violette, Avoine, Lepine, Seigle, Porrée, Le Tremble, Le Houx, Le Fresne, Mélier.

Des minéraux.

La Roche, De Fer, Durocher, Lapierre, Gallet, Roc, Perrey.

Noms imposés aux enfans trouvés.

Autrefois on ne leur donnait que des prénoms, et presque toujours celui de Marie; aujourd'hui on leur donne au hazard tous les noms que le caprice dicte, en évitant cependant de leur donner les noms de familles existantes dans le

pays. On en a nommé dans ces dernières années : Palafox, Rustan, Candide, etc.

Liste des notables habitans de Bayeux en 1309, extraite d'un cartulaire du Chapitre.

Paroisse de la Madelaine.

Robert Le Puterel.
Philippe Le Queux.
Richard Rossignol.
Jacques Dariot.
Michiel Le Batour.
Thomas Tirel.
Martin de L'Espinoy.
Robert Bequot.
Thomas Le Capet.
Colin de La Roque.
Johan Raignon.
Rogier de Fanguelle.
Robert Colombel.

Saint Loup.

Johan Hamon.
Thomas de La Buscaille.
Radulphe Duhamel.
Johan Geoffroy.
Robert Le Timbour.
Thomas de Tilli.
Philippe Belissent.
Contest Boullart.
Pierre Le Febvre.
Richard Dorenlin.
Colin de L'Espine.
Henri Taillepié.
Guillaume Chillart.
Richard Le Taffu.
Johan Ponchier.
Marguerite La Barbée.

Sainte-Marie des Fossés.

Nicolas Dubosc.
Johan Dariot.

Supire de Brucourt.
Thomas Aubert.

Raoul Payen.
Thomas de Tilli.
Johan Cortel.

Saint-André.

Guillaume Pluquet.
Colin Le Verrinier.
Robert Crespin.
Gui de Periers.
Johan Oueme.
Ives Le Breton.
Odes Le Chatonier.
Thomas Le Villain.
Johannes Cartifex pro excambio Domus Dei.

Saint-Malo.

Johan Loharenc.
Estienne La Grelle.
Pierre Johan pro Gyrothecarium.
Johan de Mondeville.
Guillaume Dupont.
Johan Pinardel.
Arnulphe Ernoul.
Thomas Gaultier.

Saint Martin.

Philippe de Caumont.
Guillaume Lavallei.
Pierre de Florence.
Guillaume Gambelin.
Pierre Radouil.
Guillaume Dovin.

Saint-Laurent.

Pierre de L'Espinei.
Johan de Marigni.
Pierre de Magni.
Guillaume Le Fouacier.
Johan Meslier.
Raimond de Lisle.
Guillaume Dacre.
Colin Dubois.

Saint-Jean.

Pierre Le Quibondei.

Martin du Croq.
Richard Dujardin.
Johan Le Taffu.
Johan Trenchefou.
Colin Gadifer.
Johan de Couvert.
Geffroi de Monceaulx.
Colin Ricoulet.
Richard Taillefer.
Richard Druerie.
Theobald Baudry.
Richard Macelos.
Michiel Bavastre.
Guillaume de Trungi.
Johanne Lenjallei.
Drocon Le Fournier.
Florian Maquerel.
Raoul Tientemps.
Richard de Constantin.

La Poterie.

Johan Pucel.
Richard Tessard.
Pierre Le Cousturier.
Germain Guernon.
Pierre de Nihault.
Guillaume Le Foulon.

Saint-Vigoret.

Colin de Montdesert.
Guillaume Boutequeri.
Johan Vauchi.
Geffroy Le Meslier.

Saint-Georges.

Pierre Bequet.
Vincent Couillebaut.
Johan Delafontaine.
Richard Vivian.
Pierre Le Clavier.
Robert Le Canu.
Pierre Ferei.

Saint-Exupère.

Robert Frigau.
Colin le Cotentinais.
Hue Aze.
Gilles Dubourg.
Johan Le Sesne.
Richar de Sulli.
Johan Gosset.
Pierre Le Terrier.



Johan Couillebaut.
Robert Beloche.
Contest Le Manissier.
Supire Boicerveise.
Pierre de Belmont.

Saint-Floxel.

Martin de Baieux.
Johan d'Esquai.
Colin Viel.
Johan Le Genias.
Philippe Le Mestre.
Pierre de Couvert.

Saint-Patrice.

Jacques Pelsouef.
Richard Lenterin.
Guillaume Le Carretier (1).
Gui Duval.

Richard Adelée.
Julian Coupe pie.
Johan Novel.
Pierre Morice.
Colin Trenchie.
Pierre Alis.

Saint-Vigor-le-Grand.

Guillaume Canchon.
Pierre du Vinaige.
Colin Le Ribault.
Pierre Talpin.
Johan Lenterin.
Thomas de la Bleste.
Michiel Maheust.
Richard Mauni.
Philippe Baratte.
Johan de Manvieux.
Cardin Bidault.
Supire La Broigne.

(1) C'était un des ancêtres d'Alain Chartier.

CHAPITRE XXXVI.

ORIGINE DE LA MILICE BOURGEOISE.

L'usage de confier des armes aux habitans pour la garde des villes et le maintien du bon ordre est fort ancien et doit son origine au régime féodal. Les seigneurs faisaient faire le guet à leurs vassaux ; les évêques, les moines même, usaient de ce droit. Au XIII[e] siècle les religieux de Saint-Vigor faisaient garder la foire Toussaint par leurs vassaux.

« Et à chescun desdicts genz de guet et guarde « sera bailli por leur livreson de chescune joor-« née une livre de chair ou treis harencs un pain « blanc et un gallon de cerveise, et auront li ar-« mures et accoutremenz requiz (1). »

Les seigneurs de Campigni prétendaient que la porte Aubraye leur appartenait et ils en faisaient faire la garde par leurs vassaux en temps de guerre.

En 1378, Nicolas Dubosc, évêque de Bayeux,

(1) Cartulaire du prieuré de Saint-Vigor, année 1290

voulut faire exempter ses vassaux de la paroisse Saint - Vigoret de la garde et guet de la ville de Bayeux, sous prétexte qu'ils étaient sujets à la garde de son château de Neuilly ; mais les habitans de cette paroisse envoyèrent une députation à Paris, où se trouvait alors l'évêque, pour le supplier de leur permettre *de faire et continuer la garde et guet de la cité de Bayeux comme soulaient faire ès temps passés leurs pères et ancessours ;* ce qui leur fut permis.

En 1504, Louis XII fixa la taxe pour les remplacemens du guet à cinq deniers en temps de guerre et à trois deniers en temps de paix. Il ordonna aussi qu'à moins d'éminent péril chaque habitant ne fit le guet qu'une fois le mois, et exempta ceux qui ne payaient pas 5 sous de taille, et les orphelins au-dessous de 18 ans.

En 1547, François Ier accorda aux habitans de Bayeux la permission de s'appliquer aux jeux de l'arc, de l'arbalestre et de l'arquebuse ; ces jeux, qui avaient lieu dans l'avenue de Saint - Vigor, consistaient à abattre à coups de flèches et d'arquebuses un papegai, ou oiseau de carton planté au bout d'un mai. Le vainqueur était promené en triomphe dans les rues de la ville, et on lui accordait le droit de débiter ou faire débiter une

futaille de vin et une autre de cidre, sans payer aucuns droits :

Le privilège d'an en an
De vendre vin et sidre en ville
Sans en payer croix ne pille;
De quatrième ni d'octrois
S'entend pour un seul à la fois,
Qui par bonheur ou par adresse
L'oiseau mettait à la renverse (1).

Peu à peu le fisc empiéta sur les droits et franchises de la compagnie des papegais, et les jeux de l'arquebuse, qui avaient l'avantage d'exercer les bourgeois au maniement des armes, cessèrent à la fin du XVII[e] siècle.

Sous Louis XIII, l'organisation de la garde bourgeoise commença à prendre une forme régulière. En 1636, on forma les compagnies par paroisses. La relation de l'entrée solennelle de M. de Nesmond, en 1662, publiée par le fameux abbé de Saint-Martin, nous fournit des détails curieux sur l'état de la garde bourgeoise à cette époque : « et en outre formaient la haye plus de 1200 « bourgeois, tous portant des rubans de diverses

(1) Poëme sur le papegai, imprimé à Caen en 1687, in-4° de 11 pages.

« couleurs ; ils déchargeaient de temps en temps « leur mousqueterie , et les enseignes étaient dé- « ployées dont les lieutenans jouaient avec grande « adresse. »

Quelques années après on forma une compagnie d'élite sous le nom de compagnie colonelle, elle était composée de 130 hommes, revêtus d'un bel uniforme. En 1729, cette compagnie fit plusieurs évolutions militaires à l'occasion de l'entrée solennelle de M. de Luynes, et occupa la droite du régiment de Rosen qui était alors en garnison à Bayeux.

Le 1[er] novembre 1744, on fit des réjouissances pour la convalescence de Louis XV, les bourgeois prirent les armes et firent des décharges de mousqueterie autour d'un feu de joie ; des fusils se trouvèrent chargés à balle, des baguettes oubliées dans les canons et il y eut deux personnes de tuées sur la place et douze de blessées. Une instruction eut lieu, et il en résulta que ce funeste accident n'était dû qu'à l'imprudence et à la maladresse.

En 1789, la garde nationale fut organisée par paroisses ; les officiers et sous-officiers furent nommés au scrutin, ensuite on forma une compagnie de grenadiers, une de chasseurs et une de canonniers. Ces compagnies d'élite firent pendant la révolution un service fort actif et rendirent de grands services à leurs concitoyens. Vers 1800,

ces compagnies furent supprimées. En 1813, on réorganisa la garde nationale en cohortes urbaines, et enfin après sept à huit organisations ou réorganisations, elle se trouve aujourd'hui composée d'une compagnie de grenadiers, d'une de chasseurs, d'une de pompiers et de quatre compagnies du centre ; les personnes qui font partie de ces dernières peuvent faire monter leur garde, non pour trois deniers comme en 1504, mais bien pour 40 sous (1).

CHAPITRE XXXVII.

INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE.

Le voisinage de Caen a nécessairement beaucoup retardé l'établissement de l'imprimerie à Bayeux : je n'ai pu découvrir aucun ouvrage imprimé dans cette ville avant 1630. Voici la liste de nos imprimeurs :

Pierre Le Roux se fixa à Bayeux vers 1628 ; il a imprimé avec d'assez mauvais caractères quelques ouvrages peu importans parmi lesquels je me contenterai d'indiquer les suivans :

(1) Beaucoup de personnes doutent de la légalité de cette taxe, et pensent qu'une bonne loi sur l'organisation de la garde nationale, serait de la plus grande nécessité.



Arrêt de la cour de parlement de Rouen pour l'hôpital et Maison-Dieu de Bayeux donné entre le prieur de ladite maison et les bourgeois et habitans dudit Bayeux, le 11 avril 1631, in-4°. de 26 pages.

Récit de la vie et des miracles du bienheureux Hélie, prêtre, par F. F. Le Myère, mineur-observantin du couvent de Bayeux. A Bayeux, chez Pierre Le Roux, imprimeur et libraire, 1632, in-12.

Marin Briard succéda à Pierre Le Roux vers 1660 : il a imprimé des feuilles volantes et des livrets de dévotion.

Jean Briard n'imprima guères mieux que ses prédécesseurs ; aussi les mandemens, les livres de liturgie et de classe continuèrent-ils à s'imprimer à Caen. Il mourut en 1719.

Gabriel Briard qui succéda à Jean en 1721 fut très-habile dans son art, c'est le meilleur imprimeur que nous ayons eu à Bayeux. On a de lui plusieurs ouvrages très-bien imprimés, tels que le bréviaire de M. de Luynes, en quatre parties, petit texte à deux colonnes in-8°, 1738; les grandeurs de Jesus-Christ, poëme par M. de Montfleury, 1752, in-8° avec vignettes et texte encadré; l'almanach du diocèse par M. Outhier, 1750 et années suivantes. Cet homme estimable mourut fort âgé, en 1769.

La veuve Briard resta quelques années à la tête de son établissement et céda, en 1778, son imprimerie à Antoine Jean Nicolle; rempli de zèle et d'habileté, il promettait d'honorer son art, lorsque la mort l'enleva à la fleur de son âge, en 1784.

Sa veuve resta à la tête de cette imprimerie et la dirigea avec beaucoup d'intelligence. Pendant la révolutionn trois presses furent constamment en activité dans cette maison pour imprimer les actes de l'autorité et les écrits du temps.

Après la mort de la veuve Nicolle, l'imprimerie a passé entre les mains de son fils aîné qui soutient honorablement la réputation de sa maison.

Claude Le Blond s'établit à Bayeux vers 1791. Il a imprimé la traduction en vers latins du premier livre de l'art poétique de Boileau par l'abbé Debaudre, curé de Saint-Exupère (1); quelques brochures relatives aux démêlés du clergé. En 1821, il a vendu son imprimerie à M. Clément Groult qui se trouve ainsi propriétaire de deux brévets.

Clément Groult, imprimeur du tribunal et édi-

(1) Cet ouvrage, où le traducteur dans quelques endroits s'est élevé à la hauteur de Boileau, mériterait d'être plus connu.

teur d'une feuille d'annonces judiciaires pour la ville et l'arrondissement de Bayeux, qui paraît tous les mardis, forma son établissement en 1797. Son zèle et son activité l'ont honorablement soutenu et augmenté : parmi les ouvrages sortis de ses presses on remarque : *Bayeux et ses environs*, poëme par M. Delauney; *l'homme*, poëme par M. Vimont; *introduction à l'étude de l'histoire du moyen âge*, par C. G. Chesnon; *procès-verbal de la pose de la première pierre de l'hôpital de Bayeux reconstruit en 1823; mœurs par M. Lalouette, etc.*

CHAPITRE XXXVIII.

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE.

J'ai quelquefois entendu reprocher aux habitans de Bayeux d'avoir peu de goût pour les lettres. Si quelque chose pouvait justifier ce reproche, ce serait bien certainement le manque d'une bibliothèque publique dans une ville qui a une population de plus de dix mille habitans.

Pour ne prendre des exemples que dans notre province, je citerai Saint-Lô, Valognes, Avranches, Falaise, villes beaucoup moins populeuses, qui ont des bibliothèques publiques. Je ne m'étendrai pas sur les avantages qui résulteraient pour notre ville d'un établissement de ce genre : personne sans doute ne les conteste, mais on se rejette sur la prétendue impossibilité de le former et de le soutenir. Je vais d'abord retracer les tentatives déjà faites à cet égard et indiquer ensuite les moyens de parvenir à former une bibliothèque publique à Bayeux, et de pourvoir à son entretien.

Le 29 germinal an II (18 avril 1794), une commission préposée à la recherche et à la conservation des objets d'arts fut établie. Elle se composait d'hommes honorables, remplis de zèle et disposés à vaincre toutes les difficultés. Ils rassemblèrent tous les livres provenant des couvents, des établissemens publics, des émigrés et des prêtres déportés du district de Bayeux. Leur nombre s'élevait à près de 30,000 volumes déposés pêle-mêle dans les appartemens du doyenné où l'on eut un moment le projet d'établir un musée (1), malgré les obstacles que dans ces temps

(1) Registre de correspondance de la commission des arts, p. 20 et suivantes.



de désordre la commission rencontrait à chaque pas, elle classa les livres et en dressa un catalogue. Après le 9 thermidor une portion fut rendue aux propriétaires ou à leurs héritiers. Bien postérieurement d'autres restitutions eurent lieu, mais tous ceux non réclamés et ceux provenant des établissemens religieux formaient encore une masse de près de 24,000 volumes, parmi lesquels il y avait beaucoup de livres sans intérêt et sans valeur. On parvint à en extraire 4 à 5000 volumes concernant les diverses branches des connaissances humaines, qui furent placés dans une des salles du chapitre, qui fut ouverte au public à certaines heures. C'était un grand pas de fait ; le noyau de la bibliothèque était formé, les amis des lettres ne demandaient que l'appui de l'administration, et ils ne purent l'obtenir. On sortait à peine de la tourmente révolutionnaire, tout était à réorganiser, on ne voulut point fournir aux dépenses les plus urgentes, et cet établissement fut bientôt fermé(1).

L'humidité et les vers détruisirent beaucoup de livres. Un vol avec effraction eut même lieu dans un des dépôts, des soustractions particulières qui roulaient presque toujours sur les livres les plus précieux eurent aussi lieu. C'est ainsi que le *livre*

(1) M. l'abbé Bonisset avait accepté les fonctions de bibliothécaire.

pelut, *le manuscrit d'Eusèbe*, un manuscrit des *histoires d'Outremer*, etc., furent perdus. Le 6 prairial an XII (26 mai 1804) il existait encore un dépôt de 21 545 volumes dans un désordre incomparable (1).

M. Moisant vint à Bayeux faire le choix de ce qui lui convenait pour la bibliothèque de Caen. Le chapitre, le séminaire et le collége prirent aussi ce qu'ils voulurent, et le rebut fut vendu à la livre.

Depuis cette époque où la ville perdit une si belle occasion de former une bibliothèque publique, je ne sache pas qu'aucune tentative ait eu lieu dans le même but. Cependant quel temps plus favorable pour renouveller et exécuter ce projet que celui où les arts et les libertés publiques fleurissent dans notre belle patrie à l'ombre de la paix. Que l'administration fournisse un local, qu'une modique somme soit accordée sur les revenus de la ville pour l'entretien de cet établissement, et les citoyens feront le reste. Le premier noyau de la bibliothèque pourrait être acheté au moyen de souscriptions volontaires. On inviterait les personnes qui ont des livres étrangers à leurs goûts ou à leurs études à les donner à l'établissement.

(1) Page 129 du registre de correspondance de la commission des arts.

Les bibliophiles, qui ne songent point sans un sentiment de peine à la dispersion des livres chéris qu'ils ont pris tant de soin à rassembler, les légueraient à notre bibliothèque où les noms de ces bienfaiteurs seraient honorablement placés.

Par ces moyens, beaucoup de bibliothèques publiques en France se sont formées ou considérablement augmentées : celle de Caen s'est enrichie des dons de Cahagnes, de Samuel Bochard, de Calard de la Duquerie, du P. François Martin, etc.

Les gens de lettres, les amis des arts, tous ceux qui regardent l'ignorance comme un fléau, et l'instruction comme un bienfait, employeraient tous leurs efforts, toutes leurs facultés pour mettre un ordre parfait dans cet établissement naissant dont la fondation honorera à jamais la mémoire du magistrat qui voudra y attacher son nom (1).

(1) Il existe au collége environ 4000 volumes à peu près inutiles à cet établissement ; ils appartiennent à la ville, et pourraient former le premier noyau d'une bibliothèque publique.

CHAPITRE XXXIX.

DE LA MÉDECINE DANS LE MOYEN AGE.

Mes recherches sur la médecine et les médecins m'ont fourni peu de chose, et je n'ai rien trouvé de précis sur la manière dont nos ayeux se traitaient dans leurs maladies. Les médecins étaient rares et le peuple y avait peu de confiance, témoin ce vieux proverbe :

Qui court après le mière (1),
Court après la bière.

On appelait *pestes* toutes les maladies endémiques et épidémiques, on y voyait presque toujours une cause surnaturelle. Les sorciers, les hérétiques, les Juifs étaient accusés d'avoir empoisonné l'air, les puits, les fontaines, et on invoquait des saints particuliers pour chaque maladie. Dans notre pays St.-Gerbold guérissait la dissenterie, qu'on appelait *le mal Saint-Gerbold*.

He Dea ! j'ai le mau sainct Gerbot,
Suis-je des foireux de Bayeux (2) ?

(1) Mire ou Mière, médecin.

(2) Farce de Pathelin, 1532, édition de Galliot-Dupré, in-12.

On invoquait St.-Julien pour les yeux, St.-Siméon pour la fièvre, etc.

Une chartre de 1301 parle d'un certain Johan Le Sesne, physician (1) à Saint-Joire de Baiex. En 1408, Jehan Le Bec, docteur en médecine, donna six sols de rente et une livre de poivre aux pauvres de l'hôtel-dieu. Guillaume Desjardins, chancelier de l'église de Bayeux en 1421, prenait le titre de *magister in medicinâ* (2).

Les comptes de l'hostel ou maison-Dieu dans le XVe siècle font mention d'un saigneur et barbier qui, en 1466, recevait 7 livres 4 sols pour ses gages (1), mais il n'est nullement question de médecin ni de médicamens. Je trouve des sommes données à des malades de cet hôpital pour aller en pélerinage *à sainct Gire en Costentin et en Bretaigne obtenir guarizon.*

On brûlait des cierges, on faisait dire des messes pour les malades, on les portait en pélerinage jusques dans les pays les plus éloignés. En 1027, un riche habitant de Bayeux nommé Humbert, perclus de tous ses membres depuis plusieurs années, se fit porter dans la terre sainte où il mourut.

(1) Phisician, phisicien, médecin. Cette expression est restée dans la langue anglaise.

(2) Roles anglais et normands de Thomas Carte, in-folio.

(3) Item à Johan de Tracy, barbier et saigneur dudit hostel, 7 liv. 4 sous pour ses gaiges de la présente année.

Si les maladies présentaient quelques symptômes extraordinaires, on les attribuait aux sorciers ou au démon, et les exorcismes n'étaient pas épargnés.

Dans le moyen âge la saignée fut, pour ainsi dire, le remède universel; prêtres, moines, nobles vilains, tout le monde se faisait saigner. Tous les jours n'étaient point bons pour cette opération, et on recourait aux astrologues pour savoir quel jour de la lune était le plus favorable pour se faire ouvrir telle ou telle veine.

Saignée du jour Saint Valentin
Fait le sang net soir et matin.
La saignée du jour de devant
Garde des fièvres pour constant.
Le jour Sainte-Gertrude bon fait
Se faire saigner du bras droit;
Celui qui ainsi le fera,
Les yeux clairs ceste année aura (2).

Jadis les chirurgiens-barbiers avaient boutique ouverte pour saigner. Les jours de marché, on voyait nos robustes paysans se presser de tous côtés dans ces boutiques pour se faire ouvrir les

(1) Le grand calendrier des Bergers. Troyes, vᵉ Odot, in-4°.

veines. En 1504, une saignée coûtait 3 deniers; au commencement du XVIIIe siècle, elle coûtait 5 sous.

CHAPITRE XL.

DE LA MILIAIRE.

L'éruption miliaire, dont le nom seul répand l'effroi parmi nous, est une maladie particulière à quelques cantons de la France dont malheureusement le nôtre fait partie. Son apparition ne remonte pas fort loin, ou plutôt elle n'a pris ce caractère pernicieux, qui la rend si redoutable, qu'à une époque assez voisine de nous(1). Aucuns écrits anciens, soit imprimés, soit manuscrits, n'en parlent. Ce n'est que vers 1760 qu'elle est devenue un véritable fléau qui chaque année exerce ses ravages dans tous les rangs de la société. On s'est beaucoup occupé de sa nature, de ses causes et de son traitement; mais cette maladie perfide, véritable Protée, n'en continue pas moins ses ravages, et tout récemment elle a porté le deuil parmi les familles les plus recommandables. Voici

(1) Dans les années 1765 et 1766 une miliaire fort meurtrière régna à Campigny, Balleroy et dans les paroisses environnantes.

les principales questions auxquelles cette maladie a donné lieu :

Est-elle essentielle ou symptomatique ?

L'opinion la plus généralement reçue est qu'elle est symptomatique , c'est-à-dire , qu'elle se manifeste toujours à la suite d'une autre affection.

Est-elle contagieuse ?

Le docteur Le Paulmier a prouvé jusqu'à l'évidence qu'elle n'avait point ce caractère , et il a par-là rendu un grand service à ses concitoyens , en diminuant l'effroi dejà trop grand inspiré par cette maladie.

Pourquoi est-elle endémique dans l'arrondissement de Bayeux ?

Cette question n'est point de nature à être résolue d'une manière précise , et on ne peut que se livrer à des conjectures plus ou moins probables. L'arrondissement de Bayeux est traversé en divers sens par des rivières qui charient et déposent beaucoup d'immondices : l'accroissement de l'industrie et de la population augmentent cette cause d'insalubrité ; la ville de Bayeux n'a point d'abattoir public , beaucoup de cloaques y renferment des matières animales en putréfaction , et l'Aure dans la partie qui la traverse est constamment infectée de débris d'animaux qui s'y putréfient. Ces causes réunies à la position topographique et aux chan-

gemens survenus dans les mœurs, le régime alimentaire, etc., ont peut-être donné naissance ou augmenté l'intensité de cette maladie.

Quel est son traitement ?

On a vanté beaucoup de méthodes, aucunes n'a exclusivement réussi. Cependant on a observé que le sulfate de Quinine administré très-méthodiquement dans cette maladie produisait de bons effets. Dans ce moment funeste où la nature impuissante abandonne le travail de la peau et où des signes précurseurs annoncent une fin prochaine, l'unique moyen, celui qu'on doit employer sans retard, est de plonger le malade dans un bain chauffé à 30 degrés de Réaumur. Un de mes amis a été sauvé par ce moyen, et j'ai été témoin de cet heureux résultat. On devrait, pendant le cours de cette maladie chez les personnes qui le peuvent, tenir constamment un bain chaud disponible.

CHAPITRE XLI.

DES LÉPREUX.

Les Croisés rapportèrent de la Syrie la lèpre, maladie de peau hideuse dont les symptômes

étaient effrayans. La malpropreté du peuple à cette époque, où l'usage du linge était inconnu parmi les pauvres et même parmi la classe moyenne, favorisait les progrès de cette maladie, et dans notre pays où l'air est constamment humide, elle se propagea avec une effrayante rapidité. Les lépreux devinrent en horreur, on croyait que leur haleine, le contact de leurs vêtemens, leur vue, pour ainsi dire, pouvaient communiquer cette maladie. De toutes parts s'élevèrent des léproseries ou maladreries destinées à séquestrer ces malheureux de la société. En 1225 il existait en France 2000 léproseries; on les plaçait hors des villes. La plus considérable du Bessin était celle de Saint-Nicolas, fondée dès le Xe siècle, protégée et aumônée par Guillaume-le-Conquérant. Nos anciennes chartres font aussi mention des maladreries de St.-Etase (St.-Eustache) à Nihault, de Littri, d'Etreham, de Port, de Briqueville, de Cartigny, etc. Je ne crois pas que dans ces hospices on administrât de médicamens, cependant on peut présumer qu'on y faisait usage de bains, *jouxte la marre aux lépreux à Nihault*, dit une chartre de 1301. Ces malades étaient indifféremment désignés sous le nom de *lépreux*, *ladres*, *mezeaux*. La manière dont on retranchait à jamais ces malheureux de la société offrait un

spectacle fort lugubre. Le clergé de la paroisse venait les prendre dans leur maison, où ils ne devaient jamais rentrer, ils étaient conduits à l'église et revêtus d'un drap mortuaire, on célébrait une messe des morts et on les conduisait ensuite à la maladrerie. Alors le curé exhortait le lépreux à la patience, lui rappelait les souffrances de Jesus-Christ, et lui promettait le ciel. Ce malheureux ôtait son habit, revêtait la casaque de ladre, prenait ses cliquettes, et d'une voix forte le curé lui faisait l'admonition suivante :

Je te défends de sortir sans ton habit de ladre.

Je te défends de sortir pieds nus.

Je te défends de passer par des ruelles étroites.

Je te défends de parler à quelqu'un, lorsqu'il sera sous le vent.

Je te défends d'aller dans aucune église, dans aucun moutier, dans aucune foire, dans aucun marché, dans aucune réunion d'hommes quelconque.

Je te défends de boire et de laver tes mains, soit dans une fontaine, soit dans une rivière.

Je te défends de toucher aucunement les petits enfans et de leur rien bailler.

Je t'enjoins d'avoir toujours soin de faire sonner tes cliquettes, afin qu'un chacun soit averti de ton approche et puisse t'éviter.

Je te défends de plus manger, boire ni coucher, sinon en compagnie de lépreux. . . . . .

Ensuite le prêtre lui donnait son pied à baiser, lui jetait un peu de terre sur la tête, fermait la porte et le recommandait aux assistans.

L'horreur que les lépreux inspiraient était si grande que souvent on brûlait leurs meubles et on démolissait leurs maisons.

Le nom seul de cette maladie arrêtait les transports des amans les plus entreprenans. Dans une ancienne chanson normande, une jeune fille profite adroitement de l'horreur qu'inspire la lèpre pour se soustraire aux poursuites d'un voyageur qu'elle rencontre.

Eh! qui vous passera le bois?
Dites ma doulce amie!
. . . .
. . . .

Quand elle fut au bois si beau,
D'aimer il l'a requise.
Je suis la fille d'un Mezeau:
De cela vous advise.

De Dieu soit maudit le M.....
Qui la fille a nourrie
. . . .
. . . .

Qui ne la fait en lieu bouter
Que homme n'en ait envie.
Quand elle fut dehors du bois
Elle se print à sourire.
Belle qui menez tel desgois
Dites moi qu'est ce à dire?
Et respondit à basse voix :
Je suis la fille d'un borgeois
Le plus grant de la ville,
L'on doit couard maudire :
Femme je ne croirai d'un mois
Tant soit belle et habille.

Peu à peu le virus de la lèpre perdit son activité ; ses symptômes devinrent moins effrayans, et enfin cette hideuse maladie s'éteignit tout-à-fait. Il résulte d'une enquête faite à Bayeux en 1419 (1), que depuis plusieurs années la maladrerie de Saint-Nicolas *estoyt vuide sans y avoir ladres*, cependant on trouve encore dans le rituel de Bayeux, imprimé en 1627 sous M. d'Angennes, une messe des lépreux, avec la manière de les séparer du peuple.

(1) Cartulaire de Saint-Nicolas de la Maladrerie, déjà cité.

CHAPITRE XLII.

DE LA PÊCHE.

Dans le moyen âge, on pêchait des baleines sur nos côtes. Le moine Tortarius qui voyagea dans le Bessin à la fin de l'XIe siècle décrit en termes non équivoques une de ces pêches où il assistait. Le cartulaire de l'abbaye de Cerisy contient plusieurs chartres de l'XIe et du XIIe siècles qui font don aux moines de droits et redevances consistant en nageoires, langues et morçeaux de *gras poisson*.

Guillaume-le-Conquérant donna à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen la dîme des baleines prises à Dives. Nos pères mangeaient de la baleine ; la langue surtout était regardée comme un mêts fort délicat ; on la vendait par tranches dans les marchés. Champier et Charles Estienne rapportent qu'en carême la principale nourriture des pauvres était la graisse et la chair de baleine.

L'auteur de l'ingénieux fabliau intitulé : *Bataille de Charnage et de caresme*, place la ba-



leine au nombre des soldats de carême, elle précède l'esturgeon.

La baleine respont première,
Je vorroye miex estre en bière (1).

On a trouvé à diverses époques en démolissant de vieux bâtimens à Bayeux des vertèbres de baleine employées comme matériaux de construction. La dernière découverte de ce genre eut lieu il y a quelques années en détruisant quelques portions de murailles du XIIIe siècle dans l'évêché.

Les baleines poursuivies, chassées par nos pêcheurs, effrayées par la détonation des armes à feu ont fui nos parages et se sont refugiées dans les mers du nord. Cependant de temps à autre quelques-uns de ces cétacés sont venus s'échouer sur nos côtes. Au commencement du XVIe siècle, on prit une très-grosse baleine à Bernières, ce qui donna lieu à ce dicton rapporté par M. de Bras :

A Bernières sur la mer fut prise la grant baleine
De cinquante pieds de lai ; la longueur n'est pas vilaine.

Il existait dans cette commune une machoire supérieure de Soufleur qui servait de borne. M.

(1) Fabliaux publiés par M. Meon, tome IV, p. 97.

de Magneville l'a fait enlever et en a fait présent au musée de Caen. Il est probable qu'elle appartenait à un cétacé pêché ou échoué bien postérieurement à l'époque indiquée par M. de Bras. Il est certain que tous ces gros poissons désignés par nos ancêtres sous le nom de *baleines* n'appartenaient pas tous au genre des baleines proprement dit ; dont le caractère distinctif est de n'avoir point de dents, mais qu'ils faisaient partie de la classe ou ordre des cétacés, qui tous ont des évents et jettent l'eau à une grande hauteur, ce qui les a fait désigner sous le nom de *soufleurs*.

En 1781, un énorme cachalot fut pris à Sainte-Honorine-des-pertes ; on le depeça pour en obtenir l'huile. Sa tête servait encore de borne dans le village il y a quelques années.

Au mois de septembre 1794, un cétacé du même genre vint s'échouer à Maisy. L'huile en fut extraite par un sieur Chardon de Bayeux qui avait été long-temps employé à la pêche de la baleine.

En 1807, un très-beau phoque fut pris sur le rivage de Fresnay-Saint-Côme.

Au mois d'août 1813, des femmes allant à la pêche de l'équille trouvèrent sur la plage de Sainte-Honorine-des-pertes un phoque qui poussait des mugissemens plaintifs ; elles le tuèrent à coups de fourches. Ce bel amphibie qui fut apporté à



Bayeux et exposé à la curiosité publique, avait quatre pieds et demi de longueur. Au mois d'août 1828, un jeune phoque fut encore pris à Asnelle.

En septembre 1814, on pêcha sur la côte de Port un très-gros thon qui fut vendu par morceaux à la poissonnerie de Bayeux.

Maintenant la pêche est assez uniforme sur nos côtes. Voici les espèces de poissons qu'on y prend le plus ordinairement :

La raie. Ce poisson est abondant et on en pêche plusieurs variétés, telles que la raie bouclée, batis, blanche, etc.

Le chien de mer, espèce de *squale*, dont la chair méprisée est abandonnée aux pauvres (1). Ils font sécher au soleil les plus petits de ces poissons qu'ils mangent l'hiver sous le nom de *has*.

La roussette. Aussi du genre des *squales*, sa peau sert à polir le bois.

Le congre, espèce d'anguille de mer qui parvient à une grosseur prodigieuse ; elle est fort abondante sur nos côtes.

(1) C'est peut-être à cet animal vorace, qui s'est prodigieusement multiplié sur nos côtes, que l'on doit la diminution du poisson dont il fait une destruction considérable. Nos matelots en pêchent peu, parce qu'ils ne trouvent pas à le vendre ; de là son étonnante multiplication.

Le bar, du genre des Centropomes.

L'équille lançon ou *ammodite*, petit poisson qu'on trouve caché dans le sable du rivage à mer basse.

La vive ou trachine. La première nageoire dorsale de ce poisson est armée de rayons tranchans qui peuvent causer des blessures fort dangereuses.

La morue, le merlan, le colin, la gode ou plutôt gade, du genre des *gades*.

Le maquereau ou samsonnet, espèce principale du genre des *scombres*. Autrefois on le salait comme le hareng.

Le hareng, du genre des *clupes*. Depuis quelques années ce poisson a fui nos côtes et se trouve en abondance vis-à-vis le nord de l'Angleterre dans le voisinage d'Yarmouth et des bancs appelés *Doggers banks* et *Galloper*.

Le rouget et le surmulet, du genre des *Mulles*. Ces poissons étaint fort estimés chez les Romains.

La plie, la limande, le picot, la sole, le turbot, la barbue, le cailleteau, du genre des *pleuronectes*.

L'orphie, du genre des *esoces* ou brochets.

Le perroquet de mer ou poisson lippu, du genre des *gades*.

Le saumon, du genre des *salmones*. On en pêche dans la Vire. Ce poisson était autrefois beaucoup plus commun. En 1374, Louis Thezard,

évêque de Bayeux, donna la dîme des saumons qui se pêchaient dans l'étendue de la terre de Neuilly à son chapitre.

L'esturgeon, ou poisson royal, du genre des *acipensères*. On en pêche quelquefois à l'embouchure de la Vire.

L'ordonnance de la marine, publiée en 1681, qualifie l'esturgeon de *poisson-royal*, et adjuge au roi ceux qu'on trouvait échoués sur la côte.

La sèche. Ce mollusque du genre des *céphalopodes*, est assez commun sur nos côtes. Jadis c'était un aliment fort recherché, surtout des parisiens. En 1610 un marchand de Paris fut condamné par le prévôt pour en avoir reçu une certaine quantité directement chez lui, au lieu de les laisser descendre d'abord à la halle, ainsi que le prescrivaient les règlemens. Aujourd'hui les pauvres même n'en veulent point, et les pêcheurs les rejettent à la mer.

On se plaint généralement, comme je l'ai déjà dit, de la diminution du poisson sur nos côtes. Quelques personnes l'attribuent aux chiens de mer, et d'autres à l'inobservance des réglemens relatifs à la forme des filets et à la dimension de leurs mailles. Je pense que la coupe intempestive et irrégulière des varechs ou fucus, en privant le jeune poisson d'un asile nécessaire, peut aussi contribuer à la diminution dont on se plaint

CHAPITRE XLIII.

DES ANCIENS MEUBLES.

J'ai déjà dit quelque chose sur ce sujet, en parlant de la décoration intérieure des maisons dans le moyen âge ; les détails que j'ajoute ici serviront à compléter le tableau des mœurs et des usages anciens dont nous allons nous occuper dans les chapitres suivans.

Vaisselle. On ne connaissait autrefois que les vases d'étain et la poterie de terre grise de Noron, ou celle de terre vernissée de Lison. On trouvait chez les seigneurs et chez les riches bourgeois quelques plats de fayence de Limoges, ou de porcelaine du Japon, qui ne servaient que dans les grandes cérémonies.

Vases à boire. Les Normands buvaient dans des cornes, comme on le voit sur la tapisserie de la reine Mathilde. Ensuite on s'est servi de godets ou guichons de terre et de gobelets d'étain. Le chef de la famille avait sa tasse d'argent, sur

laquelle se trouvaient gravés quelques attributs bachiques, ou quelque devise joyeuse. L'usage des gobelets de verre ne remonte guères au-delà du XVIe. siècle.

Dressoirs, buffets, vaisseliers. Jadis les princes avaient des dressoirs ou buffets, où leur vaisselle d'or, d'argent, de cristal, ou de porcelaine étrangère, était exposée. Dans le XVe. siècle, cet usage se répandit parmi les bourgeois et le peuple. Nous voyons encore des vestiges de cet ancien usage dans ces tablettes, sur lesquelles les paysans rangent pompeusement leur vaisselle d'étain et quelques bassins de cuivre jaune qu'ils ont soin d'écurer aux grandes fêtes de l'année.

Fauteuils, bancs, bancelles. Il n'y avait pas de famille aisée qui n'eût un grand fauteuil à bras, qui souvent avait servi à deux ou trois générations; il était réservé au plus ancien de la famille. Tous les autres s'asseyaient sur des bancs ou sur des escabeaux. Les chaises sont d'invention moderne.

Lits. Ils étaient très-bas, très-lourds et très-solides, d'où est venu le nom de *Basse-couche*; quatre hautes colonnes torses soutenaient un ciel massif; le tout était garni d'énormes lits de plume

d'oie ou de massacre, de casteloignes et d'épaisses courtes-pointes.

Armoires, coffres. Jadis les armoires qui ne servaient qu'à serrer les armes, comme leur nom l'indique, étaient inconnues parmi le peuple ; on serrait les hardes et le linge dans des coffres ou bahuts de chêne, sur lesquels on avait sculpté des sujets grotesques ou des figures de l'ancien testament. C'était le premier meuble qui composait la dot d'une fille. Dans un coin du Bahut se trouvait une espèce de tiroir latéral à recouvrement, appelé *éclypey*, où l'on serrait l'argent. Il existe encore dans les campagnes beaucoup de ces vieux coffres, dont quelques-uns ont des sculptures remarquables. On trouve dans les anciens inventaires : item, *un coffre à ymaiges*, item, *un coffre historié en bois de Quesne*, etc.

Tourne-broches. Au lieu de ces mécaniques élégantes que nous avons aujourd'hui, c'étaient de grandes et larges roues en bois qu'un chien dressé à cet emploi faisait tourner lentement et en rechignant. Souvent le pauvre animal fatigué de son ennuyeuse manœuvre se reposait, le rôti brûlait et tout était en rumeur dans la cuisine. Dans les petits ménages, on tournait la broche à la main.



Et je rotissois l'oye
Et trempois men dey dans la lechefroye,
He hoye (1).

Vieux miroirs à compartimens avec bordures historiées.

Lampes en fer battu. Leur forme avait quelque rapport avec celle des lampes antiques.

Tables en bois de chêne, à tiroirs et à pieds tournés et ouvragés.

CHAPITRE XLIV.

DES ANCIENS HABILLEMENS, PARURES, COIFFURES, etc.

Je parlerai particulièrement du costume des gens de la campagne; on ne trouve plus guères à la ville que les vieilles modes du règne de Louis XV, ce qui offre peu d'intérêt. Ils ont encore les cheveux coupés en rond à la manière des prêtres,

(1) Ancienne chanson normande du XV[e]. siècle, Mss. de M. Lambert de Bayeux.

comme les anciens Normands. Les soldats de Guillaume avaient ainsi les cheveux coupés et ne portaient point de moustaches, avant la bataille d'Hastings; les espions d'Harold les prirent pour des prêtres:

> Un des Engleis ki out véu
> Li normant toz rez et tondu,
> Kuida ke tuit proveires féussent.
> E ke messes canter péussent;
> Kar tuit erent tonduz et rez,
> Ne lor esteit guernon remez (1).

Dans quelques villages, sur le bord de la mer, on porte encore le chaperon, et la toque à bourrelet du XVe. siècle.

La bavolette, qu'on appelle je ne sais pourquoi *Bourgogne*, est une coiffure charmante qui sied admirablement à nos belles filles du Bessin. Ces longues bandes de baptiste d'un blanc éblouissant, qui flottent par derrière, font un fort bel effet. Il est beaucoup à regretter que cette coiffure vraiment nationale, qui plaît tant aux étrangers, soit de jour en jour abandonnée par les femmes du Bessin. Elle a été fort bien gravée

(1) Le Roman de Rou, par R. Wace, t. 2, p. 174.

dans le bel ouvrage de M. Stothard, et dans celui de M. Dawson Turner.

Quelques vieilles femmes du peuple portent un chaperon d'étoffe noire, qu'ils appellent *têtes de Cape* : cet accoutrement est représenté dans plusieurs miniatures de livres d'heures du XVe. siècle. D'autres s'enveloppent la tête d'un morceau de toile blanche qui forme deux longs rabats par devant. C'est la coiffure ordinaire des paysannes de plusieurs cantons de la Basse-Bretagne.

Les jupons de drap écarlate étaient un grand objet de luxe il y a un siècle. Ces habillemens, d'un drap solide et bien teint, se transmettaient d'une génération à l'autre. Le rouge était la couleur favorite des anciens normands.

Les paysans appellent encore leurs culottes *bragues*, par corruption de *braies*. Quelques vieillards portent encore des culottes à brayettes, mode assez indécente qui avait été en grande vogue sous François Ier.

Les gamaches sont des morceaux de toile blanche qui enveloppent la jambe et couvrent une partie du soulier au moyen d'attaches. Cet ajustement est fort ancien ; il en est question dans le *Roman de Rou* écrit à la fin du XIIe. siècle.

Les gens de la campagne donnent le nom de

bottines à des bottes sans pied, fendues par le côté où elles se bouclent; elles sont garnies d'éperons et recouvrent en partie le soulier. Cette chaussure a quelque rapport avec les pièces de nos anciennes armures, telles que les cuissarts, gambarts, etc.

L'usage des sabots n'est pas fort ancien, il n'en est fait aucune mention dans nos Trouvères normands, ni dans les vieux auteurs qui ont écrit en prose. La mode nous en vint du Bocage à la fin du XVIe. siècle, et l'usage en devint très répandu, lorsque les cuirs furent frappés de droits considérables au commencement du XVIIe. siècle. Les sabots les plus lourds et les plus grossièrement faits ont retenu le nom de *sabots bocains*.

Les anciens bijoux consistaient en anneaux d'or, d'argent, de cuivre doré, en colliers de jayet, de grenat, d'ambre jaune, en croix d'or avec de gros cœurs en creux, en crochets et chaînes d'argent pour attacher les ciseaux, etc.

CHAPITRE XLV.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, CONFRAIRIES.

Jadis dans presque toutes les villes de France le clergé, comme les autres corps de l'état, avait ses jours de folie. Il y a eu des fêtes des fols, de l'âne, etc. A Bayeux, le jour des Innocens, les enfants faisaient l'office dans la cathédrale, et occupaient les hautes places du chœur : l'un d'eux, qu'on appelait *le petit évêque*, officiait gravement avec mitre et crosse, et donnait sa bénédiction au peuple. Le chapitre, les couvens et même l'hôtel-dieu devaient une rétribution au petit évêque pour le rôle qu'il avait rempli; M. Beziers dit que cette parodie épiscopale fut supprimée en 1482 ; c'est une erreur, elle existait encore en 1507, et cette année l'hôtel-dieu donna cinq sols à l'enfant qui avait fait l'évêque (1).

Les chanoines de Bayeux se levaient autrefois la nuit pour chanter matines ; lorsque l'un d'eux demeurait au lit, on allait à son logis après l'office, processionnellement avec la croix et la

(1) Compte de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, année 1507. Mss., in-4°.

bannière. De là est venu cette façon de parler proverbiale qu'on adresse à ceux qui se font attendre : *Faut-il aller vous chercher avec la croix et la bannière?* Cet office de la nuit fut supprimé en 1352.

Le mouton de St.-Jean-Baptiste, bien peigné et décoré de rubans, conduit par un bel enfant, figurait autrefois dans les processions et assistait à l'office dans le chœur de la cathédrale; cet usage fut supprimé quelques années avant la révolution.

Rien n'était plus majestueux et plus imposant que le spectacle de la procession de la fête Dieu à Bayeux avant la révolution, aussi disait-on : *Ascension de Rouen, Fête Dieu de Bayeux.* Les riches habits du clergé, un dais magnifique, les bannières de toutes les paroisses; l'homme d'armes revêtu de l'antique armure des chevaliers (1); les corporations portant des torches, un peuple immense accouru de toutes parts, tout concourait à donner à cette cérémonie un aspect qui intéressait tous les âges de la vie. Les enfans cherchaient avec empressement *le petit bon homme tanneux*, espèce de marionnette représentant un tanneur apprêtant son cuir, que la corporation de ce métier faisait porter en cé-

(1) On l'appelait *l'habillé de fer.*

rémonie. Les mouvemens singuliers qu'on faisait faire à ce petit bon homme, au moyen d'une ficelle, provoquaient un rire bruyant. Cet usage de faire figurer quelques personnages bouffons dans les cérémonies religieuses, n'était point rare dans le moyen âge. A Dieppe, un personnage que le peuple appelait *Grimpe su laix*, faisait mille bouffonneries dans l'église le jour de l'Ascension (1).

Il existait à Bayeux plusieurs confrairies : les plus célèbres étaient celle de Saint-Mâlo, fondée en 1466, et celle de Saint-Patrice, érigée en 1469, en l'honneur de l'Immaculée Conception; elles ont subsisté jusqu'à l'époque de la révolution.

Les confrairies étaient une des plus belles institutions du moyen âge; leurs statuts sont admirables; bâsés sur un système d'égalité parfaite, rien de ce qui pouvait augmenter les liens de la fraternité parmi les hommes n'était oublié; mais le sort de toutes les institutions humaines est de dégénérer. A ces associations utiles ont succédé d'autres confrairies, d'autres congrégations toutes mystiques et quelquefois politiques qui soulagent peu d'infortunes et sont fort loin de calmer les haînes.

(1) Essais sur le département de la Seine-Inférieure, par Noel.

Voici quelques passages des statuts de la confrairie de Saint-Mâlo, qui justifieront l'opinion que je viens d'émettre :

Item « Se il advient que aulcun des freres « ou sœurs de la dicte charité de Monseigneur « Sainct Malo eschet en maladie de mezellerie ou « aultre pour quoy il s'eit separé de compaignie « humaine, se il requiert avoir des biens de la « dicte charité, on lui aydera jusqu'à la some « de 20 sols tornois, et aura une basse messe « à la paroisse dont il partira et sera convoyé « desdicts frères jusqu'au lieu acoustumé, et « aura messe et vigille après sa mort.

Item. « Se aulcun des frères et sœurs de- « meure en maladie ou souffrance et ne puisse « gaigner sa vie, ne aller à l'église, les prévosts, « eschevins et frères servants de la dicte charité « seront tenus le visiter une foys la sepmaine, le « consoler et faire dire devant lui epistre et évan- « gille et lui ayder des biens de la dicte charité « conscience des dessus dicts.

Item. « Se par adventure de feu ou aultre « cas de fortune aulcun des dicts frères ou sœurs « avait perdu ses biens, il aura des biens de la » dicte charité jusqu'à la somme de 30 sols « tornois se il les requiert et en fera serment « entre les mains du prévost.

Item. « Se aulcuns des dicts frères et sœurs
« d'icelle charité estoyent en noyse ou dissention
« ensemble les dicts prevost, eschevins et freres
« servants seront tenuz à leur puissance moyenner
« entre icelles partyes pour les mettre en paix
« accord et bonne union, se la chose est pos-
« sible, et icels qui seront recongnuz coustumiers
« de noyse et dissention seront boutez hors de
« la dicte charité.

CHAPITRE XLVI.

LE DENIER A DIEU ET LE POT DE VIN.

Il ne reste aujourd'hui aucunes traces de l'usage de donner un denier ou autre petite pièce de monnaye aux pauvres, en faisant un marché. Cette pièce était donnée par l'acheteur et s'appelait le *denier à Dieu*. Une fois cette pièce donnée, le marché était irrévocable. Pathelin dit au drapier :

.... Dieu sera
Payé des premiers, c'est rezon,
Vecy ung denier, ne feson
Rien qui soit où Dieu ne se nomme.

Il ajoute peu après :

Ce fust pour le denier à Dieu,
Et encore se j'eusse dit
La main sur le pot, par ce dit
Mon denier me fust demouré.

En 1365, Charles V ordonna « que les deniers « à Dieu, provenant des marchés conclus en « la ville et cité de Baïeux, en ce comprins les « forsbourgs, seroyent recueillis par les religieux « de l'hostel-Dieu, pour estre employé au « prouffit et entretenement des poures malades. » Il y avait sur le marché, derrière la chapelle St.-Michel, un tronc particulier pour mettre les deniers à Dieu. En 1484 on publia des monitoires contre ceux qui avaient brisé ce tronc pour en voler le contenu.

L'usage d'offrir du vin s'établit sous Charlemagne. Après un baptême, un mariage et même un enterrement, on offrait du vin au curé; avant le mariage on offrait le *vin de noce* à sa future; après un procès, le *vin de clerc* à son avocat; le *vin de bourgeoisie* aux magistrats de la ville où l'on prenait domicile; le *vin de frairie* à la confrairie où l'on se faisait admettre. Les bourgeois offraient du vin à tous les person-

nages de distinction qui passaient par leur ville. En 1377 les habitans de Bayeux offrirent une pipe de vin de Beaune au célèbre Bertrand du Guesclin, passant par leur ville pour aller faire la guerre aux Anglais en Bretagne; ils offrirent un présent de même nature à *Domaiselle sa femme estant de présent à son chastel de Maysie* (1).

Cet usage devint si général dans les XIVe. et XVe. siècles, qu'on ne faisait aucunes affaires, aucun marché sans stipuler du vin, c'était une espèce d'hommage qu'on se faisait rendre. Cette coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et dans beaucoup de marchés on stipule une certaine somme d'argent pour le pot de vin.

Lors de l'entrée de M. de Nesmond, évêque de Bayeux en 1662, le chapitre lui fit présent de douze pains de chapitre et de douze bouteilles d'excellent vin.

(1) Quittance manuscrite provenant du Chartrier de la ville. A cette époque Bertrand du Guesclin possédait le domaine et la baronnie de Maisi.

CHAPITRE XLVII.

DE L'ÉTAT ET DE LA CONDITION DES PERSONNES DANS LE MOYEN AGE.

Après la conquête des Francs, les villes perdirent leurs privilèges; et les lois municipales, qui leur avaient été données par les Romains, furent abolies. La noblesse gauloise fut détruite, les hommes de condition libre furent soldats, marchands ou artisans, et les serfs cultivèrent les terres de leur maître. La religion chrétienne ne changea point cet ordre, mais elle adoucit l'esclavage des serfs gaulois en prêchant aux seigneurs francs l'égalité de tous les hommes devant Dieu. Le clergé alors était pauvre, il luttait contre les restes du paganisme, et son influence se faisait peu sentir: nous le verrons bientôt seul dépositaire des sciences dans ces siècles barbares, usant de l'immense influence que lui donnaient son instruction et son caractère pour acquérir de grandes richesses, commander aux nobles et aux rois, et former le plus puissant ordre de l'état. Charlemagne rendit quel-

ques lois en faveur des hommes de condition libre et même des serfs, et concéda certains privilèges aux communes. Alors on comptait quatre castes bien distinctes : le clergé, la noblesse, les bourgeois et hommes libres (viri franci) et les serfs ou vilains (villani). Tel était l'état des personnes en Neustrie lorsque Rollon conquit cette province à la pointe de l'épée. Il divisa le pays au cordeau, dit Guillaume de Jumièges, et distribua les terres à ses compagnons ; Bothon ou Bethon eut le Bessin en partage. Les nobles neustriens, descendans des anciens Francs furent dépossédés par le droit de conquête et devinrent vassaux ou tenant fiefs des Normands. Le clergé seul conserva ses richesses et son influence.

Les seigneurs normands, qui avaient beaucoup de péchés à expier, devinrent dévots, bâtirent des églises, fondèrent des monastères et comblèrent tous ces établissemens de biens. Robert I[er], en fondant en 1032 l'abbaye de Cerisy, lui donna 140 acres de prés situés à Cremelle (1), et en outre les vilains qu'il possédait à Vienne et à Cronay. Auvray-le-Géant qui avait été compagnon d'armes du fondateur, se fit moine dans cette abbaye et lui donna tous ses biens parmi lesquels

(1) *In loco qui dicitur Cromella.* (Cart. de l'abbaye de Cerisy.)

on remarque ses chevaux et tous les vilains qu'il possédait à Tessy, à Surrain et à Houteville; il y comprend même les hommes libres (1). Sous les ducs normands la condition des serfs fut dure et il ne paraît pas que le clergé, alors si riche, usât beaucoup de son influence pour adoucir leur sort. Robert Wace, chanoine de Bayeux dans le roman de Rou, leur donne plusieurs fois l'épithète de *filz à putains* (2), et ne s'appitoye nullement sur leur sort. En 998, sous Richard II, les Vilains accablés de vexations voulurent se révolter; ils disaient, en parlant des seigneurs :

Pur kei nus laissum damagier?
Mettum nus fors de lor dangier.
Nus sumes homes cum il sunt;
Tex membres avum cum il unt,
Et altresi grant corps avum,
Et altre tant sufrir poum (3).

C'est-à-dire : « Pourquoi nous laissons-nous
« opprimer? Mettons-nous hors de danger; nous
« sommes hommes comme eux : nous avons des
« membres semblables et d'aussi grands corps, et

(1) *Omnes Villanos atque viros Francos* (Idem.)
(2) Roman de Rou, tome 1er, pages 182 et 305.
(3) *Id.*, tome 1er, p. 305.

« nous pouvons supporter autant de fatigues ; il ne « nous faut que du courage. »

Ces malheureux à pied et mal armés furent chargés et défaits par les barons. Cette entreprise n'eut d'autre résultat que de rendre leur esclavage plus dur, et on ne peut lire sans frémir le récit des tourmens qu'on leur fit éprouver. Lors de la réunion de la Normandie à la France sous Philippe-Auguste, le sort des Vilains fut amélioré, et dans les siècles suivans les affranchissemens devinrent très-communs (1). Les bourgeois obtinrent des privilèges, le commerce fut moins méprisé et une grande révolution commença à s'opérer dans l'état social. La noblesse, qui d'abord avait été toute conquérante, toute guerrière, perdit peu à peu sa puissance en déposant les armes ; la science ne fut plus le partage exclusif du clergé, une magistrature honorable s'éleva du sein de la bour-

(1) Je possède plusieurs actes d'affranchissement. Voici le début d'une de ces pièces octroyée par Louis XII à Gires Fraslin d'Arganchy le 7 octobre 1501.

« Louis, etc., comme ainsi soit que nostre seigneur et salveur « Jesus-Christ a voulu prendre chair humaine et par sa divinité « rompre les liens de la chétiveté de servitude où nous estions, « juste est et sainte chose que ceux lesquels nature a fait francs « et qui depuis ont esté faicts serfs soyent restituez au bénéfice « de liberté et franchise pour laquelle cause, etc. »

geoisie ; l'esclavage disparut de la terre de France, et la renaissance des lettres vint embellir ce premier triomphe de la civilisation, que d'autres devaient bientôt suivre.

CHAPITRE XLVIII.

DE L'ANCIEN LANGAGE.

Un accent traînant, des terminaisons dures, quelques mots dérivés des langues du nord, et certaines tournures particulières, sont tout ce qui nous reste de l'ancien idiome du Bessin, dérivé d'un latin corrompu et altéré par les invasions des barbares et le mélange des peuples. Où trouver quelques vestiges de la langue de nos pères ? Dans la bouche des paysans, de ces hommes qui, n'ayant rien lu, rien étudié, parlent, si l'on peut s'exprimer ainsi, par tradition. J'ai recueilli par cette voie une foule de mots très-expressifs, qui ne se trouvent dans aucuns dictionnaires, et beaucoup de proverbes et de locutions qui font allusion à des faits historiques ou à d'anciens usages. La scrupuleuse attention que je mets dans le cours de cet ouvrage à citer les anciens textes, pourra servir à faire con-



naître les variations que la langue écrite a éprouvée dans notre pays. Je me bornerai donc dans ce chapitre à donner 1°. les mots qui ne se trouvent dans aucun dictionnaire; 2°. Les proverbes et locutions particulières au pays; 3°. Une traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois de nos campagnes, qui servira à faire connaître les inflexions dures et les tournures particulières à cet idiome rustique.

A

Agache; pie.

Achocre; brutal, qui frappe durement.

Achuqueté; entêté.

Assouir; étourdir, assommer.

Aclabo; cris, acclamations.

Agohée; accueil bruyant. Mot très-usité et rempli d'expression.

Agriottes; caresses.

Aver; cochon, vient d'*aper*.

Avonder; engraisser, vient d'*abundare*.

Arias ou Aias; embarras. Wace s'est servi de ce mot :

Pur li grant aias K'il reciet.

(*R. de Rou*).

Agonir; accabler.

Avaux; parmi. Courir avaux les champs.

Avoié ; aventurier.

Arroquer ; acrocher.

Amourette ; camomille des champs.

Anserée ; espèce de plantain, *plantago lanceolata.*

Auripias ; mal d'oreilles.

Agraco ; de hasard. *Avoir une chose d'agraco*, sans s'y attendre. D'*à græco*, d'un grec ; d'un avare. Voyez grec.

Averon ; avoine stérile.

Adoremus ; *faire des adoremus*, des courbettes.

B.

Baudes ; mains baudes, engourdies par le froid.

Bacouette ; hochequene, oiseau.

Bizette ; petite macreuse.

Broue ; écume : brouer ; écumer.

Bruman ; le nouveau marié ; *man*, dans les langues du nord, veut dire homme, *l'homme de la bru.*

Bijude ; cabane.

Besin ; à demi ivre.

Bresiller ; réduire en petits morceaux.

Buhotte ; limace des jardins. On donne aussi ce nom à la salicoque de mer.

Buhot ; piège à taupe.

Bénom ; sobriquet formé de *bis nomen.*

Breuille ; le duvet des jeunes oiseaux.

Beurguer; pousser.

Berge; estomach des oiseaux.

Bunée; caprice.

Bunette; fauvette traîne-buisson.

Bibet; moucheron.

Boulhari ou boulvari, tapage.

Benoni; favori, protégé.

Balèque; femme bavarde.

Bieu ou bief; le canal qui conduit l'eau sous la roue du moulin.

Bôner; se bôner, s'envelopper la tête, se couvrir les yeux.

Bleu-bleu, bleuet, plante des champs.

Biroque; mauvais cheval.

Bou; bouleau.

Bleste; motte de terre.

Bégas; sot, niais.

Bourgeoleine; bourgêne des bois, *Rhamnus frangula.*

Bois à fumer; clématite, herbe aux gueux, *clematis vitalba.*

Brigandine; planches légères qui servent particulièrement à faire les cercueils.

Bédo ou redo; le dernier né. Double don, second don.

C.

Cahin. La semaine cahin; la semaine péneuse, la semaine sainte.

Cabot ; tas.

Catuner ; se catuner, froncer le sourcil et baisser la tête.

Chinchoux ; à demi bon, passable.

Chas ; mauvais bouillon, lavage.

Coucou ; espèce de primevère, *primula elatior*,

Chue ; cigüe.

Camière ; camomille.

Chemise du Bon-Dieu ; *convolvulus arvensis*, espèce de liseron.

Claquet, digitale pourprée.

Chinelles ; fruits du prunier sauvage.

Cochonnets ; fruits de l'églantier.

Crétine ; crue d'eau.

Cloux de tonnerre ; belemnites, espèce de coquillage fossile fort commun dans nos carrières.

Canchière ; le sillon transversal par lequel on entre dans le champ.

Canne ; cruche, cannée, ce que contient la canne.

Crânière ; vieille maison.

Choainé ; petit gâteau.

Confière ; consoude.

Chiboler ; manier, porter d'un lieu à un autre.

Chenu ; fort, bon.

Crique ; le point du jour.

Cacouard ; frileux.

Chibot ; ciboulle.

Claque ; draine, espèce de grive.

Crau ; pierre tendre qui se trouve à la surface de la carrière.

Calard ; paresseux.

Curot ; emplâtre.

Chapleuse ; chenille.

Cher ; paquet de chambre non roui.

Cois ; paquet de chanvre roui.

Cumblet ; culebutte.

Cayamant ; grand coquillage spirivalve assez commun sur nos côtes.

Cofiche ; grand coquillage bivalve qu'on mange cuit.

Calin ; petit coquillage spirivalve.

Calin ; éclairs continus de l'horizon sans tonnerre.

Chacouter ; parler bas.

Cauvette ; petite corneille.

Cohan ; espèce de pot de terre.

Cliche ; lieuterie.

Chipie ; femme acariâtre.

Cailli ; qui est taché de blanc et de noir.

Caumoni ; flétri, desséché.

Choler ; tourner.

Clinque ; cocluche, maladie des enfans.

Crétir ; frémir, éprouver une sensation désagréable.

Cabreux ; conducteur de vaches.

Clanche, loquet de porte.

Cant ; de côté, canter, pencher.

Chaule ; vogue réputation.

Chuque ; souche, racine.

Custos ; gardien, portier d'église. Ce mot latin s'est conservé sans attention.

D.

Date ; urine. Guillaume Alexis s'est servi de ce mot.

> Toy salive date et ordure.
>
> *(Passe temps de tout homme et de toute femme).*

Dasée ; tas, monceau.

Dardeine ; pièce de six deniers en cuivre jaune.

Douet ; aquéduc, de *ductus*.

Dobiche ; vieille femme.

Digard ; petit poisson de rivière du genre des gasterotées.

Doche ou dogue ; patience, plante.

Dumer ; perdre son poil.

Déganer ; imiter les gestes de quelqu'un.

Drainer ; parler lentement.

Débragué ; le peuple donne ce nom à ceux qui se séparent civilement. Jadis celui qui faisait

cession de biens déposait sa ceinture devant le juge (1).

E.

Ébêluer ; troubler la vue.

Écarer ; ennuyer.

Élingue ; fronde.

Éclincher ; éclabousser.

Étos ; chaume, vient de *stapula*.

Étrain ; paille, vient de *stramen*.

Essiaux ; digue du moulin par où s'écoule le trop plein bieu. Vient d'*exitus*, issue.

Évar ; mouvement violent de colère, évaré, effrayé.

Éfouché ; effrayé, peureux.

Erjuer ; agacer, tourmenter.

Eluger ; ennuyer, rendre fou.

Équerelle ; enfant faible.

Enhersé ; invétéré.

Endagné ; ce mot a la même acception que le précédent.

Essavé ; écorché légèrement.

Écreulé ; à demi cuit.

Étibot ; arbre rabougri.

Ériée ; quantité, accès, crise, une ériée de toux.

(1) Voyez les recherches de Pasquier, p. 387, édition de 1643.

Éramie ; exposition , représentation. Wace s'est servi de ce mot.

Équoreur ; commis chargé de faire la vente du poisson apporté sur la plage par les pêcheurs. Ce mot vient d'*æquor*, mer.

Équené ; intrigant, homme sans aveu. Ce mot est rempli d'expression.

F.

Falle ; l'estomach , le sein.

Fallue ; gâteau plat.

Fel ; fort courageux , vient peut-être de féal , fidèle , sur lequel on peut compter.

Fesse-larron ; petit houx.

Freulier ; mauvais sujet , garnement.

Felmêche ; parcelle embrâsée. Nous n'avons pas en français d'équivalent de ce mot , qui n'a pas la même signification qu'étincelle.

Flie ou flion , petit coquillage univalve.

Fêtre ; espèce de panaris.

Fouah ; cri de huée du peuple.

Fiée ; quantité , suite.

Forangue ; croûte qui se forme sur les lèvres des malades.

Fiat ; foi , confiance. On observera dans le cours de ce chapitre qu'un certain nombre de mots latins ont été conservés dans le langage vulgaire sans altération.

Fleumes ; glaires, crachats.

Freument ; durement, fortement.

Floquer ; remuer, se dit d'une chose qui n'est point solidement fixée.

G.

Galaignie ; jointée, ce que les deux mains peuvent contenir.

Gadolier ; garnement.

Gouras ; gourmand.

Glotte ; se dit d'une chose qui est en morceaux durs : *terre glotte*.

Gorots ; ulcères, formé de *gorre*, vérole.

Gambette, petit couteau à manche courbé.

Gouliban ; gourmand.

Groucer ; remuer légèrement.

Galatine ; *être en Galatine*, c'est-à-dire être couché, garder la chambre.

Gnot ; sot, niais.

Gronée ; quantité. Je crois que ce mot vient de *giron*, *gironée*, ce que contient le giron.

Gau ; coq.

Gauplumé ; qui a les cheveux en désordre.

Guichon ; tasse de terre ou de bois : guichonnée, ce que contient le guichon.

Grau ou Graw ; eau sale, l'eau des ruisseaux.

Gamaches ; morceaux de toile dont les paysans s'enveloppent les jambes.

Grec ; avare, rusé.

Grappe ; espèce de crabe.
Galeter ; trembler.
Grimer ; égratigner.
Galvadaire ; vagabond.
Gradellier ; grosellier non épineux.
Guedi ; farci, tout couvert.
Gogaille ; sot, niais.
Geindre ; se plaindre.
Gerce ; vieille brebis.
Galapian ; mauvais sujet, garnement.
Gourouffe ; insecte du genre des scarabées.
Gandoler ; balancer, remuer.
Gavailler ; gaspiller.
Gênottes ; on donne ce nom à la racine bulbeuse du *Bunium bulbocastanum*, que les enfans mangent avec plaisir.
Gourer ; tromper : se gourer, se tromper.
Gavast ; brutal.
Gourmand ; goeland, oiseau de mer.

H.

Harigacher ; disputer.
Haire ; de mauvaise humeur.
Hergagne ; ce mot a la même signification que le précédent.
Hênu ; brouillard épais.
Houiner, crier légèrement.
Han ; revenant, fantôme.

Halmèche ; dispute.
Hagnette ; béquille.
Horion ou horique ; maladie régnante. Autrefois horion signifiait coup, blessure.
Hanne ; vieille femme.
Houdri ; moisi.
Hodiner ; remuer.
Has ; espèce de chien de mer que les pauvres font sécher pour l'hiver.
Harée ; pour horée, pluie d'une heure.
Haricoter ; revendre et acheter dans les foires.
Harivelier ; marchand de bestiaux.
Herper ; prendre avec violence.
Harmoner ; gronder.
Horsain ; étranger.
Herbe Saint-Jean ; armoise.
Harin ; petit cheval.
Halipre ; gerçure des lèvres.
Hantier ; butte, tertre.
Houler ; lancer, exciter.
Housta ; femme homasse.
Houc ; poussière âcre qui s'élève de la graine de chanvre.
Hannequiner ; faire une chose avec peine, faire des efforts. Cette expression, singulière qui n'a point d'équivalent, est fort expressive.
Huards ; lutins d'un caractère railleur, farfadets.

I.

Ileu ou ilo ; là, ici. Du latin *illò*, *illic*, *illùc*.

J.

Jupée ; distance, vol d'oiseau, le vol du chapon.
Jonfler ; respirer.
Jacasse ; femme bavarde.
Jodu ; sourd.

L.

Lague ; espèce, qualité.
Launer ; radoter, répéter la même chose.
Lurer ; conter des sornettes, des fadaises, ennuyer.
Lesche ; morceau, portion.
Lugan ; homme bizarre.
Landorer ; lambiner.
Lémages ; fourrages légumineux.
Liboudeux ; gluant.
Lousse ; tromperie.
Laurette ; *Daphne Laureola*. Plante dont les feuilles sont purgatives.
Langue de Pec ; le *carex glauca*. Plante du genre des graminées.

M.

Mans ; larve du hanneton (1).
Mandrille ; vieux manteau.
Magnan ; chaudronnier ambulant.

(1) On invoque St.-Raven et St. Rasiphe pour en être délivré.

Muler ; bouder.
Miquer ; ajuster, de *mittere*.
Mucre ; humide, de *mubidus*.
Moisson ; moineau.
Moisson d'Arbanée ; le moineau friquet.
Meli-mêlo ; la mercuriale, plante.
Moriochemin ; le marrube blanc, plante.
Mélier ; le néflier.
Male ; fumier. Malière, lieu où on le dépose, par corruption de *marle*, marne, suivant M. Huet.
Mezette ; mézange, oiseau.
Miserette ; musaraigne.
Mouron ; espèce de salamandre noire et jaune.
Mouronné ; tacheté de noir et de jaune.
Mègue ; la partie séreuse du lait.
Migaut ; provision de fruits pour l'hiver.
Mai ; pêtrin.
Mièvre ; craintif.
Morets ; on donne ce nom aux fruits de la ronce et à ceux de l'airelle ou myrtille. *Vaccinium vitis idœa.*
Maxi ; méchant. Ce mot fait peut-être allusion à Maxime, tyran qui ravagea les Gaules, et dont la mémoire dut y rester en horreur.
Mirou ; surprenant, merveilleux. *Ce n'est pas mirou ;* de *mirus*.
Montain ; verdier, oiseau.

N.

Nabot ; homme de petite taille.

Nerchibot ; petit homme noir.

Noes ; cours d'eau , goutière.

Noc ; l'espace formé par l'auge circulaire du pressoir.

Nafre ; blessure.

Nuile ou nièle ; carie ou charbon des plantes céréales.

Noble-épine ; aubepine , épine blanche.

O.

Ohi ; défaut.

Olluer ; tromper , amuser de vaines promesses.

P.

Papi ; coquelicot.

Pain de coucou ; alleluia , plante.

Pagnolée ; luzerne.

Piment ; mélisse.

Pomelière ; ellébore noir ou pied de griffon.

Pérancune ; souveraine , plante de la famille des milpertuis.

Pione ; pivoine.

Picot ; herbe à picot , mille feuille.

Picot ; dindon.

Picot ; poisson du genre des plies.

Pumerole ; primevère des prés , *primula veris.*

Porion ; narcisse des prés.

Prêtro , rossignol de muraille.

Pétouin ; écorcheur.

Puchet ; pot de terre d'un ou deux litres.

Parcie ; fête de la moisson.

Pleutre ; misérable..

Piquerai ; terrain rempli de galets roulés.

Pourgeoler ; porter une chose d'un lieu à un autre.

Poncer ; presser, exprimer.

Pigeonner ; germer.

Pétra ; homme grossier.

Pêque ; chiffon, lambeau.

Peuffe ; fripperie. Peuffier, frippier.

Pigache ; pointe de terre.

Pras ; femme de mauvaise vie.

Pignole ; *retrousser pignole*, s'en aller.

Pic ; *par pic et par mic*, par petites portions.

Pleupleu ; pivert, oiseau.

Pitou ; putois.

Piperné ou piperneau ; anguille de mer.

Peïot ; espèce de ligne dormante.

Pâquette ; pâquerette.

Q.

Querque ; mélange de foin et d'argile dont on bâtit les chaumières.

Quêtines ; pommes ramassées sous les pommiers avant leur maturité.

Quaire ; corde qui sert à ficher les bestiaux.

Quesne ; chêne. Quesne se rapproche plus du la-

tin *quercus* que chêne. On peut faire cette observation pour une foule de mots conservés dans le langage rustique.

Quais ; se laisser quais, se laisser tomber.

Quienquien ; pinçon, oiseau.

R.

Riolet ; petit ruisseau.

Ribalet ; petit sentier sur le bord d'un ruisseau, formé de *ripa*, rive.

Reux ; confondu, surpris : formé, je pense, de *reus*, coupable.

Ruf, fort, courageux.

Rifle ; gourme des enfans.

Revolin ; reste.

Ratier ; ruisseau des rues.

Rible ; vent froid.

Rapiamus ; *faire rapiamus*, enlever tout.

Roc ; réprimande. *Donner un roc.*

Refreindre ; se dit d'une marchandise dont le prix diminue.

Raffreux ; chose de rebut.

Remancher ; disputer, gronder.

Rancer ; ployer sous un fardeau.

Rêcler ; ramasser les pommes oubliées après le gaulage.

Railes ; branches qui servent à former une haie sèche.

Ratanbœuf ; arrête-bœuf. *Ononis spinosa*, plante.
Raparat ; fantôme, revenant.
Roquelause ; houpelande.
Rozeleu ; belette.
Rabuquer ; remuer.
Ravouer ; raccommoder.
Reblo ; troglodyte, petit oiseau.

S.

Saparou ; souveraine, plante. (Voyez Pérancune.)
Savigni ; sabine. Le v pour le b.
Sas ; saule.
Seus ; sureau.
Surelle, oseille.
Suret ; pommier non greffé.
Suretière ; pépinière de pommiers non greffés.
Super ; humer, aspirer.
Seraines ; vases de terre qui servent dans les laiteries.
Sourguer, surprendre.
Saint-Frusquin ; somme d'argent mise en réserve, fruit des épargnes.

T.

Taf ; avoir le taf, avoir peur.
Tac ; ancienne maladie épidémique qui a laissé un souvenir sinistre. On dit : *Il en meurt comme du tac.*
Tac ; espèce de grosse chenille verte particulière aux solanées ;

Toutre ; tousser.

Têquer ; même signification.

Touin ; homme sale.

Tiers ; *le tiers et le quart*, le public, tout le monde.

Tisane de Marin-Onfroy ; cidre. Le Marin-Onfroy est une excellente espèce de pommes à cidre, dont les greffes furent apportées dans le Bessin, au commencement du XVIIe siècle, par Marin-Onfroy, seigneur de Veret et de Saint-Laurent-sur-mer, bisaïeul de M. Duquesnay, conseiller d'Etat.

Teque ; balle, paume.

Touzer ; tondre : touzé, qui est tondu.

Tremone ; grosse cloche. Vient de *tremundus*.

Tangue ; sable qu'on ramasse à l'embouchure de la Vire pour servir d'engrais.

Turne ; cabane, chaumière.

Tic ; impair. *Avoir quelque chose de tic.*

Trada ; part, portion, profit.

Trias ; embarras.

> E li cuarz de triaz s'estreignent.
>
> (Roman de Rou par Wace.)

Tinterelles ; petites cloches.

Toquer ; frapper de la tête.

Tran ; pis de vache, mamelon, bout du sein.

> Li quens Berengier out une fille mult bele,
> Pope l'appelle l'en, mult ert gente pucele,
> N'avait encore en sein ne *treian* ne mamele.
>
> (Wace, roman de Rou.)

Thieloque ; plante oléagineuse du genre de la rabette.

Tuile ; poële de fer battu ou de fonte.

Truté ; tourné, caillé : lait truté.

Talbot ; noir de la marmite ou de la cheminée.

Tredame ; ancre de secours pour les pêcheurs.

Tarinier ; employé du tarif, de l'octroi.

Tezi-tezant ; tout doucement.

V.

Vatre ; boue, du saxon *Water*.

Vé ; gué de *vadum*. On dit le *ver au quesne* pour le vé au chêne.

Vaulier ; chanceler, vauliard, qui chancèle.

Vaule ; gaule, le v. pour le g.

Vitouard ; source bourbeuse. De l'Anglo-saxon, *White-Water*, eau blanche.

Vêpes ; guêpes.

Vipillon ; goupillon Le v ponr le g.

Viette ; petite voie.

Vaton ; bâton. Vatonner, serrer avec une corde au moyen d'un bâton.

Viquet; guichet.

Vari-vara; en désordre.

Vauboire; vrac ou varec. On confond sous ces noms tous les fucus qui croissent sur nos côtes.

Vaca; laisser en *vaca*, c'est-à-dire sans culture.

Varet; terre inculte et qu'on laisse reposer à dessein. Ce mot vient de *varetum*, guéret.

Veillie; liseron, *convolvulus arvensis*.

Valeter; courir.

Vertot; bonde de tonneau.

Varvoter; barboter.

Voster; courir.

Viper; crier.

Vieillote; tas de foin.

Vi; gui. On dit par corruption vert de pommier.

Valentin, ou plutôt valantin; petit galant. Le v pour le g.

Vaspasian; mauvais sujet, garnement.

Vâquie; soupe ou bouillie très-claire.

Verhaule; cours d'eau, la partie de la rivière la plus rapide.

Vignot; jonc marin, ajonc. *Ulex europæus*.

Vigney; lieu planté de vignots.

Verdrix; bruant de plaine, oiseau.

Vaupas; balle ou enveloppe du froment et autres céréales.

Vêprée; soirée.

Proverbes et dictons populaires.

Agneaux.—C'est comme les agneaux de Caumont, il n'en faut que trois pour étrangler un loup.

Année. — Année venteuse
Année pommeuse.

Avril. — Nul avril
Sans épis.

Averon. — Avoine stérile. *C'est averon et pois percé*; c'est-à-dire : l'un ne vaut pas mieux que l'autre.

Bacons. — Quartier de lard. Harengs et bacons
Sont bonnes provisions.

Bayeux. — Garçons de Caen, filles de Bayeux, ascension de Rouen, fête-dieu de Bayeux.

Bergers. — Prêtres et bergers
Sont sorciers.

Bouchers. — Ils sont comme les bergers du Mans, ils se mettent sept sur une bête.

Bateau. — Haut bateau, hautes voiles. Grande maison, grande dépense.

Barrabas. — Connu comme Barrabas et la passion.

Brebis. — Qui se fait brebis, le loup le mange. A brebis tondue, Dieu lui garde le vent.

Baudour. — Réjouissance. Baudours et bobans
Ne font pas riches gens.

Blerel. — Blereau. Pas de porte de chastel
Sans martre ni blerel.

Ber. — Berceau. Ce qui s'apprend au ber
Ne s'oublie qu'au ver.

Bois. — Bois vert, pain chaud et cidre nouveau
Mettent la maison à vau-l'eau.

Canivière. — Chanvre. On dit d'un mauvais ménage : c'est comme la canivière au diable, le mâle et la femelle n'en valent rien.

Chat. — Il ne faut pas traîner fêtu devant vieux chat, c'est-à-dire : les vieillards n'entendent pas raillerie.

Chien. — Etre reçu comme un chien dans un jeu de quille. Aller de travers comme un chien qui revient de vêpres. Un chien regarde bien un évêque. Noble comme les quatre quartiers d'un chien. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé, etc.

Chemin. — Petit paquet et long chemin
Fatiguent le pélerin.

Curé. — S'il pleut sur le curé, il dégoute sur le vicaire.

Cussy. — La noblesse de Cussy
La soupe et le bouilly.

Crépon. — Il est comme le gibet de Crépon, il n'a pas étrenné.

Crotin. — Quand il y a du crotin
Il y a du lapin.

Ce dicton répond au proverbe : point de feu sans fumée.

Coutume. — Liard à liard la coutume se ramasse.

Dagobert. — Comme disait le roi Dagobert à ses chiens : il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte.

Diable. On ne peut pas peigner un diable s'il n'a pas de cheveux. Devoir à Dieu et au diable. Voilà le diable qui battit Jean, c'est-à-dire la cause et la raison.

Druger. — Remuer.

Il ne faut pas faire vie qui druge,
Mais vie qui dure.

Drome. — La rivière de Drome
A tous les ans cheval ou homme.

Epi. — A la Saint-Sacrement
L'épi est au froment.

Etrennes. — Etrennes d'honneur
Durent jusqu'à la chandeleur.

Eau. — L'eau va à la rivière. Il n'est pire eau que celle qui dort. Croyez cela et buvez de l'eau, etc.

Epice. — Chère épice. Ce sont dans les petites boites que sont les bonnes épices.

Eve. — Ne connaître ni d'Eve ni d'Adam.

Fille. — Vieille fille
Vieille guenille.

Flot. — Ce qui vient de flot s'en retourne de marée.

Fèves. — Fèves fleuries
Temps de folies.

Femme. — Femme couchée et fagot debout
Homme n'en vit jamais le bout.
Femmes, moines et pigeons
Ne savent où ils vont.

Gloria Patri. — C'est comme Gloria Patri, on le trouve partout.

Gaulois. — Le peuple dit qu'un livre est gaulois, lorsque l'orthographe et les caractères lu en paraissent anciens.

Grec. — Ce mot en Basse-Normandie est synonime d'avare. On dit grecquerie dans le même sens, et cette locution est très-employée.

Guernon. — Moustache.
Je n'ai peur ni de ses noms,
Ni de ses guernons.

Haye. — Quand la haie est basse
Tout le monde y passe.

Haiset. — Petite barrière. On dit des amoureux :
S'ils n'entrent par le haiset,
Il entrent par le viquet.

Hodiner. — Remuer. On dit d'une chose éton-

nante : Les saints du paradis en hodinent de la tête.

Hérode. — Vieux comme Hérode.

Hiver. — L'hiver est dans un bissac ; s'il n'est dans un bout, il est dans l'autre.

Jeu. — Jeu de main
Jeu de vilain.

Juignet. — Juillet. En juignet
La faucille au poignet.

Jetton. — Faux comme un jetton.

Job. — Battre le Job ; ne rien faire.

Latin. — C'est du latin feuillu, il n'y a que les bêtes qui y broutent, dit-on d'un latin barbare ou corrompu.

Loup. — Qui saurait les coups
On prendrait les loups.

Connu comme le loup blanc. Avoir vu le loup. Les loups ne se mangent point, etc.

Laurent. — Il est dedans (ivre)
Comme frère Laurent.

Mai. — Froid mai et chaud juin
Donnent pain et vin.

Mâtin. — Il faut obéir au mâtin
Pour passer le chemin.

Mathieu salé. — Singulière et bizarre corruption de Mathusalem. Vivre comme Mathieu salé.

Martin Firou. — C'est de la noblesse à Martin

Firou : va te coucher, tu souperas demain.

Marotte. — Taupin vaut bien Marotte. L'un vaut l'autre.

Moutier. — Quand tu verras le blanc moutier
Prends garde au rochier (1).
Dicton des matelots du Bessin qui s'applique à l'église de Fresney-Saint-Côme.

Mortain. — A Mortain,
Plus de pierre que de pain.

Mière, médecin. — Qui court après le Mière,
Court après la bière.

Midi. — Chacun connaît midi à sa porte.

Mouton. — Laissez bouillir le mouton. Attendez l'issue de l'affaire.

Métier. — Chacun son métier, les vaches sont bien gardées. Il n'y a point de sots métiers, il n'y a que de sottes gens.

Moulin. — Il vaut mieux aller au moulin
Que d'aller au médecin.

Matin. — Pluye du matin
N'arrête pas le pélerin.

Maréchaux. — Quand on quitte les maréchaux, il faut payer les vieux fers.

(1) Ce rocher est celui du Calvados sur lequel se brisa, en 1588, le vaisseau espagnol le Calvaire (Calvados) qui faisait partie de la *grande Armada* envoyée par Philippe II contre la reine Elisabeth.

Martin.—Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle martin.

Noël.—A Noel les moucherons,
A Pâques les glaçons.
Ou
A Noël au balcon,
A Pâques au tison.

On dit aussi :
A la Chandeleur,
Les grandes douleurs.

Nesmond.—Filez filasse; M. de Nesmond l'a dit. M. de Nesmond, évêque de Bayeux, mort en 1715, fut un modèle de bienfaisance ; mais il était fort ennemi de l'oisiveté.

Oiseau.—A tout oiseau
Son nid semble beau.
Petit à petit
L'oiseau fait son nid.

Pain.—Être à pain et à pot. Bon comme le bon pain. Grossier comme du pain d'orge. Long comme un jour sans pain.

Paillard.—La maison du paillard
Périra tôt ou tard.

Paix.—La paix de Dieu, Babet et le pot plein. Ce dicton fait allusion à la trève ou paix de Dieu, établie par Guillaume-le-Conquérant, en 1061.

Panche.—Il vaut mieux faire belle panche
Que belle manche.

Pelle.—Il a l'air d'un petit bon-dieu sur une pelle. Se dit de quelqu'un qui affecte un air modeste.

Poule.—Être plus embarrassé qu'une poule qui n'a qu'un poussin. Être damné jusqu'au bec comme la poule à Simon.

Pont.—Vieux comme les ponts de Rouen.

Poitou.—Donner le Poitou et la Saintonge au bout, c'est-à-dire rien.

Pilate.—C'est comme la servante à Pilate. Se dit d'une servante bavarde.

Pâle.— Fille pâle
Demande le mâle.

Perdrix.—On mange bien des perdrix sans oranges.

Poire.— S'il y a une bonne poire dans un poirier, c'est pour un cochon.

Pinte.—Vendre pinte et fagot; c'est-à-dire fort cher.

Poirette; poireau.—Bonne au mauvaise poirette
Il faut que mars la trouve faite.

Quarante.—Je m'en soucie comme de l'an quarante, dit-on d'un évènement auquel on n'attache aucune importance. J'ignore l'origine de cette singulière locution.

Roséè. — Rouge rosée au matin
C'est beau temps pour le pélerin.
Rouge. — Rouge comme la bonne-vierge d'Esquai.
Saint-Marc. — Quand il pleut le jour St.-Marc,
Il ne faut ne pouque ne sac.
Saint-Julien. — Saint-Julien brise glace,
S'il ne la brise, il l'embrasse.
Saint-George. — A la St.-George,
Sème ton orge.
Saint-Amados (Amador ou Amator).
En chair et en os
Comme Saint-Amados.
Saint-Regnobert.
C'est aujourd'hui la Saint-Regnobert :
Qui quitte sa place, la pert.
Sainte-Catherine. — A la Sainte-Catherine
Tout bois prend racine.
Sainte-Luce. — A la Sainte-Luce
Les jours croissent du saut d'une puce.
Saint-Mâlo. — Il est de Saint-Mâlo
Il entend à demi mot.
Saint-Pierre. — Renvoyer de Saint-Pierre à Saint-Paul.
Saint. — Après la fête, adieu le saint. Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses Saints.
Saint-Crespin. — Être dans la prison de Saint-Crespin, porter des souliers trop petits.

Sel. — Nous ne mangerons pas un boisseau de sel ensemble, dit-on à quelqu'un avec lequel on ne veut plus vivre.

Souris. — C'est une souris à cinq chats ; dit-on d'un objet minime qui doit être divisé en plusieurs parts.

Tête. — Mal de tête
Veut dormir ou repaître.

Vache. — Où la vache est fichée, il faut qu'elle paisse. Manger de la vache enragée, essuyer de la misère.

Vu. — Une fois vu
Cent fois mécru.

Ventre. — Ventre de bouillie
Ne dure qu'une heure et demie.

Traduction de la parabole de l'enfant prodigue, tirée du chapitre XV de l'Evangile de St.-Luc, en patois des campagnes du Bessin.

Un home aveit deux éfans, dont le pu ptiot li dit un jouor : men pere, bayez mei la part du bien qui m'rvient ; et le pere leux en fit le partage.

Daus treis jouors apreux le pu jeune des deux éfans ayant prins s'en cas sn'allit fère un viage dans les poués étrangiers, où y mougit tout sen cas en lequeries et en bonbances.

Quand tout fut mougi, il arrivit une grande fameine dans le pouée, et y c'menchit à ète dans la misere jusqu'au co.

Alors y s'mit au service d'un gros du pouée qui l'enveyit à sa mouèson des camps por y garder les messieurs de seye.

Illau y n'aveit pas sa vie, et la foin le poussait si fort qu'il erait bien voulu mougier de la mougeaille ès avers, mais no n'li permettait pas d'y touchier.

Enfin y r'conut sa bétise et dit : mais les valets de queux nous ont du poin tant q'y veulent, et mei dans su pouée ichin je creve de foin.

Y faut tout d'sieute que j'men aille retrouver men bon home de pere, et que j'li dise : men pere j'ai péchi cont le ciel et cont vo, et j'ne sieus pu dègne d'ète appelé vot fils : traitez mei comme un de vos ptits valets.

Y partit tout d'sieute et s'en vint trouver sen pere qui l'apercheut de loin ; in n'eut pitié, couorut à li et l'embrachit.

Et s'néfant li dit : men pere j'ai péchi cont le ciel et cont vo, je ne sieus pu dègne d'ète appelé vot fils.

Veyant cha le pere dit à ses valets aveignez mei vite la pu belle robe qui seit dans men coffre et metez-li su l'dos, metez li un aney au dei et des soulis ès pies.

Amenez un viau gras et le tuez ; faisons bonbance ; allons garçons, réjouissons-nous, pasce que men fils que vla illeu était mort et il est resucité ; il était égairé et il est retrouvé et y s'mirent tous à se régaler et à se réjouir.

Pendant cha le fils ainé qui était avaux les camps revint, et quant y fut aupreux de la mouèson, il entendit le brit de la danche et des menestriers.

Il apelit un ptit valet et li demandit qu'est que chetait q'cha.

Ah not moître chest que vot frere est revenu et que vot pere a tué un viau gras, pasce qu'y l'a r'trouvé bien portant.

Cha le fachit et y n'voulut pé entrer dans la mouèson malgré que sen bon home de pere sortit por l'en prier.

Y li dit : Vla d'jà une fiée d'année que j'vo sers, je n'vo ai jamouès désobéi et portant vo n'mavez jamouès bailli tant seulement un agné por m'divertir o m'samis.

Mais drès que l'aut qui a mougi tout sen cas en lequeries et en bonbances aveuc des fumelles est r'vnu vo zavez tué tout d'sieute por li un de nos viax gras.

Sen pere li dit : men fils vo zète toujouors aveu mei, et tout m'en cas est à vo.

Mais y falait bien no régaler et no réjouir pasce que vot frere que vla illeu était mort et il est resuscité ; il était égairé et le vechi r'trouvé.

CHAPITRE XLIX.

DES PRÉJUGÉS, SUPERSTITIONS, CONTES POPULAIRES, etc.

De jour en jour le peuple devient plus éclairé, beaucoup de préjugés ont disparu, mais les habitans des campagnes se distinguent encore par leur crédulité et par leur amour pour le merveilleux. J'ai recueilli les croyances superstitieuses et les contes populaires du Bessin ; ces récits peuvent jeter quelque jour sur l'histoire et la mythologie des temps anciens. Depuis quelques années on a senti l'importance de recueillir ces traditions si merveilleuses et si fugitives qui, jusqu'alors avaient été dédaignées. Le docteur Thiele a publié les contes populaires du Danemarck (1) ; ceux de l'Allemagne, de l'Irlande, de l'Écosse et de l'Angleterre ont aussi

(1) Danske, Folkesagn, etc., Copenhague, 2 vol. in 8°.

été recueillis. Tous ces ouvrages ont été bien reçus du public ; ils ont amusé les gens du monde et appris quelque chose aux érudits.

La Fée d'Argouges.

Un seigneur d'Argouges, près de Bayeux, était protégé par une fée, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous ; elle lui fit remporter la victoire sur un énorme géant, et pour comble de bienfaits elle l'épousa et lui apporta de grandes richesses. Elle imposa une seule condition au noble baron, c'était de ne jamais prononcer le nom de la mort devant elle, il le promit. La fée était belle, riche et spirituelle ; ils vivaient heureux. Un jour ils devaient assister à un tournoi ; le palefroi était prêt, et la dame qui était à sa toilette se faisait attendre ; enfin elle arrive brillante de beauté et de parure. « Belle dame, lui « dit-il, seriez bonne à aller chercher la mort ; « car vous estes bien longue en vos besoignes. » Aussitôt la fée disparut en imprimant sa main au-dessus de la porte du château. Toutes les nuits, vêtue d'une robe blanche, elle revient errer autour du manoir seigneurial en poussant de longs gémissemens et criant de temps en temps : la mort !.... la mort !....

Deux circonstances paraissent avoir donné lieu à cette fable que les seigneurs d'Argouges se plaisaient, dit-on, à entretenir : La première est la victoire que remporta Robert d'Argouges sur un Allemand d'une très-haute stature, nommé Brun, lors du siège de Bayeux par Henri Ier en 1106 ; et la seconde les armes de la maison d'Argouges où se trouve pour cimier la foi représentée sous la figure d'une femme nue, avec la devise ou cri de guerre : *A la fé*, à la foi, que le peuple prononçait *à la fée*.

La Dame d'Aprigny.

La rue Saint-Quentin, qui aboutit au pont Isbert ou Trubert, était jadis un chemin creux, couvert, tortueux et étroit. Vers minuit une fée qu'on appelait *la dame d'Aprigny*, barrait le chemin au passant assez hardi pour s'être engagé à une telle heure dans ce chemin diabolique. Elle lui présentait galamment la main ; s'il l'acceptait, elle dansait un menuet sans proférer un mot, faisait une profonde révérence et disparaissait ; s'il la refusait, elle le lançait avec force dans les fossés environnans, où il avait une peine infinie à se débarasser des ronces et des épines.

Aujourd'hui que la rue Saint-Quentin a été redressée, nivelée, élargie, on n'y voit plus ni fées, ni revenans.

La danse des Fées.

Les fées vêtues de blanc dansent en rond au clair de la lune et au son d'instrumens mélodieux. Malheur au curieux profane qui s'approcherait; il serait lancé, porté dans les airs à une distance considérable, et ne retrouverait sa demeure qu'accablé de fatigues et de meurtrissures. La place où les fées ont dansé se reconnaît, elle est circulaire, l'herbe y est comme brûlée; c'est ce qu'on appelle *cercle des fées*. Ce singulier phénomène, que j'ai moi-même observé dans quelques prairies, n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante.

Jeanne Bacon, ou la châtelaine du Molley.

Jeanne Bacon est l'héroïne des habitans du Molley; ils racontent d'elle une foule d'aventures chevaleresques et merveilleuses. Un jour qu'armée de toutes pièces, et s'attendant à être assiégée, elle faisait le guet au haut du donjon de son château du Molley, elle demanda à Dieu la grâce de voir

arriver ses ennemis ; aussitôt le bois de la Plège changea de place et se rangea de l'autre côté de la, route ; elle vit arriver la troupe assiégeante, commandée par un seigneur de ses ennemis et la repoussa vaillamment. Son mari fut fait prisonnier sur mer par les Danois ; les habitans du Molley et des communes environnantes payèrent sa rançon qui s'éleva à près de deux cent mille francs. Pour les en récompenser, Jeanne Bacon leur donna des landes, des marais, des bois, des bruyères pour en jouir en commun (1). Si on demande à ces bonnes gens à quelle époque vivait cette Jeanne Bacon, si brave et si libérale, ils n'en savent rien.

Au milieu de toutes ces fables, il y a pourtant quelque chose de vrai ; cette tradition se rapporte à Jeanne Bacon, fille de Roger Bacon, l'une des plus riches héritières de son siècle. Elle eut plusieurs amans, deux maris, et sa vie fut fort agitée. Elle mourut sans enfans en 1376 et fut enterrée dans le monastère de Saint-Évroult auquel elle avait fait de grandes donations.

(1) M. Adolphe Descloisières, avocat à Bayeux, a publié en 1826 un Mémoire où la fausseté de cette donation est démontrée avec autant de clarté que d'érudition.

Le Chanoine porté par le diable.

De temps immémorial le chapitre de Bayeux était obligé, en réparation de je ne sais quel méfait, d'envoyer tous les ans un chanoine à Rome pour y chanter l'épître de la haute messe de minuit ; s'il y manquait, il devait payer une forte somme d'argent. Le tour de maître Jean Patye, chanoine de la prébende de Cambremer arriva. Il fut averti suivant l'usage plusieurs mois auparavant, mais il s'en gêna si peu que la veille de Noëel 1537 il était encore à Bayeux. Ses confrères lui reprochèrent vivement sa négligence : le chanoine leur répondit qu'ils ne s'inquiétassent point, qu'il irait à Rome, en reviendrait et que tout irait bien. Le chanoine se retira dans sa chambre, prit son grimoire et fit venir le diable avec lequel il entretenait depuis long - temps des liaisons : « il « faut que tu me portes cette nuit à Rome et que tu m'y portes en *pensée de femme*, c'est-à-dire plus vîte que le vent (1). Attends - moi sous les

(1) Dans une pièce du moyen âge qui fait encore les delices du peuple en Allemagne, l'enchanteur Faust fait venir plusieurs diables, et les interroge sur la vitesse avec laquelle ils peuvent le porter : *comme le vent*, dit l'un ; Faust secoue la tête : comme la *pensée de l'homme*, dit un autre ; j'accepte ton service, reprend l'enchanteur en s'élançant sur la monture infernale.

« orgues, et au premier coup de neuf heures je « suis sur ton dos. » Après que le chanoine eut entonné le *Domine, labia* de Matines il rejoignit sa monture. En un clin-d'œil ils s'élevèrent dans les airs et se trouvèrent sur la mer : le diable alors conseilla au chanoine de faire le signe de la croix, mais le rusé prêtre ne donna point dans le piége ; allons toujours, dit-il, ce qui est porté par le diable est bien porté. Il arriva à Rome lorsqu'on chantait l'*introït* de la messe de minuit ; il laissa le diable sous le portail de l'église et lui commanda de l'attendre. Il chanta l'épître, et en rentrant dans la sacristie il se fit représenter le titre original en vertu duquel le Chapitre de Bayeux était tenu d'envoyer un chanoine à Rome tous les ans chanter l'épître de la messe de minuit ; il fit semblant de l'examiner et le jeta au feu où il fut bientôt consumé.

Les prêtres romains restèrent stupéfaits, en voyant l'action hardie du chanoine normand, il profita de leur surprise, sortit de la sacristie et rejoignit sa monture ; il rentra dans la cathédrale de Bayeux lorsqu'on chantait *Laudes* dont il avait commencé *Matines*, de sorte qu'il ne fut que quatre heures parti. Ses confrères le voyant arriver à cette heure crurent qu'il venait de dormir, mais il leur dit qu'il arrivait de Rome, qu'il avait

chanté l'épître, et qu'ayant brûlé le titre qui les obligeait à cette pénible servitude, ils en étaient délivrés pour jamais (1).

Le Grimoire du Curé.

On raconte des effets épouvantables du grimoire. J'ai déjà remarqué que dans l'esprit du peuple les prêtres passaient facilement pour sorciers (2). Jadis tous ceux qui avaient quelques connaissances au-dessus du vulgaire étaient presque toujours soupçonnés de magie. Voici l'histoire du grimoire telle qu'elle m'a été gravement racontée :

Un jour, un curé des environs de Bayeux qui entretenait un commerce assez suivi avec le diable oublia son grimoire sur sa table. Son domestique, garçon fort curieux, épiait depuis long-temps l'occasion d'ouvrir le livre mystérieux ; sa curiosité était d'autant plus piquée que son maître lui avait défendu d'y toucher. Le voilà donc qui se met à feuilleter le grimoire et à en lire par-ci par-là quelques passages ; à peine avait-il prononcé je ne sais quel mot, que le diable se présente à lui

(1) Dom Calmet a inséré ce conte dans son traité des apparitions, publié en 1750. Il a été supprimé dans la seconde édition.

(2) Des magistrats partageaient aussi cette absurde opinion, et dans le XVIIe. siècle plusieurs ecclésiastiques furent brûlés vifs comme sorciers.

sous la forme d'un grand homme noir, avec deux cornes, des yeux rouges et une bouche épouvantable, en lui disant d'une voix rauque : que me veux-tu ? Le domestique épouvanté, au lieu de répondre, cherchait à s'enfuir ; mais du bout d'une de ses griffes le diable le prit par les cheveux, l'enleva comme une plume, et le tenant suspendu en l'air se disposait à l'emporter. En ce moment le curé rentra chez lui, dit quelques mots au diable qui posa doucement le jeune homme par terre et disparut.

Il faillit mourir des suites de la frayeur qu'il éprouva et promit bien de ne plus lire le grimoire. Quant au curé il renferma soigneusement ses livres magiques sous la clef et continua de vivre en bonne intelligence avec satan.

Les Sorciers.

Des Papes, des Cardinaux, des savans, des magistrats ont cru aux sorciers. Est-il bien étonnant qu'une partie des habitans de la campagne y croient encore ? Il y a de bons et de mauvais sorciers : les mauvais donnent des maladies, font mourir le bétail, envoyent des rats, etc. ; les autres guérissent, lèvent les sorts, font retrouver les choses perdues, découvrent les trésors, font

connaître les voleurs, etc. Ces sorciers qui ne sont que des escrocs finissent ordinairement par figurer en police correctionnelle; jadis on les brûlait, ce qui était bien pis.

Les Hans.

Ce sont des esprits qui habitent certaines maisons, en tourmentent les habitans, font beaucoup de tapage et déplacent tous les meubles. Les maisons où ils hantent finissent par être abandonnées et ne peuvent plus se louer.

Les Revenans.

Les revenans sont ordinairement des ames du purgatoire qui viennent demander des prières à leurs parens ou à leurs amis. Ils ont la figure et les habits qu'ils avaient pendant leur vie; leur son de voix est le même, mais on ne peut les toucher. Ils reviennent la nuit aux mêmes heures jusqu'à ce qu'à force de messes et de prières on les ait délivrées du purgatoire.

Les Feux Follets.

Exhalaisons des marais composées de gaz inflammables qui sont regardés par les gens de la campagne comme des esprits malins qui se plaisent à

égarer les voyageurs et à les faire tomber dans la rivière.

Les Lubins.

Ce sont des esprits déguisés en loups qui rodent la nuit, cherchent à entrer dans les cimetières et sont assez peureux. Leur chef est tout noir et plus grand que les autres. Au premier bruit qu'il entend, il se dresse sur ses pattes, se met à hurler et tous s'enfuient. On dit d'un homme timide : *Il a peur des Lubins.*

Le Goubelin (1).

Espèce de génie ou démon familier qui habite les fermes, mène les chevaux boire, leur donne à manger, en protège quelques-uns en particulier, réveille les domestiques paresseux, renverse les meubles, les déplace et rit aux éclats. Presque toujours il est invisible, seulement quelquefois il prend la forme d'un cheval, se présente tout sellé et bridé sur la route, mais malheur au cavalier qui l'affourche, il rue, il caracole, emporte son homme et finit par disparaître en le laissant dans une mare ou dans un bourbier.

(1) Orderic Vital parlant d'un démon chassé par St.-Taurin à Evreux, des ruines d'un temple de Diane, dit que le peuple le nommait Gobelin : *Hunc vulgus Gobelinum appellat.*

Les Létiches (1).

Petits animaux d'une blancheur éclatante, qui ne paraissent que la nuit et disparaissent aussitôt qu'on les approche : ils ne font aucun mal. Ce sont, disent les gens de la campagne, les ames des enfans morts sans baptême. Pour exprimer qu'un objet est d'une blancheur ébouissante on dit qu'il est : *blanc comme une létiche*.

Le Loup-Garou.

Le loup-garou, varou ou warou, est un homme changé en loup par la puissance de quelque sorcier ; il court principalement la nuit. Sa transformation dure trois ou sept ans, et on ne peut le délivrer qu'en le blessant avec une clef jusqu'à effusion de sang.

Les anciennes lois normandes parlant de certains crimes et de leur punition, ajoutent : que le coupable soit loup, *Warqus esto*, c'est-à-dire qu'on le poursuive, qu'on le tue comme un loup(1). C'est peut-être là l'origine du loup-garou.

(1) De *lactea*, couleur de lait.

(1) Nos expressions modernes : *mettre la tête à prix, permission de courir sus, être hors de la loi*, offrent le même sens.

L'auteur du *Roman de Garin* parle du loup-garou comme d'un animal féroce :

Leu Warou, sanglante beste.

Le loup-garou a donné lieu aux locutions suivantes : *Crotté comme un varou ; être en varouage*, c'est-à-dire en course de nuit *courir le loup-garou*, etc.

Le Rongeur d'os.

Fantôme sous la forme d'un grand chien qui rôde pendant les longues nuits d'hiver dans les rues de Bayeux en rongeant des os et en traînant des chaînes. C'est encore un homme ainsi transformé par des sorciers ; et pour lui faire reprendre sa forme naturelle, il faut le blesser de manière à lui faire répandre un peu de sang (1).

Les Avens de Noel.

Le peuple croit que les Avens de Noël sont l'époque où les esprits et les revenans paraissent

(1) Ces croyances nous viennent du Nord. Il est question de loups-garous et d'hommes transformés en chiens dans les plus anciens Sagas et même dans l'Edda. Notre loup-garou est le *Wehr-Wolf* des peuples septentrionaux.

le plus fréquemment, et où la puissance des sorciers est la plus grande. Les longues nuits et les grands vents qui règnent ordinairement dans cette saison ont donné lieu à cette croyance.

Les Trésors.

Le peuple croit qu'il y a beaucoup de trésors cachés sous terre. Ce sont surtout les ruines des vieux châteaux, des églises, des monastères qui recèlent ces richesses, mais la garde en est confiée à des esprits infernaux qu'il n'est point facile de tromper, et il n'y a que des sorciers fort habiles qui puissent en venir à bout. Des dupes et des fripons se réunissent ordinairement pour ces recherches, et il en résulte quelquefois des scènes assez plaisantes. Quelquefois aussi des accidens funestes en ont été le résultat. Le 19 octobre 1762, un nommé Richer fit faire des excavations profondes dans une carrière de sable à Saint-Vigor proche l'ancien cimetière de Saint-Floxel afin de trouver un veau d'or qui avait été enfoui là lors de la destruction du temple de Bélénus. Le sable s'affaissa, écrasa deux personnes et une troisième fut grièvement bessée. A Ver, sous la chapelle ruinée de St.-Gerbold, on a fait à diverses reprises des fouilles pour trouver une poule

d'or et ses douze poussins du même métal. Sous la chapelle Ste.-Catherine à Noron, on cherche un tonneau de pièces d'or. A Deux-Jumeaux, on cherche sur l'emplacement de l'ancien monastère trois grosses cloches composées d'un alliage où il y a beaucoup d'argent. A Ryes, on a fait des fouilles auprès de l'église et de l'ancien château, et malgré toutes les évocations magiques on n'a pu découvrir un trésor immense qui y a, dit-on, été enfoui par les anciens seigneurs de Ryes.

Il y a environ une vingtaine d'années qu'une société de dupes et d'escrocs se forma pour découvrir un trésor considérable enfoui à Cussy par les Anglais lorqu'ils évacuèrent la Normandie en 1450. Le tout se termina par un procès en police correctionnelle où figuraient deux prêtres, un berger, une sorcière et sa jeune nièce qui déjà, dit-on, était initiée aux mystères de l'art magique. Cette aventure, dont les détails étaient fort plaisans, fournit le sujet de deux petites pièces de théâtre, dont l'une par M. Stassin fut représentée sur les théâtres de Bayeux et de Caen (1), et l'autre par M. Dutrésor fut seulement imprimée (2). En 1827,

(1) Elle n'a pas été imprimée ; il y avait de fort jolis couplets.

(2) Elle a pour titre : *L'astucieuse Pythonissé ou la fourbe magicienne, petite comédie inferno-satanico-magique, par Robert Sorcellicot, membre de la société des arts mystérieux.* A Diabolico-

un étranger donna à l'autorité l'indication très-détaillée d'un trésor qui devait être enfoui sur le planître de la cathédrale proche le calvaire au bord de la rue en face d'une des maisons qui forme l'angle de l'impasse Glatigny. On fouilla pendant la nuit, et on ne trouva rien. Ce prétendu trésor devait avoir été mis là à l'époque de la révolution par je ne sais quel prêtre ou moine.

La Légende de Saint-Gerbold.

St.-Gerbold vivait dans le VIIe siècle ; il demeurait, en Angleterre, chez un riche seigneur, lorsqu'il lui arriva précisément la même aventure qu'à Joseph chez Putiphar ; son maitre irrité lui fit attacher une grosse meule de moulin au col et le fit jeter à la mer. Aussitôt la pierre devint légère comme du liège, la corde se détacha et le saint placé sur sa meule de moulin vogua paisiblement vers les côtes du Bessin. Il aborda à Ver, c'était au plus fort de l'hiver, les fleurs et la verdure nâquirent de tous côtés sous ses pas, et c'est depuis ce temps que ce lieu a été appelé *Ver*. Le saint s'établit à Crépon dans un petit ermitage sur les bords du ruisseau de Provence. Sa sainteté et

polis, aux dépens de la compagnie, l'an 1182 de l'hégire. In-8° de 31 pages. Elle est devenue fort rare.

les miracles qu'il faisait journellement le firent nommer à l'évêché de Bayeux. Lorsqu'il prit possession, les rues par où il passa se trouvèrent miraculeusement décorées de fleurs et de verdure. Malgré ces miracles les Bayeusains ne tardèrent pas à se dégoûter de leur évêque, et ils le chassèrent ignominieusement. St.-Gerbold jeta de dépit son anneau pastoral dans la mer, et il dit qu'il ne reviendrait dans son diocèse que quand il l'aurait retrouvé. Pendant son absence les habitans de Bayeux furent affligés de lienterie et d'hémorroïdes; bientôt ils se repentirent de leur faute: St.-Gerbold retrouva son anneau dans le corps d'un poisson, il revint à Bayeux, et la maladie cessa.

Les gens de la campagne appellent encore les Bayeusains *clichards ou foireux de Bayeux;* et c'est à cette ancienne tradition que Pathelin fait allusion dans la force de ce nom, lorsque parlant normand dans son prétendu délire, il dit:

He dea j'ay le mau Sainct-Garbot,
Suis-je des foireux de Bayeux?
Les playes Dieu! quésse qui s'attaque
A men cul? Esse une vaque (1),

(1) Vache, espèce d'insecte du genre des coccinelles.

Une môque ou un escarbot?
Jehan du Quemin sera joyeux.
Bée, par Sainct-Jehan, je bérée
Voulentiers à li une fée (1).

La Bête Saint-Loup.

Au commencement du Ve. siècle, un loup furieux ravageait les environs de Bayeux. St.-Loup, alors évêque, eut pitié de ses diocésains; il s'avança courageusement vers la bête dont la retraite était dans un bois proche la porte arborée. A son approche elle resta immobile, il lui passa son étole au cou, la mena sur le bord de la Drôme et la noya dans cette rivière. Si vous doutez de cette histoire, on vous montrera le lieu où St.-Loup a jeté la bête, le bas-relief qui est sur la porte de l'église Saint-Loup, et un tableau conservé dans l'intérieur, qui représentent ce miracle.

Dans le siècle suivant, St.-Vigor, aussi évêque de Bayeux, délivra le pays d'un serpent monstrueux, dont le souffle tuait les hommes et les animaux; il lui attacha son étole au cou et le mit entre les mains de son fidèle compagnon

(1) Edition de Gulliot-Dupré, 1532, petit in-8°. non pagiué.

Théodemire, qui le jeta dans la rivière, où il fut noyé.

Tous ces loups, ces dragons, ces gargouilles, ces serpens monstrueux, dont on raconte l'histoire dans presque toutes les villes de France, paraissent n'être qu'une allégorie relative à l'établissement du Christianisme. C'est le triomphe de la croix sur le paganisme. St.-Michel terrassant le diable sous la figure d'un dragon, exprime la même idée.

Préjugés et croyances superstitieuses.

Étoiles qui filent, personnes qui meurent.
Vendredi, jour malheureux.
Salière renversée, présage de malheurs.
Corde de pendu, porte bonheur.
Écus à la vache, portent bonheur.
Treize, nombre malheureux; treize convives à table, il en mourra un dans l'année.
Poule qui imite le chant du coq, chante sa mort ou celle de son maître.
Buche de Noël, on y répand de l'eau bénite et on la conserve toute l'année afin de préserver la maison de la foudre.
Verveine. Cette plante cueillie le jour de la Saint-Jean écarte les sorciers et les voleurs de la maison.

OEufs de coq, il en naît un serpent.

Chouettes qui viennent chanter sur la maison présagent la mort prochaine d'un de ses habitans.

Femme enceinte qui sert de marraine meurt dans l'année, ou l'enfant qu'elle a nommé.

La morsure du chien se guérit avec son poil.

Troglodythes. Ces petits oiseaux qu'on appelle *réblos* sont respectés ; ils ont apporté, dit-on, le feu du ciel, et il arrive quelque malheur à ceux qui les tuent.

Abeilles. Lorsque quelqu'un meurt dans la maison, il faut suspendre un chiffon noir sur les ruches des abeilles, sinon elles meurent sous neuf jours.

Fièvre ; on la guérit par des paroles.

Carreau. Obstruction mésentérique, à laquelle les enfans sont fort sujets ; une famille de Bayeux a conservé, malgré la révolution, le privilège de guérir cette maladie, par le simple attouchement, comme jadis nos rois guérissaient les écrouelles.

Enclouure, écarts, tranchées et autres maladies des chevaux, se guérissent par paroles.

Criquet, cricri ou grillon. Cet insecte, dont le cri monotone est si importun, porte bonheur dans les maisons où il se réfugie.

Cochon. Lorsque cet animal meurt de mort na-

turelle, c'est un présage sinistre ; il doit bientôt mourir quelqu'un de la maison.

Cerfs-volans ou lucanes. La tête de ces insectes conservée dans la poche porte bonheur.

Animaux, parlent entr'eux la nuit de Noël.

Le gâteau des rois. Un enfant se cache sous la table, on lui crie : *Phœbe Domine*, pour qui la part ? Il répond pour tel ou tel, sans oublier la part à Dieu, qui est donnée au premier pauvre qui se présente. S'il y a un membre de la famille absent, sa part est soigneusement gardée dans l'armoire ; s'il se porte bien, le gâteau demeure sain ; s'il est malade, il commence à moisir, et s'il meurt, il se gâte tout à fait.

CHAPITRE L.

DE LA CHICANE.

Je n'entreprendrai pas de justifier mes compatriotes du reproche de chicane qu'on leur adresse de temps immémorial, cela est passé en force de chose jugée. J'observerai seulement que les habi-

tans de la ville sont beaucoup moins chicaneurs que ceux de la campagne ; on trouve parmi ces derniers les hommes les plus processifs qu'il y ait au monde. Pour une vétille , pour la plus légère discussion , ils vous menacent du *sergent*, *et il faut*, disent-ils, *que la gueule du juge en pette*. Ces hommes , simples en apparence , sont familiarisés avec les termes les plus ardus de la chicane ; ils parlent de pétitoire , de possessoire , de déclinatoire , d'action récursoire , de référés , aussi bien qu'un vieil huissier. C'est un spectacle assez plaisant de les voir suivre , le chapeau à la main , l'avocat allant à l'audience , ou en revenant. L'homme de loi hâte le pas pour se débarasser de ces diables de chicaneurs ; mais c'est en vain , ils le pressent, l'entourent et le reconduisent jusques à sa porte qui se referme brusquement. Hélas ! s'écrient-ils douloureusement , nous n'avions plus qu'un mot à lui dire.

Année commune , il se juge devant les diverses juridictions de l'arrondissement de Bayeux , près de 3,000 procès. On consomme pour plus de 60 mille francs de papier timbré par an ; on peut juger par là à quelle somme énorme peuvent s'élever les droits du fisc.

Ce goût pour la chicane remonte loin. Dans

le *Roman de Rou*, composé dans le XIIe. siècle, on trouve un passage fort curieux à ce sujet, qu'on ne sera point fâché de lire ici ; il s'agit des paysans ou vilains :

Tuz en jur sunt sémmunz de plaiz :
Plaiz de forez, plaiz de moneies,
Plaiz de purprises, plaiz de veies,
Plaiz de biés, plaiz de moutes,
Plaiz de fautéz, plaiz de routes,
Plaiz d'aguaiz, plaiz de graveries,
Plaiz de medlées, plaiz de aïes.
Tant i a prevoz et bedels,
E tant bailliz viez et nuvels.
Ne poent aver nul garant
Ne vers seignur ne vers sergent.

Ce qui peut se traduire ainsi :

« Tous les jours ils sont cités à l'audience, audience des forêts, des monnayes, des clôtures, des chemins, des eaux, des moulins, des aveux, des impôts, des guet-apens, des corvées, des batteries, des aides. Tant il y a de prévôts et de bédeaux et de baillis vieux et nouveaux ; ils ne trouvent aucune sûreté avec les seigneurs, ni avec les sergens. »

C'est probablement à ces intolérables et perpétuelles tracasseries que les paysans doivent cet esprit de chicane qui les anime encore aujourd'hui. Sans cesse cités en justice, sans cesse persécutés par les sergens, ils apprirent à plaider, à se défendre et à opposer ruse contre ruse.

Les vexations signalées par Wace existèrent encore long temps, si l'on en croit ce dicton composé vers la fin du XVe. siècle :

> Le baillif vendange, le prévost grappe,
> Le procureur prend, le sergent happe,
> Le seigneur n'a rien s'il ne leur eschappe.

En terminant ce chapître, je dois faire remarquer que le barreau de Bayeux s'est distingué dans tous les temps par la loyauté, l'indépendance et les talens de ses membres.

M. Delalonde-Sainte-Croix fut membre de la Cour de cassation, lors de son institution.

M. Maheust fut l'un des premiers administrateurs du département; il est auteur d'un excellent rapport sur l'état du domaine public dans le département du Calvados.

M. Tanqueray prononça au nom des avocats de Bayeux, devant le parlement de Normandie, le 12 novembre 1788, un discours rempli d'élo-

quence et de patriotisme. Cette pièce a été imprimée.

MM. Philippe Delleville (1), Mouland, Le Roy, Le Tellier et Le Boucher-Des longs parcs (2) ont été membres de nos assemblées législatives, et tous dans des temps difficiles ont rempli leur mission d'une manière honorable.

M. Bunouville a rempli pendant la révolution et à des époques orageuses, des fonctions publiques qui n'offraient que des dangers. Lors de la mise en activité du Code civil, il fut nommé procureur impérial près le tribunal de Bayeux, place qu'il occupa jusqu'en 1816. Son intégrité, ses talens et l'austérité de ses mœurs laisseront long-temps parmi ses concitoyens d'honorables souvenirs; douce et unique récompense qu'envie l'homme de bien.

CHAPITRE LI.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR.

Louis XV, sur l'avis du chacelier Maupeou, cassa les parlemens, et par édit du mois de septembre 1771, il établit un conseil supérieur à

(1) Conseiller à la Cour royale de Caen, mort à Sainte-Croix-sur-mer, le 31 août 1828.

(2) Président du tribunal civil jusqu'en 1816.

Bayeux pour remplacer le parlement de Rouen. Le 2 octobre suivant, il fut installé dans les bâtimens du baillage. Bientôt la ville se trouva remplie de juges, de plaideurs, d'avocats et de solliciteurs de procès. On manquait de logemens, les auberges étaient pleines, l'or circulait de toutes parts, et Bayeux était devenu tout à coup un autre *Eldorado*. Mais bientôt le charme cessa, ces nouveaux tribunaux n'obtinrent aucune considération ; la France soupirait après le rappel des parlemens et détestait Maupeou. Louis XV mourut, et le premier acte de son successeur fut de rappeler les parlemens, d'exiler le chancelier Maupeou, et de supprimer les conseils supérieurs. Quoique Bayeux perdît beaucoup au rétablissement des parlemens, ses habitans prirent part à la joie générale. Le carnaval suivant une troupe de jeunes-gens s'avisèrent de représenter nos seigneurs du conseil supérieur dans une mascarade de caractère. Ils louèrent les robes rouges qui servaient dans l'opéra de la fée Urgèle, s'affublèrent d'énormes perruques ; des laquais leur portaient la queue, des plaideurs les suivaient et des huissiers ouvraient la marche en criant : *place à nos seigneurs du conseil supérieur*, l'illusion était complette. Nos masques furent à la comédie et se placèrent gravement aux pre-

mières loges ; un plaideur lut dans le parterre une requête et des conclusions fort plaisantes.

Il s'éleva bientôt une rumeur considérable ; la magistrature se crut offensée et le ministre Bertin ordonna d'informer contre les auteurs et complices de la mascarade. On fit passer des témoins, mais l'information ayant appris que deux femmes de conseillers avaient elles-mêmes paru au bal déguisées avec les robes de leurs maris, l'affaire en resta là.

CHAPITRE LII.

LA BULLE *UNIGENITUS* ET LES JANSÉNISTES.

Sous l'épiscopat de M. de Nesmond, grand ami des Jésuites : le jansénisme terrassé n'avait osé lever la tête, mais la mort de ce prélat releva les espérances de ce parti et un heureux hasard vint les confirmer. M. de Lorraine fut nommé à l'évêché de Bayeux, c'était un franc janséniste, détestant les jésuistes de tout son cœur ; son esprit remuant et sa tête exaltée mirent bientôt le diocèse en feu. L'official, les grands vicaires étaient

jansénistes, on ne voulait que des curés appellans, et on courait sus aux partisans de la bulle. Toutes ces tracasseries prenaient la couleur du pays, tout se faisait par exploits, citations et ajournemens. On a vu à Bayeux dans ces temps de trouble et de folie un huissier assigner un prêtre, partisan de la bulle, aux fins d'administrer un janséniste mourant, un sergent avec ses deux recors introduire de force un père cordelier dans le couvent des Bénédictines pour y célébrer l'office. M. de Lorraine mourut; M. de Luynes son successeur était un zélé partisan de la bulle; alors les opprimés devinrent oppresseurs, les lettres de cachet pleuvaient sur les appelans et ce prélat en sollicitait encore. J'ai sous les yeux un long mémoire de son éminence où il demande l'exil et même l'emprisonnement de beaucoup d'ecclésiastiques de son diocèse notamment du sieur d'Asy, sous-doyen, et du sieur Pouchin, curé de la Madeleine de Bayeux qui, dit-il, « est un appel-
« lant fanatique, qui entretient dans ses sentimens
« quatre familles de Bayeux qui le regardent
« comme un apôtre. Ses mœurs sont pures, mais
« c'est un janséniste et il prie *qu'on le renferme*
« *étroitement dans un monastère, et surtout*
« *qu'on ne le laisse parler à aucune personne*
« *suspecte.* »

Ces misérables arguties qui nous font aujourd'hui sourire de pitié, faillirent cependant mettre tout en combustion sous Louis XV, et l'autorité civile fut souvent obligée d'intervenir dans ces tristes débats. Le 17 juin 1754, l'abbé Le Coespelier, prieur et curé de Clinchamps, fut condamné par sentence du Bailliage criminel de Caen en 60 francs d'amende envers les pauvres, aux frais et à l'affiche de la sentence pour avoir refusé le viatique à un de ses paroissiens qu'il accusait de jansénisme.

CHAPITRE LIII.

PRISONS DE L'OFFICIALITÉ.

J'ai parcouru les volumineuses procédures de l'officialité de Bayeux. Loin de moi l'idée d'en exhumer les traits scandaleux qui s'y trouvent, pour amuser mes lecteurs aux dépens d'une classe respectable qui, plus que toute autre, a besoin de considération.

Je dirai seulement un mot des prisons de ce tribunal, qui quelquefois étendit sa juridiction sur les laïcs.

Les prisons de l'officialité étaient situées dans l'enceinte de l'évêché; elles se composaient de cachots sombres et humides et de chambres où la lumière pénétrait difficilement. On y était traité fort durement, comme le prouve la pièce suivante:

A Messieurs les Officiers de Révérend père en Dieu, Monseigneur l'Evesque de Bayeux.

Supplye humblement Guillaume Le Bosquain, pauvre laboureur de la paroisse de Saint-Jean-des-Essartiers, détenu en vos prisons pour faict de sa croyance et religion, lequel est privé entièrement de l'usage de tous ses biens et meubles; vous suppliant Messeignours lui faire bonne et briefve justice et lui permettre de se faire apporter ès dictes prisons pain nécessaire à sa vie et subsistance ensemble un peu d'estrain pour soy coucher estant sans nourriture et couchant sur terre pleine de froideur et humidité, ou aultrement par froidure et manque de vivres sera contrainct mourir de faim et de froid en ce présent dur et misérable hiver, si par vous ne lui est ordonné sur ceste présente requeste. En quoi faisant ferez bien et justice.

Fait et présenté le vendredy 15e jour de janvier l'an 1570. *Signé* G. Le Bosquain.

Au mois de juin 1663, Noel Panel, curé de Guiberville, s'échappa des prisons de l'officialité où il était renfermé dans une chambre haute, au moyen des cordes du clocher de sa paroisse qu'on avait trouvé le moyen de lui faire passer. Un autre prêtre nommé Erard voulut profiter de la même occasion, mais il se laissa tomber et fut tué sur la place. En 1692, Léonard Gombaud, curé de St.-Marcouf, présenta une requête à l'official où il fit une peinture affreuse des maux qu'il souffrait dans la chambre où il était détenu. Il y avait soixante-dix marches à monter : l'air et la lumière n'y pénétraient qu'avec peine, et il y devint perclus de tous ses membres. Il obtint d'être tranféré chez les pères Cordeliers.

CHAPITRE LIV.

DE L'ÉTAT DU PROTESTANTISME AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Avant la révocation de l'édit de Nantes et au moment même où ce coup d'état injuste et impolitique eut lieu, les protestans donnaient dans notre

pays l'exemple de toutes les vertus sociales et semblaient s'efforcer de faire oublier les excès de leurs pères.

Ils faisaient indistinctement l'aumône aux catholiques et aux réformés ; les sermons de leurs ministres ne respiraient que la tolérance, la paix et la charité. Cette ardeur du prosélytisme qui les avait poussés à de si grands excès était passée, et ils ne demandaient qu'à vivre en paix à l'ombre des lois. A toutes les persécutions locales qui préludèrent à cette grande injustice ils n'opposèrent qu'une patience et un calme imperturbables.

En 1662, lors de l'entrée épiscopale de M. de Nesmond, la noblesse de la religion réformée faisait partie du cortège, et il fut complimenté à Bayeux par les ministres d'une manière fort éloquente.

En 1676, la tour de l'horloge et une partie du toît de l'église cathédrale ayant été brûlés, Mademoiselle de Crouay de la religion réformée offrit une grande quantité de bois pour réparer la charpente, ce qui lui valut un remercîment en vers de Marcel, curé de Basly et principal du collége de Bayeux.

Les principaux temples des réformés dans le Bessin étaient ceux de Trevières où il se tint un colloque le 15 novembre 1645, de Vaucelles dont

Pierre Dubosq, Samuel et Antoine Basnage avaient été ministres, de Geffosse où il y avait un troupeau de plus de 1200 ames, de Coulombières où presque toute la noblesse protestante se rassemblait, de Neuville-sous-Port qui fut détruit bien avant la révocation de l'édit de Nantes.

Voici la manière dont Pierre Dubosq, ministre protestant né à Bayeux en 1623, peignait à Louis XIV l'état de ses coréligionnaires :

Sire,

« On nous ôte nos temples, on nous exclut des « métiers, on nous prive des moyens de vivre, « et il n'y a personne de notre religion dans votre « royaume qui ne soit persécuté. Je proteste de« vant Dieu en votre présence que je dis la vérité « telle qu'elle est. Henri-le-Grand, cet admirable « héros, que votre majesté par un dessein digne « de son sang, de son courage et de ses vertus, « s'est proposée de faire revivre en sa personne, « vous sollicite ici en notre faveur. Il vous de« mande la conservation d'un édit qui est le grand « ouvrage de son exquise sagesse, le doux fruit « de ses immortels travaux et le principal fonde« ment de l'union et de la concorde de ses sujets, « comme lui-même s'en est expliqué dans la pré« face de cette loi solennelle.

« Nous n'ajouterons rien, Sire, à une recom-
« mandation si puissante et nous finirons en priant
« Dieu qu'il donne au petit-fils encore plus de
« vertus et de gloire qu'au grand-père, et que
« prolongeant ses années bien au-delà de celles
» de son invincible aïeul, il ne le retire du monde
« que quand les dernières bornes de la vie hu-
« maine lui feront souhaiter d'aller dans le Ciel
« posséder une meilleure couronne que toutes
« celles de la terre. »

Ce monarque superbe ne fut point touché de ces admirables paroles ; il se contenta de dire : je viens d'entendre le plus beau parleur de mon royaume.

Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestans qui restèrent en France furent exposés à d'affreuses vexations. On confisquait leurs biens, on leur enlevait leurs enfans, on épiait toutes leurs actions et on leur interdisait jusqu'à la plainte. J'ai sous les yeux une foule de pièces originales, telles que circulaires, mémoires, lettres de cachet, etc., qui ne laissent aucun doute à cet égard. Je mets la suivante sous les yeux du lecteur :

Circulaire de Monseigneur l'intendant de Caen aux curés de sa généralité.

Monsieur,

Vous ferez incessamment un mémoire contenant le nom, l'âge et qualité des personnes de vostre paroisse faisant profession de la religion P. R. au temps de la révocation de l'édit de Nantes conformément au formule ci-après :

N. âgé de

. . . . Son état avec le nom et le nombre de ses enfans et domestiques, s'il en a.
. . . . A abjuré.
. . . . N'a abjuré.
. . . . N'a fait son devoir à Pasques.
. . . . Fait des assemblées, va par les maisons ou prête la sienne.
. . . . Est aux nouveaux ou nouvelles catholiques.
. . . . Est aux Jésuites.
. . . . Est à l'hôpital de
. . . . Ne paroist pas sincèrement converti.
. . . . Agit mystérieusement dans sa conduite.
. . . . Parle avec irrévérence de la religion catholique.

Vous envoyerez ce mémoire à Monsieur vostre doyen qui aura soin de l'envoyer au plutost à mon secrétaire, et en conserverez un double.

Je suis, etc.

De Gourgues.

A Caen, ce 25 avril 1688.

CHAPITRE LV.

LE CAMP DE VAUSSIEU.

Dans le mois de septembre 1778, on forma un camp de 35,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, sur la rive droite de la Seule, à cinq quarts de lieues au levant de Bayeux. Il commençait à la grande route et s'étendant vers la mer, occupait une superbe position. On le nomma camp de Vaussieu, parce que M. le maréchal de Broglie qui commandait en chef, logeait au château de ce nom situé commune d'Esquai. Bayeux pouvait être considéré comme le quartier général; les magasins y étaient établis et il y régnait un mouvement extraordinaire. Les dames allaient visiter le camp, les officiers venaient à la ville, le plus bel

ordre régnait partout ; il y avait d'excellente musique, enfin c'était un véritable camp de plaisance. L'état-major était nombreux et composé des plus grands seigneurs de la Cour. M. de Cheylus, évêque de Bayeux, les traita avec toute la splendeur et la magnificence qu'il se plaisait à étaler.

Les troupes furent divisées en deux corps, et il y eut une petite guerre : le maréchal de Broglie commandait l'un de ces corps et l'autre avait pour chef ce brave et malheureux Luckner, qui déjà glacé par l'âge, commanda nos armées au commencement de la guerre de la révolution et mourut sur l'échafaud en 1793. Après de savantes évolutions, des marches et contre-marches, des charges de cavalerie et des feux brillans, la victoire resta aux troupes de Luckner. C'est à cette circonstance qu'un hameau de la commune d'Esquai doit le nom de la *France*.

Il existe au musée de Caen une très-bonne carte du camp de Vaussieu dressée sur les lieux en 1778.

CHAPITRE LVI.

PASSAGES DE ROIS, PRINCES, etc.

Des princes, des souverains ont séjourné à Bayeux, d'autres y ont passé; l'histoire de cette ville doit en faire mention. A ces évènemens peu importans en apparence peuvent se rattacher de grands souvenirs historiques.

En 996, Richard Ier., duc de Normandie, qui y avait été élevé, y fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau :

A Baieues out maladie
Viez huem ert jà si affiéblie.

(Roman de Rou).

Richard II, duc de Normandie, fils du précédent, était occupé à chasser dans les bois du Verney, lorsque Guillaume, comte d'Hyemes, son frère, qui s'était révolté contre lui, vint se jeter à ses pieds pour obtenir son pardon. Voici

le passage fort curieux ou Wace rend compte de cet évènement.

A Vernei vint, ço fu la fin
Une forest de Baessin;
As piez li chaï sudément,
Merci cria mult humblement.

(Roman de Rou).

Le 14 juillet 1077, Guillaume-le-Conquérant et la reine Mathilde, son épouse, assistèrent à la dédicace de la cathédrale de Bayeux avec leurs fils Guillaume et Robert.

St.-Louis passa à Bayeux en avril 1256 pour aller en Bretagne et en Anjou.

Philippe Le Bel en 1306.

Charles VII en 1450, peu de temps après que la ville fut délivrée de la domination anglaise.

Louis XI au mois d'août 1473, venant de la Délivrande. Ce prince visitait toutes les Notre-Dame de son royaume, et, comme l'on sait, n'en était point meilleur. Il fit son entrée à Bayeux accompagné de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, de Louis de Bourbon, amiral de France et du sire de Torcy, grand-maître des arbalêtriers.

Charles VIII en 1487.

François Ier. en 1532. Il resta deux jours à

Bayeux et était accompagné du dauphin, du cardinal de Lorraine, du comte de Saint-Pol et d'autres seigneurs.

Jacques II, roi d'Angleterre, passa par Bayeux le 25 avril 1692, pour aller à la Hougue s'embarquer sur une flotte qui devait lui aider à reconquérir son royaume. L'expédition ayant échoué, il repassa dans notre ville pour retourner à Saint-Germain-en-Laye où Louis XIV lui donnait un asile.

Monseigneur le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, le 26 mai 1786, pour aller visiter les travaux du port de Cherbourg. Il logea à l'évêché.

Louis XVI le 22 juin 1786, allant aussi à Cherbourg. Il était accompagné de M. de Ségur, du maréchal de Castries, du prince de Poix, du duc d'Harcourt, etc.

Napoléon et Marie-Louise allant à Cherbourg le 28 juillet 1812. Ils traversèrent la ville sous une voûte non interrompue de guirlandes, de feuillages et de fleurs.

Marie-Louise, le 25 août 1813, allant à Cherbourg assister à l'ouverture du bassin. Elle était accompagnée de la duchesse de Montebello.

Monseigneur le duc de Berry, qui avait débarqué à Cherbourg, arriva à Bayeux le vendredi 15 avril 1814, et en repartit le lendemain pour se rendre à Paris. Il logea chez M. Corentin Conseil, maire.

Monseigneur le duc d'Angoulême, allant à Cherbourg, entendit la messe dans la cathédrale et traversa ensuite la ville à cheval, le samedi 25 octobre 1817.

Son auguste épouse, madame la Dauphine, voulant aussi visiter le port de Cherbourg, arriva à Bayeux le 10 septembre 1827, sur les neuf heures du matin, accompagnée de M. le marquis de Vibraye, de madame la duchesse de Damas et de madame la comtesse de Saint-Maur. Elle assista à la messe dans la cathédrale, accepta un déjeûner offert par la ville et repartit vers midi.

CHAPITRE LVII.

LA BATAILLE DE PORT.

J'ai souvent entendu des vieillards parler gravement de la *bataille de Port*. Il faut apprendre à nos neveux ce que c'est ce que ce grand fait d'armes. Je tire mon récit du manuscrit d'un témoin oculaire, et je transcris textuellement :

« Le 15 juillet 1760, cinq bâteaux chargés « de bois de construction destinés pour Brest « furent poursuivis par plusieurs vaisseaux an-

« glois (1) et se réfugièrent sous le canon de « la plate-forme de Port où il y avait trois « pièces de 24. Les Anglois tirerent bien vail- « lant 500 coups de canon sur les bâteaux et « sur le village de Port; mais les boulets pas- « saient par-dessus les maisons et venaient jus- « qu'au Pont-Fâtu. La poudre manqua dans Port, « ce qui fit que les François ne purent guères « répondre aux Anglois. Le capitaine Padié com- « mandant l'un des bâteaux échoués eut les reins « fracassés d'un boulet et mourut le lendemain à « l'hôpital de Bayeux. Après que le feu eut cessé « les Anglais envoyèrent une plaque (2) pour de- « mander que les bâteaux échoués leur fussent « remis, on leur répondit que c'était impossible. « Le lendemain matin 16 on envoya une plaque « de Port vers les Anglais pour les prier de ne « plus tirer sur le village; mais ils répondirent « qu'ils allaient raser Port, et ils gardèrent trois « officiers qui étaient sur la plaque; en effet, « bientôt après ils tirèrent plus de 600 coups de « canon, mais par la grâce de Dieu il n'y eut « que quelques maisons d'endommagées, trois « canonniers de tués sur la plate-forme et

(1) Faisant partie de l'escadre de l'amiral Rodney qui croisait dans la Manche.

(2) Ou plutôt *plate*, barque ainsi nommée à cause de sa forme.

« un pauvre rémouleur tué sur la falaise et cinq « personnes blessées dangéreusement. Il y avait « bien six mille personnes tant bourgeois que « paysans armés de sabres, épées, fusils, four- « ches, faux etc. sans compter les gardes-côtes « et plusieurs compagnies de cavalerie, tous at- « tendant les Anglois de pied ferme, lesquels « Anglais voyant cette bonne contenance se re- « tirèrent de devant Port le 16 juillet à trois « heures après midi. »

CHAPITRE LVIII.

DE L'AGRICULTURE.

Beaucoup de causes sous le régime féodal s'opposaient au développement de l'agriculture; aussi dans notre arrondissement, où le sol est si fertile, fut-elle constamment stationnaire. Des landes, des bois, des marais, occupaient une partie de ce sol que le travail de l'homme pouvait couvrir de riches moissons. Le peuple vivait de pain d'orge, et le pain blanc, qu'il appelait *choaisne*, était pour lui un régal délicieux. Dans le XVIIIe siècle on sentit l'importance de l'agriculture, le gouvernement la protégea, de nouvelles méthodes furent introduites et le peuple

fut mieux nourri ; mais ce n'est qu'à l'époque de la révolution que ce premier des arts prit un essor que la guerre et le malheur des temps ne purent arrêter. La suppression de la dîme, la division des propriétés, le partage des biens communaux, le défrichement des landes, etc., vinrent augmenter les sources de la prospérité publique et améliorèrent surtout le sort de la classe pauvre dans les campagnes qui fut mieux logée, mieux vêtue et mieux nourrie. La chaux, comme engrais, devint d'un usage général, les assolemens furent mieux entendus, et de nouvelles plantes furent cultivées ; cependant il faut bien se garder de croire que l'agriculture soit arrivée dans notre arrondissement au point de perfection qu'elle peut atteindre, et surtout *qu'elle produise trop*. L'usage des engrais, et surtout de la chaux, pourrait être mieux entendu ; la culture de la pomme de terre plus étendue et son usage plus général ; la récolte des céréales dans un pays aussi humide que le nôtre, pourrait être faite d'une manière plus prompte et plus adaptée au climat ; il existe encore trop de marais et de terrains incultes ; de nouveaux objets de culture pourraient être introduits, et enfin les instrumens aratoires sont susceptibles d'être perfectionnés.

On cultive dans les champs de l'arrondissement de Bayeux les plantes suivantes :

Le froment. Celui du Bessin était fort estimé. On trouve beaucoup d'anciennes rentes constituées en *froment baoueis* (bayeusain); les variétés aujourd'hui cultivées sont : le franc blé, le blé chicot ; le blé blanc et le blé gris.

Seigle. On en cultive peu et seulement pour faire des liens et du glui.

Orge. La culture en était autrefois très-étendue, aujourd'hui elle est très-peu importante. La culture du hâtivet, orge hâtif (*hordeum distichum*), a été abandonnée.

Avoine. On en cultive deux variétés, et cette culture peut à peine fournir aux besoins de la consommation.

Sarrasin ou blé noir *(polygonum tartaricum)*. Cette plante, originaire d'Afrique, introduite en France à la fin du XVe siècle, fut cultivée d'abord en Bretagne, dans le Bocage et ensuite dans notre pays, vers le milieu du XVIe siècle. Les variétés aujourd'hui cultivées sont le sarrasin ordinaire, le petit Saint-Hilaire, le pigeonnet et le sarrasin de Sibérie introduit assez récemment.

Le trèfle. La culture en est très-répandue. On le sème dans le blé et l'orge auxquels il succède.



Le sain-foin. La culture en est peu répandue.

La luzerne. On en sème fort peu.

Le chanvre. De temps immémorial cette plante est cultivée dans le Bessin.

Le lin. Culture presque nulle.

La vesce. } Ces fourrages sont confondus sous le
Les pois. } nom de Lémages.

Les fèves. *faba equina*. Culture peu importante.

Les pommes de terre. La culture en grand de ce précieux végétal est trop peu répandue ; il fut introduit dans le Bessin vers 1780.

Le colsa. *Brassica oleracea colsa*. La culture de cette plante oléagineuse a été introduite assez récemment dans l'arrondissement ; elle y réussit fort bien, et acquiert chaque année de l'extension, quoique on lui reproche d'appauvrir beaucoup la terre.

CHAPITRE LIX.

DE L'HORTICULTURE.

Depuis une cinquantaine d'années le goût du jardinage a fait des progrès étonnans. Riches, pauvres, oisifs, gens occupés, tout le monde veut avoir un jardin ; le pauvre y cultive quel-



ques plantes potagères, du thim, de la lavande, et quelquefois une modeste vigne cache les murailles délabrées de sa chaumière. Le riche fait dessiner de vastes jardins anglais dont les monticules sont couverts d'arbrisseaux des deux mondes qui marient d'une manière pittoresque leurs rameaux divers.

Dès le milieu du XVIIe. siècle, M. d'Ozeville, conseiller à la Cour des Aydes de Rouen, avait rassemblé dans son jardin de Ver beaucoup de plantes rares. M. Petite, dans sa carte du diocèse de Bayeux publiée en 1675, place ce jardin au nombre des merveilles du Bessin. Marcel, curé de Basly, en chanta les beautés dans un petit poëme latin peu connu intitulé : *Sæva hiemis crimen, sive veriensium hortorum calamitas* (1). Il y déplore la rigueur de l'hiver qui avait fait périr beaucoup de plantes rares, et indique les noms d'une partie de celles qu'on y cultivait. On y remarque *la tubereuse, les cyclamens des quatre saisons, la fleur de la passion, la sensitive, le myrte à fleurs doubles, l'agnus castus, l'aloès, le petit palmier, la canne à sucre, l'arbre d'écarlate, la camarine de Portugal à fruit transparent,*

(1) In-4°. de 8 pages, sans date.

l'epine sainte, le bois de couleuvre, l'acacia d'Egypte, l'acacia d'Amérique, etc.

En 1778, M. Moisson de Vaux, botaniste et cultivateur distingué, qui toute sa vie s'occupa de contribuer au bien-être de ses concitoyens, forma à Vaux et ensuite à Bayeux des jardins de Botanique où il cultiva des plantes rares, et acclimata des végétaux utiles et agréables tels que le *laurus sassafras* et des magnoliers qui faisaient encore, il y a quelques années, l'ornement de la terre de Vaux. C'est à lui qu'on doit particulièrement l'introduction et la multiplication dans notre arrondissement du platâne (1), de l'acacia, du sycomore, du thuya, du cyprès, etc. On cultive maintenant à Bayeux une grande quantité de variétés de roses. M. Stassin, marchand plein de loyauté et amateur distingué, se livre particulièrement à ce genre de culture.

Le jardin de M. Dufondray, situé à Saint-Floxel dans une position charmante sur les bords de l'Aure, a été décrit avec beaucoup de détail dans un bel ouvrage intitulé : *Tour through part of France* par madame Stothard publié en 1818. Ce

(1) Le beau platâne qui se voit dans la cour du ci-devant évêché y fut planté comme arbre de la liberté en 1792.



jardin et ceux de MM. de Royville à Saint-Patrice et de Vernet à Saint-Exupère, sont les plus beaux de Bayeux. Le propriétaire de ce dernier, membre de la société horticulturale de Londres, cultive beaucoup de plantes rares tant en serre qu'en pleine terre.

Tous les terrains voisins de la cité sont convertis en jardins; les fossés de la ville, les glacis, théâtre des exploits de nos ancêtres, sont depuis long-temps transformés en vergers délicieux où Flore et Pomone étalent leurs richesses. Dans les campagnes on remarque ce même goût pour le jardinage, que la division des propriétés a singulièrement favorisé. La culture des jardins adoucit les mœurs, la main qui cultive des fleurs est rarement criminelle, et l'amateur de jardins est presque toujours sobre. Cette culture a amélioré le sort des pauvres, en leur procurant une nourriture plus saine. Les légumes sont une ressource assurée dans tous les temps, et il est constant que les choux, les carottes, les navets, les pommes de terre, les fèves ont sauvé la vie à des milliers d'infortunés pendant les disettes réelles ou factices que nous avons éprouvées depuis quarante ans; ainsi répétons avec Candide: *Il faut cultiver notre jardin.*

CHAPITRE LX.

DU CIDRE.

Il est certain que l'usage du cidre est fort ancien en Normandie, de graves autorités ne permettent point d'en douter ; cependant il est fort surprenant que nos chartes n'en fassent aucune mention ; qu'aucunes rentes, aucunes redevances anciennes ne consistent en cidre. Il est encore plus surprenant que les anciens auteurs qui parlent de cette boisson soient étrangers à la Normandie, et que nos trouvères, nos légendaires, nos anciens historiens qui entrent quelquefois dans les plus petits détails de la vie domestique, n'en disent rien. La plus ancienne pièce manuscrite que j'aie vue où il en soit fait mention est un compte de dépense de l'hôtel-dieu de Bayeux pour 1466, cette année on en fit quelques pipes pour la consommation de cet établissement.

Le plus ancien auteur normand qui ait parlé du cidre est Basselin (1) qui vivait au commencement du XVe siècle ; viennent ensuite Julien

(1) Les vaudevires, poésies du XVe siècle par Olivier Basselin. Vire 1811, in-8°.

Paulmier, médecin, qui écrivait en 1588 (1), de Bras de Bourgueville (2), Cahagnes (3), et le président La Barre (4).

Ce silence absolu des chartres et des écrivains normands antérieurs au XVIe siècle, serait inexplicable s'il ne paraissait démontré que jusqu'au XVIe siècle le cidre fut une boisson méprisée, mal préparée et seulement à l'usage des pauvres. Avant cette époque, le vin était la boisson des riches et la bière ou cervoise, celle du peuple. Les pressoirs étaient rares, les pommiers mal cultivés et leurs fruits acerbes; on conçoit qu'il en devait résulter une boisson détestable. Le moine Tortaire, qui voyagea dans le Bessin à la fin de l'XIe siècle et auquel on présenta du cidre, crut qu'on voulait l'empoisonner.

Et succus pomis datus est extortus acerbis.
Ori proposui, dùm reor esse meum.
Reddo scyphum puero, cui pronus in ore susurro :
Cur propinasti, serve, venena mihi ?

(Ex epistolâ Rodulphi Tortarii, Floriacensis monachi, ad Robertum.)

(1) *Juliani Palmarii de vino et pomaceo. Parisiis, Auvray*, 1588, in-8°.

(2) Recherches et antiquités de Caen. Caen, 1588, in-4°.

(3) Le traité du vin et du cidre de Julien Paulmier, traduit en rançais. Caen, Pierre Le Chandelier, 1589, in-8°.

(4) Formulaire des éluz. Rouen, 1627, petit in-8°.

On a prétendu et répété que les pommiers nous sont venus de la Biscaye ; c'est une erreur, le pommier et le poirier sont enfans de la Normandie. La culture, la greffe et les semis ont rendu leurs fruits plus doux et plus succulens, et nous ne devons point cette amélioration aux étrangers.

Wace, qui écrivait au milieu du XII[e] siècle, parle de pommiers cultivés dans les jardins de Caen :

Kar unkes pois cel parlement,
Ço pois dire veraiement,
Li gardin ne fructefia ;
Pome ne altre fruict ne porta.

(Roman de Rou.)

Dans le XVI[e] siècle, la culture du pommier fit de grands progrès, les pressoirs se multiplièrent, on perfectionna la préparation du cidre et on abandonna presqu'entièrement l'usage de la bière. En 1588, on comptait dans le Bessin plus de trente espèces de pommes à cidre, parmi lesquelles on distinguait le *Pépin-percé*, à Formigny ; *la Germaine*, à Aignerville ; *le Herouet*, à Longues ; *l'Amer-Doux-Rouge*, à Cardonville et dans d'autres paroisses ; *la Franche-Mariette*, *le Marin-Onfroy*, *le Gros-Doux*, *le Doux-*

d'Agorie, le Freschin, la Notre-Dame-Sauvage, etc. (1). En 1603, la récolte des pommes fut si abondante qu'on manqua de futailles ; on fit beaucoup de tonneaux de 7 à 800 pots ; auparavant on ne se servait que de pipes. En 1622, on comptait, suivant le président La Barre, 163 espèces de pommes à cidre. Aujourd'hui, par l'effet des greffes et des semis, le nombre s'en élève à plus de 300.

On divise les pommiers à cidre en trois ordres, suivant l'époque de la maturité de leurs fruits. La nomenclature des noms vulgaires donnés aux diverses espèces de pommes est immense. Chaque canton les désigne par des noms triviaux particuliers ; ce qui produit une confusion qui augmente tous les jours.

Rien n'est aussi beau que le pommier en fleurs. Au printemps nos campagnes fortunées ressemblent au jardin des Hespérides. Quel spectacle ravissant de voir cet arbre national couvert de fleurs blanches nuancées du plus bel incarnat ! Il faut que cela soit bien beau, puisque nous autres, froids normands, nous l'admirons encore tous les ans. L'automne offre un spectacle moins brillant, mais plus majestueux et plus riche ; les

(1) *Juliani Palmarii de vino et pomaceo*, 1588.

pommiers sont chargés de fruits vermeils, leurs branches sont courbées vers la terre, bientôt ces fruits seront ammoncelés, et de leurs tas jaunissans s'exhalera une odeur suave qui embaumera les airs.

En général la préparation du cidre est trop négligée, et elle serait susceptible de beaucoup d'améliorations. Souvent on abandonne les pommes dehors une partie de l'hiver, elles absorbent beaucoup d'eau, pourrissent en partie, et perdent cet arôme si agréable qui leur est particulier. On pile tout pêle-mêle, et il en résulte une boisson désagréable et malsaine.

On mêle indistinctement toutes sortes de pommes, amères, douces, acides, acerbes, tendres, dures, etc.; le cidre qui en provient a presque toujours un goût désagréable que la malpropreté des pressoirs, des cuves et des futailles, contribue souvent à augmenter.

Je ne prétends point que tout le cidre de notre arrondissement soit préparé avec autant de négligence. Il est des cultivateurs intelligens et jaloux de la qualité de leurs produits qui, par une préparation bien entendue, obtiennent d'excellent cidre; mais ils sont en petit nombre, on est forcé d'avouer qu'au milieu des progrès de l'agriculture et de l'industrie, la préparation du

cidre est restée stationnaire et soumise à une routine aveugle.

Falsifications du cidre.

L'eau. Elle n'est point nécessaire pour faire *le gros cidre* ou cidre pur. Cette addition, à la vérité, hâte la fermentation ; mais il est inutile qu'il fermente ou pare si promptement. Les meilleurs cidres sont ceux dont la fermentation complette se fait long-temps attendre. Cette falsification n'est nullement nuisible à la santé ; mais enfin c'est une fraude, et l'acheteur est trompé. Quelques cultivateurs ajoutent en pilant les pommes des eaux fétides de leurs mares, sous prétexte que la fermentation purifie tout, et que le cidre en a plus de corps ; c'est une erreur absurde, le cidre ainsi préparé contracte un goût détestable.

La craie. Lorsqu'on a employé des pommes acides dans quelque proportion que ce soit pour faire le cidre, il bout difficilement et se clarifie mal, parce que la fermentation est comme enrayée ; pour remédier à cet inconvénient, les cultivateurs y ajoutent de la craie (carbonate de chaux), l'acide surabondant est absorbé, la fermentation marche et le cidre se clarifie mieux.

Dans tous les cas, il n'en résulte qu'une boisson malsaine et peu agréable.

Le miel. Dans certaines années pluvieuses, et surtout dans quelques cantons, le cidre a très-peu de couleur, ce qui déplaît en général aux consommateurs. Pour y remédier, on ajoute dans le tonneau quelques pots de miel cuit; on emploie au même usage la mélasse, le caramel, la fleur de coquelicot et même la cochenille.

L'eau-de-vie. Les cidres faibles où il entre peu de pommes et beaucoup d'eau, fermentent promptement, et ensuite deviennent plats; on y ajoute un peu d'eau-de-vie pour prolonger leur conservation; mais ce mélange forme une boisson peu agréable et nuisible à certains tempéramens. En général ces diverses fraudes sont assez faciles à reconnaître.

On mêle aussi quelquefois du cidre nouveau avec du vieux, soit dans le pressoir, soit dans le tonneau. Tous ces mélanges dont la couleur, l'odeur et la saveur sont repoussans, ne sont guères consommés que dans les cabarets.

Tous soins égaux dans la préparation du cidre, il varie en qualité, suivant la nature du sol. Celui produit sur un terrain contenant des couches profondes d'une argile jaune peu siliceuse, comme à Tours, Molles, Vaux, Saint-Patrice, etc., est peu coloré, très-spiritueux, toujours

louche, peu agréable au goût et sujet à devenir acide. Le cidre produit sur un sol composé d'une légère couche de terre végétale et de couches profondes d'une argile rougeâtre mêlée de galets roulés comme au Molley, à Blagny, Mestry, Cussy, Cartigny, la Folie, Littry, etc., est d'une belle couleur rouge ombrée, très-clair, d'une odeur agréable et d'un goût délicieux. Il est très-long-temps à parer, contient beaucoup de parties sucrées et tourne rarement à l'aigre.

Explication des termes relatifs au pressoir et au cidre.

Cidre de quêtines; cidre fait avec des pommes ramassées sous les arbres avant leur maturité. Il se conserve fort peu de temps.

Pommé ; ancien nom du cidre.

Pommage ; qualité, espèce de pommes.

Ordres ; espèces de pommes qui murissent à la même époque.

Noc ; l'espace formé par l'auge circulaire du pressoir ; on y dépose les pommes.

La brebis ; pièce de bois qui presse immédiatement sur le marc.

Le mouton ; pièce qui presse sur la brebis, au moyen d'une autre pièce nommée le hec.

Remier ; repiler le marc avec de l'eau et l'exprimer de nouveau.

Élier, décanter le cidre de la cuve pour le mettre dans le tonneau.

Bouillir ; fermenter.

Tonneau ; futaille de 750 à 800 pots.

Pipe ; la moitié du tonneau.

Baril ; le baril de pommes contient 64 pots ou 128 pintes de Paris ; il rend de 15 à 17 pots de suc, et on estime qu'il en faut 48 à 50 pour faire un tonneau de cidre pur.

Parer. On dit que le cidre est paré lorsque la fermentation est terminée.

Se tuer. Se dit du cidre qui noircit étant exposé à l'air ; on ignore encore si cette altération tient à la préparation ou à la nature du sol : des expériences à ce sujet seraient fort utiles.

Durcir. Se dit d'un cidre qui perd son goût agréable et a de la tendance à passer à l'aigre.

Capelet ou chapelet. Espèce de chapeau ou croûte écumeuse qui se forme au bout de quelques jours à la surface de la cuve dans lequel le cidre a été mis après son expression, et qui indique un commencement de fermentation.

Émey ; la partie de la presse sur laquelle on pose le marc.
Dépoter ; transvaser d'une futaille dans une autre.

De l'influence du cidre sur la santé.

Le cidre se boit sous divers états, résultant ou de sa nature ou de l'altération qu'il a subie. Formant la boisson habituelle des habitans, il influe d'une manière plus ou moins marquée sur leur santé, et peut donner naissance à beaucoup de maladies dont on est loin de deviner la cause.

1°. Cidre doux, non fermenté, à l'état de Moût. Il est laxatif, et son usage prolongé produit des diarrhées très-rebelles ;

2°. Cidre mousseux, piquant, à demi fermenté. Il gonfle beaucoup et fatigue l'estomac si l'on en boit avec excès ;

3°. Cidre pur dont la fermentation est complète, gros cidre. Cette boisson très-pesante, très-capiteuse, ne convient point à tous les estomacs. Elle trouble la digestion et est la cause d'une foule d'affections gastriques ;

4°. Cidre mitoyen composé de moitié eau et moitié suc de pommes. Lorsqu'il est bien préparé, je pense que c'est la boisson la plus saine dont l'homme puisse faire usage ;

5°. Petit cidre, composé d'eau repassée sur les marcs de pommes. C'est la boisson ordinaire des domestiques et des ouvriers de la campagne. Lorsqu'elle est bien préparée et point trop vieille, elle est fort saine ;

6°. Baissière, cidre aigre dont font usage les pauvres et les avares qui ne veulent rien perdre. Cette détestable boisson peut produire des obstructions, la consomption et la mort.

On trouve dans notre arrondissement fort peu de personnes attaquées de la pierre, et ce sont pour la plupart des étrangers qui sont venus s'y fixer. Il est assez raisonnable de penser que la rareté de cette maladie est due à l'usage du cidre (1).

MM. Vicq-d'Azir et Bonté, tous deux normands, ont écrit sur les maladies produites par la qualité et l'abus du cidre. Leurs mémoires ont été insérés dans l'ancien journal de médecine (2).

(1) La consommation du cidre diminue considérablement, et celle de l'eau-de-vie, ou plutôt de l'acool réduit, augmente à un dégré effrayant. C'est sans doute à l'usage immodéré de cette funeste boisson, que l'on doit attribuer la plupart de ces affections mentales devenues si communes dans notre pays depuis quelques années.

(2) Tome XV, année 1761, p. 399 et suivantes.

Note sur l'article cidre *inséré dans le Ve. volume du dictionnaire des sciences médicales.*

Cet article est rempli d'inexactitudes. L'auteur parle gravement du cidre d'Isigny, quoique ce canton n'en produise pas, et qu'on ne connaisse le cidre d'Isigny que sur les enseignes des cabarets de Paris.

Parmi beaucoup d'assertions erronnées, j'ai remarqué la suivante :

« Les pays de terres fortes, élevées et éloi-
« gnées des vents de mer, tels que le Cotentin,
« le Bessin et les environs de Bayeux fournissent
« un cidre fort coloré et susceptible de se
« garder. »

Il y a dans ce peu de lignes presque autant d'erreurs que de mots. L'auteur considère le Bessin et les environs de Bayeux comme deux pays différens; il les considère comme éloignés des vents de mer et ils en sont voisins. Il continue ainsi : « Les arbres qui croissent dans des
« terres fortes et humides, fournissent un cidre
« peu généreux et qui s'altère très-vîte. » C'est encore une erreur; ces cidres sont rudes, peu agréables, mais riches en alcool, et se gardent

long-temps. Exemple le cidre du pays d'Auge.

Après avoir signalé les vices de la préparation du cidre, il me reste à indiquer la meilleure manière d'en préparer d'excellent.

On prend des pommes de petit-court, de fochette, de douces aux vespes et autres des secondes ordres non amères; on les dépose sur des tas de paille dans des lieux couverts; lorsque la couleur jaune et l'odeur si agréable de ces fruits indiqueront leur maturité, faites-les porter au pressoir en rejettant soigneusement ceux qui seraient pourris. Ayez soin que l'auge, la présse et les cuves soient dans un état de propreté parfaite, pilez sans eau, laissez macérer une demie heure et exprimez. Cette macération donne au cidre une plus belle couleur et un arôme plus agréable. Mettez le suc dans des cuves, et aussitôt que la surface sera couverte d'une écume épaisse qu'on appelle chapelet, et qui indique le commencement de la fermentation, décantez doucement le suc, mettez-le dans des tonneaux non bondés, et laissez fermenter sans remuer ni transvaser. En citant quelques espèces de pommes, je n'ai point prétendu que ce soient les seules qui puissent fournir de bon cidre; mais on doit pour toutes employer les mêmes soins.

Le cidre préparé avec les soins que je viens

d'indiquer est excellent, il est préférable au vin(1), et c'est de cette boisson délicieuse, honneur du sol normand, qu'on peut dire avec M. René Castel de Vire :

C'est toi fils de la pomme, étincelant breuvage,
C'est toi qui sus jadis enflammer le courage
De ces fiers Neustriens dont le bras indompté
Fit ployer Albion sous leur joug redouté :
Tu sais en pétillant sur la table enchantée
Joindre à l'éclat de l'or une mousse argentée.
La fièvre aux yeux ardens, que rallume le vin,
Abandonne sa proie à ton aspect divin.
L'arbre qui te produit n'occupe pas sans cesse
Les mains du laboureur autour de sa faiblesse;
Il se suffit à lui-même, et ses bras vigoureux,
Savent bien sans nos soins porter leurs fruits nombreux.
C'est l'ami de Cérès; à l'ombre de sa tête
Les épis fortunés méprisent la tempête.

(*Les Plantes, poëme*).

(1) Il serait ridicule de penser que tout le cidre puisse être préparé avec des soins aussi minutieux. Beaucoup de nos cultivateurs, dans certaines années, en préparent jusqu'à 50 et même 60 tonneaux. Mais, en général, les principes que nous avons posés peuvent s'appliquer à toutes les localités.

CHAPITRE LXI.

USAGES DE LA TABLE.

Jadis on dînait à midi et on soupait à 8 heures ; la cuisine de nos ancêtres était fort simple, leurs mêts favoris étaient le paon, qu'on ne servait que dans les festins, l'oie, aujourd'hui si méprisée, l'épaule de mouton, le cochon de lait, le lard bouilli, la soupe aux choux verts (1), la bouillie et la galette de sarrasin, etc. Le cumin, le safran et le poivre étaient les assaisonnemens les plus usités. On trouve beaucoup d'anciennes redevances en poivre et en cumin. En 1466, l'hôtel-Dieu consomma 4 onces de safran pour l'usage de la cuisine, il valait à cette époque cinq sols l'once.

Le pain se faisait avec la levure de bière ; mais cette boisson ayant été remplacée par le cidre, on ne s'est plus servi que de levain de pâte. Les liqueurs de table étaient rares et le plus grand raffinement consistait à manger des tranches de poires de Bon-chrétien trempées dans de l'eau-de-vie.

(1) Il existe un fort joli petit poëme de M. Héron de la Tuillerie, intitulé : *la soupe aux choux-verts.*

Jadis on invitait peu à dîner et beaucoup à souper. Le souper était le repas de prédilection, l'heure du repos et de la gaieté. Une joie franche présidait à ces réunions de famille, d'amitié et de voisinage. On y trinquait beaucoup, et sur la fin du repas chacun devait une chanson; c'était une loi de rigueur dont personne n'était exempt. Le vieillard à la voix cassée chantait la prise de Bergop-zoom, et la jeune fille timide chantait en rougissant les amours d'une bergère et d'un beau chevalier. Cet usage est fort ancien, car Jehan Le Chapelain, poëte normand du XIIIe siècle, commence ainsi son fabliau du *segretain* (sacristain) de Cluny (1):

Usaiges est en Normandie
Que qui hebergiez est, qu'il die
Fable ou chanson lie (2) à son hoste.
Ceste coustume pas n'en oste
Sire Jehan li chapelain
Voure conter dou soucritain
Une avanture sans essoigne (3).

Aujourd'hui on chante peu, on est moins gai;

(1) Nouveau recueil de fabliaux et contes, publié par M. Meon, 1823, tome 1er, p. 318.
(2) Joyeuse.
(3) Excuse.

mais la cuisine est beaucoup plus raffinée et la chère plus délicate (1).

Si l'on excepte le vin remplacé par le cidre le plus délicat de la Normandie, Bayeux produit tout ce qui peut flatter le goût du gastronôme le plus consommé. Chaque saison ajoute aux plaisirs de la table. Tous les samedis, notre marché étale tout ce que la mer, les bois et les rivières produisent de plus délicieux. Suivez-moi, voluptueux amis de Comus, un spectacle enchanteur va se déployer à vos yeux : là l'énorme turbot, la sole, la plie savoureuse, la barbue, le merlan si délicat, la délicieuse anguille, la truite exquise, le rouget doré, si recherché des Romains, paraissent

(1) Nos pères étaient plus gais que nous ; leurs jeux, leurs divertissemens, leurs festins avaient un caractère de gaîté franche et d'originalité dont on aime encore à retrouver des traces. Thémis déridait quelquefois son front sévère ; le clergé même avait ses jours de folie, et on était plaisant jusques sur les épitaphes. Chaque quartier, chaque rue avait son rieur de profession, car on riait beaucoup dans ces siècles féodaux. Aujourd'hui nous sommes libres ; les jouissances de la vie sont augmentées, les communications faciles, l'industrie portée à un point de perfection jusqu'alors inconnu ; chacun jouit de la liberté de conscience la plus entière, et avec tout cela nous sommes les gens les plus tristes du monde. Plus de jeux, plus de ris, plus de chansons ; l'austère politique, la froide étiquette ont tout glacé. Puisse dans notre Normandie, où sont nés le joyeux sirvente et le malin vaudeville, la gaîté renaître et la chanson revenir en honneur.

dans toute leur fraîcheur ; à côté se voient ces beaux coquillages, ornement de nos tables, le majestueux homard, la pesante grappe franche, la crevette, le claquart, l'écrévisse ; plus loin on vous offre le lièvre au large rable, le lapin nourri de thim sauvage, la perdrix rouge, le pigeon ramier, les alouettes et la délicieuse bécassine. Près de là se vendent des chapons meilleurs que ceux du Mans et des gelinottes plus délicates encore. Gourmands, qui n'avez point mangé de gelinottes de Bayeux, il manque quelque chose à votre bonheur. Ajoutez à tout cela de bons fruits, d'excellens légumes et du beurre d'un goût délicat ; vous conviendrez que l'arrondissement de Bayeux est véritablement le paradis terrestre des gastronômes.

CHAPITRE LXII.

USAGES DIVERS.

Dans les campagnes où les noces sont nombreuses et bruyantes, on observe plusieurs cérémonies bizarres : le futur époux qu'on appelle le

bruman doit servir les convives, on le fait prier Dieu à genoux sur un balai, etc.

Souvent des jeunes-gens déguisés visitent la noce, imitent le cri de divers animaux, et font plusieurs autres bouffonneries. Lorsque l'un des époux a marié plusieurs fois, ou donné quelque grave sujet de scandale, on vient faire *charivari* devant sa maison. Ceux qui veulent savoir en quoi consistaient ces scènes burlesques et bruyantes, peuvent lire la pièce suivante :

« De la part de Jean Poulain, bourgeois de « Cerisy, et de Catherine Chapedelaine sa femme, « a été fait plainte à Dieu et à notre mère la « sainte Eglise, suivant la permission qu'ils en « ont obtenue.

« Contre ceux ou celles qui auraient connais- « sance que le mardi 10 septembre 1754, jour « de la célébration du mariage desdits plaintifs, « sur les 10 heures du soir, cinq particuliers « masqués dont un habillé en courrier et les autres « ayant des violons et autres instrumens seroyent « venus heurter rudement à la porte desdits plain- « tifs située vis-à-vis la croix de carreau du bourg « de Cerisy.

« Contre ceux ou celles qui auraient connais- « sance qu'un instant après d'autres quidams se

« joignirent auxdits cinq particuliers et se rassem-
« blèrent vis-à-vis la maison des plaintifs et com-
« mencèrent à faire un carillon épouvantable avec
« toutes sortes d'instruments comme vielles, vio-
« lons, mouches, chiflets, sonnettes, bedons,
« pincettes, faux à faucher, grelots, chaudrons,
« claquets et autres et par plusieurs fois cessaient
« le dit carillon et criaient : *Coucou, coucou,*
« *coucou.* »

« Pour avoir pareillement révélation qu'un ou
« plusieurs de ces malfaiteurs auraient contrefait
« la voix d'un enfant qui vient de naître en frap-
« pant à la porte des nouveaux mariés et que l'un
« d'iceux portait un semblant d'enfant emmailloté
« qui, sans respect pour la chrétienneté, n'était
« qu'un petit pourceau de lait lesquels dits mal-
« faiteurs berçaient et faisaient crier.

« Contre ceux ou celles qui auraient connais-
« sance que quelques-uns desdits malfaiteurs au-
« raient aussi crié : *Hou-hou, hou-hou, coupe-*
« *lui, coupe-lui.*

« Contre ceux ou celles qui auraient connais-
« sance qu'un de ces quidams pendant cet hor-
« rible charivari avait des cornes de bœuf sur la
« tête.

« Contre ceux ou celles qui auraient connais-
« sance que quelques-uns de ces malfaiteurs au-

« raient poussé l'outrage et la témérité jusqu'à « oser dire que le dit plaintif était cocu et que « sa femme avait suivi des dragons, lesquels af- « freux propos ils auraient tenu dans le marché « dudit bourg de Cerisy et autres lieux.

« Et généralement contre tous ceux ou celles « qui de tous les faits ci-dessus auraient quelques « connaissances en circonstances et dépendances, « soit pour avoir vu, sçu, entendu, oui dire, ra- « conter, vanter, etc.

Hinc est quod vobis rectoribus, etc.

Gosset, *vicegerens*.

Jahiet, *secretarius*.

Au retour de la messe de minuit beaucoup de personnes font un joyeux repas qu'on appelle *réveillon*. Cet usage est fort ancien, car les statuts synodaux des XIIe et XIIIe siècles défendent aux prêtres d'assister à ces repas nocturnes.

Lorsque la dernière gerbe de blé est entrée dans la grange, le fermier régale les moissonneurs et il en résulte une fête champêtre fort gaie où le cidre coule à longs flots, c'est ce que l'on appelle *parcie* ou *replumette*.

La récolte du sarrasin, celle des pommes, la fin du brassage donnent lieu aussi à de joyeux ban-

quets où la galette, ce mêts chéri des Normands, n'est pas oubliée ; on rit beaucoup, on chante de même, et l'on finit par danser au son de la vielle ornée de rubans.

Dans le Bessin on s'embrasse trois fois.

Numero Deus impare gaudet.

Le plaideur qui a gagné son procès se promène dans les rues avec une branche de laurier ornée de rubans. En effet, quelle victoire pour un normand que le gain d'un procès !

Avant la révolution, dans les campagnes, les parens et amis du défunt suivaient le corps en poussant des cris lamentables. Ces cris étaient d'obligation. Après l'enterrement un des parens régalait l'assemblée qui faisait d'abondantes libations en l'honneur du défunt. On voit encore aux funérailles de quelques personnes riches des domestiques ou autres gens à gages qui suivent le cercueil affublés de longs manteaux noirs et couverts d'énormes chapeaux rabattus, en feignant de pleurer et d'essuyer leurs larmes. Chez les Romains, d'où nous vient cet usage, on louait des hommes pour pleurer aux funérailles, et on recueillait les larmes dans de petites phioles qu'on plaçait dans le tombeau.

La semaine sainte, à la fin de l'office de Ténèbres, les assistans et surtout les enfans frappent sur les bancs avec des bâtons et même des maillets. Tout ce vacarme se fait en mémoire du tremblement de terre qui eut lieu à la mort de Jesus-Christ.

Lorsque les enfans sont d'une constitution faible, on les voue à la Vierge jusqu'à l'âge de sept ans, et on les habille de blanc depuis les pieds jusqu'à la tête. Le moindre vêtement de couleur pendant ce temps romprait le vœu.

Les fleurs jouent un grand rôle dans les affaires de la vie. La jeune mariée se pare du bouquet virginal ; on offre des fleurs aux magistrats le premier jour de mai ; on donne des bouquets à ceux qui débutent dans un emploi, dans une entreprise; on en donne aux pélerins, aux voyageurs. Les fleurs ornent nos festins, on en décore nos temples; on en jonche les rues dans les fêtes solennelles ; on en couvre le cercueil de la jeune vierge et celui du vieux célibataire. Au moral, les fleurs sont l'emblême de la beauté, de l'innocence et du bonheur ; au physique, elles sont pour l'homme une source toujours renaissante des jouissances les plus pures. Lorsque la culture des fleurs est très-étendue et très-variée dans un pays, c'est en général un signe de bonheur et de liberté.

Les fêtes patronales sont soigneusement obser-

vées dans les campagnes. On y boit, on y danse et souvent on s'y querelle. Ces fêtes sont connues sous le nom d'*assemblées*. Les plus célèbres sont celles de St.-Siméon à Sainte-Honorine, où l'on boit de l'eau de la fontaine et où l'on se fait dire des oraisons pour guérir la fièvre, de St.-Gourgon au Verney, fréquentée par les tapageurs du pays, de St.-Pierre à Sommervieu, de St.-Aubin à Vaux-sur-Aure, de St.-Cyr à Vaucelles, de St.-Sulpice à Livry, de St.-Gerbold à Deux-Jumeaux, de St.-Léonard à Agy, etc.

CHAPITRE LXIII.

LES MOEURS DU XVIIIe SIÈCLE.

Monitoire publié le 14 janvier 1727.

« Contre ceux ou celles qui auraient connaissance que depuis environ deux mois certains jeunes gens malfaicteurs courent les rues de la ville et fauxbourgs de Bayeux en faisant grand bruit, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu et de la Vierge pendant la nuit.

« Contre ceux ou celles qui auraient connaissance que lesdits jeunes gens malfaicteurs ont arraché des barreaux ou ronces de fer aux croisées, enlevé les marteaux des portes et cassé les vitres.

« Contre ceux ou celles qui auraient connaissance que lesdits jeunes gens auraient arrêté dans les rues des filles et femmes, et les auraient forcées ou auraient voulu les forcer dans leur honneur en leur mettant un mouchoir sur la bouche pour les empêcher de crier.

« Contre ceux ou celles qui auraient connaissance que lesdits jeunes gens malfaiteurs auraient brisé les vitres de plusieurs églises et chapelles de ladite ville avec pierres et bâtons.

« Contre ceux ou celles qui auraient connaissance des maltraitements commis envers des personnes de l'un ou l'autre sexe par lesdits coureurs de nuit et des blasphêmes par eux prononcés.

« Contre ceux ou celles qui ont connaissance des filles et femmes débauchées et scandaleuses de ladite ville et fauxbourgs de Bayeux, et de ceux ou celles qui autorisent ou protègent les lieux de débauches et qui corrompent la jeunesse de l'un ou l'autre sexe.

« Et généralement contre ceux et celles qui auraient connaissance de tout ou partie des faits cidessus en leurs circonstances et dépendances, soit

pour avoir vu, sçu, entendu, oui dire, se vanter, etc.

La permission de publier ce monitoire est en date du 7 janvier 1727 et est signé de M. d'Hermerel du Martel, lieutenant-général de police.

CHAPITRE LXIV.

THÉATRE, JEUX SCÉNIQUES, etc.

Nos ancêtres ne furent pas étrangers à ce goût des émotions fortes, qui se fait sentir chez les peuples, à mesure qu'ils avancent dans les voies de la civilisation. Des ménestrels, des jongleurs, tout-à-la-fois chanteurs, poëtes et musiciens, parcouraient les châteaux et les manoirs en chantant au son de leurs instrumens les hauts faits de Roland et d'Olivier et les épisodes les plus remarquables de notre histoire normande. Les jongleurs (1) étaient admis chez les ducs et les barons et faisaient les délices du peuple, auquel ils donnaient des représentations en plein air. Vinrent ensuite

(1) Jongleor, jangleor, janglerre de *joculator*, joueur. Voyez le glossaire de la langue romane au mot jongleur.

le *mystères*, drames pieux empreints de toute la grossièreté du temps et des farces ou soties non moins grossières et plus obscènes ; tels furent dans le moyen âge les seuls jeux scéniques. Dans le XVIe siècle, époque de la renaissance du théâtre et des arts en général, on joua à Bayeux quelques pièces de Jodelle et de Garnier : ces représentations avaient ordinairement lieu dans les bâtimens du château. En 1609, on bâtit dans ce lieu une salle qui servait en même temps de théâtre et de jeu de paume. Dès le commencement du XVIIe siècle l'usage s'introduisit dans les colléges de jouer à certaines époques de l'année, surtout lors de la distribution des prix, des tragédies et des comédies. En 1691, M. de Nesmond, évêque de Bayeux, assista avec son clergé à la tragédie de *Job* représentée par les écoliers du collége de Bayeux ; l'année suivante il assista à une autre intitulée : *le massacre de Thessalonique*.

En 1772, on représenta au collége de Bayeux *Sennachérib*, tragédie, et *le Glorieux* de Destouches. M. de Rochechouart y assistait. On lit à la fin du programme : « il y aura plusieurs danses « de caractère et un ballet de la composition du « sieur Simian. Le prix des chaises est à vingt « sols. »

En 1778, on joua encore *Sennachérib* et une

comédie en cinq actes intitulée : *les incommodités de la grandeur*. M. de Cheylus y assistait et donna des louanges publiques aux écoliers qui remplirent le mieux leurs rôles. L'orchestre était composé des musiciens du régiment de Bourgogne, alors en garnison à Bayeux. Cet usage s'était perpétué jusqu'à nos jours, lorsque par un excès de rigorisme certains esprits ont jugé tout-à-coup dangereux de nobles exercices encouragés par une suite de pieux évêques.

Des jeunes gens des meilleures familles se réunissaient autrefois pour jouer la comédie, et s'essayaient ainsi dans l'art si difficile de parler en public; depuis quelques années ces représentations ont cessé. En 1813, des prisonniers de guerre espagnols en garnison à Bayeux, parmi lesquels se trouvaient plusieurs étudians de l'université de Salamanque, jouèrent en espagnol plusieurs pièces de Calderon et de Lopez de la Vega. Une pantomime intitulée : *il barbero y su muguer* (le barbier et sa femme), imitation de notre joli ballet de la dansomanie, parut fort plaisante.

Bayeux n'a jamais possédé une salle de spectacle passable (1), cependant le goût du théâtre

(1) Voyez ci-dessus le chapitre intitulé : Changemens survenus aux édifices publics depuis 1789.

y est assez répandu, et à diverses époques on y a vu de bons acteurs, notamment en 1750, 1774, 1782, etc. Mademoiselle Georges (1) y joua le rôle de Mérope en 1820, et au mois de décembre 1828, ceux de Sémiramis, de Jeanne d'Arc, de Frédégonde dans Macbeth, de Cléopâtre dans Rodogune, de Phèdre, et dans tous elle fit preuve d'un admirable talent. Saluée des acclamations de ses compatriotes, jamais ils n'eurent plus lieu de regretter de manquer d'un théâtre convenable que dans ces beaux jours où Melpomène les comblait de tant de faveurs.

On se propose de bâtir, sur l'emplacement des casernes de Saint-Laurent une salle de spectacle en rapport avec la population et l'importance de la ville. Malheureusement ce projet rencontre des obstacles de plus d'une nature, qui en ajourneront peut-être encore long-temps l'exécution.

(1) Cette tragédienne célèbre est née à Bayeux, le 24 février 1787, rue Saint-Patrice, dans une maison qui porte aujourd'hui le numéro 6.

CHAPITRE LXV.

DES DELLES ET NOMS DE LIEU.

Le mot *delle* vient de l'anglais *deale* qui veut dire portion ou partie ; *theil* en allemand signifie la même chose. Ce mot, dont nos cultivateurs ont fait *dellage*, n'est guères en usage que dans le Bessin et la campagne de Caen. On entend par-là un certain nombre de sillons qui se labourent ordinairement sur le même sens. Robert Cœnalis rend ce mot par *portiuncula terræ*. Chaque delle a un nom particulier provenant de la situation des lieux, du nom du propriétaire, ou de quelque évènement local. Beaucoup portent des noms devenus inintelligibles, parce qu'ils dérivent des divers idiômes parlés dans notre pays par les Saxons et les Normands. Voici la liste des noms de delles de l'arrondissement de Bayeux qui m'ont paru les plus remarquables. On verra que beaucoup de ces noms peuvent jetter quelque jour sur l'histoire et l'ancien état agricole du pays.

Delle de la Guerre à Aignerville.
— des Guerres à Blagny.

Delle des Hautes Guerres, à Surrain.
— des Anglais, à Aignerville.
— du Norrey, au Manoir.
— du château Guillaume, à la Vallée-des-Prés.
— que Dieu sema, à Ver (1).
— des Caboches, à Saint-Vigor.
— de la Bataille, à Saint-Clément.
— des Hoguettes, à Saint-Patrice.
— des Gasts de Grix, à Saint-Germain-du-Pert.
— de la Fosse-ès-Vilains, à Tour.
— du chemin de la Pierre, à Ryes.
— de Pierre Solein, à Ryes.
— de la Blanche-Pierre, à Canchy.
— de la Haute-Pierre, à Magny.
— des Vignes, à Ecrameville.
— des Norreis (gens du Nord), à Saon.
— du Murlux, à Sommervieu.
— du Mont-Her, à Magny.
— du Haut Klébé, à Nonant.
— du Hervlix, à Marigny.
— du Narval, à Arromanche.
— de la Galeste, à Ryes.
— de l'Angleterre, à Nonant.
— du Champ-au-Diable, à Gueron.

(1) Par allusion aux miracles qui signalèrent, dit-on, l'arrivée de St.-Gerbold à Ver.

Delle du Saisne (du Saxon), à Bernesq.
— du Grouham , à Arromanche.
— du Gigan, à la Cambe.
— des Chincheux, à Sully.
— des Follens , à Saint-Loup.
— du Grestain , à Marigny (1).
— des Hachettes , à Ver.
— du Galuel , à Vaux-sur-Aure.
— des Guinodes , à Ranchy.
— du Haut-Vouet , à Ver.
— du Mildrach , à Marigny.
— d'Orieult , au Breuil.
— du Huot , à Fontenay.
— du Heccan , à Marigny.
— du Hontet , à Deux-Jumeaux.
— du Guief-Bagu , à Vaux-sur-Aure (2).
— du Goham , à Esquai.
— du Bog , à Molles (3).
— du Bas-Craham , à Cahagnes.
— du Long-Bouel , à Maisons (4).
— du Vieux-Bouel , à la Cambe.
— de la Besle , à Tour (5).

(1) *Grez-stein*, grève de pierre.

(2) *Guief*, gué , passage de *Vadum*.

(3) *Bog* en anglo-saxon , *terre marécageuse*.

(4) *Bouel* vient du saxon *Bow*, qui signifie habitation près d'une rivière.

(5) *Besle* en roman signifie place d'armes , il vient de *bellum*.

— de la Bret, à Couvert.
— du Bas-de-la-Crotte, à Rye (1).
— du Cutailfer, à Saonnet.
— des Casquets, à Saonnet.
— de Catte-Houle, à Longues.
— de Clerc-Hart, à Litteau.
— des Houle-Gatte, à Tour (2).
— de la Hague, à Ellon.
— du Fossé-Normand, à Sommervieu.

Noms de lieu qui paraissent derivés des langues du Nord.

Got, le clos Got, à Sully.
Hogues, de l'anglo-saxon, Hog ou Hoch, lieu élevé.
Haule, de l'anglo-saxon, Hol, fossé, trou.
Hoelland ou Howeland. Ce mot, très-employé dans les anciens titres, désigne la position d'un lieu de culture. *But sur le Hoelland de Molles* (titre de 1504), *Hol* ou *Houl*, creux.
Land, terre. Ainsi *Hoelland* signifie terre basse.

(1) *Crotte, crette, crutte* ou *croulte*, de l'anglo-saxon, *croft* ou *cropt*, clos, espace de terre cultivé derrière la maison.

(2) *Houle-gatte* ou *eate-houle*, en saxon signifie chemin creux, passage étroit.

Bihague ; le clos Bihague à Saon.

Friland ; le clos Friland à Geffosse.

Rolbec, ruisseau à Saint-Marcouf. *Bec*, ruisseau. Le ruisseau de Rou Rol ou Rollon.

Belletot ; hameau à Orbois. *Toft, en anglo-saxon*, petite habitation.

Rhimberg ; ferme de ce nom à Marigny.

Houl ; lieu de ce nom à Argouges.

Vanduit. *But sur le Vanduit de Ver, jouxte le Vauduit de Campigny*. Ce mot qu'on trouve souvent dans les vieux titres est hybride. *Van* ou *ven*, dans tous les idiômes du nord, signifie eau, et *duit* vient de *ductus*, conduit.

Dungy. Les hameaux et buttes de Dungy, à Trévières.

Danu. Hameau de ce nom, à Argouges sous Molles.

Bior. Le lieu Bior à Cartigny.

Goville ; hameau à Saon.

Aunek ; hameau du même village.

Bethune ; hameau à Fonteney-sur-le-Vey.

Bouffey ; hameau à Commes.

Varoch ; hameau à Letanville.

Thionville ; le lieu Thionville, à Coulombières.

Gueron. Du saxon *Gron*, lieu aquatique.

Gronde ; le ruisseau de Gronde, à Ryes.

Tortone ; rivière qui passe à Blay.

Clappey ; le Val Clappey à Saint-Laurent-sur-mer. Du saxon *cludpæd*, le chemin de la colline.

Crodaille ; *Croft deale*, portion de clos.

Theil ; le hameau du Theil à Foulogne. *Theil*, portion, dans les idiomes du Nord.

Grot ; le lieu Grot à Cardonville.

CHAPITRE LXVI.

NOTICE DES OUVRAGES IMPRIMÉS SUR LE BESSIN OU SUR LA VILLE DE BAYEUX EN PARTICULIER.

I. Histoire du diocèse de Bayeux, contenant l'histoire des évêques, avec celle des Saints, des doyens et des hommes illustres de l'église cathédrale ou du diocèse ; par M. Hermant, curé de Maltot. Caen, Doublet, 1705, in-4°.

II. La vie de St.-Exupère, autrement St.-Spire, premier évêque de Bayeux ; par J. B. Le Masson, archidiacre en l'église de Bayeux. Paris, Fleury Bourriquant, 1614, in-8°.

de 40 pages. Cet ouvrage est fort rare.

III. Lettre sur le temps de l'arrivée de St.-Exupère dans le Bessin, avec quelques réflexions sur l'antiquité de Caen, et sur la réelle existence de la ville de Vieux en l'année de J. C. 238; par M ***. Caen, v. Godes Radeval, 1739, petit in-8°., de 15 pages.

IV. Calendrier ou almanach nouveau calculé pour le méridien de Bayeux, augmenté de l'état présent de la ville et diocèse de Bayeux, avec quelques antiquités ajoutées, etc. (par M. l'abbé Outhier), 1750 à 1755, cinq années. A Bayeux, chez Gabriël Briard.

V. Almanach historique et astronomique de la ville et du diocèse de Bayeux; par M. Gouesmel, architecte. Bayeux, veuve Nicolle, 1790, in-18.

VI. Histoire sommaire de la ville de Bayeux, par M. Beziers, chanoine du St.-Sépulchre, et membre de l'Académie royale des belles-lettres de Caen. Caen, Manoury, 1773, in-12.

VII. Mémoire sur le bourg et les seigneurs de Creully; par M. Beziers, inséré dans un ouvrage intitulé: *Nouvelles recherches sur la France.* Paris, Hérissant, 1766, 2 volumes in-12.

VIII. Mémoire historique sur la châtellenie et les seigneurs du Molley-Bacon, par le même, inséré dans le même ouvrage et dans le journal de Verdun, mars 1762.

IX. Bayeux et ses environs, poëme, par J. B. G. Delauney, ex-constituant. Bayeux, Groult, an 12, 1804, in-8°. de 70 pages.

X. Les amours de Rollon, ou Bayeux reconstruit, poëme, par le même. Une feuille in-4°., janvier 1809.

XI. Récit de l'entrée solennelle dans Bayeux de monseigneur de Nesmond, évêque de la même ville (par l'abbé de Saint-Martin). Caen, Marin Yvon, 1662, in-4°. de 22 pages.

XII. Ode à Bayeux, avec des notes. Sans date, nom de lieu ni d'imprimeur, in-8°. de 53 pages (vers 1790).

XIII. Description de la chasuble de Saint-Regnobert, avec l'explication d'une inscription arabe qui existe à Bayeux, par M. J. Spencer Smith, 2e. édition. Caen, Le Roy, 1820, in-8°. de 12 pages avec cinq gravures.

XIV. Observations sur la fièvre miliaire qui règne endémiquement dans l'arrondissement de Bayeux, par P. J. Eudes, D. M., Bayeux, Nicolle, 1022, in 8°. de 54 pages dédié

à M. Genas, sous-préfet de l'arrondissement.

XV. Dissertation sur la fièvre miliaire ; par Felix Le Fèvre de Bayeux. Paris, Didot jeune, 1821, in-4°. de 13 pages.

XVI. Considérations sur l'éruption miliaire, par Le Paulmier, docteur-médecin, demeurant à Bayeux. Bayeux, Groult, 1823, in-8°. de 57 pages.

XVII. Mémoire sur Port-en-Bessin. Bayeux, Gabriël Briard, in-4°. de 10 pages, sans date (vers 1747), fort rare.

XVIII. L'ancienne fondation de la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande, par F. G. Fossard, religieux de l'ordre de St.-François. Caen, Chalopin, sans date, petit in-12 de 60 pages.

XIX. Lettre sur les profanations de la cathédrale de Bayeux, par M. l'abbé Moulland. 15 mars 1793, in-12 de 20 pages.

XX. Défense du Conseil supérieur établi à Bayeux, par édit du 15 septembre 1771, par un docteur ès-loix. Amsterdam (Caen), 1772, petit in-12 de 82 pages.

XXI. Mémoire sur des vestiges des Thermes de Bayeux découverts en 1760, et recherchés en 1821 par M. Surville, ingénieur des ponts et chaussées. Caen, Chalopin, 1822,

in-8°. de 46 pages avec plans.

XXII. Mémoire sur les constructions antiques et les objets découverts en 1821, lors des fouilles exécutées dans l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Laurent de la ville de Bayeux, par Charles-Edouard Lambert; imprimé dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, et tiré à part à un petit nombre d'exemplaires.

XXIII. Procès-verbal de la pose de la première pierre de l'hôpital de Bayeux reconstruit par la ville en 1823. Bayeux, Groult, 1823, in-8°. de 23 pages.

XXIV. Mémoire historique sur l'hôtel-Dieu de de Bayeux, par Fréd. Pluquet. Caen, Chalopin, 1825, in-8°. de 24 pages (tiré à 100).

XXV. Pièces pour servir à l'histoire du Bessin dans le moyen âge, publiées par Fréd. Pluquet. Caen 1823, grand in-8°. de 57 pages (tiré à 50).

XXVI. Mémoire historique sur la bataille de Formigny, par Ch. Ed. Lambert. Caen, Chalopin, 1824, in-8°. de 46 pages.

XXVII. Extrait des rapports et mémoires pour le pont du Petit-Vey en 1820 et 1822. Caen, Poisson, 1823, in-folio de 4 pages

avec gravure (ne s'est point vendu).

XXVIII. Mémoire sur la géologie de l'arrondissement de Bayeux, par M. de Caumont, dans les Mémoires de la Société Linnéenne du Calvados, et tiré à part à 100 exemplaires.

XXIX. Contes populaires, traditions, proverbes et dictons de l'arrondissement de Bayeux, suivis d'un vocabulaire des noms rustiques et des noms de lieu les plus remarquables de ce pays, recueillis et publiés par F. P.... Caen, Chalopin 1825, in-8°. de 98 pages, y compris le supplément. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 40 exemplaires tous numérotés.

XXX. Observations sur l'origine, la culture et l'usage de quelques plantes du Bessin, avec leur synonimie en patois de ce pays, par F. Pluquet, dans le 1er. volume des Mémoires de la Société Linnéenne du Calvados, et tiré à part à 50 exemplaires.

On trouve aussi des détails plus ou moins étendus sur Bayeux et ses monumens dans plusieurs recueils scientifiques, voyages, etc. Je me contente d'indiquer les suivans : Les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; le recueil des antiquités de M. de Caylus, où se

trouve la description de divers vases et figurines trouvés en démolissant l'église Saint-Floxel; *le Gallia Christiana*, tome XI; le voyage de l'anglais Cotman en Normandie, et ceux de Dawson-Turner, Stothard, Dibdin et Pugin, ses compatriotes; *l'Hermite en Basse-Normandie*, par M. de Jouy; le voyage dans le département du Calvados en 1793, par Lavallée; *les Mémoires de l'Académie des belles-lettres de Caen; les Mémoires de la Société Linnéenne du Calvados*, ceux des Antiquaires de la Normandie, *Le Roman de Rou*, par Robert Wace, etc.

Plans et Cartes.

I. Plan de la ville de Bayeux, publié à Paris vers le milieu du XVIIe. siècle, par Jollain. Quoique mal exécuté, il est précieux, en ce qu'il nous donne la disposition des murs, du château et des tours qui sont abattus depuis long-temps.

II. Carte du diocèse de Bayeux dédiée à M. de Nesmond, par M. Petitep, et publiée à Paris chez le même Jollain en 1675. Cette carte est peu exacte, fort rare et a le mérite de contenir beaucoup d'anciens noms locaux.

III. Carte topographique du diocèse de Bayeux, assujettie aux observations de MM. de l'Académie des sciences, dédiée à M. de Luynes, par M. l'abbé Outhier; Paris 1736. Cette carte est fort exacte. Un second tirage a eu lieu en 1782; mais on préfère les anciens exemplaires, lorsqu'ils sont bien conservés.

IV. Le n°. 94 de la grande carte de Cassini, contient tout le Bessin, avec beaucoup de détail et d'exactitude; il se vend séparément; il en existe des exemplaires sur satin.

V. Carte de l'arrondissement de Bayeux divisé en six cantons, sur laquelle on a tracé les routes royales, départementales et les chemins vicinaux; par Ed. Lair de Beauvais, architecte de la ville de Bayeux, et commissaire voyer du même arrondissement. 1822. Cette carte a été dessinée à Paris par Dumontier et gravée par Arnoul.

CHAPITRE LXVII.

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS ET DES HOMMES CÉLÈBRES DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Anquetil (Bernardin), connu sous le nom de l'abbé Anquetil, né à Mandeville vers 1750 et mort dans le même lieu, le 8 juillet 1826. Il existe de lui plusieurs pièces de vers manuscrites, pleines de verve et de malice. La principale écrite en patois des communes littorales, est intitulée *la vengeance du matelot.*

Barbey (Marc Le), sieur de Bussy et de Fontenailles, médecin à Bayeux dans le XVIe. siècle, refusa de donner ses soins aux ligueurs qui s'étaient emparés de Bayeux en 1589; ils s'en vengèrent en pillant sa maison. Henri IV l'ennoblit en 1594 en récompense de sa fidélité.

Basnage (Samuel), ministre protestant, né à Bayeux en 1638, mort en Hollande au commencement du XVIIIe. siècle. On a de lui plusieurs ouvrages de controverse remplis d'érudition.

Baudre (Bon-Michel-Pierre-Paul-François

de), né dans l'arrondissement de Bayeux en 1752, mort en 1818. Avant la révolution il était principal du collège et curé de Saint-Exupère; il a publié une traduction en vers latins de l'art poétique de Boileau, dans laquelle il s'élève souvent à la hauteur de son modèle, et lutte avec lui de précision et d'élégance.

Bayeux (Pierre de), *Petrus Bajocensis*, ainsi nommé à cause du lieu de sa naissance, était de l'ordre des frères prêcheurs. Il a donné au public: *Chronicon sui temporis ab anno* 1350, *ad annum* 1392. Basileæ, 1512, in-8o.

Beziers (Michel), né à Bayeux en 1719 sur la paroisse Saint-Malo, fut successivement obitier, vicaire de sa paroisse, et enfin il obtint la cure de Saint-André, la moins lucrative de la ville. M. l'abbé Beziers avait entrepris la tâche honorable d'écrire l'histoire de sa ville natale; il se livrait de toutes parts à des recherches laborieuses; mais son mince bénéfice lui rapportait à peine de quoi vivre. Il trouva dans M. de Faudoas un protecteur généreux, qui, en 1767, lui fit obtenir un canonicat dans l'église collégiale du Saint-Sépulchre de Caen; alors assuré d'une existence honorable, il se livra tout entier à ses études chéries, et l'Académie des belles-lettres de Caen s'empressa de le recevoir dans son

sein. Il revenait de temps en temps passer quelques jours au milieu de sa famille et de ses amis. C'est dans un de ses voyages qu'il fut frappé d'apoplexie et mourut le 18 août 1782. Il fut enterré dans le cimetière Saint-Mâlo, où une modeste pierre recouvrait sa tombe, la révolution l'a renversée et les restes de notre historien n'ont pas trouvé d'asile.

M. l'abbé Beziers possédait tout ce qui peut faire chérir un ecclésiastique, la piété, la tolérance et l'amour des lettres. Il a donné au public :

1°. Chronologie des baillis et gouverneurs de Caen. 1769, in-12;

2°. Histoire sommaire de la ville de Bayeux. Caen, 1773, in-12, et beaucoup d'articles et de Mémoires relatifs à la Normandie, insérés dans le dictionnaire de Moreri, le grand dictionnaire des Gaules, le dictionnaire des Grands Hommes, par Chaudon et Delandine, le journal de Verdun, les nouvelles recherches sur la France publiées en 1766, 2 volumes in-12, etc.

On remarque trois erreurs dans le court article qui lui est consacré dans la Biographie Universelle; 1°. On écrit Besiers, au lieu de Beziers; 2°. On le fait naître à Saint-Mâlo en Bretagne; 3°. On place sa mort au mois de dé-

cembre 1782, au lieu du 18 août 1782.

Bertot (Simon), poëte du XVIe. siècle, qui prenait le titre de citoyen de Bayeux. Il a composé plusieurs sonnets qui, à la vérité, sont détestables, mais enfin ce sont des sonnets.

Bertrand (Nicolas), né à Bayeux en 1580, mort à Rennes en 1632, a publié un ouvrage latin sur les urines.

Bigne (Gace de La), né dans l'arrondissement de Bayeux en 1328, fut chapelain du roi Jean et partagea sa prison; il fut chargé de l'éducation de Philippe de Bourgogne, son fils, et composa pour son instruction un long poëme intitulé *le Roman des oiseaux et des chiens*. Si on en juge par cet ouvrage, Gace de La Bigne devait être un déterminé chasseur. Parlant du son des cors dans une partie de chasse, il dit :

Que il n'est home si les ot
Qui voulsist autre paradis (1).

Bigne (Margarin de La), de la famille du précédent, grand pénitencier de l'église de Bayeux, député aux états de Blois en 1580, a donné la

(1) Qu'il n'est homme qui les entende, qui veuille un autr paradis.

première édition de la bibliothèque des pères, et a rendu par là un éminent service à la religion et aux lettres. Ce savant mourut en 1591.

Bisson (Louis-Charles), évêque constitutionnel de Bayeux, né à Geffosses, arrondissement de Coutances, mort à Bayeux le 28 février 1820. Il est auteur de quelques ouvrages de piété, d'un almanach de Coutances de 1770 à à 1776, d'un annuaire du Calvados pour l'an XII, 1803, 1804, et d'un mémoire, couronné par l'Académie de Caen, sur les changemens que la mer a apportés sur le littoral du département du Calvados. Il a laissé manuscrits une Histoire du diocèse de Bayeux pendant la révolution, et une biographie des départemens de la Manche, du Calvados et de l'Orne. On trouve une notice sur ce savant et vertueux ecclésiastique dans le tome IIe. de la chronique religieuse; il en a été tiré quelques exemplaires à part.

Bodard de Tezai (Marie-Félix), ancien consul à Smirne, né à Bayeux en 1757, mort à Paris en 1825, a composé des opéras, des comédies et même des odes; il est aussi auteur de deux écrits anonymes qui eurent quelque succès au commencement de la révolution; l'un a pour titre: *Les trois ordres en voyage*, 1789, in-

8°. de 31 pages, et l'autre : Le dernier cri de monstre, vieux conte indien; 1789, in-8°. de 15 pages.

Bosq (Pierre du), ministre protestant, l'un des plus grands orateurs de son parti nâquit à Bayeux sur la paroisse de la Madelaine, le 26 février 1623, et mourut en Hollande le 2 janvier 1692. On a de lui des sermons estimés. Sa vie a été écrite par Philippe Le Gendre.

Borel (Pierre), né en 1744 à Saint-Marcouf, mort à Castilly en 1799. Sans éducation préliminaire, il devint tachigraphe et astronôme; il avait composé un ouvrage contenant un nouveau système de tachygraphie, dont il publia le prospectus en 1780.

Bouisset (Jean), ancien chanoine de Bayeux, professeur de belles-lettres, né à Balleroy en 1735, mort dans cette commune, le 5 juillet 1825, a publié 1°. Ode sur la minorité de Louis XV;

2°. Invocation à l'Être suprême et imprécations contre les parjures, 1798;

3°. Notice sur François-Joseph Quesnot, professeur de mathématiques au Lycée de Caen;

4°. Discours prononcé à Bal-sur-Drôme, ci-devant Balleroy, à l'occasion de l'anniversaire du 10 août; in-8°. de 13 pages.

Brebeuf (le P. Jean de), jésuite missionnaire, oncle du poëte, nâquit à Bayeux sur la paroisse Saint-Jean en 1592, et fut martyrisé par les Iroquois en 1649. Il est auteur d'un catéchisme en langue hurone.

Buhot (Gilles), chanoine de Bayeux, fonda un séminaire à la Délivrande en 1629; il mourut en 1674. On a de lui quelques ouvrages de piété.

Cahier de Gerville (Bon-Claude), né à Bayeux en 1752, mort dans la même ville le 15 février 1796. Nommé ministre de l'Intérieur le 28 novembre 1791, il donna sa démission le 15 mars 1792. Il a publié un mémoire sur l'état civil des protestans en France, et un compte rendu de son administration. C'est lui qui, au nom de la municipalité de Paris, demanda à l'assemblée constituante que l'état civil des citoyens ne fût plus constaté par le clergé. Il dit dans son compte rendu qu'il s'honore d'avoir provoqué cet utile changement dans notre législation.

Castel (Raoul-Adrien-Fréard du), né à Bayeux sur la paroisse Saint-Loup en 1696, mort le 16 mars 1766, a donné au public : Élémens de la géométrie d'Euclide, réduits à l'essentiel, 1740, in-12; l'École du jardinier fleuriste, 1764, in-12.

Chartier (Alain) nâquit à Bayeux dans la rue

du Goulet en 1388, et mourut à Avignon le 17 mars 1449. Poëte, orateur, bel esprit, il fit les délices de son siècle, et fut employé dans plusieurs négociations importantes. Il a écrit en vers et en prose. Ses principaux ouvrages sont le livre des quatre dames, le parlement d'amour, le bréviaire des nobles, l'hôpital d'amours, etc. La meilleure édition de ses œuvres a été donnée en 1617, par André Duchesne.

Chartier (Jean), chantre de Saint-Denis et chroniqueur de France, frère du précédent, a écrit l'histoire de son temps à la suite des grandes chroniques de Saint-Denis. Son style est rempli de naïveté et a beaucoup de rapport avec celui de Froissart.

Chartier (Guillaume), évêque de Paris, l'aîné des trois frères, fut sacré en 1448, et mourut le 1er. mai 1472. Il avait encouru la disgrâce de Louis XI; circonstance qui ne peut qu'honorer sa mémoire.

Daon (Roger-François), prêtre né à Briqueville en 1678, est auteur de plusieurs ouvrages de piété dont l'un, intitulé *la conduite des Confesseurs*, a eu 24 éditions et a été traduit en italien.

Dauxais (P. A.), médecin né dans l'arrondissement de Bayeux, mort en 1822, est au-

teur d'une dissertation inaugurale *sur les cornes*. Paris, 1820, in-4°. de 71 pages avec figures. L'auteur a traité ce sujet fort sérieusement et ne s'est permis aucune allusion qui puisse piquer la curiosité des gens du monde.

Dangie (Mathieu de la), cellérier de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, né à Renchy d'une famille noble en 1585, mort à Caen en 1657, est auteur d'une apologie de Guillaume-le-Conquérant, Caen, 1638, petit in-4°., et de quelques autres ouvrages relatifs aux règles de son ordre.

Davauleau (Robert), chanoine et principal du collège de Bayeux, né dans cette ville où il mourut le 8 août 1664, avait beaucoup de talent pour la poésie latine; il a composé plusieurs pièces sur les évènemens de son temps.

David (Nicolas-Joseph), né à Bayeux le 21 décembre 1701, mort à Paris le 5 août 1784, professa la théologie et les humanités pendant plus de 50 ans dans cette dernière ville. Il a donné au public : 1°. Réfutation du système d'un philosophe cartésien. Paris, 1730, in-12; 2°. Ode sur la maladie et le rétablissement de Louis XV, 1744.

Delaunéy (Pierre-François), né à Bayeux le 21 decembre 1759. Ce jeune peintre, élève

de Vincent et Fragonard, offrait les plus grandes espérances, lorsque la mort l'enleva aux arts le 26 août 1789. Il exposa au salon de 1788 un charmant tableau représentant un pélerinage à Saint-Nicolas-de-la-Chesnée.

Doray de Longrais (Jean-Paul), né à Manvieux en 1736, mort à Paris vers 1800, a traduit de l'allemand les œuvres de Mengs, et a publié plusieurs romans parmi lesquels on remarque *Faustin ou le siècle philosophique*, 1784, in-8°.

Dubois (Philippe), docteur de Sorbonne et principal du collége de maître Gervais, nâquit à Chouain en 1636 et mourut à Paris en 1703. Il travailla aux éditions *ad usum Delphini*, et donna en 1685 celle de Tibulle, Catulle et Properce, l'une des plus estimées de la collection.

Driol (François), médecin, né à Bayeux, mort fort jeune presque immédiatement après avoir soutenu une thèse inaugurale *sur l'Amaurose*, 1820, in-4°. de 26 pages.

Dupont (Louis), peintre de l'Académie de Rouen, né à Montfiquet, canton de Balleroy, promettait d'honorer son art, lorsque la mort l'enleva à la fleur de l'âge le 15 septembre 1775. Il devait son éducation à la générosité de M. de Luynes.

Dutresor (Jean-François-Gaspard), né à Osmanville et mort à Bayeux le 17 mars 1817, a donné au public : *L'astucieuse Pythonisse ou la Fourbe magicienne*, comédie en prose et en vers devenue fort rare. Il est aussi auteur de quelques pièces de vers assez médiocres.

Duval Le Roy (Nicolas-Claude) savant mathématicien et hydrographe, nâquit à Sainte-Honorine-des-Pertes en 1739 ; il devint professeur à l'école de navigation de Brest, où il mourut en 1810. Il a traduit de l'anglais le traité de l'optique de Smith, publié un traité complet de navigation en 1802, et fourni un volume du dictionnaire de la marine, qui fait partie de l'encyclopédie méthodique.

Feuardent (François), cordelier du couvent de Bayeux, a composé une foule d'ouvrages de controverse écrits avec un emportement qui s'accorde avec son nom. Député à Paris par son ordre, il devint un ligueur furieux. Henri IV se contenta de le renvoyer dans son couvent où il mourut en 1610. Le seul de ses ouvrages qui soit encore recherché est une histoire du Mont-Saint-Michel qu'il publia en 1604.

Fumée (Gilles), né à Bayeux, au commencement du XVIe. siècle, est auteur d'un long

poëme intitulé *le Miroir de loyauté*. Paris, 1575, in-8o. En tête on lit ce quatrain :

Envieux tant que tu voudras,
Grince ta dent envenimée,
Contre moi, car tu ne pourras
Rien mordre que la fumée.

Gosset de St-.Clair (N.), médecin à Bayeux, mort à Commes dans un âge très-avancé en 1826, a publié une lettre à M. Pluquet, docteur en médecine, relativement à la maladie de madame de *****, 1787, in-4°. de 8 pages.

Grimouville (Nicolas-Larchant de), principal du collège de Bayeux, né dans cette ville en 1666, mort à Vaux-sur-Seulle en 1736. Il a traduit en vers latins le *Philotanus* de Grecourt, et composé des tragédies latines qui sont restées manuscrites.

Halley (Pierre) poète du roi et son interprète en langue grecque, professeur de réthorique en l'université de Paris, nâquit à Bayeux sur la paroisse Saint-Laurent en 1611 et mourut à Paris en 1689. Il a publié des harangues et des poésies latines.

Halley (Antoine), professeur de belles-lettres dans l'université de Caen, principal du col-

lège du Bois, était né à Bazenville en 1695. Il excella dans la poésie latine; ses vers réunissaient la pureté de l'expression au tour le plus harmonieux. Un an avant sa mort arrivée en 1776, il avait publié ses œuvres sous ce titre : *Antonii Hallæi opuscula miscellanea.*

Hamel (Paschal du), savant professeur de mathématiques sous François Ier., était né à Vouilly, comme le témoignent ces vers :

Duquel roi fut choisi pour son lecteur
Maistre Pascal du Hamel, grand docteur,
Né de Vouilly assez petit village,
En Normandie où est son parentage,
Lequel faisait les lectures publiques
Dedans Paris ès arts mathématiques.

(Le miroir d'éternité, par Robert Le Roquez de Carentan).

Hamel (N...), chanoine de Bayeux, a traduit de l'italien *Galatée, ou l'art de plaire dans la conversation.* Cette traduction a eu deux éditions, 1666 et 1678.

Hericy (Pierre-Denis Le), avocat, né à Bayeux, mort à Paris il y a quelques années, est auteur d'une brochure intitulée : *Vues sur les négociations que le gouvernement pourrait*

employer pour forcer l'Autriche à la paix et hâter l'abaissement de l'Angleterre, 1800, in-8°. de 31 pages.

Heuzebrocq (Gilles), grand couteur de la cathédrale de Bayeux, est auteur d'une paraphrase en vers français de la prose *Stabat Mater dolorosa*. Caen, 1662, in-folio de 28 pages. Il était né à Bayeux en 1603 et y mourut en 1669.

Joret (Jean), né à Bayeux, poète et calligraphe du XVe. siècle, prenait le titre de scripteur du Roi, Charles VIIe. Il existe à la bibliothèque du roi, fonds de Lancelot, un poëme manuscrit de Joret, intitulé le *Jardin salutaire*.

Langevin (Raoul), chanoine de Bayeux, composa en 1269 un recueil des statuts, usages et cérémonies de l'église de Bayeux. Ce manuscrit était connu sous le nom de cartulaire Langevin.

L'Honoré (Georges), médecin de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, à la fin du XVIIe. siècle, est auteur d'un recueil de vers français adressé à M. de Gourgues, intendant de Caen. On y trouve une fort belle pièce sur le port de Cherbourg.

Maistrel (Thomas-Gaspard), né à Bayeux sur la paroisse Saint-Vigor-le-Petit, en 1732, embrassa l'état ecclésiastique et devint principal

du collège de maître Gervais à Paris, et ensuite administrateur du collège Louis-le-Grand; il mourut à Bayeux le 5 décembre 1817, agé de 85 ans. On a de lui des vers latins sur le mariage de Louis XVI, et une brochure anonyme intitulée : Quelques vues sur l'éducation publique. Amsterdam (Paris) 1779, in-8°. de 32 pages.

Masson (Jean-Baptiste Le), archidiacre de Bayeux, publia en 1614 une vie de St.-Spire ou St.-Exupère, in-8° de 40 pages. Il mourut à Bayeux en 1630. Il était frère du savant Papyre-Masson.

Montfiquet (Raoul de), docteur de Sorbonne, né à Montfiquet, canton de Balleroy, dans le XVe. siècle, est auteur du *Guidon ou gouvernement des gens mariés*, ouvrage fort singulier.

Moussard (Jacques), architecte du Roi, né à Bayeux en 1670, se distingua dans son art; il avait été employé aux travaux du Havre et de Saint-Mâlo et la tour de l'horloge de la cathédrale de Bayeux détruite par une incendie fut rebâtie en 1714 sur ses dessins. Malgré le désaccord qui règne entre cette partie, et le reste de l'édifice, ce morceau n'en est pas moins admiré comme la conception hardie d'un homme

de génie. M. Moussard mourut à Bayeux le 17 août 1750.

Moussard (Guillaume), official de Bayeux, frère puiné du précédent, a eu part à la révision du bréviaire sous M. de Luynes, et a publié une relation de la mort et des funérailles de M. de Nesmond.

Osmond du Sellier (N....), capucin né à Bayeux, prit parti dans les querelles du Jansénisme et de la bulle Unigenitus ; il composa plusieurs écrits à ce sujet et fut forcé de se réfugier en Hollande où il mourut en 1740.

Outhier (Renaud), chanoine de Bayeux, savant astronôme né dans le diocèse de Besançon, publia en 1736 une carte du diocèse de Bayeux, qui lui mérita les suffrages de l'Académie des sciences. Quelques années après, il fit partie du voyage du Nord avec M. de Maupertuis et en publia la relation en un volume in-4°. ; il est aussi auteur de quelques almanachs du diocèse publiés de 1749 à 1755. Ce modeste savant mourut à Bayeux le 9 mai 1774 âgé de près de 80 ans.

Panel (Noël), curé de Saint-Amador et vicaire de Saint-Mâlo à la fin du XVIIe. siècle, est auteur d'une *Histoire chronologique des évêques de Bayeux*, restée manuscrite. L'au-

teur très-crédule a ramassé tous les contes populaires qui couraient de son temps. On y trouve l'histoire du chanoine de Cambremer porté à Rome par le diable, etc., etc. Je possède l'exemplaire qui avait été donné par l'auteur à M. de Nesmond, il est orné de dessins à la plume assez médiocres.

Petite (Jean), official de Bayeux sous M. de Nesmond, était né à Melun et mourut à Bayeux le 9 mai 1694. C'est lui qui a publié en 1675 la première carte du diocèse; il a laissé des mémoires manuscrits sur divers sujets qui étaient conservés avant la révolution dans la bibliothèque du chapitre.

Pitard (Jean), premier chirurgien de St.-Louis, nâquit aux environs de Bayeux au commencement du XIIIe. siècle en 1260; il dressa les statuts des chirurgiens et jura le premier de les observer; il mourut fort riche et fort âgé en 1307.

Pluquet (André-Adrien), vicaire-général de Cambray, professeur d'histoire au collége royal de France, fils d'Adrien Pluquet et de Madeleine Le Guédois, nâquit à Bayeux sur la paroisse Saint-Patrice le 14 juin 1716 et mourut à Paris le 19 septembre 1790. Il est auteur de plusieurs ou-

vrages de théologie, d'histoire et de morale dont le plus important est le *dictionnaire des Hérésies* qui parut en 1762, deux volumes in-8°.

Philippes (Gilles), maître de musique de la cathédrale de Bayeux, remporta, en 1675, le premier prix de Sainte-Cécile, fondé par le fameux abbé de Saint-Martin. Son motet fut trouvé si beau que le chapitre s'assembla extraordinairement pour l'entendre.

Potier (Jean), trésorier de la cathédrale de Bayeux, né à Litteau, canton de Balleroy, en 1542, contribua beaucoup à rétablir le trésor pillé en 1562 par les Protestants. Il mourut en 1609 et laissa un manuscrit curieux contenant le récit des choses advenues de son temps, qui a été souvent cité par M. Beziers. Il a été perdu à l'époque de la révolution.

Poitevin (Gaspard), né à Bayeux sur la paroissse Saint-Mâlo, professa long-temps la philosophie au collége de Beauvais à Paris où il mourut fort âgé en 1751. Son portrait a été gravé par Desrochers et on lit au bas cette inscription : *Hanc optimi magistri furtìm in sculptam effigiem grati animi monumentum esse voluerunt obedientissimi illius auditores*, *anno* 1715 *et* 1716.

Richard de Lison, poëte du XIIIe siècle, ainsi

nommé du lieu de sa naissance, a composé une des branches ou parties du *Roman du Renard*, publié en 1826 par M. Méon. La partie composée par Richard de Lison est une des plus originales de ce singulier ouvrage : la scène se passe au Molley, au Verney et à Saint-Martin-de-Blagny et les personnages sont un prêtre, un chat et un renard.

Restout (Eustache), moine de l'abbaye de Mondaye, oncle de Jean Restout, peintre du Roi, était peintre lui-même, architecte et sculpteur. L'église de Mondaye a été bâtie sur ses dessins et la plupart des tableaux qui la décoraient étaient de lui : ils ont été transportés dans la cathédrale ; ce sont à la vérité des copies, mais la touche et surtout le coloris en sont remarquables.

Ce bon moine mourut le 1er novembre 1743, âgé de plus de 80 ans, et fut enterré dans son église, où son épitaphe se lit encore.

Scelles (Catherine), née à Bayeux en 1584, était d'une rare beauté, et réunissait toutes les perfections du corps et de l'esprit. Un poëte parisien, nommé Charles Beauter surnommé Méliglosse, en devint éperduement amoureux dans un voyage qu'il fit à Bayeux pour visiter la famille Ducastel ; mais la mort vint interrompre cette passion, et Catherine pleine de beauté, d'esprit et

de jeunesse fut enlevée au monde en 1604. Son amant publia peu de temps après un petit volume, devenu fort rare, intitulé : *Les amours de Catherine Scelles et son tombeau*. Paris, 1605, in-12.

Surlaville (Michel Balthazar Le Courtois de), né à Bayeux le 17 juillet 1714 et mort à Paris le 8 janvier 1796, parvint par son seul mérite au grade de lieutenant-général, et eut le gouvernement de Boulogne qu'il perdit lors de la disgrâce du duc de Choiseul. Il a laissé plusieurs manuscrits sur l'art militaire.

Viquet (Marin du), professeur de médecine dans l'université de Caen, né à Meuvaines au commencement du XVI[e] siècle, a laissé un manuscrit contenant les choses mémorables arrivées de son temps dans la ville de Caen où son mérite l'avait appelé aux fonctions d'échevin.

Vaillant (Jean-Baptiste le), théologal de la cathédrale de Bayeux, prononça et fit imprimer l'oraison funèbre de M. de Nesmond en 1715. Il mourut à Bayeux le 2 juin 1740.

Wimpffen (Félix-Louis de), baron du Saint-Empire, général de division, membre de la légion d'honneur, etc., né en Lorraine en 1745, mort à Bayeux le 23 février 1814, fut député à l'assemblée constituante où il fit quelques rapports au

nom du comité militaire ; il défendit Thionville en 1792, se mit à la tête de l'armée fédéraliste des départemens de la ci-devant Normandie et rentra ensuite dans la vie privée. Il a publié les ouvrages suivans :

1°. Le manuel de Xefolius, 1788, in-8° de 331 pages avec cette épigraphe : Qui que tu sois, tu y trouveras ton lot.

2°. Lettre du général Félix Wimpffen, commandant de Thionville. Paris, Perlet, 1792, in-4° de 23 pages. Cet ouvrage contient des détails très-curieux et très-peu connus sur le siége et la défense de Thionville.

3°. Réponse au citoyen Godefroy de la Madeleine. Bayeux, an XI, in-8° de 56 pages.

Je regrette que le plan que je me suis tracé ne me permette pas de parler des artistes et des littérateurs vivans. Au premier rang figurerait Robert Le Fèvre, peintre de la chambre et du cabinet du Roi, né à Bayeux le 24 septembre 1755.

TABLE DES CHAPITRES.

Nota. Si cet ouvrage est favorablement reçu du public, l'auteur publiera une seconde partie, exclusivement consacrée aux communes rurales de l'arrondissement.

ERRATA.

Page 22, ligne 19, Bierre, *lisez* Pierre.

— 17, ligne 5, ces monumens qui consistent, *lisez* : ils consistent.

— 47, ligne 25, l'édice, *lisez* : l'édifice.

—119, ligne 5, le moulin, *lisez* : le moutier.

—159, ligne 18, est, *lisez* : sont.

—164, ligne 12, ducs, *lisez* : durs.

—191, ligne 5, cheval jument, *lisez* : cheval ou jument.

—214, ligne 12, et Saint-Vigor, *lisez* : et à Saint-Vigor.

—366, ligne 18, meum, *lisez* : merum.

